

TRAITE DES SAINTS ORDRES;

PAR MONSIEUR OLIER
Prestre, ancien Curé de la Paroisse de
S. Sulpice du Faux-bourg S. Germain à
Paris, Instituteur, Fondateur & premier
Superieur du Seminaire de S. Sulpice.



BIbliothèque
des Fontaines
- CHANTILLY

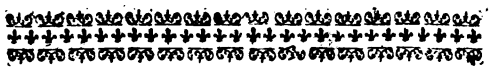
A PARIS,

Chez IACQUES LANGLOIS, Imprimeur ord. du
Roy, au Mont Sainte Genevieve, devant la Fontaine;
En sa Boutique dans la grande Salle du Palais, vis à vis
la grande Chambre, à la Reyne de Paix.
Et EMMANVEL LANGLOIS, rue saint Jacques,
à la Reyne du Clergé.

M. D C. L X X V I.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.

RECEIVED
MAY 10 1908
U. S. DEPARTMENT OF AGRICULTURE
WASHINGTON, D. C.



PRIVILEGE DU ROY.

L O V I S par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre: A nos amez & feaux Conseillers les Gens tenaus nos Cours de Parlement, Maistres des Requestes ordinaires de nostre Hostel, Baillifs, Senefchaux, Prevofts, leurs Lieutenans, & tous nos autres Iusticiers & Officiers qu'il appartiendra, Salut. Nostre amé I A C Q U E S L A N G L O I S, l'un de nos Imprimeurs ordinaires en nostre bonne Ville de Paris, nous a fait remontrer que comme il a cy-devant imprimé plusieurs Ouvrages du defunt sieur Olier Prestre, Fondateur & premier Superieur du Seminaire de saint Sulpice lez Paris, lesquels ont esté tres-utiles au public; il auroit recouvré un autre Traité intitulé *des saints Ordres* du mesme Auteur, lequel esperant qu'il sera aussi fort avantageux au public, il souhaiteroit mettre en lumiere s'il avoit nos Lettres sur ce necessaires, lesquelles il nous a tres-humblement supplié luy vouloir octroyer. A C E S C A V S E S, desirant favorablement traiter l'exposant, & en consideration de ce que nous esperons que ledit Ouvrage sera utile au public, Nous luy avons permis & permettons par ces Presentes de le faire imprimer en un ou plusieurs volumes, en telle marge & caractere & autant de fois qu'il advisera bon estre, le vendre & distribuer par tout nostre Royaume, Pais, Terres & Seigneuries de nostre obeissance, durant le temps & espace de vingt années, à compter du iour que ledit Livre aura esté achevé d'imprimer; faisant tres-expres

a ij

defenses pendant ledit temps à tous Imprimeurs, Marchands Libraires, & tous autres, d'imprimer, ou faire imprimer ledit Livre cy-dessus, ny le contrefaire en quelque sorte & maniere que ce soit, ny mettre le nom & marque dudit exposant, vendre & distribuer, si ce n'est de l'impression du Suppliant, ou avec sa permission, ou de ceux qui auront droit de luy, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, & de six mil livres d'amende applicable, un tiers à Nous, un tiers à l'Hospital des Enfans trouvez de nostre bonne Ville de Paris, & l'autre tiers à l'Exposant, & de tous dépens, dommages & interests, & seront les contrevenans contraints par toutes voyes deuës & raisonnables, & meisme par emprisonnement de leurs perionnes au payement dedits six mil livres, à la charge de mettre par l'Exposant deux Exemplaires dudit Ouvrage en nostre Bibliothèque publique, un Exemplaire en celle de nostre Cabinet du Louvre, & un en celle de nostre tres-cher & feal Chevalier Chancelier de France le sieur Dalgire, comme aussi de faire registrer ces Presentes es Registres du Syndic des Marchands Imprimeurs & Libraires de Paris, avant que de les exposer en vente, à peine de nullité des Presentes; du contenu auxquelles nous vous mandons faire jouir & user pleinement & paisiblement l'Exposant; voulant qu'en mettant au commencement ou à la fin dudit Livre un extrait des Presentes, elles soient tenuës pour bien & deuëment signifiées, & qu'aux copies collationnées par un de nos amez & feaux Conseillers, Secretaires foy soit ajoutée comme au present Original: Mandons au premier nostre Huissier ou Sergent sur ce requis, faire pour l'execution des Presentes, tous Exploits & Actes necessaires, sans demander autre permission, nonobstant clameur de Haro, Chartre

Normande , prise à partie, & lettres à ce contraires,
CAR tel est nostre plaisir. DONNE' à Saint
Germain le vingt-huit jour de Novembre mil six
cens soixante-quinze ; Et de nostre Regne le trente-
trois. Par le Roy en son Conseil, GUITONNEAU

Ledit Langlois Pere a cédé & transporté la moi-
tié du present Privilege à Emmanuel Langlois son
Fils , pour en jouir conjointement avec luy , suivant
l'accord fait entr'eux.

*Registré sur le Livre de la Communauté des Li-
braires & Imprimeurs de Paris , le 2. Decembre
mil six cens soixante-quinze , suivant l'Arrest du
Parlement des 8. Avril mil six cens cinquante-
trois , & celuy du Conseil Privé du Roy du 27.
Feurier mil six cens soixante-cinq,*

Signé, THIERRY, Syndic.

Achevé d'imprimer le 10. Decembre 1675.



T A B L E

D E S C H A P I T R E S.

P R E M I E R E P A R T I E.

De la Clericature.

- C H A P. I.** *Des dispositions à la Clericature.* 2
- C H A P. II.** *De quelques sentimens que doivent avoir ceux qui entrent dans la Clericature, contenus dans le Pseaume 83. Quam dilecta tabernacula tua.* 27
- C H A P. III.** *Explication du Pseaume 23. Domini est terra, &c. que l'Eglise chante en la promotion des Clercs.* 39
- C H A P. IV.** *De l'obligation qu'ont tous les Clercs d'estre revestus du nouvel homme. Ce que c'est que ce nouvel homme, & comment il s'establit & croist en nous.* 58
- C H A P. V.** *Que les Clercs sont choisis particulièrement d'entre les peuples, pour rendre à DIEU les devoirs de la religion.* 76
- C H A P. VI.** *De l'innocence & de la perfection requise pour entrer dans cet estat ro-*

T A B L E

	<i>ligieux.</i>	93
CHAP. VII.	<i>Du rang & de la fonction des Clercs en la religion de IESUS-CHRIST.</i>	118
CHAP. VIII.	<i>De l'Habit des Clercs.</i>	131
SECTION I.	<i>De la sainte Soutane.</i>	133
SECTION II.	<i>Du Surplis.</i>	153
CHAP. IX.	<i>De la Tonsure & de la Couronne des Clercs.</i>	173
CHAP. X.	<i>Des marques de la vocation à l'estat Ecclesiastique & aux saints Ordres.</i>	186

SECONDE PARTIE.

Des Ordres inferieurs.

CHAP. I.	<i>De l'Ordre des Portiers.</i>	209
CHAP. II.	<i>De l'Ordre des Lecteurs.</i>	232
CHAP. III.	<i>De l'Ordre des Exorcistes.</i>	252
CHAP. IV.	<i>De l'Ordre des Acolytes.</i>	272
CHAP. V.	<i>Du Soudiaconat.</i>	286
CHAP. VI.	<i>De l'Habit du Soudiacon.</i>	308
	<i>De l'Amict.</i>	ibid.
	<i>De l'Aube.</i>	311
	<i>De la Ceinture.</i>	313
	<i>De Manipule.</i>	316
CHAP. VII.	<i>Du Diaconat.</i>	321

TROISIEME PARTIE.

De la suprême dignité du Sacerdoce.

CHAP. I.	<i>De l'origine & de la grandeur des</i>
----------	--

DES CHAPITRES.

- Presbres.* 345
- CHAP. II. De la dignité & de la sainteté des Presbres, par rapport à leurs fonctions, & à la grandeur de leurs pouvoirs. 355
- I. Produire IESUS-CHRIST 359
- II. Donner le saint Esprit à l'Eglise, & sanctifier les fideles. 373
- III. Donner le Pere eternel en donnant IESUS-CHRIST en communion à l'Eglise. 382
- CHAP. III. Que les Presbres doivent faire sur la terre dans l'Eglise tout ce que IESUS-CHRIST fait dans le Ciel. 395
- CHAP. IV. De la sainteté des Presbres à cause de leur estat resuscité, & de leur unité avec IESUS-CHRIST Presbre & hostie dans le tres-saint Sacremēt. 412
- CHAP. V. De la consommation interieure des Presbres, & des moyens pour y parvenir. 430
- CHAP. VI. De la grandeur des obligations, & de l'étendue des devoirs des Presbres. 441
- CHAP. VII. Profession des Presbres pour se conformer à IESUS-CHRIST hostie au tres-saint Sacremēt. 475

TRAITE



TRAITÉ DES SAINTS ORDRES.

PREMIERE PARTIE.

De la Clericature.



OMME les saints Ordres supposent un Chrestien en sa perfection, & que selon les anciens usages de l'Eglise, on n'avoit accoustumé d'élever à la sublime dignité des Clercs, que les personnes qui avoient consommé leurs jours dans la retraite, ou qui par un long usage de mortification & d'orai-

qui divinis ministeriis applicantur, perfecti in virtute esse debent. *D. Th. in 2. d. 24. q. 3. a. 1.*

Ex his qui in Monasterio permanent, non nisi probationes atque meliores in Clerum assumere solent.

S. Aug. Ep. 76. Quemlibet Ecclesiasticum gradum non nisi

A

sancti, atq; perfecti, & Apostolorum imitatores, & irreprehensibiles, absque magno sacrilegij crimine, suscipiūt. *Gildas in ordin. Ecclesiast. Viros probatos oportere deligere non probandos. S. Bern. lib. 1. 4. de Confid. c. 4.*

son, estoient enfin parvenus à la perfection de la vie Chrestienne, ceux qui seront appliqués à la conduite des Seminaires, exerceront soigneusement la jeunesse à la mortification de la chair, avant qu'elle se presente à la Clericature; & feront en sorte qu'elle soit tres-avancée dans la vie interieure, & dans l'application à DIEU, avant qu'elle soit initiée aux saints Ordres de l'Eglise.

CHAPITRE I.

Des dispositions à la Clericature.

POUR bien entendre les dispositions à la Clericature, & ce qui est particulièrement à desirer en ceux qui aspirent à cet état; il faut sçavoir que selon la doctrine de saint Paul, le Chrétien est baptisé

Tiacti in mortem & resurrectionē Christi, utrumque gestare debemus in corde & in corpore. Naclant. Episc. Clug. in c. 8. Epist. ad Rom.

en la Mort & en la Resurre-
ction du Fils de Dieu; c'est à
dire qu'il reçoit son Esprit de
mort, & de nouvelle vie par le
Baptême.

Avec cét Esprit il reçoit de
certaines graces, qui luy don-
nent la force & la vertu de
mortifier incessamment sa
chair, qu'il doit avoir interieu-
rement crucifiée, avec ses in-
clinations & ses desirs dere-
glez, selon cette grande ma-
xime du mesme Apôtre: *Qui
Christi sunt, carnem suam cru-
cixerunt cum vitiis, & concu-
piscenciis.*

Ce crucifiement, & cette
mortification est le premier
point de la vie Chrétienne, &
la premiere chose à laquelle
tous les Fidelles doivent conti-
nuellement s'exercer, pour a-
voir part à la nouvelle vie de
JESUS-CHRIST: *Si spiritu facta
carnis mortificaveritis, vivetis.
Si vous mortifiez par la vertu*

*Ad Rom. 6. v.
3. 4. & 5.*

Primum of-
ficiū inhabi-
tantis Spiritus
Christi, est
mortificatio
carnis: non
modo quia eū
recipitur in Ba-
ptismo, recipi-
tur ut confert
vim mortis
Christi, & pro-
fiteri facit nos
carne moritu-
ros peccato;
sed etiam quia
cum retinetur,
urget, stimu-
latque ad ju-
gem mortifi-
cationem ejus,
nunquam non
suggerens in-
culcansve: *Qui
Christi sunt
carnem cruci-
figunt cum vi-
tiis & concu-
piscenciis.*

Neolant. ibid.

Ad Rom. 8. v.

13.

Si per Spiri-
tum mortifica-
veritis facta
carnis, vivetis;

vita gratiæ in
præsenti, & vita
gloriæ in futu-
ro. *D. Tho. in
Ep. ad Rom. c.
1.*

de l'Esprit les actions de la chair,
vous vivrez, non seulement de
la vie eternelle en l'autre mon-
de., mais encore de la vie in-
terieure & divine en celuy-cy.

Hoc opus ve-
strum in hac vi-
ta, actiones
carnis spiritu
mortificare,
quotidie affli-
gere, minuere,
interimere.

*S. Aug. de
Verb. Apost.
Serm. 13.*

Oportet ba-
ptizatum in
morte Domini
cõfigurari mor-
ti ejus, hoc est,
mortificari
peccato, sibi
ipsi, & mun-
do, ut secun-
dum incarna-
tionem vivens,
& corde, &
sermone, &
operibus, sicut
cera sculpturæ,
ita doctrinæ
Domini IESU
impressus ad-
formatusq; fit.
*S. Basl. lib. 1.
de Baptismo c.
2.*

Or pour cela il faut retrancher
à la chair interieurement & ex-
terieurement tout ce qui pour-
roit la satisfaire, travaillant à
ne la contenter en aucun de
ses desirs.

La chair veut toujors pa-
roître & se produire : Elle se
plaît dans les grandeurs &
dans le vain exterieur de ce
monde, elle en souhaite les
biens, elle est passionnée pour
ses plaisirs. Il faut que le Chré-
tien reprime tous ces desirs,
parce que son état l'oblige à vi-
vre comme JESUS-CHRIST,
toujors mortifié en tous ses
sens, & crucifié universelle-
ment en tous ses membres.

*Ad Coloss. 3.
v. 5.*

Mortificate membra vestra,
dit l'Apôtre Saint Paul : Mor-
tifiez vos membres qui desi-

De la Clericature.

rent leur satisfaction. Si vous donnez quelque chose à la nature, que ce soit par nécessité, & à la gloire de DIEU. Si par exemple vous prenez quelque nourriture, que ce soit seulement dans vos besoins; & mesme dans vos besoins, n'en prenez jamais pour contenter la chair, mais seulement pour plaire à DIEU, vous separant en esprit de tout plaisir, & renonçant à toute sensualité. C'est ainsi que vous devez agir en toutes choses, & que vous devez vous comporter dans tous les usages de la vie, selon que le mesme Apostre vous le recommande en l'une de ses Epistres: *Sive manducatis, sive bibitis, sive aliud quid facitis, omnia in gloriam Dei facite.*

Le Chrétien n'est pas sur la terre pour son plaisir, il n'est point en ce monde pour y chercher la joye. Sa grande obligation est d'y mener une

Quæ utiliora sunt, & ad necessitatem solum parata, eatenus sumamus; quoad necessitati factum sit satis, &c. Et ab his quæ voluptuaria sunt, penitus nos abstinemus. *S. Basil. reg. fus. 18.*

Pulchrè omnia comprehendit (Apostolus) & sedere, & ambulare, & differere, & misereri, & docere, ut omnium sit scopus, Dei gloria. *Theod. in 1. ad Cor. c. 10. v. 31.*

1. Cor. 10. v. 31.

Non ad hoc sumus Christiani, ut terrenam felicitatem petamus.... Ad aliam felicitatem nati nos

sumus. S. Aug. in Psalm. 62. Vita Christiani, si secundū Evangeliiū vivat, crux est & martyrium. S. Aug. Serm. 32. de Sanctis. Est professio crucis Christi. S. Greg. Naz. Lamb. 15.

a. ad Cor. 4. 10.

Qui in Clerum alleguntur, rem proferuntur minime ridiculam, nempe se particulariter in sortem Domini ascitos, quibus post hæc omnia sordeat, ac solus Dominus fors & pars hæreditatis futurus sit. Conc. Colon. an. 15; 8. sap. 27. Iam ex hoc nunc omnia desideria mea incalescite, & effluite in Dominum IESUM. Currite, satis acte nūc tar-

vie toujours crucifiée; & d'imiter le Fils de DIEU, qui ayant voulu estre le modele de nostre vie en sa mort, nous a donné l'esprit mesme de sa mort par le Baptême, afin qu'estant environnez de mortification en nostre corps, nous puissions estre crucifiez en esprit en tous nos membres: *Semper mortificationem Domini in corpore nostro circumferentes.*

Ce premier point de la vie Chrétienne est le premier fondement necessaire pour aspirer à la haute dignité de la Clericature. Car le Clerc fait profession publique de se separer de tout, de renoncer à tout, de mourir à tout en esprit, & de prendre DIEU seul pour tout son heritage. *Dominus pars hæreditatis mea & calicis mei.* Mon DIEU, dit-il, en entrant dans ce saint estat, vous estes ma part & ma portion. Mon DIEU vous estes mon heritage:

De la Clericature.

7

MON DIEU vous estes le tout de mon cœur & de mon ame. C'est vous que j'ayme uniquement : C'est apres vous, ô mon Tout , que je soupire : C'est vous que je veux rechercher de toute l'étenduë de mon ame , de toutes les forces de mon esprit , & de toute l'affection de mon cœur. Vous estes tout ce que j'ayme : vous comprenez en vous tout ce qui se peut aymer & desirer. Vous estes, ô mon DIEU, tout mon thresor & toutes mes richesses : vous estes mon cher heritage : vous estes tout mon plaisir, tout mon bon-heur & toute ma louange : *Apud te laus mea* DEUS : En un mot vous m'estes toutes choses : *DEUS meus & omnia.*

*daftis. Prope-
te quò pergitis:
Quarite quem
quaritis, &c.,
S. Anselmo: ec
lib. decem Mo-
dit. 10.*

*Omnia habe-
mus in Christo,
& omnia Chi-
stus est nobis.
S. Ambr. lib. 3.
de Virgin. ca. 17.*

*Christus om-
nia, ut qui om-
nia propter
Christum di-
miserit, unum
inveniat pro
omnibus, &
possit libere
proclamare:
Pars mea Do-
minus. S. Hie-
ron. Ep. 26.*

Or quand est-ce que l'ame est en estat de faire à DIEU cette sainte profession de ne vouloir que luy ? Quand est-ce qu'elle peut protester en ve-

*Quam rarus
in terris qui
potest dicere:
Portio mea
Dominus: Quã
alienus à vitis,
quam segrega-
tus ab omni la-
be peccati. Qui*

A iiij

nihil habeat commune cum saeculo, nihil mundi huius vendicet sibi.

S. Ambr. in Ps. 118. Q. Hon. 8.

Qui vult Deū possidere, renuntiet mundo, ut sit illi Deus beata possessio.

S. Prosp. lib. 2. de vis. act. & cont. Sacerdot. cap. 16.

Qui enim mundum non possidet, hic totum possidet Salvatore.

August. Serm. 128. de temp.

Nam quanto magis illis distractionibus, evacuabitur anima, tanto amplius istis, visitationibus implebitur.

S. Berno Serm. 3. in Ascens. Dom.

Cujus ad alias consolationes mens inhiat, & penitus caducis, & tran-

nitée qu'elle n'a plus d'autre objet de ses desirs & de ses amours ? C'est quand elle est separée de tout le monde : c'est quand elle est morte à toutes les choses qui ne sont pas DIEU mesme, & qu'elle est detachée de tout ce qui n'est pas le DIEU du cœur : C'est en un mot quand elle est tellement dénuée de tous ses appetits imparfaits & desirs sensuels, & mesme de ceux qui la pourroient porter à DIEU pour le goûter sensiblement, & pour jouir de ses dons & de ses graces sensibles, qu'elle ne desire & ne recherche plus que cet adorable Tout, en qui elle veut uniquement se complaire, comme en celui qui seul peut faire tous ses plaisirs & sa parfaite beatitude.

Car DIEU voyant une ame ainsi morte à tout, & qui ne desire plus que luy seul, qui ne recherche que luy, qui ne sou-

pire qu'après luy sans vouloir goûter aucune autre consolation sur la terre, ne manque jamais de se donner à elle & de s'y manifester, mais d'une maniere si admirable & si sainte, qu'il luy fait dire: *Dominus meus, & Deus meus: Mon Seigneur & mon DIEU: Deus cordis mei, & pars mea Deus in aeternum: Mon DIEU vous estes tous mes souhaits, vous estes tous mes desirs, vous estes toutes les pretentions de mon cœur.*

Il ne faut donc pas que l'ame pretende à ces graces, ny s'attende d'arriver à cet estat qu'après de longs desirs, & après de grandes mortifications, puis que c'est par la mort que les Chrestiens arrivent à la vie; & qu'il n'y a que ceux qui sont crucifiez avec JESUS-CHRIST, qui resuscitent avec luy, & qui participent aux avantages de la nouvelle vie.

A. V.

istoriis non re-
nuit consolari,
ipse sibi profecto
cœlestis
subtrahit gra-
tiam consolati-
onis. Quam si
digna devo-
tione, pleno
affectu, deside-
rio vehementi
petere, quære-
re, pulsare sa-
tureret, sine
dubio petens
acciperet, qua-
rens inveniret,
pulsanti aperti-
retur. S. Bern.
declam.

Si mortui sumus
cum Christo,
credimus
quia simul et-
iam vivemus
cum eo. At.
Rem. 6. v. 8.

Qui Christo
morienti com-
moritur, simul
convivit & re-
surgenti. D.
Thom. in cap.
6. Ep. ad Rem.

De la Clericature.

laquelle fait la seconde partie de nos obligations.

Vous estes ensevelis dans sa mort par le Baptême, dit saint Paul: C'est à dire que de mesme que JESUS-CHRIST dans le tombeau estoit ensevely & mort à toutes les choses de ce monde, les Chrestiens reçoivent dans le Baptême un esprit qui environne le leur, qui les met dans l'obligation de mourir à toutes les choses de la terre; afin que comme JESUS resuscité est revêtu & tout penetré de la gloire de son Pere, ils entrent à son exemple dans une nouveauté de vie:

Aqua (in baptismo) mortis exhibet similitudinem, corpus velut in sepulchro recipiens; Spiritus vero vim vivificantem immittit à morte peccati, renovans animas nostras in novam vitam, &c
Basil. de Spir. sanct. cap. 15.

Rom. 6. v. 4.

Consepulti sumus cum CHRISTO per Baptismum in mortem, ut quomodo CHRISTUS surrexit à mortuis per gloriam Patris: ita & nos in novitate vita ambulemus.

Comme par le Baptême extérieur on est enseveli dans l'eau, & separé de l'usage de

toute creature; ce qui fut figuré par le passage des enfans d'Israël dans la mer rouge, où ils sembloient estre morts à tout le monde: Ainsi il faut que l'ame soit premierement abysmée en l'Esprit de JESUS-CHRIST qui l'environne, & qui interieurement la dégouste de tous les biens de la terre, afin qu'ensuite il luy fasse voir & savourer les choses divines & celestes, qui sont d'un goust mille fois plus agreable, que tous les sentimens du monde. Car, comme dit saint Paul, la paix de JESUS-CHRIST, cette paix interieure qu'il donne à une ame qui le cherche avec sincerité, surpasse tout sentiment: *Pax CHRISTI quæ exuperat omnem sensum.* Un moment de silence avec luy, vaut mieux que tous les entretiens du monde.

Ce sont ces gousts que le mesme Apostre dit que les ames

Rubrum mare Sacramentum Baptismi significavit.
S. Aug. sermo 91. de Temp.
S. Bern. sero. 34. in Cant.

Exeuntes 2 forte terrena, amplior statim excipiet consolatio. S. Bern. declamatio.

Pretiosa siquidem divina consolatio est, nec omnino tribuitur admittentibus alienâ, &c. *Ibid. cap. 21.*
Ad Philip. 4. v. 7.

Pax illa superat omnem sensum: sed & huic quidquid sub sole placet, quidquid in mundo concupiscitur, non poterit comparari. Hæc gratia deuotionis & unctio quam

expertus non
vit, inexper-
tus ignorat;
quoniam nemo
scit, nisi qui
accipit. *S. Bern.*
ibid. cap. 22.

Ad Coloss. 3.
v. 2.

Ab his in-
quietantis sæ-
culi turbinibus
extractus, sa-
lutaris portus
statione funda-
tus, ad cælum
oculos tollit à
terris, & ad
Domini mu-
nus admissus,
ac Deo suo
mète jam pro-
ximus, quid-
quid apud cæ-
teros in rebus
humanis su-
blime ac ma-
gnum videtur,
intra suam cõ-
scientiam ia-
cere gloriatur.
Nihil deside-
rare de sæculo
potest, qui sæ-
culo maior est.
S. Cyprian. lib.
2. ep. 2. ad
Donat.

vrayment resuscitées ressentent
dans leur cœur : *Si consurre-*
xistis cum CHRISTO : quæ sur-
sum sunt querite, ubi CHRI-
STUS est in dextera DEI sedens,
quæ sursum sunt sapite, non
quæ super terram. Si vous estes
resuscitez, dit-il, si vous estes
vivans de là vie nouvelle ; si
vous vivez par la vertu & par
les mouvemens du saint Esprit
dans un entier éloignement de
tous les biens de la terre ; si
vous avez JESUS-CHRIST en
vous qui vous gouverne par
la lumiere de la Foy, & par
l'inclination aux choses saintes
qu'il vous donne ; si vous estes
obeissans à ce Divin Esprit,
par lequel vous estes beaucoup
plus vivans que par l'esprit hu-
main, & par l'esprit de la
chair, sans doute que vos re-
cherches tendent au Paradis
& regardent le Ciel.

Si vous estes vivans par ce
divin principe, par cette vie

divine, par cette vie nouvelle & de resurrection, vous ne trouverez plus rien de charmant dans le siecle, vous n'aimerez plus les biens d'icy bas, vous ne gousterez plus que le Ciel & les choses divines. Vous ne ferez plus d'estat de l'honneur du monde, vous n'estimerez plus ses grandeurs, vous n'aspirez plus à ses richesses, vous ne courrez plus apres ses vains plaisirs; & comme la foy vous fera voir le fond de toutes choses, & qu'elle vous en découvrira la vanité, rien au monde ne sera capable de vous toucher; vous ne penserez plus à ses faux biens, & vous jugerez que tout ce qu'il y a sur la terre de plus considerable & de plus éclatant, n'est pas digne d'estre seulement regardé d'un Chrestien, ny a plus forte raison d'un Clerc, qui ayant son heritage au Ciel, le Paradis pour sa demeure, le

Mortuus hujus vitæ, non sapit ea quæ sunt hujus mundi.

D. Th. in v. 4. cap. 3. ep. ad Coloss.

Gustato spiritu, necesse est desipere carnem affectanti cœlestia, terrena non sapiunt: æternis inhiant, fastidio sunt temporalia.

S. Bern. ep. III.

Quid cum terra illi qui possidet cœlum?

Quid illi cum humanis, qui adeptus est iam divina. S. Perr.

Chrysol. sermo 25.

Non decet
Christianū sa-
culi lucris in-
hiare, cui pro-
missum est re-
gnum cœleste.

S. Aug. serm.
248. de temp.

Non quia in-
digni vos, sed
quia indignum
vobis talibus
obstiterè, quip-
pe potioribus
occupati. S.

Bernard. lib. 1.
de consid. c. 6.

Est extasim fa-
ciens amor di-
vinus non di-
mittens sui ip-
sicrum amato-
res esse, sed a-
mandorum, ut
testatur secre-
torum Dei cō-
scius Dionysius.
Igitur si in ve-
ra, & non ficta
Dei charitate
sumus & amo-
re, in sancta
extasi sumus,
interiorem ho-
minem ad in-
teriora exten-
dente, exterioris
verò sicut
posterioris ob-
livisci facien-
te. S. Bonav.

opusc. de 7. gra-
dib. contempl.
Quomodo per-
fectè diligis, si
ad superna non

sein de DIEU pour son siege,
& DIEU mesme pour son Tout,
doit toũjours estre en estat de
pouvoir dire avec verité com-
me le Prophete: *Dominus pars
hæreditatis meæ & calicis mei:*
DIEU est tout mon heritage;
DIEU est ma demeure, mes de-
lices, mes richesses, ma vie,
mon honneur & mon tout.

C'est cette vie nouvelle &
cette application ordinaire à
DIEU, qui decouvre les beau-
tez de cette Souveraine Maje-
sté, & qui est la source de ces
delices inexplicables que goû-
tent les ames dans cét estat.
C'est cét amour qu'on a pour
luy, & cette application con-
tinuelle à ses louanges, qui o-
perent cette extase & cette sain-
te faillie de l'ame en Dieu.
C'est cette religion perpetuel-
le qui cause cette glorieuse sor-
tie & ce transport divin, où
est ordinairement élevée l'ame
vrayment resuscitée, en qui le

Saint Esprit domine. Car c'est le propre de l'Esprit de DIEU de tendre & de porter tout à DIEU: & comme ce divin Esprit n'est qu'un desir perpetuel, & une tendance infinie vers Dieu, c'est aussi ce qu'il opere icy dans les ames où il habite en sa vertu, où il s'est rendu le maistre, où il a triomphé de la mort, des sens & de la chair, où il domine sur tous les demons, & où il repose en paix comme en son tabernacle, tenant sous ses pieds tous ses ennemis assujettis.

Nostre Seigneur sorti du tombeau & delivré du combat de la mort & du diable, ne s'applique qu'à DIEU. Il est dans des actions de graces continuelles pour ses bontez. Tout son estre consommé en la gloire de son Pere & transformé en la nature de son Esprit par ses divines perfections dont il est penetré, ne s'occupe qu'en

raperis, & ad anagogicos illos conatus mentis alienatione non transis. S. Bern. de inveni. domo. c. 69.

Venit Spiritus sanctus transportans mentes discipulorum à terrenis ad celestia, à bono commutabili ad bonum incommutabile, à se ipsis ad Deum. S. Bernardin Senens. sermo. 6. in dia. Pentec. art. 3. c. 5.

Tunc secundum carnem homo, nunc per omnia Deus.. S. Ambr. de fide resurrexit.

Audi ipsam resurrectionem: Convertisti platum meum in

gaudium: con-
cidisti saccum
meum. Quis est
saccus? Morta-
litas. S. Aug.
in Psalm. 29.

Saccus ejus e-
rat similitudo
peccati in pas-
sione conscif-
sus, &c. Can-
tet Christus,
dicat pro cor-
pore occiso, pro
corpore dedi-
cato: Consci-
disti saccum
meum & accin-
xisti me læti-
tia, id est, con-
scidisti morta-
litate meam,
& accinxisti
me immortæ-
litate & incor-
ruptione, ut cæ-
tet tibi gloria
mea. S. Aug.
Serm. 256. de
temp. cap. 4.

Vetera typum
gerebant præ-
sentium . . .
Moyse typum
præ se fert
Christi Salva-
toris: Crucis
autem virga.
Throd. 9. 24.
in Exod.

In virga my-
sterium sanctæ
Crucis agnos-
cite. Nisi virga
supra mare ele-

ses adorations & en ses louân-
ges: *Omnia ossa mea dicent,
Domine quis similis tibi? Cor-
meum & caro mea exultaverunt
in DEUM vivum.* Mon corps,
dit-il, aussi bien que mon cœur
rendent à DIEU des témoignages
de leur joye & de leur bon-
heur: *Conscidisti saccum meum,
& circumdedisti me læticia:* Vous
avez déchiré le sac de mon
corps, & vous m'avez envi-
ronné de joye: vous l'avez ren-
du participant du bonheur &
de la beatitude de l'ame, dont
l'occupation continuelle est de
louer son DIEU, & de le glo-
rifier.

C'est ce que figuroit autre-
fois Moyse avec son peuple,
lors qu'ayant passé avec sa ba-
guette au milieu de la mer
rouge, il chanta ce beau Can-
tique: *Cantemus DOMINO;
glorioso enim magnificatus est,
equum & ascensorem proiecit in
mare:* Répandons nostre cœur

devant DIEU, pour chanter un Cantique de loüange à sa gloire : Il a renversé dans la mer & noyé le superbe Pharaon, & le cheval qui le portoit. Car cette figure nous represente IESUS-CHRIST, qui apres avoir passé la mer orangeuse de cette vie, la mer rouge de son sang avec la baguette de sa Croix, s'épanche avec tous les Chrestiens en chants d'allegresse, & s'applique avec eux aux loüanges de DIEU, leur disant : Chantons un motet de remercement, un Cantique de gratitude & d'action de graces, de ce que le demon avec le monde qu'il porte ont esté surmontez. Benitoit DIEU, qui par ma mort & par la verge de ma Croix, m'a rendu vainqueur de ce grand ennemy, & m'a fait triompher de tous ces esprits superbes par mes humiliations & par mes souffrances.

vetur, populus Dei de Pharaonis potestate non tollitur. Si sancta Crux elevata non esset, Christianus populus in æternum perisset. Elevata vero virgâ, id est, cruce erectâ, cedit mare, cedunt & fluctus ejus, hoc est vincitur mundus & mundi istius potestates. Cogitur ergo fluctus in tumultum, & unda in semetipsa repressa curvatur. Soliditatem recipit liquor, & solû maris arefcit in pulverem.

S. Aug. Serm. 90. de temp.

Per Christi crucem tanquã per triumphale vexillû de hoc mundo satanas ejectus est. S. Bern. Sen. 10. 2. ser. 56.

Quomodo vicit Christus, vincere appetat Christianus. S. Aug. ser. 44. de Sanctis.

In certamine spirituali contra adversariū, per passiones & mortem paratur victoria. Patiēdo igitur ac moriendo propter Deum, alacriter adversariū vincamus. S. Ephr. de Patientia, 10. 1.

I'ay combattu en me détruisant, j'ay souſtenu en m'ensevelissant en mon neant, & en portant de bon cœur les persecutions de mes ennemis; Et quoy que j'eusse entre mes mains la vertu & la puissance de les détruire, j'ay voulu les vaincre en fuyant, & en supportant leur violence. C'est ainsi que j'ay donné l'exemple par moy-mesme de la voye qu'il falloit prendre, pour triompher de la chair & des demons. Car j'ay fait connoistre que c'estoit par l'aneantissement & par la Croix qu'on s'en devoit rendre victorieux; que c'estoient là les armes dont les Chrestiens se devoient servir pour vaincre leurs ennemis; & que s'ils esperoient de goûter les douceurs & les avantages de la vie nouvelle, ce seroit après avoir passé par ces exercices penibles & crucifiens, qui affligeant leur chair,

seroient en eux la source d'une veritable joye & d'une incomparable felicité.

C'est ce qui nous est aussi figuré par les Israélites, que l'Écriture sainte remarque avoir esté autrefois avec Moïse dans une allegresse & une jubilation extraordinaire, apres avoir esté delivrez de l'affliction des Egyptiens, & de l'oppression de Pharaon. Car ce peuple qui se rejoüit ainsi avec son Chef, apres avoir essuyé tant de perils, & supporté tant de travaux, nous exprime la joye sainte des ames, qui apres avoir souffert avec I E S U S-CHRIST, resusciteront avec luy, & participeront à la gloire de sa nouvelle vie.

Or quand l'ame est parvenue à ce point de bonheur, quelle vit de la vie resuscitée, qu'elle est toujous divinement occupée, toujous triomphante de ses ennemis & d'elle-

*Apo. 14. Vidi eos qui vice-
runt bestiam
stantes supra
mare vitreum,
habentes cy-
tharas Dei, &
cantantes can-
ticum Moyfi,
&c. Ecce sta-
mus supra ma-
re vitreum la-
borantes ser-
vare innocen-
tiam quam ac-
cepimus per
baptismū, &c.
Habentes ergo
cytharas Dei,
id est, morti-
ficationē car-
nis, cantantes
canticum hac
moysi servi Dei,
& canticum
agni utrobique
exultantes &
pro re gesta,
& pro myste-
rio agni im-
maculati Chri-
sti, quod ille in
eadem re pro-
pheticē intel-
lexit. Rupere.
libr. 2. in Exodo
cap. 36.*

même, en sorte qu'elle ne re-
 cherche plus que DIEU, qu'elle
 ne pense plus qu'à luy plai-
 re, qu'elle n'est plus touchée
 que de ses interests, qu'elle
 ne desire plus que la gloire,
 c'est alors qu'elle est en estat
 de dire, *Dominus pars heredi-*
tatis meae: Je n'ay plus d'autre
 partage pour ma vie que DIEU,
 & ses divines occupations: Je
 ne veux plus que DIEU en
 tout: Je suis toute à luy: Je ne
 suis plus à rien du monde: Je
 ne veux plus que luy seul pour
 toutes choses. C'est pourquoy
 elle est pour lors en estat d'es-
 tre élevée à la Clericature.
 Car elle est dans la perfection
 de la vie Chrestienne, elle fait
 profession de la vie parfaite à
 laquelle le baptisé est appelé
 pour estre vray Chrestien, &
 Chrestien accompli, qui est
 d'estre mort à soy-mesme &
 vivant à DIEU seul. Et ainsi
 elle est dans la grande disposi-

Valeant thro-
 ni, principatus,
 opes, splendo-
 res, vilis hæc
 & despicabilis
 gloriola, ac de-
 nique magnæ
 huius scenæ lu-
 dicra, nugæque
 theatricæ. Ver-
 bum ætissime
 complectamur
 ac præ omni-
 bus rebus so-
 lum Deum ha-
 bere optemus.
S. Greg. Nas.
Ep. ad Eudox.
Rhetor.

Perfectus ser-
 vus Christi, ni-
 hil præter Deū
 habet: aut si
 quid præter
 Christum ha-
 bet, perfectus
 non est. Et si
 perfectus non
 est, cum se Deo
 perfectum fo-
 re pollicitus
 sit, ante Deum
 mentitus est.
S. Hierom. ep.
ad Heliod.

Dicebat Do-
 minus Petro:
 Pètre amas me?
 Non tua queris
 in Ecclesia, sed
 mea? Si talis

tion pour entrer dans le saint Clergé, où l'on ne doit voir que des personnes mortes à leurs inclinations, mortes aux desirs de la chair, mortes enfin à tout ce qui les regarde, pour ne vivre plus qu'à DIEU, & pour ne plus s'occuper que de luy seul, en qui l'on trouve un abysme ou cent millions d'esprits se perdroient, tant cette adorable Majesté épouise tous les devoirs qu'on luy peut rendre, & tant le fond de DIEU est vaste, immense, infiny, & capable d'engloutir & d'absorber tous les esprits possibles.

L'ame ainsi parvenue à cet estat, éprise de la beauté de DIEU & de sa magnificence, & attirée en mesme temps par la bonté du milieu de son peuple pour estre renduë sa domestique, se jette entre ses bras, se livre & s'abandonne à sa puissance, à sa sagesse, & à son amour; & assurée qu'elle est

es, pasce oves meas. S. Aug. ser. 49 de verb. Dom.

Da mihi animam nihil amantem præter Deum, & quod propter Deum amandum est; Cui vivere Christus non tantum sit, sed diu fuerit; Cui studij & otij sit providere Deum in conspectu suo semper; Cui sollicitè ambulare cum Domino Deo suo, non dico magna sed una voluntas sit, & facultas non desit; Da, inquam, talem animam, & ego non nego dignam sponsi cura, majestatis respectu, dominantis favore, sollicitudine gubernantis.

S. Bern. serm. 69. in Cant.

De la Clericature.

de ses regards, de ses soins & de sa protection, & que l'on trouve plus de bien, d'honneur & de plaisir en luy seul, que dans tout le monde ensemble, elle dit avec un abandon total, & une parfaite confiance: *Dominus pars hereditatis mee*: Mon DIEU, je m'abandonne à vous. Mon Seigneur & mon Prince, quel bonheur pour moy d'entrer dans vostre maison? Que peut-il maintenant me manquer? Il n'y a point de Prince ny de Monarque qui au milieu de son Royaume n'ait de quoy fournir abondamment à l'entretien de ses sujets. Mon DIEU, vous estes mon Seigneur & mon Roy; vous estes le Roy des Roys, & le Seigneur des Seigneurs; Que puis-je craindre dans vos Estats? Helas je vous offenserai, & j'accuserai vostre puissance, ou choquerai vostre liberalité, si j'apprehendois de manquer de

Quis Rex devotis militibus debitam non procurat annonam? Quis Dominus fidelibus servis iusta cibaria non ministrat? Quis pater non dat panem filiis? Si ergo nobis Deus & Rex, & Dominus, & Pater est, quid negabit, &c.
S. Petr. Chr. sol. serm. 163.

Eligant sibi alii partes quibus fruantur terrae

quelque chose en vous servant.
 Mon Dieu, c'est de bon cœur
 & avec joye que je me livre à
 vous, & que je me jette entre
 vos bras. Et pour témoigner, ô
 mon Seigneur, que je ne me
 desie pas de vous, je perds tout
 soin de biens & de facultez;
 j'abandonne tous les établisse-
 mens du siecle; je renonce aux
 pretentions du monde; je ne
 veux plus m'embarrasser dans
 les heritages de la terre; vous
 m'en donnerez bien d'autres
 de plus haut prix & de plus
 grande valeur. *Tu es qui re-*
stitues hereditatem meam mihi.
 Vous me l'avez promis en la
 personne des Apostres, leur
 disant: Vous qui avez tout
 quitté pour me suivre, & qui
 pour l'amour de moy avez a-
 bandonné pere, mere, freres,
 sœurs, pais, possessions, biens,
 heritages, je vous le rendray
 au centuple en ce monde, &
 en l'autre je vous donneray la
 vie eternelle.

nis & tempo-
 rales: Portio
 mea Dominus
 æternus est. Bi-
 bant alii mor-
 tiferas volup-
 tates, portio
 calicis mei Do-
 minus est. S.
Aug. in Ps. 15.

Magis perfe-
 ctus relin-
 quat omnia, &
 solum sequatur
 Christum, ja-
 ctans cogitatū
 suum in Deo,
 enutriendus ab
 eo, & centuplū
 sine dubio, per-
 cepturus. S.
Bern. declam.
de vita & mor.
Cler.

Nec inutilis
 commutatio,
 pro eo qui su-
 per omnia est,
 omnia reli-
 quisse Nam &
 simul cum eo
 donantur om-
 nia, & ubi ap-
 prehendens eū,
 erit ipse omnia
 in omnibus, qui
 pro ipso omnia
 reliquerunt.
 S. Bern. de-
 clam. c. 13

Tanta familiaritate donatur, ut Dei brachiis amplecti se sentiat, Dei sinu fovetur, Dei cura & studio custodiri. *S. Bern. serm. 52. in Cantic.*

Sacerdotibus Domini ^{pro} omnibus divitiis Christus abundat. *Conc. Par. 1. 6. libr. 2. 6. 13.*

Quid queris extra illum? Quid desideras præter illum? Quid tibi placeat sine ipso? Ipse fecit omnia, ipse habet omnia, ipse est omnia. Quodcunque bonum.

C'est dans ce grand & total abandon que l'ame se voit dans une admirable possession de DIEU, qui l'ayant attirée par sa beauté & la recevant à bras ouverts, fait que non contente de s'estre donnée entierement à luy, elle se plonge dans son sein adorable avec une satisfaction qui ne se peut dire, elle s'y abisme comme dans un ocean de delices, & ne voulant plus d'autre bien que luy seul sur la terre, elle ne peut se lasser de dire: DIEU est ma chere possession: Je ne veux plus que ce grand Tout pour mon bien & pour mon heritage, *Dominus pars hereditatis mea & calicis mei.*

Enfin l'ame en jouïssant de DIEU, qui fait, si on le peut dire ainsi, comme une partie de IESUS-CHRIST & de l'Eglise, s'écrie toute ravie & transportée hors d'elle-mesme, *Dominus pars hereditatis mea: DIEU*

DIEU tout grand , tout-puissant, tout immense qu'il est, n'est pourtant, si je l'ose dire, qu'une partie de ma possession & de mon heritage. Car par un effet de sa liberalité immense, je possède IESUS tout entier. Je possède IESUS-CHRIST DIEU & homme tout ensemble: Je le possède se donnant à moy, selon tout ce qu'il est en sa Divinité & en son humanité; dans l'eternité & dans le temps. Ainsi comme j'entre en société non seulement de ses amours eternels envers son Pere, & des loüanges infinies qu'il luy donne avant tous les siècles dans son sein adorable comme son Verbe; mais encore de ses adorations & de tous les devoirs religieux qu'il a commencé à luy rendre dans la suite des temps, & qu'il luy rendra à jamais dans son Eglise, je jouïs en luy de tout ce qu'il y a de

cupis, quodcunque pulchrum quæris, quodcunque dulce & delectabile requiris, totum in ipso invenies, & in ipso perfrueris. Si gaudere vis, ipse gaudium est. Si te pugnare delectat, ipse palma est, &c. Si charitatem vis, charitas est, &c. Si plenitudinem quæris, omnis boni, ipse plenitudo est. Quidquid boni quæris, summum bonum, & omne bonum ipse est, &c. S. Bern. *serm. de miseria humana.*

De la Clericature.

plus grand , de plus aymable,
& de plus saint au Ciel & en
la terre : Et c'est en cela que
je trouve le comble de mon
bonheur & de toutes mes de-
lices en cette vie.

Alors cette ame ainsi aban-
donnée à DIEU , favorisée des
caresses de son Epoux , eny-
vrée de ses delices , remplie de
l'abondance de ses richesses &
de ses biens , se trouve en dis-
position d'estre élevée plus
haut , & en estat d'estre choi-
sie pour les plus saints ministe-
res & pour servir dans la mai-
son de DIEU tous les jours de
sa vie.



CHAPITRE II.

De quelques sentimens que doivent avoir ceux qui entrent dans la Clericature, contenus dans le Pseaume 83. Quam dilecta tabernacula tua.

CE Pseaume exprime les saintes dispositions & les principaux sentimens que doivent avoir tous les saints Clercs, qui charmez des beautez de la maison de DIEU se consacrent à son service pour y passer le reste de leur vie. Comme DIEU en les appellant à ce divin estat, les éclaire de ses saintes lumieres, & qu'il leur découvre la grandeur de sa Majesté, & la gloire qu'il y a de servir à ses Autels, ils se trouvent tellement ravis de ses rares beautez que cette divine

B ij

De la Clericature.

Sageſſe leur manifeſte , que tout transportez du deſir d'y conſommer leurs jours , ils s'écrient avec une joye & une dilatacion de cœur qui ne ſe peut dire : *Quam dilecta tabernacula tua Domine virtutum.*

C'eſt là le ſentiment ordinaire que DIEU imprime dans le cœur de ceux qu'il appelle à cét eſtat , & qui occupe inceſſamment l'ame d'un Clerc , qui eſt rempli de l'eſprit & de la grace de ſa profeſſion. Mon DIEU , dit-il , qui eſtes le Pere & le Maïſtre des vertus , que vos tabernacles ſont beaux ! Que voſtre maiſon eſt agreable ! *Quam dilecta tabernacula tua Domine virtutum.* Mon ame ne deſire autre choſe que cette ſainte demeure : Je ne ſoupiſe qu'après le bonheur d'y paſſer toute ma vie : Je languis & je meurs dans l'ardeur du deſir qui me preſſe de me conſommer dans ces ſaints lieux :

Concupiſcit & deficit anima mea in atria Domini. Concupiſcunt & non deficiunt, qui jam quidẽ cœleſtia appetunt, ſed adhuc tamen à terrenorũ delectationibus minime laſſantur. Cõcupiſcit vero & in atrio Dei deficit, qui cum æterna deſiderat, in amore temporalium non perdurat. S. Greg. lib. 8. Mor. c. 15.

*Concupiscit & deficit anima mea
in atriâ Domini.*

Quoy que cette demeure ne soit que l'entrée & le porche de la Sion celeste, mon cœur a tressailli de joye, & ma chair a esté dans un excez de jubilation, quand j'ay pensé que j'y devois demeurer le reste de mes jours, que j'allois servir dans la maison de DIEU

& que j'estois particulièrement choisi pour estre son Domestique : *Cor meum & caro mea exultaverunt in DEUM vi-*

Et enim passer invenit sibi domum, & turtur nidum sibi ubi ponat pullos suos: Altaria tua Domine virtutum. Le passereau trouve son logement, & la tourterelle son nid où ils habitent en paix, & où ils rencontrent leur repos : Et pour moy toute ma felicité est d'habiter aux pieds de vos sacrez Autels. C'est là où tend mon

Cor meum & caro mea, &c. Hoc non potest dicere nisi ille qui in amorem Dei tota mente defixus est. S. Hieron. hic.

Non exultavit in hoc mundo, nec exultavit in aliqua oblectamenta quæ mundi quæ addidit, vivum? ut ostenderet quia totum quod non pertinet ad Dei cultum, debemus habere S. Aug. lib. 50. Hom. 33.

Quemadmodum passer & turtures, atque etiam reliquæ aves vagantur quidem quando non habent nidum; cū vero hunc construxerint, in ipso commorantur solent, & suos pullos alunt. Sic olim quidem erravimus; nunc vero à tua gra-

B iij.

ria vocati, & tabernaculata inveniētes prope tuas aras proprios pullos instruimus tibi affidentes.

Theodor. hic.

Episcopus gerit in Ecclesia personam Christi. *D. Tb. 3. p. qu. 27. a. 3. ad 3.*

Nostri nidi, & cubilia, & bonorum fruitio tua sancta altaria sunt. Apud illa enim veluti pulli hiantes divinum ac salutare cibum à te percipiunt. *Theod. hic.*

illa mihi pro domo, illa pro nido sunt ubi requiescam,

cœur : C'est là où se portent mes affections : C'est là où aboutissent tous mes desirs.

L'entre dans un estat où l'on doit faire profession d'imiter vostre Fils hostie vouëe & consacrée à vostre adorable Majesté, & destinée à la mort.

Et c'est mon DIEU, ce que je proteste aux pieds du saint Prelat qui tient vostre place & vous represente. Oüy, je proteste que je veux mourir pour vostre honneur : que je me consacre à vous je ne veux

rien que pour vostre gloire : que je ne desire que de vivre dans vostre Eglise, & de mourir pour la defense de vos Autels.

Altaria tua Domine virtutum, Rex meus & Deus meus. DIEU des vertus, ce sont là toutes mes delices : c'est là

tout mon honneur & toute ma gloire ; & je ne soupire qu'après le bonheur de pouvoir

vous y servir toute ma vie. Je suis dans une maison qui surpasse celle des plus grands Princes de la terre, puis que c'est celle du grand Roy, que tous les Monarques du monde s'estiment trop heureux d'adorer.

Ce n'est pas seulement la maison du grand Roy que la vostre, mais c'est la maison du grand DIEU & du DIEU des vertus que rien ne scauroit ébranler. Tout tombe en decadence : Il n'y a rien qui ne déperisse sur la terre : les maisons des Grands qui semblent les plus fermes perissent avec le temps : mais pour la maison de mon maistre, elle est inébranlable.

Beati qui habitant in domo tua Domine, in secula seculorum laudabunt te. Bien-heureux sont ceux, ô mon Seigneur, qui habitent dans une si sainte maison, & qui n'ont point

vbi pascat.
Agel. in Ps. 83.
Domus Christi est Ecclesia Dei.
S. Aug. lib. 50.
Hom. 33. &
SS Patres.

Supra petram edificata, nec pluvia irruente illabitur, nec flumine imminente subvertitur, nec ventis flantibus commovetur.

Stante perpetuum Deo transeunt omnia.
S. Greg. lib. 22.
Moral. in Job. cap.

Alta sæculi repente corrumpit, pulchra transeunt, læta evanescent. *S. Greg. lib. 54 in*

Divinâ dulcedine gustatâ, beatos nuncupamus eos qui Deo continuè assistunt, divinisque laudibus perfruuntur. *Theodoret. in Ps. 136.*

De la Clericature.

d'autre occupation que de raconter vos loüanges, & de vous glorifier incessamment.

Beat um esse dicit eum, qui divinæ curæ est compos. *Theod. ibid.*

Beati servi tui qui stant corâ te semper. *3. Reg. 10. v. 8.*

Ad te levavi animam meam, deus meus in te confido, non erubescam. *Pf. 24. 1.*

24. 1.

Ascensiones Dei in corde factas, piâs cogitationes de Deo prophetans sermo. *Theod. ibid.*

Propriè & verè præfens vita lachrymarum vallis est. *Theod. ibid.*

Talis homo excogitavit intra se gradus & ascensus quosdâ à sensibilibus

Beatus vir cuius est auxilium abs te. Bien-heureux est celuy qui ayant renoncé à toutes choses, s'est abandonné à vous sans reserve, qui vous a pris pour son unique partage, qui se consacre totalement à vous, & qui n'attend rien de vous. Car dans cet état il a continuellement le cœur tourné vers vostre adorable Majesté, & son ame est incessamment élevée vers le Ciel.

Ascensiones in corde suo disposuit, in valle lachrymarum in loco quem posuit Quoy qu'il soit encore dans le monde, il vit de mesme que s'il estoit dans le Ciel. Quoy qu'il soit sur la terre qui est une vallée de larmes, il est toujours comblé de joye, & il goustepar avance les delices du Paradis. Quoy qu'il soit dans un

féjour où l'esprit ravalé par la chair & deprimé par le poids de sa corruption s'occupe de foy, ou des choses du monde, toutefois par le bonheur qu'il a d'estre habitant de la maison de DIEU, son ame par la vertu divine qui la remplit, & par la grace du Saint Esprit qui l'éleve au dessus de toutes les creatures & d'elle-mesme, est toujourns attirée vers DIEU, & toujourns penetrée & occupée de luy.

Etenim benedictionem dabit legislator : ibunt de virtute in virtutem : videbitur DEUS deorum in Sion. Par la grace de DIEU, & par la benediction de IESUS-CHRIST, qui est nostre Legislatteur, qui répand en nostre cœur son divin Esprit qui est une loy vivante; nous avancerons de vertu en vertu; & le nouvel homme ira croissant en nous, jusqu'à ce que nous voyons DIEU en la

ad intellectu-
lia. Sunt autē
istæ ascensio-
nes, bonæ quæ-
dam cogitatio-
nes, per quas
veluti per sca-
lam gradatim
ad alta & divi-
na dona con-
scendimus. *En-
thym. hic,*

Adveniet gra-
tia... Ipsa est
benedictio: S.
Aug. in Ps. 83.

Augent eum
quotidie robur,
incrementoque
virtutis magnā
vim sibi parāt.
Theod. hic.

Ex una in aliā
virtutem sum-
mo cum pro-
fectu ad subli-
me virtutū cul-
mē ascendunt.
Enthym. hic.

Nullam ascen-
sus & deifica-
tionis mensu-
ram agnoscunt.
S. Greg. Naz.
orat. 3.

cité de Sion, & que nous arri-
vions à cet estat de paix & de
benediction, à cet estat de fe-
licité & de loüange perpetuel-
le, à cet estat de religion par-
faite, & de beatitude con-
sommée en la société de tous
les Saints.

Respice in fa-
ciem Christi tui;
hoc est respice
in nos: In no-
bis enim respi-
cis filium tuum
qui habitat in
nobis. S. Hier.
hic.

Protector noster aspice DEUS.
O grand DIEU qui estes no-
stre protecteur, considérez ma-
confiance, & l'abandon que je
fais de moy-mesme entre vos-
 mains: Je vous en conjure par
vostre Fils.

Per Christum hoc
in loco Chri-
stianum intel-
ligit, qui in
Christo bapti-
satus sit & Chri-
stum induerit.
Eu. b. hic.

*Respice in faciem CHRISTI
tui.* Regardez celuy qui a l'hon-
neur d'estre vostre Oinct, qui
fait une partie de vostre Christ,
qui vous est consacré par le
Baptême, & par la Confir-
mation; & qui a l'honneur
d'estre entré en partage & en
portion de vostre Royauté.

Sic divina do-
minus mihi ama-
bilis, ut elegerit
prope hanc

*Melior est dies una in atriis
tuis super millia.* Mon DIEU,
mon Roy, vostre maison est si

Sainte, si parfaite, & si pleine de benediction, que j'ayme mille fois mieux passer un jour dans cette demeure, & vivre à l'entrée seule de vostre tabernacle, que d'estre un siecle entier dans d'autres maisons, & dans les Palais les plus magnifiques & les plus delicieux du monde.

Elegi abiectus esse in domo DEI mei, magis quam habitare in tabernaculis peccatorum. Oüy, j'ayme mieux estre abjet dans vostre maison, que de demeurer dans celle des pecheurs. Car si ordinairement l'on regarde comme un extrême bonheur dans le monde d'estre dans les louvres & les palais des Grands; & si l'on s'estime plus heureux d'estre le dernier chez eux, que d'estre le premier dans la maison des pauvres, combien plus doit-on estimer le bon-heur de demeurer dans vostre Sanctuaire, & com-

in solo projectus esse, & ante hujus januas volutari, quam in eximii illustribusq; peccatorum domibus comorari, &c. *Theodoro hic.*

Quem Deus divitem fecerit, nemo pauper faciet. Penuria esse nulla jam poterit, cum semel peccus celestis sagina saturaverit. Iam tibi auro distincta laquearia & pretiosi marmoris crustis vestita domicilia sordebunt. *S. Cypr. lib. 2. ep. 2. ad Donat.*

Præstat cum Christo & pro Christo pati,

quam cum aliis
in deliciis ver-
sari. S. Greg.
Naz. orat. 4.
n. 51.

bien doit-on preferer le séjour
que l'on fait aux pieds de vos
Autels, à la felicité imagini-
re, de ceux qui habitent dans
les palais des Grands, qui ne
font rien aupres de vous, &
qui tous ne font qu'un neant
devant vostre divine & tres-au-
guste Majesté.

Quidquid Do-
minus indebite
iacunde, &c.
circa servū fe-
cerit, judicium,
justitia, lex est.
Imperantis ira,
subdito jus est.
S. Chrisol. ser.
161.

Misericordiam
diligit, qua
primo subve-
nit; veritatem
diligit, ut cre-
dentibus det
quod promisit.
S. Aug. hic.

Fidelis Deus
exhibens quod
promisit homi-
ni. Teneamus
fidelissimū de-
bitorem, quia
tenemus mise-
ricordissimum
promissorem,
S. Aug. in Pj.
12. conc. 1.

*Quia misericordiam & verita-
tem diligit DEUS.* Ces Grands
n'ayent ordinairement que
la rigueur, l'artifice, le dégui-
sement & le mensonge. La mi-
sericorde & la verité n'ont au-
pres d'eux que peu d'accez :
Mais pour vous, ô mon DIEU,
vous ayez la clemence, vous
vous plaisez à faire misericor-
de, & vous ayez la verité.
Vous n'estes pas comme ces
Grands qui manquent à leurs
paroles. Comme vous estes la
verité mesme, vous estes fidel-
le en vos promesses, & vous
donnez recompense à tous ceux
qui vous servent fidèlement.

Les Grands du monde pe-
 chent en deux choses envers
 leurs serviteurs. L'une est en
 severité: car ils les chassent sou-
 vent pour la moindre faute,
 pour avoir cassé un verre, pour
 avoir dit un mot de travers;
 & mesme apres en avoir re-
 ceu quelquefois de grands ser-
 vices. L'autre est en infideli-
 té: car ils ne les recompensent
 point ordinairement autant que
 le demandent leurs services.

Deus non fal-
 lit quia veritas
 est. S. Aug. in
 Ps. 35.

Mundi promi-
 sa fallunt, Dei
 autem promi-
 sa nunquā fal-
 lunt. S. Aug.
 de verb. Apost.
 ser. 23.

Mais pour mon Seigneur: *Mi-
 sericordiam & veritatem diligit
 Dominus.* Il fait misericorde
 à ceux mesme qui ont failly
 en le servant: Et comme il est
 veritable en ses promesses,
 ceux qui le servent ne sont
 jamais frustrez de leur attente.

Fidelis Deus in
 verbis suis.
 Quid enim pro-
 misit & non de-
 dit: S. August.
 in Ps. 144.

Car il leur donne toujourns la
 recompense qu'ils meritent, &
 au de là mesme de ce qu'ils
 peuvent attendre; puis que par
 son infinie misericorde il ac-
 corde la grace à ceux qui tom-

Ex divinis e-
 nim edibus mi-
 sericordia sca-
 turit... & om-
 nium bonorum
 fruitio. Theod.
 hic.

De la Clericature.

bent , afin qu'ils s'en puissent relever ; & qu'il donne un gloire eternelle, immense, & incomprehensible à ceux qui sont fideles à le servir. *Gratiam & gloriam dabit Dominus.*

Nemo est qui reliquerit domum &c. qui non accipiat cœtes tantum nunc in tempore hoc.

Mat. 10. v. 30

Multiplicata domorum atq; agrorum possessione ditabitur, qui quis unâ domo pro Christi dilectione rejectâ, &c. *Cassian. collar. 24. c. 26.*

Nan vidi justû & relictum, nec semé ejus querens panem. *Pf. 36. v. 25.*

Beatum ac felicem nûcupat eum qui omné præsentis vitæ necessitatē pro nihilo ducit, & soli spei quâ in Deo fixam ha-

Non privabit bonis eos qui ambulat in innocentia : Il ne privera pas mesme de biens temporels, ceux qui s'estant consacréz à son service, se confieront en luy. Car on sçait qu'il ne laisse jamais sans récompense, ceux qui en marchant dans l'innocence le servent avec fidelité, & qu'il leur donne mesme dès cette vie autant de possessions, de richesses & de biens, qu'il voit leur estre nécessaire pour leur salut, & pour l'accomplissement de ses desseins sur eux.

Beatus homo qui sperat in te. Bien-heureux donc, ô mon DIEU, est celuy qui se confie en vous, & qui met son esperance en vostre protection. La-

mais il ne sera confondu, & il trouvera mille fois plus de bien qu'il n'en espere; à cause de vostre bonté immense qui surpasse toutes nos conceptions, & qui va infiniment au delà de nos attentes.

bet, ficit. Theodor. *ibid.*
 Ille sperare dicitur in Deo qui mundana omnia despicit, & ab eo solo dependet. *Emb. ibid.*

CHAPITRE III.

*Explication du Pseaume 23.
 Domini est terra &c. que
 l'Eglise chante en la promotion des Clercs.*

LE bon-heur d'un Clerc est d'avoir pris Nostre Seigneur pour son partage, de s'estre abandonné à luy sans reserve, & de s'estre confié entièrement en la grandeur & en la liberalité de celuy, *Qui dat omnibus affluenter & non imperat*, qui donne abondamment à tous ceux qui luy demandent, sans reprocher jamais

Sine penitentia enim sunt dona Dei. *Iacob. 1. v. 5.*

Homo cujus Deus est, quid amplius quaerit?

rit ? Si sufficis
tū Deo , suffi-
ciat tibi Deus,
*S. Cyprian. ser.
de Ascens. Chri-
sti.*

Cum sint Dei
omnia, habenti
Dominum nihil
deerit, si Deo
ipse non desit.
*S. Cyp. serm.
6. de orat. Dom.*

Quid ei deesse
potest qui ha-
bentem omnia
liabet. *S. Aug.
Hug. Card. in
Pfs. 22. v. 1.*

Nec potest in
hoc sæculo in-
digentia labo-
rare, cui dona-
tum est in om-
nium rerū Do-
mino omnia
possidere. *S. Leo
ser. 4. in Qua-
drag.*

Nihil mihi de-
erit si Deū ha-
buero : & nihil
mihi alia pro-
sunt si Deum
non habuero. *S.
Aug. de Symb.
lib. 1. c. 3.*

ses graces , ny regretter le bien
qu'il fait à ses fideles serviteurs.

C'est vers cet adorable Tout
que le Prestre doit avoir tou-
jours les yeux élevez ; & il les
doit arrester incessamment sur
luy, comme sur son heritage &
sur sa portion ; parce que trou-
vant en luy des thresors infi-
nis & des richesses immenses,
il possede des biens qui ne s'é-
puisent point , & il est ainsi
mille fois plus heureux & plus
riche , que tous les hommes
de la terre. Car alors il jôuit
de celuy qui sôultient tout le
monde , qui nourrit tout le
monde , qui a en soy de quoy
pourvoir aux necessitez de tout
le monde. Ainsi il a tout à luy,
rien ne luy manque ; il a un
thresor de biens intarissable ;
en un mot , il en a mille fois
plus qu'il ne luy en faut, puis
qu'il possede celuy qui en a
pour tout le monde ensemble.

Après cela je ne m'étonne

De la Clericature.

41

pas de voir des ames saintes dans de si grands transports, & dans des desirs si ardens & si continuels pour servir DIEU dans sa maison. Car si l'on sollicite si puissamment dans le monde pour estre receu dans la maison des Grands, & pour servir les Roys qui meurent & qui perissent; combien plus doit-on desirer d'estre admis dans la maison de DIEU pour y servir ce grand Tout, le souverain Monarque, ce Roy des Roys, si auguste, si bon, si charitable, & si misericordieux.

Quid querit à Deo, cui non sufficit Deus. *So. Aug. ser. 1.^o de diversis.*

C'est là tout le desir & toute la joye des saints Clercs. Leur unique consolation est de se voir si heureux que de pouvoir vivre & mourir pour le service des saints Autels. Ils sont ravis de quitter tout sans reserve, pour posseder ce grand bonheur; & ils s'abandonnent pour cela à DIEU avec une parfaite confiance, le regardant com-

Si aliquid in hoc seculo possidere delectamur, Deum qui possidet omnia, qui creavit omnia expedit ut mēte possideamus, & in eo habeamus quęcunque fœlicitate & sancte desideramus. Sed quoniam nemo possidet Deum.

nisi qui possidetur ab eo, firmus nos ipsi facti Dei possessio, & efficitur nobis possessio Deus. Et quid potest esse in mundo fecilicium, quàm cui efficitur suus imperator & redemptor census, & hereditas dignatur esse ipsa divinitas. Quid ultra querit cui omne gaudium & omnia suos redemptor esse debet. *S. Aug. de salutar. docum. cap. 10.*

me le grand Pere de l'univers, comme le liberal dispensateur de tous ses biens, comme celui qui embrasse & nourrit tout le monde, de mesme que s'il ne nourrissoit qu'une fourmis.

Adorable grandeur de DIEU, doit dire un saint Clerc, abyssine de sagesse & d'amour, abyssine de richesses & de puissance, que je me perde en vous, peut n'espérer jamais qu'en vos bontez. O Tout de tout, c'est en vous que je mets ma confiance. Helas je puis bien m'y confier, par vous cent mille créatures subsistent, & par vous cent millions de millions de créatures vivent sans autre soin, que celui seul de vostre amour & de vostre providence. O Amour, je ne dis pas grand' chose à vostre honneur, mais je dis des prodiges de biens pour moy d'estre receu entre vos bras,

& d'estre nourri dans vostre sein !

O Amour que je succe à jamais vos divines mammelles ! Que je sois à jamais nourri de vostre laiçt ! Vos mammelles valent mieux que tous les vins du monde : *Meliora sunt ubera*

tua vino. Vos celliers, ô mon DIEU, ne tarissent jamais, & vos greniers ne peuvent desemplir. Vostre ventre est un amas de froment : *Venter tuus sicut aceruus tritici* : Car vostre Providence a toujours dans les

Neque quispiam ad convivium iturus opulentum, de ipsius diei cibo curare se patietur. Nec ad fontem aliquis accedens, sollicitudinem de sitis necessitate, per patietur. Et nos habemus liberalitatem & providentiam Dei cunctis omnino fontibus & convivii instrumentis affluentiore. *S. Chrysof. Hom. 23. in Math. c. 6.*

Le ventre est une partie destinée pour l'entretien & la nourriture du corps, & il est la figure de la providence divine, qui digere ce qui est nécessaire pour nostre aliment, & pour le soutien de nostre vie.

C'est à ce divin Tout qu'il faut que le Clerc se confie pour toutes ses necessitez, & pour tous ses besoins. Rien ne

Fideli rotundus mundus divitiarum est, & quasi nihil habens omnia possidet, inhærendo ei, cui omnia ser-

viunt. *S. Aug. libr. 5. conf. c. 4.*

Substantiâ Dei
pastus didicit
coram Deo &
cum Deo com-
morantibus vi-
ræ subsidia non
deesse. *S. Chry-
sol. ser. 166.*

Quid ultra que-
rit cui omnia
suis conditor
est: aut quid ei
sufficit, cui ip-
se non sufficit.
*S. Prosp. lib. 2.
de vir. contemp.
cap. 16.*

Dominus pars
hereditatis
meæ. Quasi di-
cat: non mire-
ris si omnia a-
lia relinquo ut
Deum possideã,
in quo etiam
alia omnia bo-
na possidentur
*Idiota in ean-
dem verba. Ps.*

peut manquer à celuy qui est
entre les mains d'un Pere si
soigneux, si puissant, & si ri-
che. Celuy qui a son DIEU
pour partage, a tout entre
ses mains; il a dequoy entre-
tenir toutes les creatures, puis
qu'il a pour sa part celuy qui
les entretient toutes.

Et c'est pour cela qu'apres
que le Clerc a fait sa profession
publique entre les mains de l'E-
vesque, & qu'il a dit: *Le Sei-
gneur est ma part & ma portion:*
l'Eglise luy répond à haute
voix ce beau *Capituy p. 100. in-
vid: Domini est terra & p. 100. in-
do eius:* Comme si elle vouloit
dire; C'est avec grande raison
que vous vous confiez en DIEU.
Vous pouvez bien vous remet-
tre entre ses mains, & vous
contenter de vostre portion,
puis que le Seigneur qui vous
est échû en partage, est le Sei-
gneur universel & le DIEU de
tout le monde: La terre avec

toute sa plenitude luy appartient : *Domini est terra, & plenitudo eius*. Et tous ceux mesme qui l'occupent sont trop heureux d'estre ses serviteurs, & de vivre sous son domaine.

Quia ipse super maria fundavit eam; & super flumina preparavit illam. Il souëtient de ses mains tout le monde, il porte entre ses bras toute la terre suspenduë, & il ne luy a pas mesme voulu donner d'autre fondement que les eaux, pour faire conuoistre qu'elle dépend touëjours de luy dans son appuy, estant soustenuë par sa seule puissance; & pour instruire par là tous les hommes de leur dépendance, puis qu'ils sont aussi dépendans de sa main, & dans un aussi grand besoin de son appuy, que la terre qui les porte, laquelle sans son secours, se verroit abyfmée à tous momens, & noyée dans les eaux.

Nonne possidetis omnia, si habetis eum qui omnia habet? Cui Deus adest, nihil adest, & cui Christus sufficit, nihil deficit. *Petr. Bles. serm. 42.*

Si telluris fundamenta scrutari volueris, audies Prophetam dicentem: *Quoniam super maria fundavit eam. S. Chrys. Hom. 28. in Epist. ad Rom.*

Cum videris non lapillum parvum, sed terram omnem super aquas ferri, neque submergi, admirare potentiam supra naturam hæc mirabiliter operantem. *Id. Ho. 9. ad popul.*

Terræ magnitudo tanto tempore aquis imposita non est submersa, nec dissoluta, nec perditæ. *Quis hæc non obstupescat & cum fiducia dicat, non esse naturæ opera,*

sed providentię
naturam exce-
dentis. *S. Chryf.*
ibid.

Terra quę tan-
to calcatur põ-
dere atque one-
re mōtium, su-
pernatat liqui-
do fundamen-
to. . . . ut quod
stat, mandati sit
non naturę, di-
vini operis non
rationis huma-
næ. *S. Chrysol.*
serm. 101.

Quis adjuvat si
tu non adjuvas.
S. Aug. in Ps.
21. Expos. 1.

Quis adjutor ei
cui Christus nõ
est. *Id. in Ps.*
108. expos. 1.

C'est ce qui apprend aux hommes à mettre leur confiance en DIEU, & à reconnoître que sans luy rien ne les peut appuyer. La terre avec tout le secours & tout l'appuy du monde, ne peut pas seulement les porter, si DIEU luy-mesme ne les soutient, & s'il ne les empêche d'estre abysmez avec la terre qui les porte. Tout vit en dépendance de son pouvoir, & tout est soutenu par la divine providence. C'est donc à cette providence qu'il faut nous abandonner avec confiance, reconnoissant que nous vivons à toute heure soutenus dans ses bras.

Or entre tous les hommes les Clercs sont ceux qui doivent faire plus particulièrement cette profession. Ils doivent toujours avoir les yeux ouverts aux veritez de nostre foy qui découvre d'abord à ceux qui sont purs de cœur, ces veritez publiques.

Quis ascendet in montem Domini &c. Qui est-ce qui montera sur la montagne du Seigneur ? Qui est celuy qui entrera dans l'Eglise, figurée par le temple, qui élevé sur la montagne de Sion, exprimoit la haute perfection de ceux qui doivent entrer dans l'Eglise ? Qui sont ceux qui peuvent esperer d'avoir entrée & de faire leur demeure dans cette sainte maison ? Qu'elles doivent estre en un mot les conditions & les dispositions interieures des ames qui aspirent à la Clericature.

Innocens manibus & mundo corde. L'Innocence & la pureté sont les premieres & les principales dispositions qui sont requises pour cét estat. En effet celuy qui pretend estre Clerc devroit estre dans un estat d'innocence, à cause qu'estant la victime & l'hostie de DIEU, il ne devroit avoir aucune tache. C'est ce que DIEU deman-

Hoc de Sacerdotibus purò prædictū fuisse, ut describeret quales eos esse oporteret. *Eurhym. hic.*

Per montem, templum intelligas. Per locū sanctum altare quod in cōspectu Dei est. *Eurhym. ibid.*

Purus in opere & sanctus in cogitatione. S. *Hieron. hic.*

Per manus actiones significat; per cor verò cogitationes. Ille, inquit, ascendet & stabit, cujus & actiones irreprehensibiles & cogitationes puræ fuerint ac mundæ; quasi ascensurum illum neget aut

permansurum, qui huiusmodi non fuerit, tamen si aliter videatur. *Euthym. ibid.*

doit autrefois des victimes anciennes : Et dans la loy nouvelle il veut, comme dit saint Paul, presenter à DIEU une Eglise toute pure & sans ride, qui n'ait rien du vieil homme, & qui soit toute nouvelle en IESUS-CHRIST : *Vt exhiberet*

Ephes. 5. u. 27. sibi gloriosam Ecclesiam, non habentem maculam aut rugam, aut aliquid huiusmodi, sed ut sit sancta & immaculata.

Pars membrorum Christi prima. S. Greg. 24. Mor. 16. Sanctiora membra Ecclesie. Petr. Damian. opuscul. contra intemp. Cleric.

Hoc tanto puritatis intimæ bono gloriari non potest veraciter, nisi qui extrinsecas gloriolas perfectè respuerit. Nec enim pure valet Dei vel proximi querere lucra, qui propria non contempserit. S. Bern. Ep. 42. ad Henric. Sen.

Il faut donc que le Clerc, qui est une des principales portions de cette Eglise, soit innocent en ses œuvres, & pur en son cœur. Il faut qu'il n'ait rien dans son ame que le pur & saint amour de DIEU. Il faut qu'il le serve uniquement pour sa gloire sans aucun interest, & sans veüe de plaisir, d'honneur ny de bien sur la terre. Il faut que ce soit seulement pour le servir qu'il entre dans cét estat, abandonnant tout pour son amour, & se tenant toujours prest

prest à luy sacrifier ses biens,
son honneur & sa vie.

Qui non accepit in vano animam suam. Comme ce n'est point en vain qu'il a reçu son ame, il ne faut point aussi qu'il en use jamais pour les amusemens du monde ny pour les vanitez. Il faut qu'il s'en separe, & qu'il renonce si universellement & si entierement à toutes choses & à soy-mesme, suivant le premier precepte que JESUS-CHRIST donne à ceux qui le veulent servir, que se trouvant mort à toutes les creatures qui ne sont que mensonge, aussi bien qu'à ses propres satisfactions, & à ses propres interests, il ne s'attache plus qu'aux interests de DIEU & à son culte que JESUS-CHRIST luy-mesme appelle verité.

Nec iuravit in dolo proximo suo. Il ne doit point porter faux témoignage contre le pro-

B

Qui à Deo animam suam propter vanum aliquid non accepit: hoc est, ut vana pertractet. Eulhym. hic.

Qui non in rebus non permanentibus deputavit animam suam. S. Aug. in eundem v. Ps. 23.

Si quis vult post me venire, abneget semetipsum. Math. 16. v. 24.

Qui non renūtiat omnibus quæ possidet, non potest meus esse discipulus. Luc. 14. 33.

Qui relinquere universa disposuit, te quoque inter relinquenda numerare memento. S. Bern. declam. 10.

Puritas cordis in duobus consistit. In quæreda gloria Dei

& necessitate pro-
ximi, ut in om-
nibus videlicet
actis vel suis
vel dictis nihil
suum quærat,
sed tantum aut
Dei honorem
aut salutem pro-
ximorum aut
utrumque. S.
Bern. 42. ad
Henr. Senen.

chain : Il ne doit point avoir
de haine contre personne : Il
doit avoir un pur amour pour
DIEU, & une charité parfaite
envers ses freres.

*Hic accipiet benedictionem à
Domino.* Le Clerc ainsi disposé,
recevra la benediction de son
Seigneur, & une grande mi-
sericorde de la part de DIEU
son salutaire.

An persona Cle-
rici dicitur: hæc
est generatio
quærentium Do-
minum. Pontif.
Rom.

Hæc est gene-
ratio quæren-
tium Dominum.
Quærentium an
habentium? Ha-
bentium utique
& quærentium.
Alioquin non
possent quære-
re non habentes.
S. Bern. serm.
in hac verba.

Generatio quæ-
rentium Domi-
num, hoc est,
diligentium. Qui
enim diligit,
quærit. Eu-
th. m. hic.

*Hæc est generatio quærentium
Dominum.* C'est là la disposi-
tion des Clercs, & le genie
des enfans de DIEU qu'il cher-
chent en verité. Car autre est
la generation & l'inclination
naturelle des hommes comme
enfans d'Adam; & autres sont
leurs inclinations, leurs hu-
meurs & leur genie comme
Chrestiens & comme enfans de
DIEU. Comme enfans de DIEU
regenez par le Baptesme, ils
le cherchent avec amour &
avec pureté de cœur : Ils ay-
ment leur prochain & ne luy

font point de tort : Ils se haïssent eux mesmes & se mortifient en toutes choses. Mais comme enfans d'Adam, ils ne cherchent jamais DIEU, ils ne travaillent que pour leurs propres interests ; & suivant tous les mouvemens de leur amour propre & de leur convoitise, ils tirent à eux tout ce qu'ils eurent du bien de leurs freres.

Cupiditas est motus animi ad fruendū se & proximo, & quolibet corpore non propter Deum. S. *Aug. de doct. Christ. lib. 3. c. 10.*

C'est à ces inclinations du vieil homme qu'ont renoncé les Clercs. C'est pourquoy apres avoir protesté qu'ils ne veulent plus avoir de part à cette vieille generation, apres avoir témoigné hautement qu'ils ne veulent plus suivre ces sentimens corrompus, & ces impressions malignes du vieil homme, apres avoir fait profession publique de renoncer à tout le siecle present & à tous les biens de la terre, l'Eglise ne les regarde plus que

Solus Dominus videatur in nobis, non homo vetus. *Primas. Episc. in hac verb. c. 13. Ep. ad Rom. Iudmini Dominū Iesum Christū. Qui in Clerum alleguntur, rē profitētur minime ridiculā, quippe se peculiariter in sortē Domini ascitos quibus post hac omnia fordeāt, ac solus Dominus fors ac pars hæreditatis futurus sit. Conc. Colon. an. 1536. cap. 26.*

De la Clericature.

comme des gens d'un autre monde , comme des hommes d'une nouvelle generation , comme des personnes qui ne cherchent que DIEU , qui ne veulent que DIEU , & qui n'ayant que DIEU & JESUS-CHRIST en veuë , commen-

Deus Jacob ,
Deus Pater ab
Hebræis puta-
batur : facies
autem Patris ,
Filius. *Euseb. m.*
hic.

cent à mener sur la terre une vie toute sainte & divine : *Hæc est generatio quarentium Dominum , quarentium faciem Dei Jacob.*

Faciem Dei ac
Patris esse Fi-
lium qui appa-
ruit nobis ne-
mo ambigit.
S. Cyrill. lib. i.
de ador. in
spir. & verit.

*Attollite portas principes ve-
stras.* Portiers du temple , au-
gustes Principautez , ouvrez
vos portes au Roy de gloire,
qui veut entrer en ce Royau-
me. Les Evesques qui intro-
duisent les Clercs dans l'Egli-
se , & qui en sont appelez les
Princes , sont designez par ce
mot de Principautez , comme
le Clerc est signifié par celuy
de Roy. Car les Evesques sont
ceux qui figurent IESUS-
CHRIST , le Prince des Roys

Episcopi sunt
populi princi-
pes. *S. Hilar.*
in c. 24. Matth.

Sacerdotum
principes. *D.*
Th. suppl. qu.
40. a. 4.

Ecclesiæ prin-
cipes. *S. Leo*
serm. 3. in die
Assumpt.

De la Clericature.

33

de la terre, *Princeps regum* terra, dans l'esclat de sa principauté, & qui le figurent monté au Ciel, qui le représentent en sa pompe, qui l'expriment assis à la droite de son Pere. C'est pour cela qu'on les voit toujours élevez sur un throsne, & assis dans un fauteuil pour faire leurs fonctions, representant ainsi IESUS-CHRIST dans la gloire, qui du haut du Ciel agit sur son Eglise,

L'Eglise aussi par ces paroles faisant allusion au Fils de DIEU, veut comparer l'entrée du Clerc dans l'Eglise, qui est le Paradis du monde à l'entrée glorieuse de IESUS-CHRIST dans le Ciel au jour de son Ascension. C'est pourquoy elle donne au Clerc le nom de Roy, parce qu'en entrant dans la Clericature, il commence à entrer en quelque dignité de IESUS-CHRIST Roy de gloire &

Principes super omnem terrā, S. Aug. l. 20. de Civit. c. 10.

Throni Dei divinitatis in se præsentia circumfæsentes: S. Greg. lib. 7. in Ezech. ho. 5.

Tanquã Christi imago... Pontifex Dominũ redivivum in cœlum elevatũ quãdam figura reddit. Tribunal enim ipsũ cœlum referre docuimus. Simeon Thessal. de templo.

Clericus ad regiam in Christo potestatem assumitur. Hugo Victor. de Sacram. lib. 2. part. 3. cap. 5. 10. 3.

le veritable Roy de routes les
vertus : *Dominus virtutum ipse
est Rex gloria.*

Corona, regale
decus signifi-
cat. Propter hoc
coma capitis
Clerico in mo-
dum coronæ
tonderetur. *Hu-
go* *Vitæ* *ibid.*

Clericos Deus
in suos elegit.
Hi namq; sunt
Reges, id est,
se & alios in
virtutibus re-
gentes, & ita in
Deo regnū ha-
bent; & hoc de-
signat corona
in capite. D.
Hieron. 120 q. 1.
Can. duo sunt.

Ascendēs Chri-
stus in altum
captivam du-
xit captivitātē.
Eph. 4.

Nos fuimus ip-
sa captivitas,
&c. ad simili-
tudinē alicujus
principis triū-
phantis, &c.

*S. Bruno ser. 1.
de Ascens.*

Præclarum &
Deo acceptum
peculium à Pa-
tre sibi donatū.

D'où vient mesme qu'aussi-
toit qu'il a receu la Tonsure,
il commence à porter une cou-
ronne, qui exprime l'eminen-
te dignité dont il est rendu par-
ticipant. Et si cette couronne
n'est pas si grande que celle du
Prestre, & est beaucoup plus
petite que celle de l'Evesque;
c'est parce que le Clerc a bien
moins de part à la Royauté de
JESUS-CHRIST, que le Prestre
ny que l'Evesque. Car le Pre-
stre represente JESUS-CHRIST
comme Roy absolu en sa Re-
surrection: Et l'Evesque le fi-
gure comme Roy parfait en
son Ascension, avec son appa-
nage des hommes & des An-
ges. Il l'exprime dans son en-
tiere gloire, & dans le thrône
magnifique où il repose à la
droite de DIEU, d'où il envoie
le saint Esprit; qui est la gran-

de marque de son autorité & le tiltre magnifique de sa dignité admirable, d'envoyer ainsi dans le monde une personne qui luy est égale.

Naclant. in Ep. ad Sphef. c. 1.

Le Clerc a donc part à la Royauté de IESUS-CHRIST: & il reçoit cette grace en entrant dans la Clericature, comme estant revêtu d'une puissance absoluë sur soy-mesme, & sur le vieil homme, qu'il doit tenir continuellement assujeti.

Quid enim tam regium quam subditam Deo animū corporis sui esse rectorem? Et quid tam Sacerdotale, quam vivere Domino conscientia puram, & immaculatas pietatis hostias de altari cordis offerre. S. Leo

Et c'est là la disposition où l'on suppose qu'est le Chrestien qui reçoit la Tonsure. Car l'Eglise pretend qu'il dominera tellement sa chair en tous ses mouvemens, que l'on verra que ce n'est pas vainement qu'on luy a donné cét honneur, puis qu'il paroistra publiquement qu'il est Roy de ses passions & de luy-mesme.

ser. 3. in die anniv. assumpt. sue.

Suggestiones vitiorum reprimat, eisque velut regia potestate contradicat. S. Grego. past. p. 2. c. 3.

Il est aussi appellé, *Rex gloria*; parce qu'en esprit il est un Roy de gloire, puis qu'il doit

sane in hoc creatus es princeps, ut imperites istis affectibus, ut do-

minere bestiis, reptilibus ut præsi s... Tuis fac imperes cogitationibus, imperator ut sis omnium. S. Basl. bo. 10. in Hexam.

estre revêtu de la vie nouvelle, de la vie divine, de la vie de la Resurrection; en un mot de la vie du Ciel, qui luy est figurée par le surplis blanc dont l'Eglise le couvre.

Clericos ab omnibus omnino communibus rerū publicarum ministeriis immunes & solutos esse volumus. Constant. Magn. apud Euseb. libr. 10. c. 7. Hist. Eccl.

Cette dignité Royale dans les Clercs a esté autrefois si universellement reconnüe par toute la terre, & si publiquement reverée de tout le monde, que la police Chrestienne a accordé à ceux qui en seroient honorez des privileges qui les

Consecratio Episcopos & reliquos Domini Sacerdotes tam à servilibus quàm à cæteris adscriptitiis conditionibus liberos facit. Carol. Magn. Capitul. lib. 6. c. 216.

rendoient exempts des droits du commū des sujets du Royaume. Et quoy que par la vie peu reguliere des Ecclesiastiques, ou par le peu de religion des peuples, cette illustre qualité soit aujourd'huy extrêmement avilie dans le siecle, & peu considerée de la plus part du monde, l'Eglise ne laisse pas toujours d'en honorer ses Clercs, Premierement pour leur donner estime de leur estat, & leur

Vt nomen congruat actioni, actio respondeat nomini.

De la Clericature.

57

faire connoistre qu'elle doit estre la sainteté de leur conduite; ne leur estant plus permis de mener une vie basse & roturiere dans une condition si sainte & si relevée.

Ne sit nomen inane, crimen immane.
S. Ambros. de Sacerdot. c. 30.

Secondement elle les appelle Roys, pour faire connoistre au peuple qui est present à leur ordination, le respect qu'il doit avoir pour eux; puis que cette qualité fait voir, qu'ils sont aussi élevez au dessus des autres fidelles dans l'Eglise, que les Monarques le sont au dessus de leurs sujets dans le monde.

Sacerdotes plus vereri debemus quam vel principes vel reges.
S. Chrysof. lib. 3. de Sacerdot. cap. 5.

Hos existimate vestros praesides, hos putate Reges; his quasi regibus vectigalia offerre.
S. Clem. Const. Apost. lib. 2. c. 34.

Troisièmement en donnant la qualité de Roy à ceux qui se consacrent pour servir DIEU dans le Clergé, elle veut instruire les uns & les autres de cette grande maxime: Que c'est veritablement regner que de servir cette souveraine Majesté.
Agnosce ergo, ô Clerice, dignitatem tuam, & regia consors.

Cui dici non meretur reges, cum illi serviant, cui servire regnare est.
S. Berno Sen. ser. 20. n. 2. c. 3. s. 10. 13

C v.

factus dignitatis, noli in veterem utilitatem degeneri seu seculari conversatione redire.

CHAPITRE IV.

De l'obligation qu'ont tous les Clercs d'estre revêtus du nouvel homme. Ce que c'est que ce nouvel homme, & comment il s'établit, & croist en nous.

Patris verbum est homo noster, ut hujusmodi mixtione Deū hominibus miscrat: unus utrimque Deus est, ut me ex mortali Deum efficiat. *S. Greg.*

Naz.

Induite novum hominem, id est Christū & virtutes ejus. Primas Episc. in c. 3. & p. ad Coloss.

Christum vestimenti loco

L'Obligation qu'ont tous les Clercs d'estre revêtus du nouvel homme ; est exprimée par ces paroles que l'Evêque dit à chacun d'eux en les revêtant de leur habit : *Induat te Dominus novam hominem: Le Seigneur vous revête du nouvel homme.*

Ce nouvel homme est proprement **JESUS-CHRIST** vivant en nous par son Esprit, & nous revêtant de ses inclinations, de

son genie, de ses sentimens & de ses mœurs. C'est ce composé de son divin Esprit & de ses vertus, dont il orne nostre ame. C'est nostre Seigneur même remplissant nostre cœur, & nous donnant des inclinations toutes opposées à celles que nous avons heritées du vieil homme, & que nous avions contractées par nostre premiere naissance. C'est le Fils de DIEU vivifiant nostre fond, & nous donnant un grand amour pour son Pere, un zele ardent pour son service & pour sa gloire, un saint éloignement des grandeurs du monde, un extrême dégoust de ses plaisirs, un souverain mépris pour tous ses biens. C'est en un mot tout IESUS-CHRIST se communiquant au Clerc en plenitude.

C'est là ce qu'on appelle le Christ parfait en nous, le Christ substantiel & complet, en un mot la verité & la per-

tradit. Christū enim indutus, omnem simul in universū virtutem habet.

S. Chrysof. in hac verb. c. 13. Ep. ad Rom? Induimini Dominum Iesum Christum.

Induite novum hominem, id est, similitudinem Christi, conversationē ejus: Habitum virtutum. Hugo Card. in Ep. ad Eph. & in c. 3. ad Coloss.

Id est novam vitam in qua secundū Christum vivitur. S. Ansel. in c. 3. Ep. ad Coloss.

Novum hominē, qui est Christus, induit, qui per fidem renatus in Christo æmulus est vitæ quam tra-

didit Christus. **fection du nouvel homme.**

*S. Ambr. in
Ep. ad Eph. c. 6.*

Induite novū
hominem, id
est, accipite ve-
lut indumentū
conformitatem
conversacionis
Christi, quæ
vos undique sic
cooperiat, ut
nihil in mori-
bus vestris ap-
pareat, nisi si-
militudo ope-
rum quæ Chri-
stus egit. S.

*Ansel. in c. 4.
ad Ephes.*

Et cecy est d'autant plus im-
portant à remarquer, que plu-
sieurs se trompent dans l'idée
qu'ils se forment de ce nouvel
homme. Car on s'imagine sou-
vent qu'il cōsiste dans de grands
talens, dans des dons éclatans,
dans des graces de DIEU ex-
traordinaires : Et cependant il
ne consiste que dans la verité
de ses vertus, & dans la ple-
nitude de son Esprit. Les lu-
mieres, les talens, & les au-
tres faveurs exterieures & dons
sensibles, sont à la verité de
grandes graces, & des plus
beaux ornemens dont une ame
puisse estre embellie ; mais ce
ne sont que des écoulemens de
son esprit, des regorgemens de
ses richesses, des effets de ses
liberalitez : Et ce n'est point
là au fond la verité du Christ ;
ce n'est point là proprement
le nouvel homme dans son
fond & dans sa substance. Ce

font bien des suites de la nouvelle creature qui reçoit ces avantages, mais ce n'est pas le principal du nouvel homme. Son fond consiste dans les inclinations mesmes de JESUS-CHRIST, dans ses mouvemens, dans ses dispositions interieures, qui est ce qui compose cette nouvelle creature.

Si bien que celui qui est le plus établi dans les dispositions de JESUS-CHRIST, & qui fait croistre davantage en luy ses vertus, c'est celui qui a le plus de JESUS-CHRIST, c'est celui en qui le nouvel homme est mieux formé; c'est celui qui est le plus participant de son fond, & en qui il a pris de plus grands accroissemens.

C'est pourquoy celui par exemple qui a le plus d'amour pour l'aneantissement, plus de desir de la confusion, & plus de joye dans les mépris; celui qui adhere plus volontiers

Quod dicit, Induite novum hominem tale est ac si diceret: Induite Dominum Iesum Christum, id est conversationem novi hominis, & omnes virtutes quas intelligitis in Christo esse. Quicumque enim assumit justitiam, sanctitatem, veritatem, sapientiam, charitatem & omnes virtutes, quas in Christo cognoscit esse, Christum utique induit.

Haymon Episc. Halberstar in c. 4. Epist. ad Eph.

Imaginem totam tota similitudine nostri portemus auctoritate; non majestate qua solus est, sed innocentia, simplicitate, mansuetudine, pa-

scientia, humilitate, misericordia, concordia, quâ dignatus est nobis fieri cômunis. S. Chrysol. ser. 117.

à la croyance qu'il n'est rien, & qui se complaist le plus en son abjection ; celuy qui a une pente, une inclination, un mouvement plus fort vers le neant, & qui en un mot a le plus de part à l'humilité de JESUS-CHRIST, c'est celuy-là en qui JESUS-CHRIST est le plus établi, & qui a le plus du nouvel homme.

De mesme en est-il des autres dispositions du Fils de DIEU. Il avoit inclination de ne rien avoir sur la terre, de se priver de tout, d'estre dépourvû de tous les biens du monde, de renoncer à tout plaisir humain, pour n'avoir que DIEU qui estoit tout son bien, toutes ses richesses, tout son plaisir, en un mot qui estoit son Tout : Et celuy qui entrera le plus dans cette disposition, qui tiendra son cœur plus séparé des biens du monde, qui le dégagera le plus par-

Christû induimus. 1. Quando cum illo in novitate vitæ suscitati, illum intramus & intra ejus viscera cõtinemur. 2. Cû illum æmulamur in omni vita, &c. Natan. in cap. 5. Ep ad Eph.

faitement de tout ce qui n'est point DIEU, fera celuy en qui ce nouvel homme aura fait plus de progresz.

Le grand mouvement du cœur du Fils de DIEU, & le plus ardent de ses desirs estoit de glorifier continuellement son Pere, & d'estre en Religion perpetuelle vers luy, l'aymant, le remerciant, le priant, & l'adorant incessamment. C'estoit là une de ses inclinations essentielles, qu'il communique toujours aux ames, quand il habite en elles. Et c'est aussi une des marques qu'il vit le plus en nous, quand on nous voit brûlans de ce mesme zele, & que nous n'avons point d'occupation plus agreable ny qui nous soit plus à cœur, que les exercices de cette mesme Religion.

L'amour du prochain, le desir continuel de luy faire du bien, & de se depouiller de

Honorifico
Patrē. Ioan. 6.

Quæ placita
sunt ei facio
semper. *ibid.*

Descēdi de cœlo, non ut faciam voluntatem meam, sed voluntatem eius qui misit me. *Ioan. 6. v. 38.*

Cesset vitiorū pruritus pestifer, delictorum lethalia blandimenta vincantur. . . . discutatur à sensibus caligo tota pompæ secularis, abjiciatur à mentibus mundanæ cupiditatis illusio, appetatur paupertas Christi, tota sanctitatis animæ custodiat & corporis, ut non magnitudine sed actu imago creatoris nostri pot-

retur & clarescat in vobis. S. Chrysol. serm. 217.

soy-mesme & de ses biens en sa faveur, estoit encore une de ses inclinations : Et c'est aussi par là que l'on remarque qu'il vit en nostre cœur. En sorte que pour tout dire en peu de mots, celuy en qui les vertus Chrestiennes sont le plus parfaitement établies; qui a en soy une patience plus invincible, une humilité plus profonde, une charité plus ardente, un zele plus infatigable, &c. ce sera celuy en qui IESUS-CHRIST fera le plus formé, quand mesme il n'auroit d'ailleurs aucuns dons particuliers ny aucuns talens extraordinaires.

Sæpe enim gratiæ donum est quod iram deputat, & sæpe divinæ distributionis ira est, quod gratiam deputat. Nam plerumque gratiam æstimat dona virtutum, & tamen de eisdem donis elatus corrui. Plerumque velut

Or je dis que cecy est important à remarquer, parce qu'autrement il arrive ou que l'on tombe insensiblement dans l'illusion de ces ames qui s'imaginent estre bien parfaites, parce qu'elles reçoivent quelque-fois des graces extraordinaires; ou que l'on se laisse

surprendre à la tromperie de celles qui se découragent, & se laissent entierement abatre quand elles en sont privées.

Cependant comme ces sortes de dons & de faveurs ne sont point, des marques assurées de l'établissement parfait de IESUS-CHRIST dans une ame, elle ne doit point regler sur cela sa conduite. Elle peut les avoir tous sans avoir le genie, la nature, & les inclinations de IESUS-CHRIST, & par consequent sans estre plus parfaite: Elle peut aussi en estre universellement privée, sans que la perfection du nouvel homme recoive en elle aucun déchet.

Souvent mesme l'éclat de ces dons & de ces faveurs speciales ne sert que d'un vain amusement qui détourne du solide. Ce n'est souvent qu'une couverture de complaisance, & un aliment d'amour propre. C'est

irā. metuit adversa tentationum, & tamen eisdem tentationibus pressus ad virtutū custodiā cautiore exurgit. Quis enim Deo se propinquare non aestimet, cum supernis excrescere se muneribus agnoscit, eum vel prophetiae donum, vel doctrinae magistratū percipit, &c. Et quis se derelictum à divina gratia non deputet, cum post experimentum munditiae lacerari se carnis tentationibus videt, inhonestam ad animum congeri, & ante cogitationis oculos nonnulla improba & immunda versari. Et tamen cum fatigat ista nec superat, nequam per pollutionem trucidant, sed per humilitatē servant, ut infirmum se animus in tētatione deprehendens totum se ad divinitatis adiutorium conse-

rat, & sui fiduciam funditus amittat: Sicque fit ut inde Deo altius inhereat, unde se à Deo profundius cecidisse suspirabat. Accessus igitur recessusque Dei à mente nostra minime cognoscitur, quousque rerum alternantium finis ignoratur. S. Greg. 9. Moral. 7.

pourquoy il faut estre mort à tous ces dons exterieurs, & à ces graces sensibles, cherchant seulement à nous revêtir de ses saintes dispositions, à nous remplir de son esprit, à nous établir dans sa vie, & à croistre de vertu en vertu par un desir humble & fervent, & par une pratique fidelle & patiente.

C'est ce qui demande une ame forte & genereuse, & qui soit tres-abandonnée à la divine providence. Car la joye de DIEU est de former Nostre Seigneur IESUS-CHRIST & ses vertus dans les ames avec patience & longanimité, & d'operer ce bien en elles si imperceptiblement & si insensiblement, qu'elles mesmes souvent ne s'en aperçoivent pas, & ne le peuvent remarquer.

C'est pourquoy comme ces vertus qui sont du Saint Esprit sont spirituelles & insensibles, il ne faut point se fier

aux dispositions sensibles que l'on en a. C'est s'appuyer sur un roseau, c'est embrasser du vent, & s'exposer à l'illusion, que de s'appuyer sur les effets que la chair en ressent.

De là vient que l'on voit plusieurs personnes fort abusées, qui ayant eu quelques lumieres & quelques sentimens des vertus, croient aussi-tost les avoir imprimées au fond de leur ame, au point qu'il les ont ressenties : Et cependant on découvre à la premiere rencontre que cela est faux, & qu'elles ne les ont qu'en idée. Car aussi-tost apres elles agissent contre ces sentimens, & souvent mesme il arrive qu'agissant encore dans le sentiment de la vertu qui les presse, par exemple dans un sentiment d'humilité, elles ne laissent pas d'agir avec superbe, à cause que la vertu n'est pas le sentiment, mais le sentiment n'est

Qui ad revelationes ac immensam suavitatem gratiæ pervenerunt propter immensam gratiam & lumen illis adherens se perfectos & liberos reputant, sic præter experientiam decepti, eo quod possideant vim gratiæ. S. Macar. hom. 8.

qu'une image, & un crayon de la vertu, qui sert seulement pour la faire comprendre, & pour en dépeindre la nature.

Dam nos omnipotens Deus molestiis exerceri permittit, atque ad meliorem vitæ statum interveriente tristitia provehit, miro consilio super futurum gregem gelu & glaciem gignit, ut electus quisque in hac vita tanquam in hieme adversa ventorum & frigorum toleret, & velut in æstiva serenitate, postmodum fructus, quos hic conceperit, demoret. S. Greg. 22. Mor. 15.

Les vertus de IESUS-CHRIST aussi bien que IESUS-CHRIST mesme se cachent au fond de l'ame sans qu'on les voye ny qu'on les sente. Elles y sont imprimées par la main toute puissante du Saint Esprit, qui est present en nous, & qui y fait sa residence: Mais c'est par une voye si secreta & si insensible, que souvent il les opere dans le temps mesme que nous sommes tourmentez de sentimens tout contraires, & tout opposez à ces vertus.

Ainsi dans le temps des tentations de superbe, souvent DIEU opere l'humilité dans l'ame; en sorte qu'elle souffre avec peine ces tentations; & ne desire rien tant que les humiliations, les confusions, & les mépris, pour estre par co

Sæpe cum mentem nostram concessis virtutibus respectus intimæ largitatis illuminat, hæc

Moyen plus conforme à IESUS-CHRIST humilié, qui a mis toute sa joye en cette vie dans les opprobres & les ignominies de la Croix.

C'est ainsi pour l'ordinaire que nostre Seigneur se forme, & croist dans les cœurs pendant le temps mesme des tentations, comme on le voit par experience : Et cette voye est la plus seure pour une ame, parce que pour lors elle se voit croistre sans y penser, & sans s'apercevoir qu'elle y contribue par elle mesme.

Elle voit que son bien s'est operé par une autre main que par la sienne, & que c'est un excellent ouvrier qui a donné plusieurs coups de marteau & de ciseau sur la pierre dure de son cœur, pour en faire sortir les éclats superflus, & tailler cette masse grossiere de la chair, afin d'y former un IESUS-CHRIST le plus beau & le

protinus etiam lubricæ cogitationes turbant, ut quæ sublevata immenso munere exultat, etiam tentatione pulsata, quid sit inveniat. *S. Greg.* 8. *Mor.* 17.

Pulsat, nec frangit: impellit, nec movet: quærit, nec deiecit, ut de nostra infirmitate, sentiamus esse quod quaeritur, & de divino munere esse quod statimur. *Ibid.* lib. 23. c. 16.

Idcirco modèramine occultæ dispensationis ita tentari permittimur, ut qui ex divino munere in virtute proficimus, etiã quid sumus ex propria infirmitatememoremur; & qui ex perceptione muneris opera virtutis inferimus ex infirmitatis nostræ miseria

sacrificium hu-
militatis. offe-
ramus S Greg.
ibid. c. 18.

plus parfait des ouvrages de
DIEU : *Saluberrima institutio*, &
transone plurimâ.

C'est ainsi que se forme en
nous le nouvel homme, dont
le Saint Esprit revest dans la
Clericature tous ceux, qui sont
fidelles à retrancher les desirs
de la chair, qui couvrent ce
beau portrait & cette belle
image.

Ne magnitudo
revelationū ex-
tollat me, da-
tus est mihi sti-
mulus carnis
meæ, &c. Nam
virtus in infir-
mitate perficitur. 2. Cor. 12.
10.

Per tentantia
vitia discimus
quid de nobis
sumus. . . . Per
illa restringi-
mur, ne inter-
ius extolla-
mur. S. Greg.
23. Mor. 18.

Cette maniere dont DIEU
agit sur nous est admirable &
digne de sa sagesse. Car par
cette voye il conserve la pureté
de l'ame qui s'humilie tou-
jours dans cet estat, & qui n'a
jamais sujet d'orgueil dans l'ac-
croissement des vertus. Car si
elle vient à les connoître, elle
est toute remplie de confusion,
de voir un DIEU si bon, qui
daigne habiter en une ame si
pleine de trouble ; & operer
en un cœur si rempli de sen-
timens contraires à ses vertus,
& si opposez aux perfections.

de JESUS-CHRIST son Fils.

Que si en suite elle se trouve dégagée de la tentation, & debarrassée de ce manteau honteux qui l'environne, elle voit son ame si embellie par la bonté de DIEU, qu'elle admire le prodige de grace & de benediction qu'il a operé en elle. Elle voit qu'il la renduë chaste dans les tentations d'impudicité; humble dans les mouvemens de superbe, douce dans les émorions de cholere, patiente dans les attaques d'impatience, pure en ses intentions au milieu de mille respects humains qui la tenoient environnée & interdite: En un mot elle voit qu'il l'a renduë mille fois plus belle qu'elle n'avoit jamais esté auparavant; & qu'il ne l'a tirée du cloaque d'ordure & du lieu de tenebres où elle estoit, que pour la mettre au jour, pour l'élever comme une lumiere

Ex fuga vitiorum carnaliū, & compressione affectuum adverti potentiam virtutis ejus: Ex emendatione morū meorū expertus sum bonitatem mansuetudinis ejus. Ex reformatione ac renovatione Spiritus mentis meæ, id est, interioris hominis mei, percepi utcunque speciem decoris ejus. Et ex contuitu horū omnium simul expavi multitudinē magnitudinis ejus. S. Bern. ser. 47. in Cant.

Nunquid non majus beneficii cœlestis opus est æstuantibus quemquæ

immerfum ca-
minis nullum
omnino fenfi-
fe flammæ fu-
rentis ardorē,
quam ignitam
penitus non in-
traffe fornacē?
Nunquid non
magis prædica-
bile divinæ mi-
ferationis in-
igne est, fi forte
quemquam he-
stijis traditum
omnino cōtin-
gere feritas
impastis fauci-
bus armata non
audeat, &c.

*Enseb. Emissen-
hom.*

brillante sur le chandelier de l'Eglise, & pour faire ainsi paroître en elle aux yeux de tout le monde ses plus grandes miséricordes.

Cette conduite ne sert pas seulement à l'humiliation de l'ame, mais encore à sa gratitude. Car comme elle voit que DIEU par un effet de ses immenses bontez la dégagée de si grands perils, & que non seulement il l'a retirée d'un estat si déplorable, mais encore qu'il luy a fait ce bien de la rendre selon son cœur, elle entre dans des sentimens tout particuliers de reconnoissance, & elle ne se peut lasser de luy rendre ses actions de graces pour une faveur si speciale dont elle sçait qu'elle est infiniment indigne.

C'est ce qui engendre aussi en l'ame une haine étrange du peché, & de toutes les choses opposées à la sainteté & à la pureté que DIEU demande de ses

ses ministres: De sorte que dans les rencontres elle s'en éloigne vivement, elle les repousse fortement, elle se tient soigneusement sur ses gardes; & sans s'y amuser elle les rebute comme contraires à I E S U S-CHRIST, comme opposées à ses maximes, & comme très-éloignées de la souveraine perfection qui doit estre dans ses Prestres.

Vigilantes animo, atque in orationibus pernoctate, hostiū insidias sagaciter explorant, anticipant consilia malignantium, deprehendunt laqueos, eludunt tendicula, retiacula diffipant, machinationes frustrantur. S. Bern. ser. 76. in Cant.

Cette conduite fait de plus que l'ame se retirant en elle-mesme, s'unit de nouveau à IESUS-CHRIST & à ses pratiques. Car comme elle voit qu'il est le plus beau de tous les hommes; que cét homme nouveau vaut infiniment mieux que tous les hommes ensemble, & que tout ce qu'il y dans le monde de plus charmant; que ses pratiques sont merveilleuses & ses vertus admirables; enfin qu'il est infiniment riche en toutes perfections, elle n'a point

Deivicti pulchritudine illā & gloria ineffabili & decore incorruptibili & incomprehensibilibus divitiis æterni regis Christi, cuius desiderio capti tenentur toti ad eū omnino conversi, &c. recedunt ab omni vinculo terreno, ut possint illud desiderium solum semper in cordibus suis possidere. S. Macar. ho. 5.

D

De la Clericature.

de plus grande joye que de s'en voir participante, & elle trouve en cette divine possession le comble de son bonheur & de sa gloire.

Voila ce que c'est que le nouvel homme, & comme il s'établit en nous. Voila quel est l'habit interieur, dont l'Eglise souhaite que les Clercs soient revêtus dans la Clericature, lors qu'elle dit à chacun d'eux : *Induat te Dominus novum hominem.* C'est IESUS-CHRIST, dit saint Gregoire de Nazianze, qui est le grand habit des Prestres : *Christus magna Sacerdotum tunica.* C'est son esprit, ce sont ses vertus dont ils doivent estre remplis. C'est cét homme interieur, cét homme du cœur, cét homme qui est infiniment riche devant DIEU, *Abconditus cordis homo qui est in conspectu Dei locuples*, qui doit paroistre au dehors, & se répandre sur tout leur exterior ;

Christus pretiosum incorruptionis indumentum. S. Greg. Naz. or. 40. n. 29

Sacerdotes justitiam, gloriaeque stolam induite, ac magnam illam tunicam Christum, decus nostrum & ornamentum. S. Greg. Naz. orat. n. 34.

p. Petr. 3. v. 4.

Sic decet Clericos in sortem Domini vocari.

en sorte que l'on ne remarque plus en tous leurs gestes, en toutes leurs actions, & en toute leur conduite, que les memes vertus. Il n'y a rien en eux, disent les saints Peres, non pas mesme dans leur exterieur, qui ne se doive ressentir de la sainteté qu'ils professent. Il faut que tout soit rempli de la Religion de **I E S U S - C H R I S T**: Il faut qu'ils agissent en tout, comme **I E S U S - C H R I S T** mesme feroit s'il estoit en leur place.

Or pour cela il ne faut pas nous contenter de nous estre mortifiez dans les commencemens. Car comme ce nouvel homme ne nous est donné & ne subsiste en nous que par la mort d'Adam & de la vieille creature, à moins que nous ne perseverions dans cet exercice, & que nous ne soyons fidelles à nous crucifier en toutes choses & à tout moment,

tos vitam moralesque componere, ut habitu, gestu, incessu, sermone, aliisque omnibus rebus nihil nisi moderatum ac religione plenū præ se ferant. *Conc. Trid. sess. 22. c. 1. de re-form.*

Credite mihi & putata repululans, & effugata redeunt, & sopita denuo excitantur. Parum est ergo semel putasse, sepe putandum est; imo, si fieri possit, semper quia semper quod putari oporteat, si non diffimules, invenis. S. Bern. ser. 58. in Cant.

nous verrons bien-tost le vieil homme revivre en nous. Au lieu que par une mortification perpetuelle faisant croistre cōtinuellement IESUS-CHRIST dans nostre ame, les sentimens dans nostre cœur, & les vertus dans nos œuvres, nous serons en estat de pouvoir un jour avoir part à son Sacerdoce, auquel il ne desire élever que ceux qui comme luy se mettent en estat de victime, & ne veulent estre toute leur vie que des hosties immolées incessamment à DIEU par la Croix, & consommées parfaitement en son amour.

Nullus magno Deo & sacrificio & Pontifice dignus est, nisi qui prius semetipsum viventem hostiā & sanctam exhibuerit. S. Gregor. Naz. orac. 1.

CHAPITRE V.

Que les Clercs sont choisis particulièrement d'entre les peuples, pour rendre à Dieu les devoirs de la Religion.

Clericorū status vocatur Religiosus status.

LEs Clercs se doivent considerer comme Religieux

De la Clericature.

77

de nostre Seigneur, parce qu'ils font dans un estat où l'on fait profession particuliere de son culte, & où l'on est dans un engagement de luy rendre publiquement les devoirs les plus essentiels de la Religion. C'est pourquoy on fait changer d'habit à ceux qui s'y engagent, & on les revest de la soutane & du surplis, pour leur faire connoistre par la sainteté de cet habit, que la profession extérieure qu'ils font, est une profession d'une continuelle Religion envers DIEU.

: C'est pour cela que l'Eglise parlant de ce saint vestement dont elle couvre les Clercs, & l'opposant à la servitude & à l'ignominie de l'habit seculier qu'ils abandonnent, le nomme par excellence: *Habitum sacre Religionis*: *L'habit de la sainte Religion.*

Or pour bien concevoir ce que c'est que la Religion de

Synod. Castellan. & Horran. ann. 1626.

Viri Religiosi dicuntur, qui cultui Dei sunt addicti. Ita D.D. in v. 5. c. 2. Ab. Apost.

Ad religionis exercitationes vos vocatos agnoscite. Concil. Mediol. 4. p. 3. tit. Coniunctiones.

Viri Religiosi & veri Dei ministri vocantur Clerici. In Synod. Alarrin. 1583. Const. 131.

Religiosus habitus. Cone. Meld. an. 845. cap. 35.

Pontif. Rom. in ordinat. Cleric.

Religiosus amictus. Ambr. de dignit. Sacerdos.

Creavit in laudem & nomen
& gloriâ suam.
Deur. 26. v. 18.

Adam, dominus & rex omnium creaturarum conditus est purus à Deo in ministerium ejus. *S. Macar. ho. 11.*

Dei templum totus est mundus. *S. Cypr. de idol. vanis.*

Hac conditione gignimur, ut generanti Deo justa & debita obsequia præbeamus; hunc solum noverimus, hunc sequamur. Hoc vinculo obstricti Deo & religati sumus: unde ipsa religio nomen accipit. Et ad id dicimus nomen religionis à vin-

cét estat, & sur quoy originai-
rement elle est fondée, il faut
sçavoir qu'Adam estoit dans le
Paradis terrestre un veritable
Religieux. Car il y devoit
estre appliqué sans cesse aux
devoirs de la Religion: il de-
voit y rendre à DIEU des loüan-
ges & des actions de graces
continuelles; & il estoit char-
gé de luy offrir au nom de tou-
tes les creatures, toutes les re-
connoissances & tous les hom-
mages qui luy sont deûs.

Tous les hommes se trouvent
par leur premier estat, & par
les premiers desseins de DIEU
sur eux, dans cette mesme obli-
gation. Car comme il n'y en
a pas un que DIEU n'ait mis
dans le monde, ainsi que dans
un temple, où il pretend estre
honoré, il n'y en a pas un aussi
qui ne doive estre Religieux
de DIEU, c'est à dire qui ne
doive s'appliquer aux exerci-
ces de la Religion, & qui ne

soit obligé de luy rendre les souverains devoirs que merite une si adorable & si auguste Majesté.

Mais le péché ayant fait déchoir Adam de son premier estat, & ayant rendu l'homme apostat de DIEU & idolatre de soy-mesme; en sorte qu'au lieu de s'appliquer au culte & au respect de sa Majesté, comme la Religion l'oblige, il ne pense plus qu'à son propre plaisir, il ne recherche plus que ses propres interests, il ne fait plus rien que pour soy, se proposant soy-mesme pour fin en toutes ses œuvres; Notre Seigneur a voulu venir luy-mesme reparer ce desordre, & rétablir sur la terre le culte & la Religion de son Pere.

C'est pourquoy il a paru dans le monde comme un nouveau Religieux, qui ne se contente pas d'estre appliqué à DIEU

culo pietatis esse deductum, quod homines sibi Deus reli-gaverit, & pietate constrinxerit: quia nos seruire ei ut Domino, obsequi ut parenti necesse est. *Ea-dant. lib. 4. di-vin. Inst. c. 28.*

Initium super-biæ hominis, a-postataræ à Deo; quoniam ab eo qui fecit illum recessit cor e-jus. *Ecclesi. 10.*

Apostasia nulla major est, quàm averfio creaturæ à creatore. *Raban.*

Deserto Deo incipit (Adam) amare quod suū est. *S. Aug. lib. 2. de Gen. contr. Manich. c. 16.*

Venit Christus ut cœlestis generatio reparat quod natiuitas terrena perdidit. *S. Maxim. hom. 3. in Nazir. Dom.*

Holocautomata pro peccato

noluit, tunc dixi: Ecce venio, ut faciam Deum voluntatem tuam. *Hebr.* 10.

Attende quid in adventu suo fecerit Dominus, & nihil in eo reperies, nisi paterni honoris & salutis animarum zelum. *B. Laurent. In fine de compl. Christ. perfect.*

Vetustate discedente redditur nobis novitas per baptismum. *S. Aug. de Symb. lib. 4. c. 9.*

Vestis Christianorum spiritus, qui amicit eos, in nomine Patris, & Filii, & Spiritus sancti. *S. Hieron. hom. 6.*

Templum Dei ipsa baptismi sanctificatio

son Pere en son particulier, & del'honorer par toutes ses paroles, par toutes ses pensées, & par toutes ses œuvres, mais qui veut encore multiplier sa Religion & la répandre dans le cœur de tous les hommes.

Et c'est ce qu'il opere effectivement en nous par le Baptême, où donnant la mort en nostre cœur au vieil homme qui tournoit tout à soy, il y renouvelle les premieres inclinations que DIEU avoit données à l'homme en le creant, qui estoient de pente, de mouvement, de retour, & de Religion perpetuelle vers son adorable Majesté.

C'est pour cela qu'il nous y veut revestir particulièrement de son esprit, qui élevant le nostre au dessus de toute la vanité du siecle, & de tout l'amusement des creatures, le tient present à DIEU, & l'applique autant à ses loüan-

ges & à son amour, que nous demeurons fidelles à son divin mouvement. De sorte que nostre cœur devient le temple du Saint Esprit, où les louanges de DIEU sont toujourns annoncées ; de mesme qu'avant le Baptême il estoit un enfer, où le malin esprit blasphemoit & maudissoit le nom adorable de DIEU.

Ainsi IESUS-CHRIST en nous donnant son Saint Esprit par le Baptême, nous donne le premier esprit de Religion envers DIEU, que nous avons receu en nostre premiere creation : Mais il nous le redonne avec cét avantage, que nous avons en nostre cœur la Religion mesme de IESUS-CHRIST & non plus la Religion d'Adam : Nous avons en nous son mesme Esprit, qui nous fait continuer son culte & sa Religion envers DIEU, & qui nous applique à son amour &

ne unusquisque efficitur, *Guill. Paris. de sacro Bapt. c. 3.*

Libidinum volutabrum commutatur in Dei templum, divorsoriumq; vitiorum, sacrum incipit esse virtutum.

S. Ambr. in c. 11. Luc.

Inspiravit Deus in faciem ejus spiraculum vitæ. *Gen. c. 2. v. 7.*

Spiritus viva virtus & divina natura per susflationem ad hominem missa ; & à Christo rursus per susflationem est restituta. Consentire enim oportet cum ea novitate quæ fuit ab initio, præsentem renovationem.

S. Basl. lib. 5. contra Eunon.

Quem Adamus amiserat habitum, illi Christus restituit.

D. V

Sever. Gabal. orat. de opific. mundi inter a. per. Chryf. 10.7. à ses louanges , en la mesme maniere qu'il s'y appliquoit luy-mesme durant sa vie.

C'est ce qu'il fait encore quand il vient en nous par la sainte Communion. Car il apporte en nostre ame toute sa Religion & celle des Bienheureux , dont chaque Chretien est rendu participant en ce mystere. Et c'est pourquoy l'on doit estre tres-fidelle à s'unir continuellement à luy, pour entrer en part avec luy de tous ses sentimens religieux envers DIEU, lesquels il souhaite ardemment de répandre dans tous les cœurs , pour multiplier & accroistre ainsi autant qu'il peut la Religion de son Pere.

Hoc enim sentire debent in seipsis quod & in Christo IESU.

D. Paulus & SS. Patres passim.

Novos mores sequantur in Christo. S. *Pacian. de Baptismo.*

Hæc est Religio celestis nõ quæ constat ex rebus corruptis, sed quæ virtutibus animi. Hic verus est cultus, in quo mens colentis seipsam Deo victimam

Tous les fidelles par le Baptême sont faits participans de cét Esprit de IESUS-CHRIST, & tous aussi sont obligez de s'occuper interieurement aux exercices de la Religion. C'est

pourquoy ils doivent tous dans leur cœur se tenir en respect & en reverence devant DIEU, & luy rendre continuellement quelques devoirs religieux, comme sont ceux de mortification, ou de penitence, d'adoration, d'action de grace, d'amour ou de louange, &c. Personne n'est exempt de ces hommages, & tous les Chrétiens sont obligez de s'occuper en ces saints exercices travaillant sans cesse à s'immoler comme de saintes victimes & à se consumer pour la gloire, puis qu'ils font tous profession de la Religion Chrestienne, & qu'ils doivent tous estre fidelles au Saint Esprit qui leur est donné pour ce dessein par IESUS-CHRIST dans le Baptême.

Mais comme dans la Religion Chrestienne il y a deux sortes d'exercices: Les uns qui comprennent les hommages

fficit. *Lactant. lib. 6. divinar. Instr. cap. 2.*

Generali cultui divino, qui non est nisi Religiosa ac sancta vita, vacare potest communitas hominū. & solitudinem gerere suorum exteriorum seu temporalium. Cultui autem speciali, qui Deo in templo suo visibili invisibiliter impenditur, qui assiduitatē diei & noctis requirit, intendere non potuit, nec potest communitas hominum. Quare necesse est ipsum cultum ministros habere determinatos & proprios, &c. Necesse est ut præter communis necessitatis gratiam, quam cum omnibus electis cōmunem habere debent, sanctificatione congruenti sive officii consecratur, &c. Sicut ergo homines, & cōmunitatis cultores neces-

sariam habent communé gratiam sanctitatis: Sic in eo quod ministri speciales ipsius divini cultus specialis, necessarium habent specialem gratiam sanctitatis, qua huic cultui & ministerio specialiter dedicentur & approprientur. Quae dedicandi & consecrandi sunt dedicatione & consecratione seu sanctificatione speciali, & suis officiis appropriata.

Guillem. Paris. de sacr. Ord. cap. 1.

interieurs & les devoirs communs ; les autres qui regardent le culte special & les fonctions exterieures & publiques, sur tout le souverain devoir que l'on doit rendre à DIEU, qui est le sacrifice ; Les Ecclesiastiques sont ceux qui sont publiquement ces fonctions exterieures, & qui sont établis de DIEU pour luy rendre ces devoirs publics de la part & au nom de tous les fideles. C'est pourquoy ils se doivent considerer comme estant Religieux de la Religion mesme de JESUS-CHRIST ; qui veut vivre encore en eux, pour continuer de rendre les devoirs à DIEU son Pere, qui veut se sacrifier par eux à sa gloire, & qui les oblige pour cela d'estre saints d'une sainteté consommée, & de mener une vie parfaite & tout à fait religieuse.

C'est pour cela qu'il les fait

consacrer & preparer par mille saintes inventions, afin de les sanctifier au point où ils doivent estre, pour meriter que son divin Esprit fasse dignement par eux cette tres-sainte & incomparable fonction dans l'Eglise.

Tant de saints Ordres & d'ordres, tant de benedictions & de consecrations ne servent qu'à purifier ces saints vases & ces instrumens sacrez destinez à son culte, & à les preparer pour luy rendre les hommages de la Religion, & sur tout ce souverain devoir du sacrifice, qui surpasse infiniment tout l'estat de mortification & de penitence, d'amour & de loüange, qui se peut trouver parmy les ordres Religieux.

Le sacrifice est le sommaire de la Religion; c'en est le precis & la derniere perfection: Et le Prestre qui est le seul destiné pour l'offrir publique-

Si templum & vasa propter Dei cultū sanctificanda sunt, &c. Quāto fortius ipsi ministri, &c. Incōparabiliter enim plus pertinet ad ministros ministerii sanctitas, quam ad templum & vasa ipsius. Ibid.

Integer actus Religionis est. Synod. Burdig. ann. 1592.

Religionis magistr. Cone.

Melodun. ann.
1589. *de sacr.*
Ordo.

Penes illos est
Religionis sū-
ma. Harmisd.
Pap. Ep. 25.

Cum tonso ca-
pillo Deo de-
dicantur, tan-
quam aditus ad
ordinis Sacra-
mentum illis
aperitur. Ca-
rechijm. Conc.
Trid.

Sacra vestis.
Balsam. in Can.
62. Apost.

Clericalis stolę
momentum ta-
le est, ut de ejus
occurfu vitia
suffundantur,
mores improbi
erubescant. Sy-
nod. Leonens.
ann. 1629. cap.
6. de Cleric.
vir. & her. est.

Veilis in hoc
peculiaris ami-
ctus ratio est,

ment dans l'Eglise, est celuy qui est le parfait Religieux, & qui contient en soy le sommaire de toute la perfection religieuse.

L'entrée de cét estat est la Tonsure. Car c'est alors que le Chrestien prenant la soutane & le surplis commence à faire sa profession publique dans le Clergé, & à se mettre dans un extérieur de reverence & de respect pour servir DIEU en public, en se revêtant d'un habit qui ressent son adorable Majesté.

Cét habit n'a rien de leger: il porte avec soy la modestie, & il convie mesme ceux qui nous abordent au respect & à la reverence de DIEU, de mesme que cét habit dont parle Tertullien, qui obligeoit à la retenuë & à la modestie ceux qui le regardoient.

Les Magistrats portent des robbes longues & des souta-

nes , pour obliger les peuples à les respecter , ayans sur eux une marque de la Majesté divine qu'ils representent en leurs conditions. Les Roys ornent de leur couronne & de leur manteau royal attirent tout le monde au respect & à la reverence : Et le Prestre qui porte sa couronne & son habit sacerdotal , oblige à ce mesme respect les fidesles qui par la lumiere de la foy connoissent sa dignité.

Cét habit luy est donné pour exprimer qu'il n'est pas seulement Religieux comme tous les Chrestiens , mais qu'il l'est d'une maniere qui luy est singuliere , faisant une profession toute speciale de toute la Religion de JESUS-CHRIST , soit de celle qui se pratique sur la terre , soit de celle que l'on exerce dans le Ciel. Car la soutane dont il est revêtu marque la Religion de la terre qu'il

quod ea qualis sit unusquisque indicat ; & virtus quæ ex Deo est , professionē veluti testificatur. Ut igitur peculiaris quidā in vestitu est ornatus militis , alius senatoris , itemque aliorum alius , unde ut plurimū de dignitate illorum cujusque capitur conjectura. Sic, &c. *S. Basili. reg. fus. 22.*

Prioris vestis detractio , & alterius inductio , significat translationem à media sancta vita ad perfectiorem : quemadmodū in divina regeneratione vestis mutatio significat translationem à vita purgante ad contemplationis sapientique studiū. *S. Dionis. de Eccl. Hierarch. cap. 6.*

De la Clericature

professe , & qui consiste à estre humilié , à porter sa Croix , à se sacrifier incessamment à DIEU avec IESUS-CHRIST par une mortification continuelle: Car c'est là le grand fondement que l'Eglise met de toute la Religion Chrestienne : Et le surplis figure la Religion du Ciel, qui est une Religion parfaite , une Religion consommée , une Religion qui consiste dans des respects, dans des amours , dans des louanges , dans des actions de graces perpetuelles ; une Religion en un mot qui doit faire toute la vie, & toute l'occupation des Prestres.

Habitus decentiam vitæ animique Clericalis integritatē ostendit. *Synod. Concordienf. an. 1587.*

Comme cét habit nous marque nos plus essentielles obligations , il nous doit estre si cher ; & nous en devons estre si amoureux que nous ne le quittions jamais. Jamais nous ne le devons mettre qu'avec témoignage de tendresse, com-

me faisoit le grand Borgia, qui baïsoit le sien tous les matins en se levant, nous souvenant que c'est l'habit de la Religion de IESUS-CHRIST, qui nous a esté donné avec le bon-heur d'estre faits ses domestiques.

Habitus sancti nominis. *Salvo lib. 4. ad Eccl. Csth. Conc. Lateran. 5. Sess. 9.*

C'est cét habit qui n'est point inventé par la suggestion, ny par le conseil d'un homme, mais par l'ordre universel de l'Eglise. C'est cét habit qui nous distingue des autres hommes, & qui fait connoître que nous sommes de la maison de DIEU & de son heritage; que nous sommes en ses mains, & qu'il nous regarde comme la portion la plus chere de son peuple. Sacrilege & malediction à celuy qui touchera l'oinct de DIEU.

Conc. Trid. sess. 14. de reform. cap. 6.

Desertionem Clericalis habitus, Religionis contemptum. *Vocal. Concil. Trid. ibid.*

Sanctiora membra Ecclesie.

Petrus Dam. opusc. contr. Cleric. intemp. diss. 2. c. 7.

Nolite tangere Christos meos. *Pf. 104. v. 15.*

Cét habit est l'habit de la Religion, non d'un homme, mais de IESUS-CHRIST, laquelle nous avons receuë; *Non ab homine neque per hominem;*

Non mortalium quispiam, non

Angelus, non
Archangelus,
non alia quæ-
vis creatura or-
dinem hūc dis-
posuit. *S. Chry-
fost. de Sacerd.
lib. 3, cap. 3.*

Opus manuum
Dei. *Petr. Dam.*

Professionis
suz vocabulum
religiosis mo-
ribus & reli-
gioso habitu
impleant. *Dic-
nyf. Car. h. de
vita Eccl. art.
5.*

SS. Greg. Naz.
& Nyssen. & S.
Basil. Christia-
nismum, defi-
niunt, profes-
sionē vitæ Chri-
sti, seu, Vitam
secundum in-

*sed per Dominum IESUM
CHRISTUM.*

La sainte Religion que le
Prestre professe, est une Re-
ligion qui n'a point esté ap-
portée par un simple homme,
ou par un Saint particulier,
mais par le Fils de DIEU. Car
c'est luy-mesme en personne
qui l'a fondée, & qui pour la
rendre encore plus venerable,
a voulu attacher à chaque Or-
dre un caractere particulier,
afin que le Prestre s'y trou-
vant lié, non seulement par
ses promesses, mais par sept
caracteres differens qui l'y con-
sacrent, il voye quelle est la
grande perfection, & l'invio-
lable fidelité, que demande de
luy une profession si sainte &
si religieuse.

Tous les Chrestiens par le
Baptisme font profession de la
vie & de la Religion de JE-
SUS-CHRIST: car ils y font
une profession publique & so-

lemnelle de mourir à eux-mesmes; de renoncer au diable, au monde, & au peché; d'embrasser la Croix de IESUS-CHRIST; d'aimer la pauvreté, la souffrance, & le mépris: En un mot de vivre selon toute la Religion Chrestienne & selon l'Esprit de l'Evangile: Ainsi ils sont tous interieurement Religieux.

Or c'est la perfection de cette mesme Religion, que l'on professe publiquement dans l'estat Ecclesiastique, & à laquelle on s'engage d'une maniere speciale. Car on y proteste que l'on veut renoncer à toutes les occupations mondaines, que l'on ne veut avoir que du mépris pour tous les divertissemens du siecle, que l'on abandonne ses plaisirs, que l'on condamne ses vanitez, que l'on quitte de cœur toutes ses possessions & tous ses heritages; enfin que l'on ne desire plus

carnationem: seu, Imitationem Christi secundum menturam incarnationis, seu, Mysterium & professionem crucis Christi.

Is solus qui pius ac religiosus est dicitur Christianus.

Clem. Alex. Pa-ranef. ad Genr.

Clericatus est perfectioris professio. s.

Berr. de conv. ad Cler. a 29.

et 30.

Hujus religionis formam tenuit Levitica tribus, &c. ut quæ templo, & altari, & ministeriis divinis vacabat, nihil de terræ portione perciperet, sed aliis terram colentibus, illa tantum Deum coleret, &c. ut qui operationibus divinis insistebant, in nulla re avocarentur, nec cogitare aut agere secularia cogerentur. Quæ nunc ratio &

forma in Clero tenetur, ut qui in Ecclesia Domini ad ordinationem Clericalē promoventur, nullo modo ab administratione divina avocentur, &c. nec ab altari & sacrificiis recedant, sed die ac nocte cœlestibus rebus & spiritualibus serviant. S. Cyprian. lib. 1. Ep. 9. & refert. c. Cyprianus 21. qu. 3.

Triplex est apostasia, scilicet, perfidiæ, cū quis recedit à fide. Inobedienciæ, cum quis recedit à præceptis Ecclesiæ. Irregularitatis, cū quis recedit à Religione claustrali vel Clericali. S. Bonav. centilog. seu compend. Theol. p. 1. sect. 26.

Apostasia est temerarius à statu fidei, vel obedienciæ, vel

d'autres biens, ny d'autres richesses que DIEU mesme, au service duquel on se consacre uniquement dans son Eglise. Voila quelle est la Religion de cét estat, & ce qui fait que ceux qui l'embrassent sont de veritables Religieux.

C'est pourquoy comme les Religieux qui pechent publiquement contre la Religion particuliere qu'ils ont embrassée, & contre la parole qu'ils ont donné publiquement à l'Eglise en faisant leurs vœux solennels, sont appellèz apostats: Et comme les Chrestiens pechent aussi par apostasie lors qu'ils violent la parole qu'ils ont donnée à DIEU dans le Baptême, parce que non seulement ils manquent aux promesses solennelles qu'ils luy ont faites, mais encore parce qu'ils pechent contre la Religion Chrestienne qu'ils y ont professée; & contre le Sacre-

ment, qui est ce qui scelle nos promesses, & ce qui nous donne aussi l'esprit de la sainte Religion de IESUS-CHRIST. Ainsi les Prestres & les Ministres sacrez se doivent regarder comme des apostats, lorsque sans avoir égard à tant de liens & d'engagemens divins qu'ils ont contractez dans les saints Ordres, ils s'abandonnent à une vie toute seculiere, & profanent avec insolence la sainteté de cet estat Religieux, dont ils ont fait une si autentique & si solemnelle profession.

religionis recessus. *Ibid.*

Clerici qui relicto ordine & habitu lapsi in apostasiã tanquam laici veterantur &c. Tales inter apostatas numerãdos SS. Patrum statuta declarant. *Conc. Later. 3. p. 26. ca. 16.*

CHAPITRE VI.

De l'innocence & de la perfection requise pour entrer dans cet estat Religieux.

A Fin qu'un Chrestien soit en estat d'entrer dignement dans la Clericature, &

In salutari arca nullum Deo aduersantem Noë diluuii tempore admittit; ut

perspicuè mō-
straretur, non-
nisi innocios
vel pœnitentes
egregios in Do-
minica domo
esse debere.

*Gildas in or-
din. Eccles.*

de bien faire la profession que demande la sainte Religion du Clergé, il faut qu'il ait conservé toute sa vie la grace de son Baptesme; ou que s'il l'a perduë par le peché, il l'ait pleinement réparée par une parfaite penitence, en sorte qu'il soit rentré dans le premier esprit d'enfant, qu'il avoit receu lors qu'il avoit esté baptisé dans l'Eglise.

Per Spiritum
sanctum (in ba-
ptismo) datur
in paradysum &
in adoptionem
filiorum resti-
tutio: datur fi-
ducia Deû ap-
pellandi patrē
suum, confortem fieri gra-
tiæ Dei, esse in
omni benedi-
ctionis pleni-
tudine. *S. Ba-
sil. de Spiritu
sancto c. 15.*

Le saint Esprit dans le Sacrement du Baptesme est donné aux enfans d'Adam, pour les faire enfans de DIEU, non seulement en étouffant en eux les inclinations de la chair, & les remplissant de celles de IESUS-CHRIST; mais encore en leur donnant commerce avec DIEU pour vivre avec luy dans une parfaite société, comme des enfans doivent faire avec leur Pere.

Mais cōme ce qui interrompt depuis le Baptesme cette sainte

ſociété , & cette intelligence cordiale , eſt le peché , il faut pour rentrer en ce premier eſtat de ſociété avec DIEU , avoir fait une penitence entiere , qui oblige le Pere eternel à nous traiter comme ſes enfans , & à nous embrasser comme il faiſoit avant que nous l'euffions offenſé.

Iniquitates veſtræ diverſerunt inter vos & Deum veſtrum, & peccata veſtra abſconderunt faciem ejuſ à vobis ne exaudiret. *Iſa.* 59. 2.

C'eſt ce qui nous eſt exprimé dans l'Evangile en la perſonne de l'enfant prodigue contrit & humilié, à qui ſon Pere rendit ſa premiere robbe, qu'il embrassa à ſon retour avec autant de cordialité que jamais , & qu'il receut meſme avec plus de caresses, que ſon fils aîné qui étoit demeuré dans une fidelité toute entiere , & qui avoit conſervé ſa premiere innocence.

Cito proferte ſtolam primā, & induite illū, & date annulū in manu ejus &c. *Luc.* 15. Stola prima, eſt veſtis innocentiz. *S. Bonav. hic.*

Et annulum ejus, &c. Paterna pietas contenta non eſt innocentiam reparare ſolā, niſi priſtinum reſtituat & honorem. *Petr. Chryſoſt. ſer. 3. de filio prodig.*

C'eſt à cette ſociété d'enfans de DIEU que la penitence nous rappelle : C'eſt le don admirable qu'elle nous redonne. Car elle nous remet en

Quotidie Deus ſiſtium recipit revertentem ; dum quemlibet peccatorem

recipit rever-
tentem. Et om-
nia supradicta
facit, dum gra-
tiam quam in
baptismo accē-
perat, & per
culpam perdi-
derat iterum il-
li reddit. *Hugo*
à S. Victor. al-
leg. in Luc. 22.
de filio prodigo

Ordinatis in
Christi nomine
dicit Episcopus:
Iam non dicam
vos servos, quia
servus nescit
quid faciat Do-
minus ejus: vos
autem dixi a-
micos, quia om-
nia quæ audivi
à Patre meo,
nota feci vobis.
Pontif. Rom. in
ordin. Sacerdot.

Religionis sta-
tus, est pœni-
tentix locus.
D. Th. 2. 2. q.
186. a. 1. ad 4.

Pondus ordinū
imponendū est
parietibus jam
per sanctitatem

estat de pouvoir converser fa-
milierement avec DIEU, & de
traiter avec luy comme un
amy fait avec son amy : Ce
qui est absolument necessaire
pour l'estat Ecclesiastique, où
Nostre Seigneur nous appel-
lant, pour nous donner part à
rous ses secrets, pour nous as-
socier à ses plus saints employs,
pour nous charger des inte-
rests de sa gloire, pour nous ap-
pliquer continuellement à ses
louanges & aux plus saints mi-
nistres de son Eglise, nous ne
pourrions jamais satisfaire à ces
obligations immenses, & à
tout ce que demande la Reli-
gion de cét estat, si nous n'é-
tions parfaitement reconciliez
avec luy.

Les pecheurs sont bien re-
ceus dans les Monasteres, &
on y admet mesme les peni-
tens pour expier leurs pechez,
& pour satisfaire à DIEU par
les austeritez de la vie religieu-
se :

se : Mais pour l'estat Ecclesiastique toutes les fonctions en sont si saintes , & les emplois si divins , qu'ils supposent la penitence achevée , & la pureté parfaitement réparée en ceux qui s'y engagent.

C'est pourquoy non seulement on n'y admet point les pecheurs , mais mesme on en exclud les penitens , tant qu'ils demeurent en estat de penitence. Car l'Eglise les met seulement au rang des Energumenes : Et comme selon les premieres & les anciennes regles de sa discipline , ils ne peuvent entrer dans l'Eglise pour y servir , ny mesme pour y assister aux saints mysteres , ils sont bien éloignez de pouvoir estre Clercs , & de faire une profession qui engage aux plus saints ministeres.

L'Eglise represente le Paradis , dont les ministres sont les Anges : & ceux qui aspirent à

desiccatis. sed pondus Religionis desiccet parietes, id est homines ab humore vitiorum. *Ibid. q. 189. a. 1. ad 3.*

Vbi pœnitentiæ remedium necessarium est, illic ordinationis honorem habere non posse discernimus. *Innoc. I. epist. 22. cap. 3.*

Ex pœnitentibus quamvis si bonus Clericus non ordinetur. *Conc. Carthag. 4. c. 68. Agath. c. 43. dist. 51. c. 55.*

Hi qui ex pœnitentibus sūt, ad sacros Ordines aspirare nō audeant. *Hilar. Pap. in Synod. Rom. cap. 3.*

Veluti Angeli cum hominibus versari debent. *S. Chrjs.*

ho. 10. in Ep. 1.
ad Tim.

Veluti Angeli
in se etiam le-
vioris culpæ
maculam non
admittunt: imo
omnem mali
speciem in se &
in aliis annihili-
ant & consu-
munt. S. Bonav.
de Eccles. Hie-
rarch. part. 1.
cap. 2.

¶ f. 14. Domine
quis habitabit
in tabernaculo
tuo; id est, in
Ecclesia tua ad
ministrandū ti-
bi? Qui ingre-
ditur sine ma-
cula. Hugo
Cardin. in c. 1.
Ep. ad Tit.

Ad sacra Dei
ministeria tra-
ctanda solus
is accedat, quæ
morum inno-
centia reddit
illustrem. Conc.
Tolet. 8. c. 8.

ce bonheur de servir DIEU dans sa maison, doivent estre purs & nets comme des Anges. C'est pourquoy il faut que ceux qui s'y engagent ayent conservé l'innocence depuis leur Baptesme, ou au moins qu'ils l'ayent parfaitement réparée par une exacte & longue penitence, qui ait rétabli leur ame en son premier estat & en ses premiers privileges.

C'est cette innocence que l'Eglise marque sur tout estre nécessaire aux Clercs, pour s'engager saintement dans le Clergé, & pour y recevoir la benediction de DIEU. Car en ce beau Cantique qu'elle chante en leur promotion, apres avoir demandé : *Quis ascendet in montem Domini? Qui est ce-luy qui aura le bonheur d'estre élevé sur la montagne du Seigneur, c'est à dire dans son Eglise & dans le saint Clergé: Aut quis stabit in loco sancto*

ejus ? Et qui sera celuy qui sera sa demeure dans la maison de DIEU ? Elle répond aussitost : *Innocens manibus , & mundo corde* : Ce sera celuy qui sera innocent : Ce sera celuy qui aura gardé sa grace originale , c'est à dire la grace qui luy avoit esté donnée , lors que l'Eglise l'a regeneré par le Baptesme : Ce sera celuy qui sera si pur , qu'il n'aura peché ny par œuvre ny par pensée.

Nec juravit in dolo proximo suo : Et qui mesme n'aura point offensé par parole , n'ayant point usé de son ame pour les amusemens du siecle , ny pour les vanitez du monde. *Qui non accepit in vano animam suam*. Celuy qui n'aura point perdu la grace de posseder une ame si pretieuse , c'est celuy-là qui doit estre receu en la maison de DIEU , non pas seulement pour y estre comme en passant , ainsi que le peuple & le

Si quis etiã de religioso proposito ad Clericale munus accedat, in primis ejus vita præteritis acta temporibus inquiratur, si nullo gravi facinore probatur infectus. *Gelas. Epist. 1. c. 14.*

Qui non accepit propter vanum animam suam: Hoc est, qui animã suã quæ ad bona opera fuit creata, ad prava usus non est. *Exchym. in Ps. 23.*

Mundos & immaculatos ministros requirit Dominus. *Vnde Psalmista*

Ambulans in commun des hommes, mais
 via immaculata hic mihi mi- pour y estre permanent & y
 nistrabat. S Bon- demeurer tous les jours de sa
 nav. de Eccles. vie.
 Hierarch. part.

3. 6. 2.

Psal. 14.

Quinō eo tan-
 tum tēpore quo
 ordinandus est,
 sine ullo crimi-
 ne sit, & præ-
 teritas culpas
 nova conversa-
 tione diluerit;
 sed ex eo tem-
 pore quo in
 Christo renatus
 est, nulla pec-
 cati conscien-
 tia remordeat-
 tur. S. Hieron.
 ad Tit. cap. 1.

Non sit con-
 sciens malorum,
 vel sciat se pœ-
 nitentiã egisse.
 Hugo Cardin.
 in Ep. 1. ad Tim.
 c. 3.

Cette innocence necessaire
 aux Clercs. est encore bien ex-
 primée dans le Pseaume : *Do-
 mine quis habitabit in taberna-
 culo tuo?* Seigneur, dit le Pro-
 phete, qui est-ce qui fera sa
 demeure dans vostre taberna-
 cle, & qui prendra son repos
 dans vostre sainte maison ? *Qui
 ingreditur sine macula* : Ce se-
 ra celuy qui dans l'estat d'in-
 nocence & de la premiere pu-
 reté, fera son entrée par la Cle-
 ricature dans l'Eglise de DIEU,
 qui s'occupera aux œuvres de
 justice, qui portera les senti-
 mens de verité dans son cœur,
 & qui ne les trahira point par
 ses paroles : C'est celuy-là que
 DIEU appelle pour luy ren-
 dre service en sa maison. Que
 si le malheur vouloit qu'il eut
 peché, il faudroit qu'il se fut

mis dans la penitence, & qu'il eut satisfait pleinement pour ses fautes passées, avant que d'oser aspirer à ce lieu saint.

Il faut estre bien saint pour estre si proche de DIEU, & pour le servir ainsi dans les principaux employs de sa maison. Rien de seculier n'approchoit autrefois du Saint des Saints. Rien de prophane n'étoit souffert proche de l'Autel. Il falloit estre purifié de toutes sortes d'immondices & des moindres impuretez legales, pour pouvoir seulement entrer dans le parvis du Temple. Quelle pureté donc ne sera point requise pour estre receu dans l'Eglise, & dans le saint Clergé, qui est la véritable maison de DIEU, & le sanctuaire de son temple, & pour y estre employé aux plus saints ministres? Si Moysé fut obligé autrefois d'oster ses souillers pour monter sur la sainte montagne,

Nobile necesse est esse Domini Sacerdotem, ut qui minister est Domini, erubescat se servum esse peccati.
Petrus Dam. opusc. 25. de dignit. Sacerdoti cap. 2.

Nec templum ingredi cuiquam liberum fuit, nisi & animo & corpore vel ad minima usque purus esset: tantum aberat ut ad sancta sanctorum audacter accederet. *S. Gregor. Naz. or. 1. n. 160.*

Transi sicut Moyses: solve calcamenta pedum tuorum; solve vincula

seculi, relin-
que calceamē-
tum quod ter-
rum est. S.
*Ambros. de fu-
ga seculi c. 5.*

Sanctum non
sola mundatio
peccatorum fa-
cit, sed quædã
eminentia &
excellencia ma-
gna virtutum,
præsentiã Spi-
ritus sancti, &
bonorum ope-
rum opulentia.
S. Chrysof. ho.
17. in Ep. ad
Hebr.

Sacratissimus
Dionysius ait:
In omni divi-
no officio non
est audendum
aliis fieri ducẽ,
nisi quis se-
cundum virtu-
tem deiformis-
simus, id est, si-
millimus Deo
existat. Dionys.
Carrh. de Virg.
Ecl. c. 16.

& pour s'approcher de DIEU, qui vouloit luy découvrir dans le buisson ardent quelque petit rayon de sa gloire; combien plus une ame sera-t-elle obligée de se dépouïller de ses passions, & de quitter ses affections terrestres, & mondaines, pour estre en estat de monter à l'eminente dignité du saint Clergé.

Sint sancti, dit DIEU, en parlant de ceux qui servent à ses autels, *quia ego sanctus sum. Qu'ils soient saints, parce que je suis saint.* Qu'ils soient separez de tout, à cause que moy-mesme je suis separe de tout par la sainteté de mon estre. Qu'ils n'ayent plus aucun commerce avec le siecle, comme j'en suis infiniment éloigné par ma sainteté. Qu'ils vivent comme moy, en moy seul, sans attache à quoy que ce puisse estre.

Il n'en est pas des Prestres,

de la nouvelle loy, comme de ceux de l'ancienne. Car quoy que dans l'ancienne ils deussent estre saints, ils estoient pourtant obligez d'offrir des sacrifices, premierement pour leurs pechez, & puis pour ceux du peuple. *Præ pro suis delictis*, dit saint Paul, *deinde pro populi*. Mais dans la loy nouvelle, où les Prestres sont Prestres en Nostre Seigneur, qui a esté déclaré Prestre selon l'ordre de Melchisedech en sa divine Resurrection, c'est à dire lors qu'il n'avoit plus rien de l'apparence du peché, ils doivent estre si saints, & dans un estat de grace si relevé, que suivant le modele que IESUS-CHRIST leur en donne, ils n'ayent plus, s'il se peut, à satisfaire pour eux-mesmes.

Et il est important pour plusieurs raisons qu'ils soient en cet estat. Car estant ainsi parfaitement purifiez, ils sont pre-

Talis decebat ut nobis esset Pontifex sanctus, innocens, segregatus à peccatoribus, &c. qui non habet necessitatē quotidie quem admodum Sacerdotes, prius pro suis delictis hostias offerre, deinde pro populi, &c. Lex enim constituit homines Sacerdotes infirmitatem habentes. Sermo autem iurandi, qui post legem est, Filium in æternum perfectum.

Hebr. 7.

Christus illos sibi conformes ad imaginem impeccabilitatis suæ formæ crucis insignit. S. Dionys de Eccl. Hier. c. 3.

Qui sibi vel levis culpæ conscius est, male

profecto facit, eam rem appetens, quâ indignum se per opera facit. S. Chryf. ho. 10. in Ep. 1. ad Tim. cap. 3.

Si homo apud hominē, de quo minime præsumit, fieri intercessor erubescit; quâ mente apud Dominū intercessoris locum pro populo arripit, qui familiarem se ejus gratiæ esse per vitæ merita nescit. S. Gregor. past. p. 1. cap. 18.

Qua fiducia pro peccatis alienis intercessor venio, apud quem de propriis securus non sum. Si fortasse quispiam apud potentem qui sibi iratus, & mihi esset incognitus in-

mierement mieux disposez à embrasser la penitence generale de l'Eglise, à laquelle on satisfait tout d'une autre maniere, quand on a auparavant satisfait entierement pour soy-mesme.

Secondement, ils sont par ce moyen en estat d'avoir un accèz plus libre & plus facile auprès de Dieu, & de pouvoir interceder plus efficacement pour les fideles, ce qui est une de leurs premieres & de leurs plus essentielles obligations. En effet quel succez pourroient-ils attendre de leur mediation, & quel fruit le peuple en pourroit-il esperer, s'ils n'estoient pas bien purifiez? Pour obtenir des graces & des faveurs d'un Souverain, on n'employe pas auprès de luy ses ennemis; on se sert de ses intimes, ou au moins de ceux qui luy sont parfaitement reconciliez.

Troisièmement, il faut que les

Ecclesiastiques soient dans cét estat de pureté parfaite , afin d'estre admis à faire penitence pour les autres; ce qui est la vocation des ames les plus pures & les plus saintes de l'Eglise. Car DIEU n'afflige point des ames & ne les prend point pour victimes des pecheurs; qu'elles ne luy soient bien agreables; & mesme plus agreables que celles pour qui elles font penitence , afin de pouvoir prendre son plaisir , & trouver sa satisfaction dans leurs personnes.

Il faut estre pur comme un Saint pour estre digne d'estre hostie de DIEU , & en estat de porter sur soy les peines pour les pechez du monde. Il faut pour cela estre innocent & sans tache. *Talis decebat ut nobis esset Pontifex innocens impollutus, &c.* Car le moyen que DIEU prenne plaisir aux souffrances d'une ame , qui n'estant pas

tercessorem suū me fieri quæret, protinus responderē: Ad intercedendum venire nequeo, quia ejus notitiam ex sedula familiaritate non habeo. S. Greg. lib. 1. regist. c. 24.

Temerarius est qui patronū in eo negotio se exhibet, in quo & ipse patrono indiget. Petr. Bles. ser. in Synod. in Verb. c. 12. Ose. v. 10.

Imprudenter præsumit aliis impetrare penitentiam, qui sibi ad veniam nihil providit. S. Chrysol. ser.

123.

Si non places,
non placas. S.
Berni Ep. ad
Henric. Senon.

Masculū im-
maculatum of-
feret ad pla-
candum Domi-
num. . . in sua-
vem odorē Do-
mino. *Levit. 1.*

Vt acceptabi-
le sit, omnis
macula non e-
rit in eo. *Le-
vit. 22.*

Necesse est ut
esse munda stu-
deat manus,
quæ diluere a-
liorum sordes
curat, ne tacta
quæque dete-
rius inquinet, si
sordida in se-
mens lutū te-
net. S. Gregor.
Past. part. 2. c. 2.

Vide ibid. p. 1.
c. 9.

Debet vitam
habere imma-
culatā, ut om-
nes in illum &
in ejus vitam
veluti in ali-
quod exemplar

tres-pure, veut entreprendre,
d'appaiser sa divine Majesté ir-
ritée contre tant de pecheurs :
Cette ame doit estre les deli-
ces de DIEU pour estre en
estat d'attirer sur eux les effers
de sa misericorde. Les victi-
mes de l'ancienne loy selon
l'ordre de DIEU devoient estre
tres-pures, pour représenter
l'innocence de ceux qui doi-
vent estre en IESUS-CHRIST
victimes pour les pechez du
monde.

Quatrièmement, quelle ple-
nitude de grace ne faut-il point
pour estre en estat de travail-
ler utilement au salut des pe-
cheurs & à la sanctification des
peuples? Et quelle sainteté ne
doit point estre dans une ame
qui s'engage dans une profes-
sion, qui l'oblige d'estre à tout
le monde un modele d'une per-
fection achevée, & un exem-
plaire accompli de toutes sor-
tes de vertus.

Cinquièmement, il faut estre bien pur pour pouvoir s'appliquer comme il faut aux louanges de DIEU, & pour luy rendre dignement les devoirs d'une Religion perpetuelle. C'est ce que l'on doit faire dans l'estat Ecclesiastique, mais c'est ce qui demande une ame bien pure & un cœur bien dégagé de tout. Car si le peché regne encore dans le cœur, il répand une infection dans toute l'ame, & exhale une vapeur maligne qui ternit la pureté de ses devoirs, & qui fait que DIEU ne s'y plaist pas. Et si mesme l'ame dégagée du peché se laisse encore aller aux creatures, & s'épanche sur les objets qui se presentent, elle en reçoit milles idées qui la distrayent, & qui la troublant dans ses plus saints exercices, l'empeschent de s'en acquitter avec toute la sainreté & tout le respect que DIEU demande.

excellens in-
rueantur. 9.
Chrysoft. hom.
10. in Ep. 1. ad
Tim. cap. 3.

Non potest ef-
se laus Dei ni-
si in sanctis e-
jus. Nam qui
male vivunt nō
eum laudant.
S. Aug. in Ps.
47.

Quid prodest
quia hymnum
cantat lingua
tua, si sacrile-
gium exhalat
vita tua? *S. Au-
gust. in Ps. 102.*

Spiritus fan-
ctus aufert se à
cogitationibus
quæ sunt sine
intellectu. *Sap.*
1. Quæ cogita-
tiones sine in-
tellectu: Ip-
sæ sunt vanæ
& otiosæ, sen-
sim corrupē-
tes, & animum
inicientes. *S.*
Bern. de vis.
solitar.

Ex veris &
imaginariis; re-
cordationibus
simulachra,
quædam cogi-
tationum, &c.
Ibid.

Qui de amore non venit honor, non honor sed adulatio est. Et quidem soli Deo honor & gloria, sed horum neutrum accipiet Deus, si melle amoris condita non fuerint. *S. Bern. ser. 83. in Cant.*

La vraie Religion extérieure doit proceder de la Religion intérieure ; & les hommages du corps , c'est à dire les adorations, les genuflexions, les louanges, & les autres devoirs semblables, s'ils ne sont animez des sentimens du cœur, c'est à dire, s'ils ne procedent de l'amour, de l'estime, & du respect qu'on a pour DIEU, sont de nulle consideration devant sa Majesté.

Lingua tua quid agit, nisi laudet conscientia tua. *S. Aug. in Psal. 34. v. 28.*

Si male vivis & bona dicis, nondum laudas. *S. Aug. in Ps. 49.*

Immola sacrificium laudis Deo tuo, & redde illi preces tuas. Sed vide ne vivas male & carnes bene. Quare hoc? Peccatori autem dixit Deus; Et quid, tu e-

C'est là le sujet du reproche qu'il fait au pecheur dans le Prophete: *Peccatori autem dixit Deus: quare tu enarras iustitias meas, & assumis testamentum meum per os tuum: Et ce qu'il se plaint de ceux qui le louent des levres, & non pas du cœur, & qui luy rendant exterieurement les devoirs de la Religion, interieurement le méprisent. Populus hic labiis me honorat: cor autem eorum longe est à me.*

Il faut donc une grande pureté pour entrer dignement dans cét estat Religieux. Il faut que celuy qui s'y engage, se resolve à ne vivre plus de la vie de la chair & du monde, mais d'une vie toute nouvelle & toute sainte : Il faut qu'il y mene une vie resuscitée : Il faut en un mot qu'au jour de son ordination, il reçoive une abondance de grace, & une plenitude d'esprit si grande, qu'il ne paroisse le reste de sa vie que comme un Saint du Paradis qui seroit descendu sur la terre.

Ce Saint n'attendroit que le moment de son retour au Ciel. Il ne regarderoit personne selon les yeux de la chair : Il ne s'arresteroit point à tout l'exterieur du siecle : Il ne seroit point touché de ses grandeurs, ny de ses vanitez ; mais demeurant toujours dans une totale insensibilité & dans un

narras justitias meas & assumis, &c. S. Aug. *ibid.*

Quis veraciter laudat, nisi qui sinceriter amat, &c. non colitur Deus nisi amando. S. Aug. Ep. 120, cap. 18.

In sanctorum numero sunt Clerici. *Con. Senon. an. 1528.*

Professio Clericorum vita cœlestis. *Cassiod. lib. 2. Ep. 24.*

Quid cū terra illi qui possidet cœlum? Quid cum humanis, qui adeptus est jam divina. S. Petr. *(hirs.) serm. 25.*

Aviditate ecclesiasti flagrans calcatur sæculi voluptates & c. ut figura quædam inter homines videtur, & tota ejus conversatio de celestibus intelligitur. *S. Basil, admonit. ad fil. spirit.*

Necessè est sic esse purum, ac si in ipsis cœlis collocatus, inter cœlestes illas virtutes medius staret. *S. Chrysost. lib. 3. de Sacerdot. cap. 4.*

Prepositus dominetur carni suæ secundum mensuram sanctorum. *Reg. S. Pachom. cap. ult.*

fouverein mépris pour toutes ces choses, il ne penseroit qu'à avancer la gloire de DIEU, & ne s'appliqueroit qu'à son amour, & à ses louanges. S'il vivoit dans le monde, ce ne seroit que par l'exterieur: Car asseurement il ne le porteroit qu'avec une peine extrême, à cause de la pureté de son estat, & de la sainteté de son esprit; qui est l'esprit mesme de JESUS-CHRIST resuscité, de JESUS-CHRIST vivant dans les cieus, de JESUS-CHRIST consommé dans le sein de son Pere.

C'est ainsi que doit estre disposé un véritable Ecclesiastique qui est rempli de l'esprit & de la grace de sa profession. Il doit se trouver tellement mort à tout le monde, & si plein de l'esprit de l'autre vie, de l'Esprit de JESUS-CHRIST élevé dans les cieus, qu'il ne vive plus sur la terre, qu'il ne se

fourcie plus de ses propres in-
 terests, qu'il ne s'y applique
 qu'avec peine & dégoust, qu'il
 ne pense plus qu'à la gloire de
 DIEU & au salut du monde,
 qu'il ne soupire plus qu'apres
 l'exaltation & la dilatation de
 son Eglise: Enfin il est neces-
 saire qu'il vive dans un si grand
 dégagement de toutes choses,
 & dans un éloignement & de-
 nuëment si universel de tout
 ce qui n'est point DIEU, que
 son ame abyssée en luy com-
 me en celuy qui seul fait tou-
 te sa joye, tout son repos &
 toutes ses richesses, ne regar-
 de tout le reste que comme du
 fumier & de l'ordure.

Sancti suspen-
 dium eligunt,
 quia nimirum
 terrena deside-
 ria deserentes,
 ad alta animū
 tollunt. *S. Greg.*
8. Mor. 14.

Gaudia vitæ
 præsentis quæ
 iniusti æstimāt
 magna bona,
 iusti stercora
 deputant. *Ibid.*
lib. 15. c. 4.

Voilà la disposition où de-
 vroit estre une ame qui se con-
 sacre à DIEU sans reserve, &
 qui le prend pour son unique
 heritage. Voilà la vie parfaite
 que doivent mener les Clercs.
 Voilà l'esprit de la nouvelle
 vie, & de la vie resuscitée de

Oportet nos
 domare carnē,
 calcare mun-
 dum, ut volu-
 ptatem corpo-
 ris declinātes,
 caveamus sæ-
 culi vanitates.
 Hæ nimirū a-
 bominations
 sunt Ægyptio-
 rum, quas im-
 molamus Do-
 mino Deo ne-

Bro. S. Bern. **JESUS-CHRIST** dont il leur
doctam. veut donner participation dans
la Tonsure.

Equis Sacer-
dotis habitū &
nomen subire
auderet, & Chri-
stiano cœtui
caput constitui
patietur, cum
nondum, & o-
père & contē-
platione per
Christi appella-
tiones & vir-
tutes perrexit,
nimirū agni,
Pontificis, ho-
stiz, primoge-
niti ex mortuis,
Rēsurrectionis,
&c. S. Gregor.
Naz. or. 1. Ap-
olog.

Quadam con-
tritionis cruce
hostiz (Christo)
se conformet.
Cassian. lib. 4.
in fine. c. 35.

Ille vere vi-
dima est qui
corpus & ani-
mam à vitiis e-
mundādo, Deo
per amorē Spi-
ritus sancti cō-
sterat. S. Hier.
in c. 9. Math.

Or comme cette nouvelle
vie, quand nous la conside-
rons en Nostre Seigneur, sup-
pose les mysteres de son cru-
cifisement, de sa mort, & de sa
sepulture accomplis en sa per-
sonne; n'estant resuscité qu'a-
pres avoir esté crucifié, mort,
& enseveli, elle les suppose aussi
tellement accomplis dans tous
les Clercs; qu'il n'y en a pas
un seul qui puisse estre revê-
tu de cette vie, qu'après avoir
passé par ces mesmes myste-
res. C'est pourquoy il faut qu'u-
ne personne qui se presente à
la Tonsure, porte en soy-mes-
me un cœur contrit, mort, en-
seveli, & réduit en cendres,
ou dans les flammes d'un tres-
parfait amour, ou dans le tom-
beau d'une tres-sainte & tres-
sincere penitence, afin qu'il
puisse faire une digne profes-

tion, & commencer une vie toute nouvelle & de resurrection dans ce divin estat.

Il faut pour cela premiere-
ment qu'il ait travaillé avec
beaucoup de peines & de veilles,
de tentations & de prieres
à mortifier tous les appetits,
& mesme tous les desirs interie-
rieurs. C'est là le grand combat
de cette vie, de travailler
incessamment à la mort de la
chair. C'est là le sacrifice per-
petuel que nous devons offrir à
DIEU. Ce sont là les princi-
pales victimes que demande de
nous cette adorable Majesté.

Semetipsum
primo immo-
let, seipsum vi-
tiis jugulet, ut
sua prius pec-
cato membra
mortificet, &c.
*Origen. lib. 10.
comment. in Ep.
ad Rom. c. 15.*

Sacrificiū Deo
spiritus contri-
bulatus. *Pf. 59.
v. 19.*

Secondement, il ne suffit pas
que l'on se soit crucifié, mais
comme cet estat est penible &
qu'il souffre encore en soy de
tres-grandes distractions & de
tres-longs travaux, il faut al-
ler jusqu'à la mort, qui est un
estat plus paisible; & qui est le
plus avancé, le plus parfait, & le
plus proche de la nouvelle vie;

Moriatur ani-
ma mea morte
justorum. Vti-
nam hac morte
ego frequenter
cadam; ut non
sentiā vitæ lu-
xuriantis mor-
tifera blandi-
menta, ut non
obtupeſcam ad
sensem libidi-
nis, ad æstum
avaritiæ, ad
iracundiæ &
impatietiz sti-
mulos, ad an-

gotes sollicitudinum & molestias curarū.
S. Bern. ser. 52.
in. Cant.

Rerum se inferiorū corporumque cupiditatibus sed & similitudinibus se exuat. S.
Bern. ser. 52. in
Cant.

Prius (quam ordinentur) aspiciatur si vitæ eorum continens in annis plurimis fuit.
S. Greg. lib. 13.
Ep. 26.

Nullus laicus ad quemlibet gradum Ecclesiasticum repente promoveatur, nisi post mutatum habitum diuturna conversatione inter Clericos fuerit comprobatus. Conc.
Rom. ann. 1059.
Cap. 13.

que DIEU desire de donner à l'ame, par le grand sacrifice qu'elle aura fait d'elle-mesme.

Troisièmement, il faut estre enseveli, ainsi que dit l'Apostre, en sorte que nous ayons laissé tellement pourrir en nous tout le vieil homme, que ses habitudes & ses puissances soient comme aneanties, & qu'il ne reste plus rien de ses premieres dispositions, ny mesme s'il se peut de son apparence.

Le grain mort n'est pas prest de germer, n'y d'avoir en soy une nouvelle vie pour faire pulluler un nouveau fruit. Il faut auparavant qu'il soit enseveli & pourri dans la terre : *Nisi granum frumenti, cadens in terram mortuum fuerit, ipsum solum manet.* Un Chrestien fraichement mort a encore trop de rapport à sa premiere vie, pour meriter le nom de veritable resuscité, & pour por-

ter des fruits de sainteté tels que l'on doit porter dans le Clergé. Il faut qu'il ait passé un temps considerable dans le tombeau & que toutes ses puissances & ses facultez soient pour ainsi dire comme pourries & comme aneanties, afin d'avoir des preuves suffisantes d'une nouvelle vie, & d'une véritable resurrection. Car alors il est évident que ce n'est pas seulement un sommeil, que ce n'est pas qu'il ait repris ses premieres forces, que ce n'est point qu'il use de ses premieres puissances pour agir, mais que c'est un principe nouveau qui l'anime, & qui est la source de tous ses mouvemens & de sa vie.

Or pour cela il faudroit qu'un Chrestien fut tellement accoustumé à obeir, qu'il ne se souvint plus d'avoir autrefois commandé, & qu'il ne restât rien en luy qui fit mesme pa-

Quomodo Sacerdotis habitū & nomen subire auderem, priusquam sanctis operibus manus purificassem, &c. Priusquam omnia membra iustitiæ arma effecta fuissent, omnemq; mortalitatem abiecerent, à vita scilicet absorptam ac spiritui cedentē. S. Greg. Naz. or. 1. Apol. 8.

Beatus qui dicere potest: Ecce elongavi fugiens & mansi in solitudine. Non fuit contentus exire, nisi & longe se faceret, ut pos-

set qu'escere. Transilisti carnis oblectamēta, ut minimē jam obediās conepiscentiis ejus, nec tenearis illecebri; profecisti. Separasti te, sed nondum elongasti, nisi & irruentia undiq; phantasmata corporearū similitudinum tranvolaremētis puritate prevaleas. *S. Bern. ser. 52. in Cant.*

Vt excedente anima, etsi non vitā certē vitæ sensu, etiam nec vitæ tentatio sentiatur. S. Bern. ser. 52. in Cant.

Sufficiant vobis omnia scelerata vestra. Eo quod inducitis filios alienos incircuncisos corde, & incircuncisos carnē, ut sint in sanctuario meo, & pollutant domū

roistre qu'il eut jamais fait sa propre volonté. Il faudroit qu'il fut si établi dans une totale soumission, & dans une entière dépendance, qu'il ne luy fut plus possible de se résoudre à vouloir quelque chose pour luy, tant sa propre volonté devoit estre aneantie, & tant elle devoit estre absorbée & vivifiée par la volonté de DIEU vivant en luy.

Il faudroit qu'il fut si patient; & si accoûtumé à souffrir qu'il n'eut plus aucune idée de ses ressentimens passez, & qu'il se vit hors d'estat de pouvoir jamais se laisser aller à la vengeance.

Il faudroit que la douceur fut tellement établie en luy, & se fut tellement renduë maistresse de son fond, qu'il eut oublié ce que c'est que la colère, & qu'il fut dans une espee d'impuissance d'en suivre les mouvemens; si ce n'est lors

que IESUS - CHRIST luy don-
nant des impressions saintes &
des dispositions nouvelles &
toutes divines, l'animeroit de
son amour & de son zele, qui
quoy qu'ardent, n'est jamais
reanmoins sans douceur, &
n'a rien de l'aigreur du vieil
homme, & de l'amertume de
la chair.

Enfin il faudroit que toutes
ses passions fussent si entière-
ment ensevelies & perduës,
que quand on le verroit agir,
& qu'on observeroit ses depor-
temens & toute sa conduite, on
ne remarquât rien d'humain,
rien de l'impureté de la chair
& du vieil homme, rien de
ses premieres inclinations, &
de ses propres desirs, mais que
l'on vit que tout procede du
nouvel homme remplissant l'a-
me, & la vivifiant de sa nou-
velle vie.

C'est là ce qui seroit à desi-
rer en ceux qui se presentent à

meam. Hæc di-
cit Dominus
meus: Omnis a-
lienigena in-
circuncisus cor-
de, & incircun-
cisus carne non
ingredietur san-
ctuarium meū,
&c. *Ezech. 40.*

Si ergo alieni-
genas introdu-
cere voluerimus
in templū Dei,
circumcidamus
aures eorum, &
labia, & cor, &
omnem carnē,
oculosque, gu-
stum, & odo-
ratum, ut om-
nia cum Dei ti-
more, & ratio-
ne faciamus.
Audiant hoc E-
piscopi atque
Presbyteri, &
omnis ordo Ec-
clesiasticus, ut
non inducāt fi-
lios alienos in-
circuncisos cor-
de & incircun-
cisos carne, ne
sint in sanctua-
rio Dei, & pol-
luant domum
ejus *S. Hieron.*
in c. 44. Ezech.

la Clericature , & l'estat auquel l'innocence ou cultivée depuis le Baptesme par la pratique solide des vertus , ou réparée depuis le peché par une longue penitence, devroit avoir réduit un Chrestien qui aspire à la Tonsure , & qui se presente pour estre admis à cét estat Religieux.

CHAPITRE VII.

Du rang & de la fonction des Clercs en la Religion de JESUS-CHRIST.

LE grand dessein de DIEU dans la vocation des Prestres, est d'avoir des personnes qui degagées de tout s'appliquent uniquement à son culte, & vaquent sans relâche à sa Religion. Comme il est infiniment saint & parfait en luy-mesme , & infiniment bon & liberal envers ses creatures, il

(Clerus) Christi militia laudibus deputata divinis. *Conc. Herbipol. ann. 1287. cap. 1.*

Deus quia bonus & misericors per nos vult glorificari. *S. Chrysof. hom. 29. in Genes.*

merite d'estre honoré en sa
 grandeur, & reconnu en tou-
 tes ses bontez. Et comme son
 estat est eternal, que ses perfe-
 ctions ne changent point, &
 que ses bontez envers les hom-
 mes ne sont jamais interrom-
 puës, il veut estre glorifié in-
 cessamment & reconnu conti-
 nuellement par ceux, qui à tout
 moment se ressentent de ses
 graces.

Taceat Domi-
 ne laudes tuas,
 qui miseratio-
 nes tuas non
 considerat. S.
 Aug. 6. confess.
 7.

Laus Dei &
 corde & ore
 Christiani rece-
 dere non debet.
 S. Aug. in Psal.
 54.

Dans le ciel il a établi les
 Anges pour estre en reveren-
 ce, en respect, en louanges
 continuelles vers sa grandeur,
 & pour exercer incessamment
 leur Religion envers sa Maje-
 sté divine. De sorte que non
 seulement ils le loüent & le
 glorifient pour les biens qu'ils
 reçoivent de ses bontez, mais
 encore ils l'honnorent dans sa
 sainteté, & dans les autres
 perfections absoluës qui n'ont
 aucun rapport à la creature.

Angelorum o-
 pus est laudare
 Deum: Omni-
 bus celestibus
 exercitiis hæc
 cura, gloriam
 trāsribere crea-
 tori. S. Basil.
 in Ps. 28.

Hæc Angelo-
 rum militia est,
 semper esse in
 Dei laudibus.

Leur soin principal est d'a-

Requiem non habebat die ac nocte, dicentia: Sanctus, Sanctus, Sanctus Dominus Deus omnipotens. *Apoç. 4. 8*

Angelus sic administrando Deo, servit, quod propter hominum servitium à contemplationibus intimis non recedit, ut dicit Gregorius. *S. Bonav. de E. clef. Hierar. p. 1. co 1.*

Quandocumque ad exteriora exeunt, ab interiori contemplatione non recedunt. *Ibid.*

Publice orare & hymnos ac Psalmos canere, decorum fuit certis personis committere, cum præsertim po-

dorer DIEU en luy-mesme sans avoir égard aux grands biens qu'ils en reçoivent, qui ne sont pas considerables aupres de ce qu'il est: D'où vient qu'ils chantent sans cesse: *Sanctus, Sanctus, Sanctus, Dominus Deus Sabaoth: Saint, Saint, Saint, le Seigneur DIEU des armées;* honorant ainsi sa sainteté, qui est une perfection absolüe, & qui ne luy donne aucun rapport aux creatures. Et ils sont si assidus à ces devoirs qu'ils luy rendent & pour eux & pour les ames dont ils ont soin, qu'ils n'interrompent jamais ces divins exercices d'adoration, d'amour, de loüanges, de remercimens & de prieres.

Or nostre DIEU qui desire avoir sur la terre une Religion semblable à celle qu'il a dans les Cieux, & qui veut estre incessamment honoré & pour ses grandeurs adorables, & pour les

Les biens qu'il fait continuellement à ses creatures, voyant que la plupart des hommes ne voudroient pas y satisfaire, ou en seroient détournés par les necessitez de cette vie, il choisit les Prestres pour tenir leur place, & pour luy rendre en leur nom les devoirs d'une perpetuelle Religion.

pulus hujus se-
culi negotiis
implicatus hoc
tributum Deo
persolvere assidue nequeat.

Duranti de ritibus Eccles. lib. 3. cap. 22.

Ainsi l'on peut dire que la mesme place que les Anges occupent en la Religion de DIEU dans le Ciel, les Ecclesiastiques l'occupent dans la Religion de JESUS-CHRIST sur la terre. Car non seulement ils sont les domestiques & les premiers officiers; non seulement ils sont les Princes de la Cour, & ceux qui ont le plus de part à ses secrets; non seulement ils sont ses plus chers favoris & ses plus intimes: mais encore ce sont eux qui sont choisis pour assister incessamment devant son thône, & pour estre

sanctæ Ecclesie Angelicus ordo. *Conc. F. rojul. ann. 791. cap. 12.*

Amici Dei boni. *S. Ephr. de Sacerd.*

Dei intimi familiares. *S. Cyrill. de ador. Dei lib. 12.*

Religionis ministri, qui sua ministeria divinæ Religionis excolendæ impertiunt. *Ex Job hist. Eccl. lib. cap. 6.*

Sacerdoti ex-
pedit ut divina
laudis sit ama-
tor, religiosus
in se, &c. Lau-
rent. Iustin. for-
de Corp. Christi.

Solis divini
famulatus va-
cent obsequiis
mancipati.

Petr. Dam.
opusc. 18. contr.
Cleric. intemp.

Genus illud
divinis sacrifi-
que ministeriis
mancipatum.

S. Cyrill. Alex.
de ador. in spir.
& verit. c. 13.

Singuli divi-
no sacerdotio
honorati, & in
Clerico mini-
sterio constitu-
ti, non nisi al-
tari & sacrifi-
ciis deservire,
& precibus at-
que orationi-
bus vacare de-
bent. S. Cyr.
lib. 1. Epist. 9

les principaux ministres de ses
louanges.

Les Clercs sont les Religieux
nez de l'Eglise. Aussi sont ils
pour cela dégagés par leur estat
de toute autre occupation : Et
on ne leur donne pour tout
employ que les vœux, les ado-
rations, les sacrifices, & les
louanges, parce qu'ils doivent
à toute heure s'acquitter en-
vers DIEU de ces devoirs.

Et c'est pour cela qu'il y a-
voit dans l'ancienne loy un sa-
crifice continuel que les Pre-
stres devoient offrir à DIEU,
& un feu qui par leurs soins
& par leurs veilles ne devoit
jamais s'éteindre, pour mar-
quer les soins continuels & as-
sidus qu'il demande de ses mi-
nistres; qu'il destine dans l'E-
glise à son culte & à son di-
vin service. Il veut qu'ils s'y ap-
pliquent si uniquement, qu'ils
considerent tout ce qui pour-
roit les en distraire, comme

éloigné de leur vocation ; Et que tout ce qu'ils pourroient donner de temps aux affaires seculieres ou à d'autres emplois, leur paroisse comme un temps qu'ils dérobent à leur devoir, & comme un larcin qu'ils font à la Religion, à laquelle ils se sont entierement dévoüez.

Leur principale occupation apres le sacrifice doit estre les loüanges de DIEU ; & ils doivent d'autant plus s'y exercer, que ce sont eux, & eux seuls dans l'Eglise, quel'on charge publiquement de ces fonctions, & qui sont obligez de s'en acquitter par office.

Les Penitens ne peuvent pas y satisfaire : car ils ne sont pas admis dans l'Eglise pour y chanter. Ils ne sont receus & soufferts qu'au porche du temple, afin de gémir pour leurs pechez : mais ils n'ont pas la liberté de se mesler parmy les

Cui portio
Deus est, nihil
curare debet
præter Deum.
Quod enim ad
alia officia cõ-
fertur, hoc re-
ligionis cultus,
atque huic no-
stro officio de-
cepitur. S.
*Ambr. de fuga
saeculi, cap. 22.*

Summus co-
lendi Dei ritus
est ex ore justi
hominis ad Deũ
directa lauda-
tio. *Lactant.
libr. 6. divin.
Instit. cap. ult.*

Auditio est in-
tra portam in
loco quem
παραθύρα,
ubi oportet eũ
qui peccavit
stare, &c. Au-
diens enim post
scripturas &
doctrinam eji-
ciatur, & pre-
catione ne di-
gnus censeatur.

*S. Greg. Taurin.
mar. Ep. Canon.
gen. can. 11.*

Non es dignus sacrificio neque participatione; ergo nec prece. Audis præconem stantem & dicentem; Qui-cunque estis in pœnitentia, abite. *S. Chrysoft. hom. 3. in sp. ad Eph.*

Vetus mos est Clericos a laicis cancellis secernere in Ecclesia, &c. Pars illa quæ à cancellis versus altare dividitur, choris tantum psallentiū patet. Clericorū locus iste, &c. Extra chorum patet aditus omnibus fidelibus. *Durant. de ritib. Eccl. lib. 1. c. 17. & 18.*

Qui in veteri testamento cætores dicti sunt, hodie Psalmitæ vocantur. *Durant. lib. 2.*

Saints, & parmy les enfans de DIEU, qui ont le bonheur d'estre dans sa maison.

Le peuple aussi ne le peut pas. Car quoy qu'il se trouve dans le monde des ames tres-pures & tres-innocentes, & qui par consequent ont beaucoup de commerce avec DIEU, par la societé qu'il leur donne avec luy en la lumiere de la foy, elles ne sont neanmoins admises que dans la Nef. Le Chœur destiné pour honorer DIEU par les Cantiques publics n'est pas pour elles: & tout ce qu'elles peuvent faire est de se joindre en esprit aux Clercs qui sont dans le Chœur, auxquels seuls de droit & d'office il appartient de chanter ainsi publiquement ses loüanges.

Les Chantres que David avoit instituez dans le temple de Salomon, estoient les figures des Ecclesiastiques, qui sont ap-

appellez dans l'Eglise à ce saint
 ministere. Car il y en a qui sont
 destinez plus particulièrement
 pour la Psalmodie: & mesme
 l'Evesque en deutoit autre-
 fois quelques-uns en particu-
 lier pour cét office, comme
 le Pontifical le marque. Mais
 tous les autres ne laissent pas
 d'estre obligez par leur estat à
 vacquer aux loüanges de DIEU;
 & il n'y en a pas un qui soit
 exempr de le glorifier, non
 seulement dans son cœur par
 un fond de respect & de reli-
 gion interieure, mais encore
 dans le chœur de l'Eglise, c'est
 à dire au milieu des peuples,
 par une religion exterieure,
 qui leur inspire le respect &
 la veneration pour sa divine
 Majesté.

*de divin. offic.
 cap. 2.*

*Pontif. Roman.
 de officio Psal-
 mistarum.*

*Cantor non
 est nomen or-
 dinis: quia can-
 tare pertinet
 ad totū chorū.
 D. Tho. suppl.
 qu. 37. a. 2. ad
 5.*

*In medio Ec-
 clesie laudabo
 te. Ps. 21. v. 23.*

*Si non lau-
 daverint servi
 Dominum, su-
 perbi, ingrati,
 irreligiosi erūt.
 S. Aug. in Ps.
 134.*

Et c'est cet avantage des
 Clercs par dessus les Penitens
 qu'il semble que Nostre Sei-
 gneur a voulu exprimer, lors
 que parlant de saint Jean Ba-

*Ioannes Ba-
 ptista pœnitē-
 tiz doctor &
 magister verus.
 Hinc vestitu,
 victu, loco,
 totus pœni-
 tentia forma-*

tus incedit. s.
Chrysol. ser. 167.

Habitus pœnitentiæ symbolum præ se fert, carnisque mortificatione adumbrat. *Visor Presbyr. Anrioch. in cap. 1. Marc.*

Item placuit ut pœnitentes non admittantur ad Clerum nisi tantum sit necessitas aut usus exegerit inter ostiarios deputentur: vel inter lectores ita ut Evangelia & Apostolû non legant. *170 Carnot. decret. p. 6. c. 138.*

Monasticus ordo debet sequi Sacerdotales ordines. D. *Th. 2. 2. qu. 184. a. 8. in c. ex S. Dionys.*

ptiste, qui est la vraye figure des Penitens dans l'Eglise, il dit que le moindre du Royaume de DIEU, c'est à dire le moindre des Apostres, ou de ceux qui constituent le Royaume de DIEU par excellence, comme sont les Prestres & les Clercs, qui sont appelez de DIEU par préciput pour composer son Chœur & son Royaume, est plus grand que ce saint Precurseur: *Qui minor est in regno cœlorum, maior est illo.* Car en effet il est vray que le plus petit d'entre les Clercs est plus par son office que le plus grand des Penitens; parce que les Penitens par leur estat ne font pas comme les Clercs dans la puissance & dans la dignité nécessaire pour glorifier DIEU publiquement, & pour s'occuper par office à ses louanges.

De là on peut conclure combien les Clercs selon l'ordre primitif de la hierarchie de

l'Eglise, sont par leur estat au dessus de tous les autres Religieux. Car les plus anciens Religieux par leur premiere institution estoient proprement des Penitens, qui se retiroient du siecle pour gemir devant DIEU sans divertissement, & pour souffrir dans la retraite sans consolation, non seulement pour leurs pechez, mais encore pour les pechez du monde, afin de satisfaire à la justice de DIEU irritée, & d'appaizer sa colere. C'est pourquoy ils n'estoient point admis dans l'estat & dans la Religion du Clergé, où l'on suppose la penitence achevée: & eux-mêmes s'estimoient indignes d'estre élevez à un estat si saint, & qu'ils consideroient infiniment relevé au dessus d'eux.

Ils imitoient en cela saint Jean Baptiste qui se retira dans le desert, & qui ne songea qu'à y faire penitence toute sa vie.

Prætulit ordinem vestrum omnibus ordinibus. *S. Bern. sermo. ad Past. in Synod.*

Si se monachus jactat, scire debet quod monachus non habet docentis, sed plangentis officium, quippe cui oppidum carcer esse debet, & solitudo paradus. *S. Bern. ep. 33.*

Vt in agris & solitudine adolescentie peccata desint, Christi in seipsum misericordiam desisterent. *S. Hieron. ep. 61. ad Pam-mach.*

Clerum nullo modo appetere monachus debet. Si quidem diabolica illa pestis est, & libidinis dominandi labes, &c. *S. Basil. const. Monast. t. 10.*

Ioannes magisterium vite, sanctitatis forma, poenitentiae via. *S. Chrysol. serm. 117.*

Discipulus quem diligebat Iesus, qui & recubuit in cœna super pectus eius. *Ioan. 21. 20.*

Pœnitentiam agite. *Matth. 3. 2.*

Facite fructum dignum poenitentiae. *Ibid. v. 8.*

Iam securis ad radicem arborum posita est. *Ibid. v. 10.*

Omnis arbor non faciens fructum bonum excidetur & in ignem mittetur. *Luce. 3. v. 9.*

afin de donner exemple aux peuples de ce qu'ils devoient faire, & de les exciter par là à recevoir la grace de I E S U S - C H R I S T, laquelle commence toujours par la penitence. Et les Clercs imitent saint Jean l'Evangeliste cheri si tendrement du Fils de DIBU, instruit à son école, élevé à son sacerdoce, reposant sur sa poitrine, & ne parlant ensuite que des grandeurs de son Maistre, & des sentimens religieux que luy inspiroit son grand amour.

C'est pourquoy saint Jean Baptiste ne parle que de penitence, que de retranchement, que de justice : Et saint Jean l'Evangeliste ne parle que de charité, que d'amour, que de confiance. L'un represente & possede l'Esprit de IESUS penitent. Et l'autre represente I E S U S - C H R I S T consommé en sa nouvelle vie. L'un est comme le commencement de la loy de

grace, à laquelle la penitence dispoſoit, ce qui figure l'eſtat & la vie des Religieux : Et l'autre qui figure l'eſtat & la vie des Clercs, en eſt comme l'achevement & la perfection.

En effet ce ſont les Eccleſiaſtiques dans leſquels principalement le Fils de Dieu veut faire paroître ſa Religion conſommée & cet eſtat tout divin, où abſorbé dans le ſein de ſon Pere, il veut dilater ſa Religion par tout le monde. Ils ne ſont pas ſeulement comme des colomnes dans ſa maiſon, qui la ſouſtiennent & qui l'appuient ; mais ils ſont comme des thrônes animez, & des tabernacles vivans, ſous leſquels il ſe cache pour ſe faire porter par toute la terre, & pour attirer par tout des ſujets à ſon Pere, qui reſpectent ſon ſaint nom, & qui l'adorent en eſprit & en verité.

Ce ſont de ſaintes hoſties

1. *Ioan.* 3. v. 18.
4. v. 16. 17. 18.
19. &c.

Vita æterna ſignificata per Apoſtolum Ioannem. *S. Auguſt. traſſ.* 124. in *Ioan.*

Quemadmodū Salvator noſter à Patre, Apoſtoli autem ac diſcipuli in univerſum mūdum à Chriſto miſſi ſunt ; ita quotidie Sacerdotes, &c. ad conſummationem ſanctorū in opus miniſterij, in ædificationem corporis Chriſti mittuntur. *Canonic. Conc. Trid. p. art. 2. de ſacr. Ord.*

Sacerdotes in Eccleſia, baſes in templo. *S. Greg. ho. 17. in Evang.*

Fidei colomnz. *S. Gregor. Naz. carm. 11.*

Thronus Dei & regia ſedes eſt Sacerdotiū in Eccleſia. *S. Epiphany, bar.*

29.

Specialissima
tabernacula
Dei. S. Leo ep.
i.

S. Paulus vo-
catur à S. Chry-
fost. Taberna-
culum sub quo
Deus mundum
occupaturus
latens ibat.
Ipsi sunt hostiæ
sacerdotes. S.
Paulin. ad Se-
ver. ep. 5.

Immolatæ ho-
stie Deo mu-
nus implebas...
Et quia seipsum
consecraverat
Deo, etiam or-
bem universum
studit offerre
S. Chryf. ho. 1.
de laud. Pauli.

Amore Chri-
sti flagrans, si-
cut flama que-
dam immentæ
universam re-
plens terram,
& inde ascen-
dens repletis
omnibus usque
ad ipsa cæli fa-
stigia. S. Chry-
fost. lib. 2. de
compunct. cor-
dis.

Magnum nu-
mus ut de eo
Dominus di-
cat, ipse meus,

de DIEU & des vases pleins
de graces, qui sont sans vie
propre, qui sont sans mouve-
ment & sans retour sur eux,
mais qui tout animez de cha-
rité & tout penetrez d'amour
pour I E S U S & pour D I E U,
vont par tout comme des feux
ardents porter la lumiere, &
répandre l'amour de D I E U
par toute la terre : *Lampades
ignis atque flammarum. Qui fa-
cit Angelos suos spiritus, & mini-
stros suos flammam ignis.*

Ce sont les flambeaux du
Ciel, les messagers de D I E U,
des gens de flammes & de feu,
qui ne songent qu'à porter I E-
S U S - C H R I S T par tout où ils
pourront, & qui comme des
fusées volantes courent & vo-
lent parmi l'air par tout où ils
sont poussez par l'impetuositè
de l'Esprit, pour enflammer
tout le monde de l'amour de
I E S U S.

Le Prestre est comme un Sa-

ement de **IESUS-CHRIST** Religieux de Dieu son Pere sous lequel il continue de luy rendre les hommages. C'est son supplément dans lequel il accomplit ce qui manque à la Religion, comme il accomplissoit en saint Paul ce qui manquoit à ses souffrances. C'est un Mediateur entre **Dieu** & les hommes, qui rend à **Dieu** les devoirs de son Eglise, & qui distribuë les presens de **Dieu** à cette mesme Eglise. C'est en un mot un sommaire & un précis de toute la Religion.

vel ipse pro me. Sic appellatur Levita. *S. Amb. 1. offic. 50.*

Sacramentorum cœlestiū cooperatores. *Perr. Dam. de comm. vit. Can. cap. 4.*

Doi adjuutores. *1. Cor. 3.*

Medius stat Sacerdos inter Deum & naturā humanam. Illinc venientia beneficia ad nos deferens, & nostras petitiones illuc perferens. *S. Chrysof. hom. 5. de verb. Isa. vidē Dominum.*

CHAPITRE VIII.

De l'habit des Clercs.

LA Soutane & le Surplis qui font l'habit de la Religion de **IESUS-CHRIST**, nous marquent exterieurement la profession que nous faisons, de

Habitus religiosus. *Sidon. Lib. 4. ep. 24. Concil. Nicel. ann. 845. 637.*

Qui in Clero
allegitur pro-
fitentur se par-
ticulariter in
sortem Domi-
ni ascitos, qui-
bus post hæc
omnia sordeat,
ac solus Domi-
nus fors & pars
hæreditatis fu-
turus sit. *Conc.*
Colon. 1. p. c.
27. ann. 1536

nous revêtir interieurement de
sa Religion envers son Pere.
C'est là la protestation que
font tous les Clercs aux pieds
du saint Evesque, en recevant
ce saint habit. Car alors ils té-
moignent tous solennellement
qu'ils se devoient à DIEU en
IESUS-CHRIST son Fils pour
le servir dans son Eglise, &
qu'ils le prennent pour leur he-
ritage, pour leur bien, pour
leur possession, pour leur tout.

Sensibilibus
rebus omnia
intelligibilia
tradidit nobis
Christus, &c.
S. Chryso. hom.
83. in Matth.

Queratur ex
singulis an ri-
tus & cæremo-
nias quæ cum
ænitiantur ad-
hiberi solitæ
sunt, noverint?
An sanctiores
illarum notio-
nes? An sacrarû
vestium quibus
induuntur, my-
steria & signi-
ficata. *Instit.*
ad ord. Ecol.
in Ecol.
Mediol.

Queratur
quid per ton-
suram signifi-
cetur quæ sit
in superiori ca-
pitis parte?
Quid per su-

En suite dequoy on les revest
du Surplis, apres neanmoins
qu'on leur a fait la tonsure; &
apres qu'ils ont esté couverts
d'une Soutane.

Toutes ces circonstances sont
extremement mysterieuses, &
doivent estre beaucoup pesées.
& entendûes par ceux qui en-
trent dans la Clericature. C'est
pourquoy elles doivent estre
soigneusement enseignées par
ceux qui sont chargez de l'in-
struction des Clercs. Et les

Clercs de leur part doivent avoir un grand desir de les apprendre, & de sçavoir ce qu'elles signifient ; parce qu'ils y remarqueront leurs principales obligations, & les dispositions particulieres qui doivent estre en ceux qui entrent dans cet estat, & qui embrassent cette sainte profession.

perpellicum quo Clerici induuntur, declaratur. *Ibid.*

Vestes ministrorum designant idoneitatem quæ in eis requiritur ad tractandum divina. *D. Tb. suppl. q. 40. a. 4. ad 3.*

SECTION I.

De la sainte Soutane.

L'Habit avec lequel se presente celuy qui pretend à la Clericature, est la sainte Soutane, qui est un signe exterieur, qui exprime l'estat interieur de son ame, & la disposition avec laquelle il doit entrer dans le Clergé.

Et si habitus non faciat Monachū, in Clerico tamē magnum indicium est, ut ait Salomon, ejus quod in corde latet. *Synod. Aleriens. ann. 1571.*

Tout ce qu'il y a d'exterieur dans l'Eglise de Dieu, qui est gouvernée par son divin Esprit, & par sa sainte sagesse, expri-

Quæcumque in Ecclesiasticis officiis rebus ac ornamentis consistunt, divina

plena sunt signis atque mysteriis. *Durand. divin. offic. proam.*

me quelque chose d'interieur, qui ne peut estre apperceu ny paroistre au dehors, que par quelque chose grossiere & par quelque expression ou figure sensible.

Sicut accidentia multū conferunt ad cognoscendā rei ipsius quidditatem: ita habitus exterior plurimū confert ad declarandam internam morū honestatem. *Symon. Venufin. ann. 1589.*

Hæc (ornamenta) sunt virtutum insignia quibus tanquā scripturis docentur utentes quales esse debeant. *Hugo à S. Victor. specul. Eccl. c. 6.*

Considerare debet per Symbola quam accipit gratiam. *Symon. Theofal. de Sacram. ordin. cap. 5.*

Le corps marque l'esprit en nous; & par ses gestes, par ses mouvemens & par ses operations, on découvre quelles sont ses puissances, qui sans cela demeureroient inconnues. On ne sçauroit jamais que l'ame a en soy la puissance de voir, d'entendre, de parler, si le corps par ses fonctions qui dépendent de l'ame, ne faisoit voir ce qu'elle est en elle-mesme.

Ainsi Nostre Seigneur fait paroistre dans l'Eglise par des choses exterieures, ce qu'il y a de plus caché dans ses mysteres: Et par les ornemens & les habits, dont il revest ses ministres, aussi bien que par les ceremonies dont il couvrent

ses operations, il explique ce que le nouvel homme & son divin Esprit operent dans nos ames.

Or comme le premier de tous les vestemens dont le Clerc est revêtu est la Soutane, qui est un habit venerable, authentique, & ordonné mesme aux Clercs par les sacrez Canons, il faut voir ce qu'elle signifie, & ce que l'Eglise a pretendu par là nous exprimer.

La Soutane qui est un habit noir, fait voir la premiere disposition, qui doit estre dans le Clerc, & la premiere partie de la Religion du saint Clergé, qui est d'estre mort à tout l'amour & à toute l'estime du siecle; comme le Surplis exprime la seconde partie de cette mesme Religion, qui est de ne vivre qu'à DIEU. Et l'on revest de cét habit celuy qui se presente à la Tonsure, pour luy apprendre qu'il doit estre

Conc. Bag-
leens. Lateran.
5. sub Leon. 10.
ann. 1511. sess.
9. & alia pas-
sim.

*Nigra vestis
insinuat humi-
litem mentis;
vile vestimen-
tum denū-
tial mundi cō-
temptum. S.
Bern. de modo
bene vivendū
cap. 9.*

*Omnia tan-
quam cinerem
despiciēs, quasi
mortuus prorsus
ad mortuū
immobilis per-
manebat. S.
Chrysof. hom.
1. de sand. Pau-
li.*

Prioris vestis
detractio & al-
terius inductio,
significat à me-
dia sancta vita
ad perfectiorē
traductionem.
*S. Dionys. de
Eccl. Hierarch.
cap. 6.*

Moneo te ut
habitum quem
ostendis specie
impleas opere,
Sanctus est ha-
bitus, sanctus
fit animus. Si-
cut sancta sunt
vestimenta, sic
sancta sint ope-
ra. *S. Bern. de
mod. bene viv.
c. 29.*

tellement détaché de toutes les choses de la terre, qu'il y soit en quelque maniere insensible comme un mort, ne desirant plus rien que DIEU, devant lequel rien ne paroît aymable. C'est aussi ce que proteste exterieurement le Clerc, lors que se dépoüillant de l'ignominie de l'habit seculier, il se couvre de ce saint vestement: Car par là il témoigne à la face de toute l'Eglise, qu'il veut changer de mœurs comme il change d'habit; qu'il ne pretend plus vivre de la vie de la terre; mais de la vie du Ciel; qu'il ne sçait plus qu'un DIEU, qu'il n'estime plus que luy, qu'il ne veut plus que luy, qu'il est son tout, & que tout le reste ne luy est rien. Enfin qu'il veut estre comme les Bien-heureux, qui dans la vûe de DIEU, ne voyent rien que luy; ou s'ils voyent quelque autre chose, s'ils voyent quelque creature, ils la voyent

tellement en DIEU, qu'elle est plus DIEU à leurs yeux, que creature.

L'habit du Clerc en qualité de parfait Religieux de DIEU, & de Religieux qui est dans la communion & la participation de la Religion du Ciel, est le Surplis. C'est son habit parfait; sans lequel il ne peut faire aucune de ses fonctions; en sorte qu'il n'est pas censé Clerc représentant la vie de son estat, qu'il n'en soit couvert & révéru.

Caveant tam Sacerdotes quàm Clerici ne superpelliceo exuti Clericali- bus fangantur officiis. Synod. Capuaquens. ann. 1617. tit. de ministr. Eccl. c. 19.

Si quelquefois il ne porte que la Soutane, c'est lors qu'il est au milieu du siecle, qui est indigne de voir l'innocence, la pureté, la sainteté; & l'éclat de son habit divin. Et s'il ne porte que du noir aux yeux du monde, c'est pour montrer qu'il est mort à tout le siecle; qui est si miserable; que pour vivre dans la justice & dans la grace, il faut mourir à tout

Ne cum superpelliceo per civitatem deambulâtes vagentur. Synod. Vicens. an. 1628. Tit. 13. de vita & bon. Cler. c. 3.

Moriendū est mundo, ut Deo

in sempiterni
vivamus. S.
Aug. ser. 49. de
temp. c. 9.

Vestimentum
amplū & lon-
gum, propter
pietatem & di-
vinam charita-
tem. Symeon
Thessal. de Or-
din.

Sacerdos vicē
Ecclesiæ solus
explet, cum per
unitatis intimę
Sacramentum
tota spirituali-
ter sit Ecclesia.

Perr. Damian.
opusc. 11. c. 10.

Se se Deo ac
Patri subjecit,
&c & obedi-
entiæ suæ odorē
tanquam pro
omnibus simul
& singulis Deo
& Patri obrulit.
S. Cyril. Alex.
lib. 11. de ado.
in Spirit. &
verit.

Introivit in
ipsum cœlū, ut
appareat nunc
vultui Dei pro
nobis. Ad Heb.
9. v. 24.

ce qu'il est, tant il est vicieux
& corrompu.

Si l'on voit cét habit si ample,
il ne faut pas s'en étonner. Car
le Prestre representé tout le
monde, & il doit porter en son
cœur la Religion que JESUS-
CHRIST avoit dans le sien, qui
est la Religion universelle qu'il
offrit à son Pere, pour supplé-
ment de celle de toute son E-
glise.

Il aymoît, adoroit, & loüoit
le Pere eternel pour tous les
hommes, & pour tous les An-
ges. Il faisoit pour eux, ce qu'ils
ne pouvoient faire dignement,
en sorte qu'il suppléoit pour
tous : Et ainsi il estoit le Reli-
gieux universel, & celui qui
prioit, loüoit & glorifioit DIEU
pour tout le monde.

C'est ce qu'il continue de fai-
re encore dans le Ciel, & dans
le tres-saint Sacrement de l'Au-
tel, où il rend à DIEU dans
son interieur tous les homma-

De la Clericature.

137

ges & tous les devoirs de la Religion, que l'Eglise luy rend exterieurement sur la terre, & luy rendra mesme dans le Ciel.

Mais parce que Nostre Seigneur montant au Ciel, & quittant la terre, cesse d'honorer exterieurement son Pere pour tous les hommes, comme il faisoit visiblement pendant qu'il estoit en ce monde, il a voulu laisser des successeurs de sa Religion, qui continuassent de rendre ces memes devoirs à DIEU son Pere.

Et comme cette Religion est en luy par le moyen du Saint Esprit, dont la vertu luy fait adorer DIEU en toute l'étendue qu'il le peut estre, il a voulu estant monté au Ciel envoyer son Saint Esprit dans les Apostres & dans les Disciples, afin qu'il continuât de répandre dans leurs cœurs, comme il avoit fait dans le sien, une Religion parfaite,

Sacerdotes
Vicarii Christi.
*S. Chrysoft. ho.
17. in Math.*

Suum reli-
gurus erat eis
ministerium.
*Id. in Ioan. 20.
ho. 85.*

Sicut misit me-
vivens Pater &
ego mitte vos.
... Hæc cum
dixisset insus-
flavit, & dixit
eis: accipite Spi-
ritum sanctum.
*Ioan. 20. v. 21.
& 22.*

Hæc vocis
(sicut) illos
quodammodo
sibi æquat, &
pares efficit,
scilicet propor-
tionaliter ut
suos successo-
res & vicarios.
*Corn. à Lap.
hic.*

Sicut, signifi-
cat etiam simi-
litudinem in fi-
ne: utriusque e-
nim missi sunt
ad eundem fi-
nem. *Id. ex S.
Cyrill. lib. 12.*

in Ioan. in ead. verb. une Religion sainte, une Religion interieure, comprenant en soy les devoirs & les respects de tout le monde ensemble.

Ainsi les Apostres & les Prêtres sont les successeurs de IESUS-CHRIST en sa Religion, & ils sont non seulement pour honorer DIEU en leur nom, mais pour le glorifier au nom de tout le monde. Et c'est pour cela que la Soutane est si ample,

comme representant la rondeur & l'étendue de la terre : Ce qui estoit autrefois figuré par les robes des souverains Pontifes, qui estoient aussi fort amples, pour représenter l'amplitude & l'étendue de la Religion de IESUS-CHRIST.

Le souverain Pontife dans l'ancienne Loy portoit sur soy les noms des douze Tribus, pour figurer l'excellence de la Religion du Fils de DIEU, & la grandeur de son amour en-

Sacerdotes procuratores sunt apud Deum pro ejus Ecclesia. *Guillel. Paris. de sacr. Ord.*

Pro universo terrarum orbe deprecator est apud Deum. *S. Chrysoft. de Sacerd. l. 6. c. 4.*

Non jura sua sed aliena allegat. *Guillelm. Paris. ibid.*

Amictus Pontificis totius mundi quædam imago fuit. *Philo de vit. Mos. lib. 3.*

Portabit Aaron nomina filiorum Israël coram Domino super utrumque humerum. *Exod. 28. 12.*

Portabit nomina filiorum

vers son Pere qui surpasseroit
celuy de tous les hommes en-
semble ; Et pour témoigner
aussi que les Prestres doivent
porter l'amour de tous les
hommes dans leur cœur, qu'ils
doivent contenir dans leur sein
les respects & les louanges de
tous les fidelles, & qu'ils doi-
vent avoir en leurs ames plus
de Religion envers DIEU, que
toutes les creatures ensemble.

La sainte Soutane est aussi
comme un suaire qui nous
tient ensevelis, & qui expri-
me au saint Evêque l'estat de
mort & de sepulture, où se
trouve le saint Clerc qui se pre-
sente à luy. Je dis saint par
tout ; parce que comme l'Egli-
se est un monde nouveau &
un monde de sainteté qui n'est
fait que pour nous represen-
ter DIEU & IESUS-CHRIST
son Fils en leurs sureminentes
perfections, il ne doit rien y
avoir en elle qui ne soit saint.

Israël super pe-
ctus suum quā-
do ingreditur
sanctuarium.

Ibid. v. 29.

Est Aarō Chri-
sti figura, & il-
lius sacerdotii
quod in spiritu
& veritate in-
telligitur. S.
Cyrill. *Alex.*
lib. II. de ador.
in spir. & verit.

Propriè san-
cta dicuntur,
quæ Deo de-
dicata sunt. S.
Chryf. *hom. 86.*
in Ioan.

Ecclesia ubi-
que Christū in
se circumfert.
S. Chrysof. *in*
Pf. 95.

Clericatura e-
legit̃is, id est,
mundo renun-
tiare, & cum
habitu humili-
tatis, affectum
promittere hu-
manitatis. *ivo*
Carnor. ser. 2.
de excell. sacr.
Ord. Pontif. Bi-
blior. Apost. ex-
hort. ad I. Ton-
sur.

Paupertatem
& humilitatem
profertis habi-
tu corporis.
Ibid.

Mortificatio-
nem Iesu sem-
per in corpore
nostro circum-
ferimus, quo-
niã ad Iesu imi-
tationem affi-
duè carnè mor-
tificamus, ut &
aliis exemplũ
præbeamus. S.
*Anselm. in 2.
ad Cor. 4. v.
20.*

Sacerdotes
constituti sunt
per mundum

La sainte Soutane signifie donc que le Clerc est mort au siecle : Et c'est ce qu'il prote-
ste lors qu'en estant revestu,
il dit, qu'il ne veut plus que
DIEU. *Dominus pars heredita-
tis mea.* Et quand mesme il ne
le diroit pas, son obligation
ne laisseroit pas de paroistre
par son habit, qui estant sim-
ple & noir, exprime à tout le
monde, que le Clerc qui en
est revestu, doit estre mort à
la pompe & au faste du siecle,
& qu'il en doit estre separé
de cœur, comme il en est se-
paré d'habillement.

La Soutane couvre tout le
corps, en témoignage que tou-
te la chair est morte, & que
le Clerc qui la porte, porte en
soy la mort de JESUS-CHRIST
en tous ses membres. En effet
il faut que celuy qui est élevé
à ce saint estat montre en sa
personne la mort de Nostre
Seigneur & ses victoires, &

il faut que toutes les œuvres Christi narrate
 les préchent & les annoncent victorias. Perr.
 par tout. Dam. opusc. 18.
 contr. Clericos
 in temp. disserta
 1. c. 1.

Saint Paul dit de tous les
 Chrestiens, qu'ils doivent estre Christo occiso
 environnez en tout leur corps omnes ministri
 de la mort de IESUS-CHRIST: debent conformari. D. Tho.
Semper mortificationem Iesu in suppl. q. 39. a. 4.
 corpore nostro circumferentes. Et 2. ad Cor. 4.
 10.

c'est ce que figure la Soutane Homines sa-
 qui couvre les Clercs, qui en- cros tum inte-
 vironne tout leur corps, & rius tum exte-
 qui ne laisse rien voir d'eux que rius oportet
 sous un habit de mort. mortificationē
 Iesu circūferre
 in suo corpore.
 S. Cyrill. Alex.
 lib. 11. de ado-
 rat. in spirit. &
 verit.

Comme ils sont tout à IESUS-CHRIST, & qu'ils se
 sont donnez à luy sans refer- Vestimentum
 ve dans la Clericature, non talare, tam re-
 seulement ils doivent avoir cru- tro quam à la-
 teribus & ante
 undique clau-
 sum. Conc. Ba-
 sil.

reglemens & en tous ses desirs, Locutus est
 seloncette parole de l'Apostre: Dominus di-
 cens: Erunt Le-
 vitæ mei Num.
 3. v. 12.

Qui sunt Christi, carnem suam
crucifixerunt cum vitiis & con-
cupiscentiis: Mais encore ils
doivent estre morts & ensevelis
 avec IESUS-CHRIST pour avoir Qui sunt Chri-
 sti, carnem suā
 crucifixerunt,
 id est Christo
 crucifixo se cō-
 formaverunt,
 affligendo car-

nem suam, &c. cum vitiis, id est, cum peccatis, & concupiscentiis, id est passionibus quibus anima inclinat ad peccandum. Non enim bene crucifigit carnem, qui passionibus locum non aufert. *D. Thom. in ead. verb. ep. ad Gal. c. 5. v. 24. lect. 7.*

Crucifixus, mortuus, & sepultus, tertio die resurrexit. *Symb. Apost.*

Quod historice præcessit in capite, consequenter creditur fieri moraliter in ejus corpore. *S. Bernard. serm. par. 20. 18.*

Electo ad incertam cordis humilitatem designandam humilioribus cunctis coloribus nigro colore. *Perr. Clun. stat. 16.*

Quia Sacerdos dux est & assignatus exercitus Domini,

part ensuite à sa nouvelle vie. Et c'est ce qui est encore figuré par la Soutane. C'est pourquoy comme le crucifiement, la mort, & la sepulture precedent la Resurrection interieure, l'Evesque veut voir un enfant revêtu d'une Soutane comme d'un drap mortuaire qui couvre toute sa chair & qui la tiennent ensevelie, avant que de luy donner le Surplis.

Le Clerc revêtu de la Soutane noire exprime la disposition de son esprit, & le desir qu'il a de vivre humilié toute sa vie & mortifié en tout luy-mesme depuis les pieds jusqu'à la teste, n'ayant plus rien en luy à quoy il veuille vivre, ny volonté, ny jugement, ny passion; mais portant toute la chair morte en elle aussi bien qu'en tous ses propres desirs.

C'est ainsi qu'un Clerc doit marcher dans le monde, portant la Croix de JESUS-CHRIST repandue

répanduë sur tout luy mesme : *Crucifigentes veterem hominem in semetipsis* ; en sorte que rien de la chair ne paroisse vivant en luy. Il faut pour cela que la Soutane soit toute fermée , & qu'elle couvre tout nôtre corps.

Il est vray que la teste n'est point cachée sous cét habit comme le reste du corps : mais c'est afin de signifier , que c'est JESUS-CHRIST qui est le chef de l'homme , qui doit paroître en nous : *Viri caput CHRISTUS*. Il faut qu'on le voye en nostre bouche : *Si quis loquitur quasi sermones Dei* ; C'est luy qui parle , dit saint Paul , doit parler le langage de DIEU ; Et il faut qu'on remarque que c'est DIEU , qui meut sa langue , & qui anime sa parole. Le visage aussi est découvert , pour témoigner que le Clerc doit estre en ses mœurs , & en sa conduite une image vivante de la Divinité.

his titulorum insignibus jubetur incedere, seque sequentibus Ecclesie crucis Christi debet vexilla portare. *Petr. Damian. opusc. 25. de dignis. Sacerdoti cap. 2.*

Vt & vita Iesu manifestetur in carne nostra mortali. 2. ad Cor. 4. v. 11.

Capite nudato testatur Christum sibi caput esse. *Symeon Thessal. de ord. Episc.*

1. Cor. 11. v. 30

1. Petr. 4. v. 11. Os tuum os Christi est. S. *Ambr. libr. de Isaac. c. 8.*

Non enim vos estis qui loquimini, sed spiritus Patris vestri qui loquitur in vobis.

Math. 10. v. 20.

Christi habitus & forma undiq; fulgeat & representetur in nobis. S.

Anselm. in ep. ad Rom. c. 13. v. 14.

G

Extantes & vi-
sæ manus vir-
tutem & effi-
cientiam Dei in
his quæ opera-
tur Sacerdos
declarant. *Sy-
meon Thessal.
de Sacram Ord.
1. Petr. 4. v. 11.*

Que si les mains paroissent,
c'est que le Clerc doit encore
faire connoître par ses œu-
vres representées par ses mains,
que DIEU opere en luy: *Si
quis ministrat, tanquam ex vir-
tute quam administrat DEUS:*
Si le Clerc opere, que ce soit
en la vertu de DIEU, que ce
soit DIEU mesme qui le meuve,
& qui luy communique l'effi-
cace & l'energie de son ope-
ration: ensorte que l'on voye
dans son corps mort des œu-
vres de la vie de l'esprit, ex-
primée par les mains.

Nihil in mo-
ribus vestris ap-
pareat, nisi si-
militudo ope-
rum Christi.

*S. Anselm. in
cap. 4. ad Eph.*

Nec oculus si-
ne Dei nutu
moveatur. *S.*

*Basil. in Ps. 32.
v. 8.*

Ex visu co-
gnoscitur vir,
& ab occurso
faciei cognot-
citur sculatus.

Eccli. 19. v. 26.

Conversetur
quasi Dei testi-
pla, ut Deum
in nobis con-
ter habitare.

La face bien composée, &
la conduite de la vie bien re-
glée sont des marques qui nous
font connoître que DIEU ha-
bite dans l'esprit & dans l'ame
du Clerc. *Modestia vestra no-
ta sit omnibus hominibus, Do-
minus enim prope est.* Que vo-
stre modestie, dit saint Paul,
soit connuë de tout le monde,
à cause de l'approche de DIEU,

& de l'union à IESUS-CHRIST, qui residant en vous, fait rejallir la modestie sur vostre face.

Ce grand DIEU qui compose toutes choses avec tant de sagesse, & qui meut la creature avec tant de conduite, fait voir s'il est present à l'ame, par sa contenance, & par le mouvement du corps. Car si l'on reconnoist la presence de DIEU par la cadence reglée du firmament, & par le mouvement des Cieux qu'il conduit; combien plus aisément peut-on discerner la presence de sa Majesté habitant dans une ame qu'il gouverne, par le mouvement qu'il luy donne?

Il ne reste donc de decouvert en celuy qui est revêtu de la Soutane que la face & les mains: ce qui montre qu'il ne doit plus paroistre de vie dans un Clerc, ny dans un Prestre, si ce n'est la vie divine, la vie

S. Cypr. de orat. Dom.

Modestia portio Dei est. S. Ambr. lib. 1. Offic. c. 18.

Vbi Christus est, modestia quoque est. S. Greg. Naz. ep. 193.

Amictus corporis & ingressus hominis enunciant de eo. Eccli. 19. v. 26.

Cœli, consono ordinationis concentu, protestantur gloriâ Dei, & prædicatione perpetua majestatis sui loquuntur auctoris. Aug. lib. de vocat. gent. lib. 2. c. 1. apud S. Ambr.

Accipe hoc sacrum indumentum, quo cognoscaris mundum contempniste & te Christo perpetuo subdidisse. Fe-deric. Archiep. institur. ad ord. suscep. in Eccl. Mediol. tit. 1.

Forma esse debemus cæteris non solum in opere, sed etiã in sermone

S. Ambr. lib. 2. offic. cap. 19.

Nos oportet non solum vitiis carnalibus, verum etiã ipsi elementis mortuos esse.

Casian lib. 4. Instit. cap. 35.

Quod nunc vivo in carne, in fide vivo Filii Dei. *Ad Gal.*

2. v. 20.

Iustus enim ex fide vivit. *S. Anselm. ibid.*

Fides quæ per charitatem operatur. *Gal. 5. v. 6.*

Vita justitiæ est per Deum habitantem in nobis per fidem. . . Et intelligendũ est de fide per dilectionem operante. *D. Th. in cap. 3. ep. ad Gal. lect. 4.*

Humani affectus quasi pedes sunt. *S. Aug. tract. 56. in Ioan.*

Pedes nostri affectus nostri

de IESUS-CHRIST, qui se découvre par les paroles & par les bonnes œuvres. Tout le reste doit estre mort en luy; tout doit estre enseveli dans le tombeau: La vie de DIEU seul, la vie de la foy & de la sagesse divine, doit éclatter uniquement en luy: Et mesme comme la Foy doit operer par la Charité, de là vient que les mains sont découvertes, aussi bien que le visage: ce qui marque la charité de DIEU operant en nous, & cette vie de foy découlant dans nos œuvres.

Pour les pieds, ils ne paroissent pas, & la soutane les doit couvrir: ce qui signifie la mort aux desirs & aux affections terrestres. Car les pieds qui marchent, expriment nos affections qui nous meuvent en tout, & qui nous portent vers les lieux & vers les objets que nous aimons: & comme ce

Sont ces affections terrestres & ces desirs grossiers qui sont les principales parties de la vie animale, ils doivent estre mortifiez & étouffez dans les Clercs, parce qu'ils ne doivent plus avoir que JESUS-CHRIST vivant en eux, qui y tienne toute la vieille creature ensevelie.

Il faut que tout ce qui est en eux serve à l'edification des peuples, & qu'il n'y ait rien, mesme dans leur exterieur, qui ne presche les mysteres de nostre sainte Religion. Et c'est pourquoy on les revest d'une soutane, qui annonce au monde le mystere de la mort, & de la sepulture du vieil homme. Car c'est là ce que public hautement cét habit noir qu'ils portent. Mourez, dit-il, aux vanitez du siecle, mourez à ses maximes, mourez au péché, au diable & à la chair: mourez enfin à tout ce qui

sūt. Prout quicque affectum & amorē habuerit, ita accedit vel recedit. *Id.*

in Ps. 94.

Signum crucis impressum (in ordinatione) designat omnium simul cupiditatum cessationem, divitiarumque vitæ imitationem. *S. Dionys. de Eccl. Hier. cap. 5. contempl. S. 4.*

In eos tanquā in speculum reliqui oculos conjiciūt. Quapropter sic decet Clericos vitam moresque suos omnes componere, ut habitu, gestu, incessu aliisque omnibus nihil nisi grave, moderatum ac religione plenum præ se ferant. *Conc. Trid. sess. 22. c. 1. de reform.*

Nolite conformari huic sæculo. *Rom. 12.*

n'est point DIEU, vous trouvant ensevelis avec IESUS-CHRIST dans un general oubli de toutes choses.

Vestis nigra humilitatis & religiosæ vitæ symbolum est. Simeon Thessal. lib. de sacris Ordin. cap 2. de ritu ordinat. Lebor.

Abjecto mundo & despectis satanz pompis, profitentur hoc Davidicū: Dominus pars hereditatis meæ. Conc. Bitur. 1584. de Cleric.

Mortuum nobis hunc mundum deputantes, nos quoque huic mūdo moriamur, & dicamus quod Apostolus ait: Mihi mundus crucifixus est, & ego mundo. S. Aug. lib. 2. de Trinit. cap. 17.

Eo usque mente secedat & avolet, ut communem hunc transcendat usum & consuetudinem cogitandi. S. Bern. in Cant. sero 52.

En effet le Clerc par cét habit qui est tout autre que celui du siecle, fait bien connoître qu'il a déposé toutes les mœurs du monde, qu'il ne veut plus avoir de conformité ny de société avec luy, & qu'il fait une profession publique de s'opposer à ses pompes & à ses vanitez. C'est ce qu'expriment la simplicité, la modestie, & la couleur de ce saint vestement.

Le Clerc presche encore la mort par son visage & par son maintien. Car, comme nous avons dit, il ne porte le visage découvert, que pour montrer qu'il vit à DIEU, dont le visage en nous est la representation & l'image: Et comme DIEU qui est au dessus de ce monde, vit en luy d'une vie

Infiniment sublime & relevée au dessus de la terre, de là vient que le Clerc doit porter un visage de mort, d'oubli, & d'élévation grande au dessus de toutes les creatures, montrant à tout le monde comme il fait mépriser la terre, & tout ce qu'elle porte.

C'est pourquoy le Clerc doit estre aveugle à ce monde : Il n'en doit point considerer les beautez ny les raretez : Il doit estre sourd à ses nouvelles : Il doit fouler aux pieds toutes ses pompes : Il doit condamner ses artifices : Il doit avoir le cœur fermé à ses maximes, & à ses sentimens : En un mot il doit estre insensible à tout ce qu'il propose, à cause qu'il est interieurement revêtu de l'homme interieur, & de cet homme du Ciel qui ne vit plus à la terre, laquelle ne peut rien avoir digne de luy.

Comme il est d'une autre ge-

Que retro sūt, id est terrena que reli qui obliuiscens, ad ea que sunt priora, id est celestia que sunt elevantia me extendens, persesequor, id est perfectè sequor mente & opere. *S. Ansel. in ep. ad Philip. co. 3. v. 13.*

Quemadmodū qui inflammatus est ac febris laborat, quemcunque ei offeras cibum aut potum quamvis suavissimū abominatur ac renuit, &c. Sic qui Spiritus sancti atque Christi celestis desiderio sunt accensis, & amore dilectionis Dei in anima sauciati, omnia que sunt in hoc sæculo præclara & pretiosa repudianda & odio digna reputant. *S. Marcar. hom. 9.*

Quid agis in sæculo, qui major es mundo? *S. Hier. ep. 1. Deus ipsi sibi & mundus, &*

locus & omnia.
Tertul. lib. con-
tra Prax. c. 5.

Nihil nobis sit
commune cum
sæculo. S. Chry-
sost. hom. 4. in
epist. ad Tit.
cap. 2.

Respice uni-
versum mundū
hunc, & consi-
dera si in eo
aliquid sit quod
tibi nō serviat.
Omnis creatu-
ra ad hunc finē
cursum suum
dirigit, ut ob-
sequis tuis fa-
smuletur & uti-
litati deserviat.
Hoc cælū, hæc
terra, hic aër,
hæc maria, &c.
Apud S. Aug.
ro. 9. Medic.
de diligi Deo.
c. 4.

Ecclesie co-
rona. S. Clem:
Const. Apost.
lib. 2. c. 28.

De mundo nō
estis, sed ego
elegi vos de
mundo. Ioann.
15. v. 19.

Nostra cōver-
satio in cœlis
est. Philipp. 3.
v. 20.

neration & d'un monde plus
beau, plus pur, & plus saint
mille fois que ce monde pre-
sent, parce qu'il est déjà dans
le Ciel, où DIEU est tout le
monde de IESUS-CHRIST &
de ceux qui sont revêtus de
luy, il n'a plus selon cét estat
aucun rapport à ce monde
grossier. Il n'est plus, comme
il estoit dans l'ordre de la na-
ture, la clef à laquelle abou-
tit toute la voute de ce mon-
de, mais il est la clef à laquel-
le aboutit toute l'Eglise du
Ciel, qui repose sur luy, qui
le regarde, & pour lequel tout
ce monde supérieur a esté for-
mé.

Il faut donc nous regarder
comme des personnes hors du
monde qui vivent dans le Ciel,
qui conversent avec les Saints,
qui sont dans un oubli, dans
un dédain, dans un mépris,
& dans une aversion & con-
damnation souveraine de tout.

le siecle. Car c'est ce que les Ecclesiastiques doivent exprimer continuellement au monde, au milieu duquel ils doivent marcher comme DIEU mesme, & comme IESUS-CHRIST, faisant paroistre par leur conduite à tous ceux qui les voyent qu'il y a une meilleure vie qui les attend au Ciel, où ils sont déjà transferez, & où ils conversent en esprit avec les Saints.

Non solū non se immisceat circa sæcularia negotia, sed nec cogitet de mūdo. *S. Chryso. ho. 10. op. imp. in Math.*

In hoc positi sunt ut Deum repræsentent. *D. Tho. suppl. q. 34. a. 1.*

Cognoscetes vos habere meliorem & manentem substantiam. *Hebr. 10. v. 34.*

SECTION II.

Du Surplis.

LE saint Evesque parlant de l'habit des Clercs, le nomme l'habit de la sainte Religion, comme nous avons déjà remarqué cy-dessus. Cét habit exprime deux choses, l'une la mort à soy & au peché; & l'autre la vie à DIEU. Considérez-vous, dit l'Apostre saint

Habitum sacre Religionis. Pontif. Rom.

Existimate vos mortuos pesca-

G. V.

to : viventes
autem Deo in
Christo IESU.
Rom. 6. 7.

Paul, comme morts au péché,
& ne vivans plus qu'à DIEU
en IESUS-CHRIST Notre Sei-
gneur.

Consepulti ei
in baptismo, in
quo & resurre-
xistis. Coloss. 2.
v. 12.

Mortuum sibi
deputet mun-
dum, ac se mū-
di blandientis
illicebri exhibeat
crucifixū
Prosp. lib. 1. de
vir. contemp.
Sacerd. c. 8.

Mercenarii su-
mus conducti,
& ideo vocati à
Christo, ut hæc
sola operemur
quæ pertinent
ad gloriã Dei...
proximiq; pro-
fectum. S. Chry-
sost. ho. 34. op.
imp. in Carb.

Jacob. 1. v. 27.

Visitare pupil-
los & viduas,
&c. id est, exer-
cere se in ope-
ribus miseri-
cordiæ erga pro-
ximum, & in
operibus mur-
ditæ erga seip-
sum. Litan. hic.

Ce double estat de mort &
de vie pure , nous est donné
premierement dans le Baptes-
me par IESUS - CHRIST , qui
dans ce Sacrement nous enle-
velit avec luy en sa mort , &
nous ressuscite aussi avec luy
en la nouveauté de sa vie. Et
c'est de quoy nous faisons une
solemnelle & speciale profes-
sion dans la Tonsure , où nous
protestons de mourir au mon-
de , & à toute creature , afin
de ne vivre qu'à DIEU pour
sa gloire , & pour le service
de son Eglise.

Saint Jacques explique no-
stre Religion par ces deux ef-
fets. *Religio munda*, dit-il, &
immaculata apud DEUM, &
Patrem, hæc est : *Visitare pu-
pillos*, & *viduas in tribulatio-
ne eorum*, & *immaculatum se*

custodire ab hoc seculo. Nostre sainte Religion consiste premierement à estre morts entierement au siecle, en sorte que rien ne reste en nous de la souillure du monde, de la corruption de ses maximes, & de l'impureté de son amour. Secondement, elle consiste à operer en sainteté les œuvres de charité & de vie divine, comme est de secourir le prochain dans ses besoins en la veüe de Dieu, pour l'amour duquel nous serons ceux mesme dont nous ne pouvons rien attendre.

Per seculum intelligit mundum & omnia quæ sunt in mundo. Qui (enim) mundum diligit, immaculatum se à seculo non custodit. *Gloss.*

Puritas cordis in duobus consistit. In quærenda gloria Dei & utilitate proximi, ut in omnibus nihil suum quærat, sed tantum aut Dei honorem, aut salutem proximorum aut utrumque. S. Bern. ep. ad Henr. Senon. cap. 31

L'habit de cete sainte Religion est double. Il est exterieur, & interieur; de mesme que la Religion, laquelle doit estre exterieure & interieure pour estre universelle en l'homme, qui estant composé & de corps & d'esprit, doit rendre des témoignages en tout luy-mesme, & au dehors, & au dedans,

Duplex est cultus Dei, interior, & exterior. Cum enim homo sit compositus ex anima & corpore, utrumque debet applicari ad colendum Deum, ut scilicet anima colat interiori cultu, & corpus exteriori, &c. D. Th. 1. 2. q. 101. a. 2. in 6.

Ad hoc à Deo
dati estis, ut
depravatos mo-
res ac leges
mundi verbo &
exemplis viri-
liter impugne-
tis. *Barth. à*
Marryr. s^{tim}.
part. 2, c. 6.

Superpelliciu
1. propter sui
candorem mū-
ditiam seu pu-
ritatem carnis
designat. . . . 3.
innocentiā de-
notat. Et ideo
ante omnes a-
lias vestes sa-
cras induitur:
quia divino cul-
tui deputati, in-
nocentia vitæ
cunctis virtutū
actibus super-
pollere debent:
juxta illud Psal.
Innocentes &
recti adhæse-
runt mihi. *Du-*
rand. lib. 3. di-
vin. off. c. 1. n.
11.

Visum est, ut
michi videtur,
magnis Patri-
bus illis nigrū
colorem magis

de son culte & de sa Religion.

L'habit extérieur de cette Religion consiste premièrement en ce vestement noir de la Soutane dont nous avons parlé, qui exprime la mort au monde, & à toutes les inclinations & sentimens d'Adam, jointe à la mort & à la sepulture du Fils de DIEU, que le Clerc doit représenter au monde par ses œuvres, & dans toute sa conduite. Secondement, il consiste au Surplis, qui représente la vie nouvelle de JESUS-CHRIST établie en nous sur la mort du peché; & qui exprime encore sa Resurrection & sa Vie divine, qui est renduë sensible aux enfans de l'Eglise, par l'innocence; par la sainteté, & par toutes les vertus qui doivent reluire dans les Clercs.

Cet habit extérieur a esté imité dans l'Eglise presque par tous les Ordres Religieux. On

Je voit dans l'Ordre des Carmes, des Bernardins, des Augustins, & des Dominicains, qui ont partagé leur habit entre le noir & le blanc, pour exprimer par là au dehors, ce qu'ils doivent pratiquer au dedans, qui est la mortification de la chair, & la vie de l'esprit.

humilitati, magis pœnitentię, magis luctui convenire, &c. Vestes candidas magis gloriam quam abjectionem, magis gaudium quam moerorę antiquitus designasse. *Peir. Cluniaco abb. ep. ad Bern. abb. Clara val.*

Et si saint Benoist par devotion particuliere à la mort & à la sepulture de JESUS, s'est tout vestu de noir, il devoit naistre de luy un Saint, qui est le grand saint Bruno, qui achevant les desseins de DIEU sur son Ordre, fut vestu tout de blanc.

Ces deux Saints expriment les deux principaux mysteres de nostre Religion; saint Bruno representant par la blancheur de son habit la Resurrection de Nostre Seigneur, comme S. Benoist avoit figuré auparavant par son habit noir, le saint mystere de sa

Veteres Patres cãdida veste ad spiritualiũ genefim indicandam usi sunt; eum albus color vitę Symbolum fit, & ater mortis. *Viccomes de Baptism. lib. 5. c. 8.*

mort. Et ce sont ces deux mysteres, & ces deux estats du Fils de DIEU, qu'expriment dans les Clercs la Soutane & le Surplis dont ils sont revêtus.

Vestis ad honorem & gloriam plane sacrati sanctique generis, Christus est: atque præclarum ac supernum sanctarum animarum ornamentum. *S. Cyrill. Alex. de ador. in spir. & ver. lib. II, qui est de Sacerd.*

David ex persona Dei, de iis qui in Ecclesiis Sacerdotali munere funguntur, dicit: *Sacerdotes eius induam sartari.* Paulus induere Dominum IESUM præcepit; hoc illud est de cælo habitaculum, illa exultationis tunica, & indumentum salutis. *Ibid.*

Christum induimini, id est, formam Chri-

L'habit interieur des Clercs est IESUS-CHRIST même. Et cét habit est bien différent des vestemens extérieurs qui n'ont qu'une union morale avec les corps qui en sont revêtus; & qui les couvrent seulement, mais ne les penetrent pas. Car celuy-cy est penetrant, & s'insinuant en l'ame qui en est revêtuë: Et c'est IESUS-CHRIST même en nous, se messant, si on le peut dire, avec nous, nous remplissant de ses perfections & de la substance, nous penetrant de tout luy-mesme, & exprimant sur nous ses qualitez divines; en sorte que par cette union & penetration intime de la substance, il ne se fait que comme une mesme chose de luy & de nous.

C'est cét habit dont S. Paul desiroit que tous les Chrétiens fussent revêtus, lors qu'il leur disoit : *Induimini Dominum Iesum Christum.* Et l'Evêque en imposant aux Clercs le Surplis, qui represente la perfection & l'achevement de nostre Religion, leur montre l'étroit engagement, & l'obligation speciale qu'ils ont d'en estre revêtus, en disant à chacun d'eux : *Induat te Dominus novum hominem, qui secundum DEUM creatus est in iustitia & sanctitate veritatis. Le Seigneur vous revête du nouvel homme, qui a esté créé selon DIEU en la justice & en la sainteté de la verité.* Ces termes sont mystérieux, & sont remplis d'une profonde intelligence sur la conduite de DIEU en son Eglise, & sur la sainteté des Clercs.

Et pour les entendre, il faut sçavoir quel l'homme réparé en Nostre Seigneur par le Baptes-

si sumite vestem, ut habitus & formalius undique fulgeat & representetur in nobis. S. Ansel. in cap. 3. ep. ad Rom.

'Dicitur induere Christum qui imitatur, quia sicut homo continetur vestimento, & sub ejus colore videtur, ita in eo qui Christum imitatur opera Christi apparet. D. Tb. in ep. ad Rom. c. 13. v. 14.

Adam non opus habebat eo adjutorio quod implorant sancti in hac vita ad quos pertinet liberatio nis gratia, cum dicunt : Video aliam legem in membris meis repugnantem legi mentis meae, &c. Quoniam in eis caro concupiscit adversus spiritum, & spiritus adver-

sus carnem. . .
 Ille vero nulla
 tali rixa à se-
 ipso adversus
 seipsum tenta-
 tus atque tur-
 batus, in illo
 beatitudinis lo-
 co suâ secû pa-
 ce fruëbatur.
*S. Aug: de cor-
 rept. & grat.
 cap. II.*

Byssus est ge-
 nus lini candi-
 dissimi, & ad
 summum can-
 dorem multâ
 vexatione & a-
 blutione per-
 ductum. Signi-
 ficat autē per-
 fectam carnis
 munditiâ secû-
 dum illud quod
 in Apocalypsi
 legitur: Byssus
 sunt sanctifica-
 tiones sancto-
 rum. Hanc mû-
 ditiam caro Sa-
 cerdotis ex se
 non habet; si-
 cut nec linum
 ex se est can-
 didum; sed si-
 cut dictum est,
 multis castiga-
 tionibus & a-
 blutionibus rec-
 ditur candidû,
 ut aptum fiat
 indumentis Pô-
 tificum. . . For-
 ma est Sacer-
 dotalis mundi-
 tiæ, ut secundû

me n'est pas conforme à Adam dans l'état de son innocence. Car Adam avoit esté créé en sainteté universelle; c'est à dire qu'il estoit saint en son ame & en sa chair: Mais l'homme renouvelé & réparé dans l'Eglise, qui est le véritable Paradis terrestre, n'est pas créé en sainteté universelle, ny seulement en sainteté comme Adam; mais en sainteté & en justice: *In iustitia & sanctitate.* Car l'homme baptisé porte par justice une chair rebelle & pesante à l'esprit, qui luy est un joug tres-fascheux, & un poids tres-pénible. C'est pourquoy il doit avoir en soy l'esprit de zele & de justice contre soy-mesme pour punir sa chair, & pour la reduire en servitude, en la crucifiant par justice, & la chastiant de son orgueil & de son insolence.

Il faut qu'en vertu de l'Esprit de Nostre-Seigneur qui l'au-

me, il la soumette à la loy de DIEU, qu'il l'applique malgré elle au service du prochain, & qu'il la reduise encore au total aneantissement d'elle-mesme.

C'est en quoy le nouvel homme est different du premier, qui avoit esté créé dans une telle sainteté, que la chair & les sens suivoient les inclinations de l'esprit, & vivoient ensemble dans une parfaite intelligence, estant toujours d'accord dans leurs mouvemens, & toujours également portez aux œuvres de sainteté & de justice, ce qui n'arrive pas dans le nouvel homme, & dans les Chrestiens de qui la chair n'est pas sanctifiée.

La seconde difference qui se rencontre entre la sainteté du Chrestien & du nouvel homme reformé en JESUS-CHRIST, & celle du premier homme dans l'estat d'innocence, est que la sainteté du Chrestien le porte

Apostolum Sacerdotes carne suam castigant & in servitutē redigant, & præeunte gratia habeant per industriā, quod non potuerunt habere per naturam. *Ino Carnor. de signif. indum. Sacerdor. serm. 3. in Synod. Hugo à S. Viſtor. de Sacram. Christi. lib. 2. p. 4. co. 23*

Qui non renunciat omnibus quæ possidet non potest meus esse discipulus. *Luc. 14. v. 33.*

Creaturæ Dei in odium factæ sunt, & in ten-

tationem, & in
municipulâ pe-
dibus insipien-
tium. *Sap. 14.*
v. II.

Oportet Chri-
stianum abne-
gato mundo
transferri ex
hoc sæculo in
quo versatur a-
nimus illece-
bris illectus à
tempore trans-
gressionis Adâ,
in alterum sæ-
culum, & intel-
lectu in supe-
riori ac divino
mundo versari,
&c. *S. Macar.*
hom. 24.

Contemptu u-
niversorû Chri-
stus sequendus.
S. Hilar Can.
16. in Math.

Joan. 17. v. 17.

In veritate, id
est, in me. *S.*
Cyrill. Alex.
lib. 11. in Joan.
c. 10.

incessamment à se priver au-
tant qu'il peut des creatures,
qui depuis le peché ne luy font
que des sujets de tentation,
pour s'appliquer à DIEU par la
Foy pure, dans un denuëment
de toutes choses : Au lieu que la
sainteté du premier homme &
la grace de l'innocence en A-
dam, ne le separoit pas de la
sorte, & ne l'obligeoit pas à
cette privation, l'appliquant
mesme aux creatures, pour luy
faire remarquer en elles les
beautez divines qu'elles ex-
primoient, l'élevant ainsi à
DIEU sous ces formes visibles,
& par le ministere de ses sens.

Cette difference marque la
grande pureté de nostre estat
renouvelé en IESUS-CHRIST,
qui nous sanctifie & nous con-
sacre à son Pere dans une se-
paration universelle de toutes
choses, nous appliquant à luy
dans sa verité, & nous le fai-
sant voir par la foy pure tel

qu'il est en luy-mesme sans nous arrester à l'exterieur de tout ce monde. *Sanctifica eos in veritate*, disoit autrefois Notre Seigneur à son Pere: Appliquez-vous, ô mon Pere, vos serviteurs en la verité de ce que vous estes, & non plus sous des figures, comme vous avez fait autrefois. Car la Religion des veritables adorateurs est d'adorer DIEU en esprit & en verité, & non plus seulement sous des ombres.

Voila quelle doit estre la Religion des Clercs; qui tenant les yeux fermez à la vanité du siecle, & ne s'arrestans plus à la figure de ce monde qui passe, contemplant la majesté de DIEU tel qu'il est en luy-mesme, le voyant & l'entretenant comme un amy fait son amy; ne le regardant plus seulement par derriere, c'est à dire par des figures comme des serviteurs, mais decouvrant sa

Sanctificatur in veritate heredes novi testamenti, ejus veritatis umbræ fuerunt sanctificationes veteris testamenti, & cum sanctificantur in veritate, utique sanctificantur in Christo qui dicit: Ego sum veritas. S. August. in Joann. 108.

Veri adoratores adorabunt Patrem in spiritu & veritate. Joan. 4. 23.

Fides, caracter patriæ nostræ. S. Basil. lib. 24. adv. Eunom.

Præterit figura hujus mundi. 1. Cor. 7. 31.

Negatur his terrena divisio, dum secularem sibi non vendicant portionem, hoc solum noverint possidere, fidæ & devotionis obsequium. S. Ambr. in Ps. 118. Octon. 2.

I oquebatur Dominus ad Moysen facie ad faciem, sicut solet loqui homo ad amicum suum. *Exod. 33. v. 11.*

*O*re ad os, sicut quondam cum sancto Moysen, loquitur cum sponsa, & palam non per ænigmata & figuras Deum videt.

S. Bern. ser. 45. in Cant.

*F*ide colitur Deus. *S. Aug. in expof. ep. ad Gal. c. 3.*

*M*itto vobis superpellicem novum & candidum, quod representet vobis vitæ novitatem & munditiæ candorē, &c. *Steph. Tornac. epist. 123. Albino Cardinal.*

*C*andorē vestis munditia vitæ significatur. Tales enim Dominum decet habere ministros, qui nullo carnis corruptantur conta-

face par la nudité de la foy, qui bien qu'obscuré, ne laisse pas de nous le montrer tout entier tel qu'il est en luy-mesme, & tout autrement que ne faisoient les figures. Ce qui nous donne bien une autre ouverture & un plus grand accez aupres de DIEU, & luy procure aussi un culte infiniment plus saint en nostre Religion. Et c'est cette Religion sainte, cette Religion pure & immaculée, cette Religion de veritables adorateurs qui est représentée par le Surplis que le Clerc porte dans toutes ses fonctions.

Cet habit marque la grande pureté, & l'eminente sainteté de vie, dans laquelle doit estre celuy qui reçoit la Tonsure. Il figure cette candeur & cette innocence qui doit estre répandue universellement en luy: Et c'est pour luy rendre son engagement à la sainteté & à la perfection plus sensible, & pour

luy tenir toûjours son obligation presente, qu'on le revest de la blancheur de cét habit.

gio, sed perfecta mentis & corporis castitate splendeât. *Hugo à S. Victor. de Sacram. Christ. fidei lib. 2. p. 3. c. 11. ro. 3. S. Isidor. Hispal. lib. 2. offic eccl. c. 8.*

In sensibilibus intelligibiliatibus præbet Christus, &c. *S. Chryf. ho. 83. in Math.*

Vestis candida traditur baptizato, ad significandû puritatem vitæ quâ debet post baptismum observare. *D. Th. 3. p. 7. q. 66. a. 11. ad 3.*

Albæ vestes munditiam indicant, quia justum est ut Clerici in sanctitate &c. justitia Deo serviant.

Honor. Augustod. lib. 1. Gemma c. 232.

Post amictum albam induit,

C'est ainsi que l'Eglise, suivant sa conduite ordinaire, qui est de figurer par des choses exterieures & sensibles les dispositions qui doivent estre dans le cœur de ses enfans, habilloit autrefois de blanc les nouveaux baptizez, pour leur représenter la candeur & l'intégrité que demandoit la vie, dont ils venoient de faire profession dans le Baptesme. Et elle revest encore aujourd'huy exterieurement d'un Surplis les Clercs qu'elle admet à la Tonsure, pour leur marquer par cette ceremonie, la sainteté dont ils doivent estre interieurement revêtus.

C'est pour cela aussi qu'elle met aux Ministres sacrez qui doivent estre dans une pureté consommée, un Amict sur la teste & une Aube sur le corps, qui les couvrent entierement : Et

quæ candoris munditiam demonstrat: quæ membris corporis convenienter aptata, nihil dissolutum in vita Sacerdotis esse debere demonstrat.

Durand. ration. div. offic. lib. 3

c. 4.

Post albam Pontifex induit Tunicam, & super Tunicam dalmaticam vestit. Per tunicam significatur ratio sublimium & virtutes quas habere debet præfectus: Per dalmaticam amplio rem charitatem, &c. Et quia Pontifex magis expresse gerit similitudinem Salvatoris quam simplex Sacerdos, ideo pluribus ornamentis utitur. *Ex Durand. ration. div. offic. lib. 3.*

c. 10. & 11.

Per vestimenta candida intelligimus decorem animarum nostrarum, scilicet gloriam

que l'Evesque, qui doit avoir une double sainteté, & une plenitude de grace pour luy & pour les autres beaucoup plus abondante, met encore par dessus son Aube deux tuniques blanches; dont l'une qui le ceint de plus près & qui est de soye, marque que par dessus la sainteté commune il en doit avoir une plus eminente; & l'autre qui est plus ample, exprime par son amplitude la sainteté plus étendue qui le doit revêtir pour embrasser toute l'Eglise.

Le Surplis par sa blancheur figure aussi la blancheur du ciel, & le brillant de la gloire. Il exprime cette vie toute divine dont le Clerc doit estre revestu, cette vie resuscitée, qui est la mesme en substance que la vie de pureté & de splendeur dont les Saints jouissent dans le Ciel figuré par l'Eglise où l'on porte le Surplis, laquelle estant la

même icy bas & dans le Paradis, commence à se servir dès à present des ornemens, dont elle doit estre eternellement revêtuë.

Les vêtemens de I E S U S - C H R I S T en sa Transfiguration devinrent blancs comme la neige : *Vestimenta eius facta sunt alba sicut nix* ; pour exprimer par avance sa vie glorieuse & divine au jour de sa Resurrection. Et les Anges qui annoncerent ce dernier mystere, parurent aussi avec des vestemens tout blancs, pour exprimer par là à toute l'Eglise, quelle devoit estre l'innocence & la pureté de ceux qui y auroient un jour quelque part sur la terre.

Et voila ce qu'exprime le Surplis, dont l'Évesque revest le Clerc, pour luy marquer l'état de son interieur divin tout rempli de grace, de pureté & de sainteté, pour l'instruire de

immortalitatis nostrę. *Durand. divin. offic. proam.*

Vestis candida glorię præfert indumentum. Ivo Carnot. serm. de Sacram. Neophyt.

Habitus albus pertinet ad perfectos, & ad illos, qui ita per terrenorū contemptum ad ea que sursū sunt, elevati sunt, ut sint quasi in cœlis per beatitudinem glorificati, &c. Biblioth. Premonstr. lib. 12 c. 4. sect. 13.

Vestes candidas magis gloriam quam abjectionē designasse, &c. & Angelus resurgentis, & Angeli ascendentis Domini præcones indicaverunt : ipseque Salvator in illa transfigurationis suę gloria vestibus niveis præclarus ap-

parēs ostendit.
Petr. Cluniac.
lib. 4. ep. 9. ad
S. Bern.

Dum superpelliceum, qui amictus ex tela linea candida constat, induit Clericus, cogitet quam personā sustineat, nempe à sordibus labeq; puram, qualē vestitus ille indicat. *Concil. Mediol. 5. p. 3 Tit. qua ad div. offic. pertinent.*

† Sacerdoti omnes judices esse volunt ut carne nequaquam cōposito, ut humanam naturam non sortito, verum ut Angelo, ut humane infirmitatis minime participi. *S. Chrysoft. de Sacerd. lib. c. 14.*

Sitis per Christum sensibus innovati, abjectā seculi hujus figurā, & tota inveteratæ imaginis deformitate projectā, formā vi-

l'innocence de la vie qu'il doit mener, & pour luy faire connoître qu'il ne luy est plus permis de s'adonner à aucun employ seculier ou profane sous un habit du ciel.

Le Clerc estant ainsi revêtu, exprime qu'il est entré dans la vie nouvelle, dans la vie de Resurrection, dans la vie divine, dont les Anges & les Saints en JESUS-CHRIST vivent dans le ciel pour la gloire de DIEU. Cette vie divine est celle du Fils de DIEU resuscité, dans laquelle le Clerc doit entrer en se perdant dans l'interieur de JESUS-CHRIST mesme & dans ses dispositions, c'est à dire, dans sa Religion, dans ses louanges, dans son amour, en un mot dans tout l'Esprit de ce divin Sauveur glorieux & glorifiant son Pere. De sorte que comme dans le ciel l'occupation du Fils de DIEU & celle de tous les Anges & des bien-heureux, en JESUS-

SUS-

JESUS-CHRIST, & d'estre appliquez à DIEU sans relâche, de le contempler sans interruption, de le louer, de l'adorer, & de l'aimer incessamment dans leur innocence & dans leur sainteté; Ainsi les Clercs dans l'Eglise doivent estre en application de louange, d'amour & de jubilation perpetuelle envers DIEU.

Une distraction volontaire à l'égard du Surplis, est un reproche semblable à un mouvement de la chair à l'égard de la Soutane. L'un souille le Surplis, comme l'autre la Soutane: Et tous les deux rendent le Sacrement, c'est à dire ce double signe de la sainte Religion des Clercs, malheureusement profané, & en violent la sainteté.

O quelle mort; & quelle vie que celle des Clercs! A quoy ne s'étend pas cette mort, & qu'est-ce que ne réferme point cette vie, puis qu'elle entre

H

stram in formam vestri reducite Salvatoris: ut novitas sensu vestrum in vestris actibus eluceat, & cœlestis homo cœlesti habitu jam gradiatur in terra. S. Chrysol. sero 120.

Deo servite assiduis divinarum laudū officiis: & in Ecclesia, quasi perpetua vestra sacerdotali Clericalique statione continenter versamini. Conc. Mediol. 4. p. 3. Tit. Missiones.

Sicut pretiosam vestem exigua quævis macula turpius decolorat, nobis ad immunditiâ minima quælibet inobedientia sufficit; nec jam nævus est, sed gravis macula. S. Bern. de tripl. custod.

Etiam à jactu oculi & cogitationis errore mens Christi corpus consecrata sit libera. S. Hieron. 4

Vita Christi electis ejus mēbris applicata, vita est cœlestis patriæ, in qua resurrexit à mortuis, & fruitur sedens ad dexterâ Dei, &c. haud secus ac si & resuscitati, & ad Dei dexteram cum illo effemus assumpti. *Nalant. Episc. Glugiens. in c. 1. Epist. ad Eph.*

Scio quia non habitat in me, hoc est in carne mea bonum. *Rom. 7. v. 18.*

Quantumcumque in hoc corpore manens profeceris, erras si vitia putas emortua, & non magis suppressa. Velis, intra fines tuos habitat lebusus. Subjugari potest, sed non exterminari. *S. Berno sermo 38. in Cant.*

dans l'étenduë de l'interieur de **LESUS-CHRIST** mesme, & de cette vie divine dans laquelle les Saints du Ciel se perdent & s'abyssent, pour estre dans une Religion parfaite envers la Majesté de **DIEU** ? *Per JESUM CHRISTUM in gloriam & laudem DEI.*

Si le Clerc voit quelques parties de la Soutane noire qui paroissent sous le Surplis, qu'il pense que la mort, qui luy est exprimée par la noirceur de cét habit, le tient dans un estat où il n'est pas encore tout consommé, comme il le sera dans le Ciel, & où l'impureté de la chair qu'il porte, quoy que mortifiée & animée d'une ame revêtuë de grace & d'esprit, est toutefois en son fond remplie d'ordure & de corruption.

C'est ce qui le doit faire rougir de honte, de paroître devant **DIEU** environné d'une

Chair de peché, indigne d'entrer dans le Sanctuaire, & dans ce lieu de sainteté, qui représente le Paradis sur la terre, où rien de souillé ne peut avoir accez. C'est ce qui le doit obliger à ne demeurer dans sa chair qu'avec douleur, & à gemir sans cesse de se voir assujeti à cette fascheuse nécessité.

On porte le saint habit de la Soutane au milieu du siecle, pour marquer que l'on est mort au monde : Et l'on est revêtu du saint Surplis dans l'Eglise, pour témoigner que l'on vit de la sainte vie de l'Eglise. Que si l'on quitte le Surplis en sortant de l'Eglise & qu'on ne le porte point parmi le monde, l'on peut se représenter que le siecle present, dans la corruption où il est, n'est pas digne de porter en soy ny de voir l'habit de sainteté & la pureté de Nostre Seigneur que le Sur-

Video aliam legē in membris meis, &c. Infelix ego homo, quis me liberabit à corpore mortis huius? *Ad Rom.* 7. v. 23. & 24.

Audi ð anima qualis sis, onerata peccatis, irretita vitiis, &c. Quando veniam & apparebo ante faciem Domini, &c. O civitas sancta, civitas speciosa, ad te clamo, te requiro, &c. *Author lib. de spir. & litt. cap. 60. & 62. rom. 3. ep. S. Aug.*

Sacris vestibus indutos extra tabernaculū videri non permittit, ne sanctificatæ res, si ad impuros homines perveniant, contracta ex alienis labe, sancti tabernaculi venerationem imminuant. S. *Cyrill. Alex. de ador. in spir. & verit. lib. 12.*

Tabernaculū Dei in terra, Ecclesia est. *S. August. in Ps. 41.* plus represente ; Qu'il n'y a que la sainte Eglise qui soit digne de DIEU ; Et qu'il n'y a que cette demeure de sainteté qui merite de posseder IESUS-CHRIST. En effet sans elle jamais le monde ne verroit ny ne possederait cét adorable Sauveur. C'est à elle à qui on est redevable de sa demeure parmy nous ; & il n'y a que sa pureté & sa sainteté qui soit digne de luy.

In mūdo presurā habēbitis. Ioan. 16. v. 33.

Ponite vobis Ecclesiam ante oculos ad instar similitudinem paradisi. *S. Aug. in Ps. 47.*

Templū cœli loco habemus, & paradisi in Eadem similitudinem gerit.

Symeon. Thesalon. lib. de temp.

Il faut que nous portions le noir, & que nous mettions dans le dueil quand nous sommes sortis de l'Eglise, comme d'un Paradis terrestre hors duquel nous nous trouvons exposez à toute sorte de travaux, de peines & de sueurs : Et c'est pour cela que les saints Prestres sentent si souvent de l'affliction dans leur cœur, quand ils se voient hors de ce lieu de sainteté, & qu'ils trouvent une si grande joye & une si pro-

fonde paix dans les offices qu'ils y font, & dans les fonctions qu'ils y exercent.

CHAPITRE IX.

De la Tonsure, & de la Couronne des Clercs.

LA Couronne que l'on fait aux Clercs est une marque de l'empire qu'ils ont sur eux-mêmes, & sur les mouvemens de leur chair.

Corona regale decus significat, quia servire Deo regnare est. Unde ministri Ecclesie reges debent esse, ut se & alios regant.

Cette Couronne se fait par le retranchement de leurs cheveux : Ce qui marque comme ils doivent estre separez interieurement des choses superflues du monde, & qu'ils ne doivent pas estre plus sensibles à toutes les pertes qui leur peuvent arriver sur la terre, qu'ils le sont à la coupure de leurs cheveux.

Petr. Lombard. in 4. sent. diff. 24. tit. Quales assum. in Cler.

Rasio capitis, est temporalium omnium depositio. S. Hieron. 12. q. 1. c. Duo sunt.

Ils protestent par là, que non seulement ils ne sont plus

Caput radere significat cogitationes terre-

nas & superfluas à mente refecare. Nec incongruè per pilos & capillos. significatur cogitationes superfluas. Sicut enim pili non sunt pars, sed quædam superfluitas procedens à corporis humore: Sic bona temporalia nō sunt nobis naturalia sed aliena & superflua. Aug. *tract. de contemptu mundi* 60. 3.

Omnia arbitror ut stercola. *Philipp. 3. 8.*

Pilorum adæptio mētis purgationem inuuit, quam in nobis diuinum illud & penetrans Dei verbum efficit... ex animo abradens inſitorum in nobis carnalium motuum impuritatem... quam legē peccati scriptura vocat, & quæ sancti Spiritus virtute præcisa euervatur, atq;

attachez à leurs cheveux, qui seruent d'amusement à la plus part des gens du monde, & qui font une partie de leur plus grande vanité ; mais encore qu'ils en abandonnent toutes les autres superfluites, desquelles ils ne veulent faire non plus d'estat, que de ces excréments qu'on leur coupe.

Ils témoignent qu'ils regardent tous les biens de la terre comme de la corruption, & qu'ils connoissent que tous ces amusemens extérieurs ne sont pas plus utiles, que ce qu'on leur retranche de leurs cheveux, qui ne valent pas même le brûler, à cause de leur mauvaise odeur : Ce qui exprime l'inutilité de la creature présente, qui un jour sera brûlée comme une chose immonde, & comme un excrément impur qui déplaist infiniment aux yeux de Dieu.

Les cheveux ne sont que la

décharge du superflu de l'homme. C'est une corruption qui fort & qui s'épanche au dehors, & qui se condense par la nature des parties où elle passe, & de l'air qui l'environne. Et cette corruption doit être d'autant plus en mépris aux saints Ministres des Autels, qu'elle sert d'ornement, & d'un fol amusement aux gens du monde, qui par une vaine affectation recherchent à relever par là leur beauté, & qui en font le sujet d'une sottise complaisance.

etiam si rursus
in nobis pul-
lulet vehemen-
tius, tondetur.
S. Cyrill. lib. II.
de ador. in spir,
& veris.

La pompe & toute la vanité du siècle est en estime aux hommes terrestres, parce que c'est ce qu'ils considèrent comme l'ornement du monde. Mais aux yeux de DIEU, des Anges & des Saints, il n'y a rien qui soit plus digne de mépris. Car ce n'est que de la corruption : ce ne sont que des excitemens : c'est, pour ainsi di-

Sæculi homi-
nes suspiciunt
eos qui his gaud-
ent privile-
giis: Nos lau-
damus qui pro
Salvatore ista
despexerint. S.
Hier. ad Eua-
ngel. ep. 127.

Spiritualis ho-
mo omnes mû-
di res pretiosas,
divitias, luxû,
ac omnem vo-
luptatem, &
omnia que sunt
hujus sæculi,

execranda ducit & odio digna. *S. Macar. hom. 9.*

Brexiōsū stercus. S. Greg. Naz. or. 38.

Hæc ei qui me in sortem accepit dono dedi; ex iisque hunc duntaxat fructum cepi, quod contempsisti, ac quædam habui quibus Christum anteponebam. S. Greg. Naz. or. 1.

Ad hoc capillos in modum coronæ radunt, ut & regnum spiritale quo cæteris præminent, tali figura ostendant, & curæ mortalis illecebras frequenter redeuntibus sic amputent de corde, sicut crines frequenter redeuntibus abradunt de capite. Ivo Carnot. ser. de excell. sacr. Ord.

re, la superfluité du corps mystique de JESUS-CHRIST: c'en est l'inutilité & la vanité que l'Eglise rejette, & qui doit estre coupée, retranchée, & mise au feu pour en faire un sacrifice; qui ne seroit pas en odeur de suavité devant la face de DIEU, si ne voulant pas rendre ce sacrifice volontaire par le divin amour, nous attendions que sa justice nous en separast quelque jour malgré nous.

C'est à quoy tous les Clercs doivent renoncer de tout leur cœur; & il faudroit qu'ils fussent tellement établis dans cette disposition, & qu'ils eussent ce sentiment si pressent, que toutes les fois qu'on leur coupe les cheveux, & qu'on renouvelle leur Tonsure, ils se renouvellassent intérieurement dans le desir de mourir à toutes choses, protestant qu'ils veulent vivre en

tièrement separez du siecle, de-
gagez de ses pompes, insensibles à ses plaisirs, & à ses biens.

Les Saints disent que ce retranchement de cheveux est une marque non seulement du détachement & de la separation où l'on doit estre des choses de la terre, mais encore d'une pure contemplation, où l'ame morte à toutes choses contemple DIEU en luy-mesme sans trouble & sans obstacle, n'ayant plus de milieu grossier entre luy & elle, qui l'empêche de jouir pleinement de la Divinité.

Celuy-là prend plaisir qu'on luy coupe les cheveux, qui est mort à tout, qui ne se soucie plus du monde, qui méprise toute la terre pour ne penser qu'à DIEU: Et on luy fait une Couronne, pour marquer l'obligation plus speciale qu'il a d'estre Roy de soy-mesme, & le maistre de ses pas-

Capillus tonsus puram nullaque figura futam vitam indicat, fictarum figuratum aut colorum inductione, deformitatem mentis decorantem &c. *S. Dionys. de Eccl. Hier. c. 6.*

His qui ad divina ministeria applicantur competit Tonsura, &c. ratione subtractionis capillorum ex parte superiorum per rasuram, nomen eorum temporalibus occupationibus a contemplatione divinorum retardetur: & ex parte inferiorum per Tonsuram, ne eorum sensus temporalibus obvolvatur. *D. Th. in 4. dist. 24. qu. 3. art. 1.*

Spiritum sanctum percipi-

H. v.

mus, intrinsecus debellatorem, victoremque vitiorum, ut passiones forinsecus excludere possent, tentent, provocent, sed concidant ad nostrorum gloriam triumphorum. . . Ergo serviamus in novitate spiritus à carnis servitute jam liberi, quia vera dominatio est famulatus divinx sanctitatis. *S. Perr. Crysos. ser. 115.*

sions, qui le rendoient miserablement esclave des creatures, & qui dans l'état de fainteté où il est appellé, ne doivent plus servir qu'à ses victoires, & à relever la gloire de ses triumphes.

Cette sainte ceremonie se fait apres que le Clerc a esté revêtu de la Soutane, parce qu'il faut qu'une personne soit crucifiée, morte & ensevelie avant que de regner absolument sur elle-mesme, & avant que de pouvoir dominer parfaitement les passions.

Grandiorem multo quam inferiores Sacerdotes gerere debet Episcopus, quia perfectius à terrenis curis & occupationibus abstractum esse, & Deo adhærere propius multo, quam, alios

La Couronne du Clerc est une marque de l'empire qu'il a sur soy-mesme & non pas sur les autres: c'est pourquoy elle n'est pas si grande que celle des Prestres & des Evêques, dans lesquels le regne de **IESUS-CHRIST** paroist plus amplement, s'étendant en eux sur les corps & sur les ames, sur les demons & sur les hom-

mes, sur la terre & sur l'enfer mesme, qui se trouve obligé de reconnoistre leur puissance, & de se soumettre à leur autorité. C'est pourquoy l'Evêque qui a un pouvoir encore plus étendu que les Clercs & les Prestres, porte aussi une Couronne plus grande, ce qui marque l'étendue de sa Religion, & la part plus grande que le Fils de DIEU luy donne à son autorité.

Clericos debere se intelligat.
Conc. Aguens. ann. 1585. Narbon. 1609.

Quia nulla religio Pontificali religione major. *Conc. Budens. ann. 1279.*

Nostre Seigneur en sa divine Resurrection estant étable Roy par son Pere, au moment qu'il entre dans l'ame d'un enfant que l'on baptise, & qu'il répand son Esprit dans son cœur, il le declare Roy. Et c'est pourquoy on luy met en mesme temps le saint Cresme sur la teste, pour declarer sa Royauté interieure: Et l'on fait la couronne au mesme endroit sur la teste des ministres du Fils de DIEU, pour exprimer la

Christiani in reges uncti secundum interiore homine. *S. Macar. hoc. 17.*

Christi nomen à chrismate est, id est ab unctiōe. Ideo omnis Christianus sanctificatur, ut intelligat se regis dignitatis esse consortem, &c. *Sento S. August. de cr. 342. rom. 3.*

Eis qui ad divina mysteria

applicantur cō-
petit rasura in
modum corona-
e, quia corona
est signum
regni & perfe-
ctionis cum sit
circularis. Illi
autem qui divi-
nis ministeriis
applicantur, a-
dicipiuntur reg-
iam dignita-
tem, & perfe-
cti in virtute
esse debent.

*D. Thom. in 4.
dist. 24. qu. 3.
arr. 1.*

Non inflam-
met libido, nō
stimulet avari-
tia, non lasciv-
ia efforminet,
nō luxuria de-
coloret, non
maceret iracū-
dia, non aliqua
negotiorum cu-
sa sollicitet. *S.
Ambr. in Psal.
118. vers. 8.*

Ipsi intra nos
gemimus ado-
ptionem filio-
rum Dei expe-
ctantes, redem-
ptionem cor-
poris nostri.

om. 8. 23.

Per coronam,
et gnum quod
in Deo habere
debent, desi-
gnatur. *Synod.
Veron. an. 1542.*

Royauté extérieure dont on
les veut revêtir, après qu'ils
ont donné des marques de leur
royauté intérieure, & de l'em-
pire absolu de l'Esprit de DIEU
en eux. C'est pourquoy ils doi-
vent tenir leurs passions telle-
ment soumises, qu'on ne re-
marque plus en eux d'impac-
tience, de colere, de propre vo-
lonté, d'opiniâtreté dans leurs ju-
gemens, de desirs ardents & pre-
cipitez, mais que tout s'y trou-
ve assujeti à l'Esprit de DIEU.

Que si quelquefois ils sentent
les soulevemens de la chair, &
les mouvemens importuns de
la convoitise dont ils ont pei-
ne à se defendre, il faut qu'ils
en gemissent devant DIEU,
qu'ils s'en humilient, qu'ils
rougissent de honte de se voir
encore sujets à cette misere;
eux qui ont esté declarez Rois
de tous ces malheureux desirs,
& qui portent la couronne de
JESUS-CHRIST comme un

Leur diadème qu'on leur a mis sur la teste, pour leur donner un empire absolu sur leur chair, & les en rendre absolument les maistres.

Corona de-
cus regale. Syn-
nod. Paris. anno
1514.
Ecclesiasticum
diadema. Syn-
nod. Senogall.
an. 1627. c. 36.
de vit. & moro
Cler.

Que s'il arrive qu'ils se laissent tout à fait aller à ces mouvemens, qu'ils s'abandonnent au desordre de leurs passions; s'ils sont ardens pour les biens de la terre, opiniâtres dans leurs attaches, immortifiez dans leurs affections, qu'ils sçachent qu'en vivant de la sorte, ils sont indignes qu'on leur renouvelle comme aux autres la Tonsure, & qu'ils mériteroient qu'on laissât croistre leurs cheveux selon l'ignominie du siecle; les dépoüillant ainsi des marques de la Royauté, puis qu'ils sont de véritables esclaves; & les degradant de leur honneur, en leur ravissant la couronne de dessus la teste: ce qui devrait passer dans les esprits bien faits & a-

Servit omnis
qui auctoritatē
puræ non habet
consciētiæ. Ser-
vit quicumque
vel metu fran-
gitur, vel dele-
ctatione irreti-
tur, vel cupidi-
tatibus ducitur,
&c. Servilis est
enim omnis
passio. . . Servū
facit probrosa
insipientia. S.
Ambr. lib. 2.
de Jacob. c. 3.

Si Presbyter
aut Diaconus
in crimine de-
prehensus, ac
laicis ascriptus,
nullum abdicā-
di dedecoris &
emendandæ vi-
tæ consilium
sponte sua ra-
piat, ex laicorū

consuetudine
comam nutri-
re, & à verticis
erimbus raden-
dis abstinere
jâbetur, ut cum
se antea Sacer-
dotem aut Dia-
conum nunc in
laicorum ordi-
nem relatum
non sine rubore
animadvertit,
ita demum se
ipse colligat,
mentemque à
flagitio avoca-
tam ad saniora
consilia proin-
de convertat.
*Zonaro in can.
23. sexta Synod.
in Trullo.*

*L'Episcopus pu-
blicè Clerico
auferat usque
ad primam ve-
stem quæ datur
in collatione
Tonsuræ... ne
Clericatus ve-
stigium maneat
in eodem. Be-
nifac. 8. c. De-
gradatio de pa-
nis. in 6.*

moureux de leur profession,
pour une grande ignominie.

C'est ainsi que les Canons
ordonnent d'en user à l'égard
des Prestres qui ont commis
quelque crime enorme; Et l'E-
glise conduite par le S. Esprit
leur oste exterieurement tout
ce qu'elle peut des marques
d'honneur qu'ils possèdent, ne
pouvant pas leur oster interieu-
rement la gloire de leur Cara-
ctere, qu'ils ont eux-mesmes les
premiers chargé d'ignominie.

C'est ainsi qu'il en faudroit
faire encore de la Soutane à
l'égard des Clercs qui paroi-
stroient vivans en quelqu'une
de leurs puissances interieures,
& qui par leur legereté, par
leur immodestie, par l'attache
opiniastre à leur esprit & à leur
sens, par le peu d'application
aux choses de leur estat; en un
mot, par le peu de regularité
dans leur conduite, ne seroient
point en edification dans le

:

Clergé. Il faudroit leur oster pour un temps cét habit saint, leur remontrant que c'est là le châtiment que doivent craindre ceux qui le profanent, & qui en souillent la sainteté ; Et qu'on feroit en cela une espee d'outrage à la Religion de **JESUS-CHRIST**, de laisser à un homme vivant à foy, au monde, & au peché, ce saint habit de mort.

Ce seroit laisser un drap mortuaire sur un homme vivant : Ce seroit se servir d'une figure trompeuse & d'un faux Sacrement. Ce seroit se moquer des saintes ceremonies de l'Eglise : En un mot on pourroit dire que ce seroit un mystere prophané & le Sâctuaire pollué.

Il ne faut rien de mensonger dans l'Eglise : il faut que tout y soit sincere & veritable. Ce seroit approuver le mensonge, que de permettre qu'une personne vivante por-

Videamus ne sanctitatis signa inaniter gestemus, scilicet Tonsurâ & Coronam, ornamenta etiâ nostris officiis deputata, sed eis quæ exterius apparent, interiora digne respondeant. Hug. à S. Vict. erudit. Theol. de cerem. sacr. l. 1. c. 32. fo. 3.

'Attendant studiosè ut signa sine significato non ferat, id est, ut vestem sine virtute non portet, ne forte similis sit sepulchro foris

dealbato ; in-
tus verò omni
spurcitia pleno.
Durand. lib. 3.
divin. offic. c. 1.
n. 5.

*Nunquã Cle-
icis satis in-
culcari potest ,
ut cū vitæ mo-
rumque inte-
gritate illorum
externus habi-
tus congruat.*
Synod. Torn.
ann. 1643.

*Habitus Cle-
ricalis vitæ ac
morū insigne.*
Synod. Aquil.
*an. 1595. tit. de
vit. & honest.*
Cleric.
*Vitæ animiq;
Clericalis inte-
gritatem offen-
dit. Synod. Con-
cordiens. ann.*
*1587. p. 1. tit. de
Habitu Cleric.*
*Magnum indi-
cium est eius
quod in corde
latet. Synod.*
Aleriens. 1571.

*Professio Cle-
ricorum vita
cœlestis. Atha-
laric. Rex. apud
Cassiod. l. 8.*
Var. ep. 24.

tât un habit de mort , & de
souffrir ainsi Adam en sa vie
profane & en sa conduite im-
pure , proche de l'Autel au mi-
lieu du sanctuaire & dans le
Saint des Saints.

Il faut donner toute l'estime
& toute la veneration qu'on
doit pour ce saint & venerable
habit, qui se doit regarder com-
me un mystere , & comme un
sacrement de la vie du Clerc.
Car il exprime ce que le plon-
gement dans l'eau signifioit
anciennement dans le Bapte-
me , sçavoir la sainte sepulture
de I E S U S - C H R I S T. C'est
pourquoy quand on vit sous
cét habit ; & que l'on agit , ou
que l'on se meut apres en avoir
esté revêtu , il faut que ce soit
comme des personnes resusci-
tées ; qui n'agissent plus que
par un nouveau principe , &
dans une nouvelle vie : *Tan-*
quam ex mortuis viventes.
Il faut donc regarder les

Clercs comme des gens refusez, qui n'ont plus en eux de principe de vie charnelle, & comme des hommes du Ciel, en qui il n'y a plus rien de la vie du peché: De sorte que s'ils vivent, ce doit estre par le divin Esprit. Aussi toute la confusion des saints Clercs, qui doivent estre tout à fait morts à leur premiere vie, & vivans de la vie divine marquée par le saint Surplis, est de voir qu'ils soient reduits à manger comme des bestes, & à vivre encore de la vie animale. C'est pourquoy bien loin qu'ils mangent & boivent avec plaisir, & qu'ils fassent les autres actions qui contentent les sens, & plaisent à la nature avec bien de l'ardeur & de la joye, ils ne s'y portent jamais qu'avec dégoût & confusion, ne voulant point d'autre satisfaction en toute la vie, que celle de plaire à DIEU, & d'accom-

Non secundū carnem ambulamus, sed secundum spiritum. Rom. 8.

v. 4.
Vos autem in in carne non estis, sed in spiritu. Rom. 16.
v. 9.

Antequā comedā suspirō.
Job. 3.

Quis mente sobrius nō mallet sine mordaci voluptate carnali alimēta sumere. . . . sine ulla saporis illecebrosa suavitate, &c.
S. Aug. lib. 14.
in Iuliano. 6. 14.

Manduca carnem velut panem, & potum tuum cum festu misce: Per hoc convivium venies ad mensam Dei. S.
Aug. in Ps. 103.

Iam non desideriiis hominum sed voluntati Dei, quod reliquum est in carne, vivat temporis. I.
Petr. 4. v. 23.

plir en toutes choses la sainte
volonté.

CHAPITRE X.

Des marques de la vocation de l'estat Ecclesiastique & aux saints Ordres.

Quis homi-
num poterit
scire consilium
Dei? aut quis
poterit cogi-
tare quid ve-
lit Deus? Sap. 9.
v. 13. Ibid. v.
17. & 17.

Quos elegerit
Dominus ap-
propinquabunt
E. Num. 16.

Ipsi regnave-
runt & non ex-
me: Principes
extiterunt, &
non vocavi eos.
Vnde prælatic-
nis ardor? Vn-
de ambitionis
impudētia tan-
ta? Vnde vesania
tanta præ-
sumptionis hu-
manæ? Audeat
ne quis vestrum
terreni alicujus
reguli, non præ-
cipiente, aut et-
iam prohibēte
eo, occupare

Comme l'on marche en
ce monde par la foy, &
que l'estat où DIEU nous met
en cette vie, ne nous permet
pas d'avoir part aisément à ses
divins conseils, on ne peut
aussi pour l'ordinaire s'asseu-
rer ny prendre d'indice de ses
desseins sur les ames, que par
les dons que l'on remarque
en elles; & par les mœurs, par
l'esprit, par les sentimens, &
par les dispositions où elles se
trouvent.

On sçait assez qu'il ne faut
point s'ingerer de soy-mesme
dans les saints Ordres de l'E-
glise: Que c'est au grand Pere

de famille à introduire ceux qu'il luy plaist dans sa maison ; & qu'on ne peut sans une insolence insupportable, & sans une presumption tout à fait criminelle, s'élire soy-mesme pour un estat si saint, & s'élever temerairement à une si haute dignité.

Personne, dit l'Apostre saint Paul, ne doit s'attribuer soy-mesme cét honneur, mais il faut y estre appelé de DIEU comme Aaron. Ainsi IESUS-CHRIST n'a point pris de luy-mesme la qualité glorieuse de Pontife, mais il l'a receuë de celui qui luy a dit : *Je vous ay engendré aujourd'huy, vous estes Prestre eternal selon l'ordre de Melchisedech.*

DIEU est un maistre qui n'agrée jamais les services de celui qui entre malgré luy dans sa maison, & qui n'a pas attendu son choix & sa vocation avec respect, humilité, & pa-

ministeria, pre-
ripere benefi-
cia, negotia dis-
pensare? Nec tu
Deū putes, quæ
in magna domo
sua à vasis itas
aptis in interi-
tum sustinet, ap-
probare. S. Bern.
nard. de con-
vers. ad Clerg.
capo 27.

Quid istud tem-
meritatis est,
imo quid insa-
niæ? Sponsa nec
cubiculum, nec
cellam ingredi,
nisi Rege intro-
ducente præsu-
mit: tu irreve-
rēter irruis nec
vocatus nec in-
troducatus. S.
Bern. deslam.
capo 50.

Nec quisquam
sumit sibi ho-
norem, sed qui
vocatur à Deo
tanquam Aarō.
Sic & Christus
non semetipsū
clarificavit ut
Pontifex fieret:
sed qui locutus
est ad eum: Fi-
lius meus es tu:
ego hodie ge-
nui te. Quem
admodum & in
alio loco dicit:
Tu es Sacerdos
in æternum se-
cundum ordinē

Melchisedech.

Ad Hebr. 5.

Non sibi com-
placet Deus in
arroganter ordi-
natis. *S. Ephr.*
de Sacerd.

Qui non intrat
per ostium in
ovile ovium,
sed ascendit a-
liunde, ille fur
est & latro. . . .
Ego sum ostiū,
&c. *Joan. 10.*

Quis intrat
per Januam? V-
erique qui intrat
per Christum,
vocatus à Chri-
sto. *B. Laurent.*

Just. Inst. Pral.

Latrones &
fures appellat
eos qui se ultrò
ad non sibi da-
tā desuper gra-
tiam obtudūt.

Comment. in

Joan. c. 10. v. 10.

éntrer op. S. Cy-

vil.

M. Reg. l. 2. 3.

tience. Il veut choisir luy-mes-
me ses serviteurs, & il ne peut
regarder que comme des vo-
leurs qui n'entrent dans l'E-
glise que pour tout ruiner &
pour tout perdre, ceux qui y
entrent par une autre porte
que par la vocation. Mais l'im-
portance est de bien reconnoi-
stre cette vocation, & de dis-
cerner quelle est la disposi-
tion des ames, & le fond de
leur esprit & de leur grace,
pour voir à quoy principale-
ment DIEU les appelle.

Samuel choisi de DIEU pour
le service de ses Autels, ne fit
rien paroître que de parfait
en toute sa conduite. On le
vit tres-fidelle à DIEU dès sa
premiere enfance ; on ne re-
marqua rien que de tres-saint
en ses actions & en ses mœurs ;
& on ne peut pas douter en
égard aux graces & aux ver-
tus qui parurent en luy dès
ses plus tendres années, que

De la Clericature.

169

DIEU ne le preparât à quelque chose de grand.

Moyse & Aaron que DIEU *Exod. 2. & seq.* appella autrefois pour la delivrance de son peuple, donnerent de bonne heure des marques de leur vocation.

Nostre Seigneur mesme, lequel, comme dit S. Paul, a esté appelé de DIEU son Pere, & qui a esté donné pour modele à toute son Eglise, fit éclatter dès son enfance tant de preuves de sa sagesse & de sa grace, qu'il estoit aisé à ceux qui le consideroient avec attention, de voir que DIEU avoit sur luy de grands desseins; & qu'une obeissance aussi parfaite que la sienne, une aussi grande pauvreté, un éloignement du monde si surprenant, un zele si ardent pour la gloire de son Pere & pour sa Religion, en un mot toutes les autres vertus si extraordinaires ne pouvoient venir que de la

Ad Hebr. 9.

Puer crescebat & confortabatur plenus sapientia; & gratia Dei erat in illo. *Luc. 2. 40.*

Gratia, id est, directio & cura Dei Patris. in puerum IESUM illi quasi tota è cœlis incubabat, ut eum suis donis & gratiis ornaret, eumque in omnibus actibus moderaretur, & componere: ut omnes viderent eum à Deo per omnia dirigi, actionesq; ejus non tam esse humanas quam divinas. *Eurhym.*

grande sainteté de l'esprit qui le regloit, & qui le destinoit à quelque chose de bien considerable pour sa gloire.

Neminē cito manus imponis. 1. ad Tim. 5.

Quid est illud cito? non ex prima probatione, nec secunda, nec tertia, sed ubi consideratio diuturna præcessit, exactissimaque discussio. S. Chrysoft. ho. 16. in 1. ad Tim. 5.

Longa debet vitā suam probatione monstrare, cui gubernacula committuntur Ecclesie, &c. Hormisd. ep. 25. ad Episc. Hispan.

Nullus laicus ad quemlibet gradum Ecclesiasticum repente promoveatur, nisi post mutatum habitum secularē,

C'est ainsi que par les dispositions & par la conduite de ceux qui aspirent à l'estat Ecclesiastique, on doit tâcher de discerner, si DIEU les appelle à quelque chose de plus que le commun du peuple.

Mais comme cela ne se découvre qu'avec le temps, & qu'il faut beaucoup de vigilance & de lumiere pour observer tous leurs deportemens, pour connoître leurs mœurs, pour pénétrer le fond de leurs dispositions, & pour voir par toute leur conduite quel est l'état de leur interieur, quelles sont les semences de l'esprit de Nostre Seigneur en eux, quelle est la constitution de leur ame, on ne leur doit point permettre de se presenter aux saints Ordres, qu'on n'ait reconnu par u-

ne experience suffisante, & par une exacte épreuve, qu'ils ont des marques d'une legitime vocation.

La premiere de ces marques est la pureté de vie & la sainteté, qui doit estre en eux tres-grande, comme nous avons déjà remarqué. Car les Clercs doivent estre les plus saints de l'Eglise, & il faut dans le sentiment des Peres, s'ils sont fidelles à leurs graces, qu'ils surpassent autant tous les peuples par l'excellence & les merites de leur vertu, qu'ils sont au dessus d'eux par l'eminence & la dignité de leur état. C'est pourquoy une sainteté commune ne leur suffiroit pas.

Les Roys ne veulent pour leurs pages & pour leurs domestiques que des enfans bien faits, & des plus beaux qui se rencontrent dans leur Cour; comme on le voit chez Daniel en ce qu'il rapporte des

diuturna conversatione inter Clericos fuerit comprobatus. *Conc. Rom. ann. 1059. Can. 13.*

Debet præponderare vita Sacerdotis sicut præponderat gratia. *S. Ambr. lib. 10. ep. 82. ad Vercellens.*

Tanto antistite re oportet devotione, quâtu antestât omnibus dignitate: Et tantum excellere merito, quantum gradu. *Sabrian. ad Eccles. Cathol. l. 2.*

Quomodo non sit confusio esse Clericos inferiores laicis, quos etiam æquales esse confusio est. *S. Chrysost. hom. 40. op. imp. in Marc.*

Ait Rex præposito Eunuchorum, ut introduceret de filiis Israël pueros in quibus nulla esset mac

cula, decoros
forma, &c. qui
possent stare in
palatio regis.
Daniel. 1.

Eum præ cæ-
teris vita super-
eminens, & spi-
ritualium mo-
rum splendor
exornet. *Petr.*

*Dam. de di-
gnit. Sacerd. o-
pusc. 25.*

Secundū cœ-
lestem & supe-
riorem hierar-
chiam, hierar-
chiaz nostræ le-
ges dedit. *Ex 3.*
*Dionis. de Hier-
arch.*

Angelorum
vices & ordinē
sustinent, qui ad
sacrum altare
pertinent. *Sym.*
*Thessalon. de
ordin.*

Sacerdotes in-
tra sacrum, qui
primorum or-
dinum qui iux-
ta Deum sunt
imaginem ge-

trois enfans de la fournaise. Car ils furent choisis comme les plus beaux de tout le royaume pour servir le Roy Balthasar. C'est ainsi que doivent estre choisis dans l'Eglise les domestiques & les ministres du Roy des Roys. Il faut qu'ils surpassent en beauté interieure & en sainteté les plus saints d'entre le peuple.

Nostre Seigneur fait en cela sur la terre, ce que son Pere fait dans les Cieux. Car comme les Anges qui sont les substances les plus pures, & les estres les plus parfaits qu'il ait créez, sont ceux qu'il a choisis pour estre les Princes de sa Cour, & les ministres de sa gloire. Ainsi Nostre Seigneur qui imite son Pere en toutes ses actions, & sur tout en la formation & l'établissement de son Eglise, veut choisir des sujets qui soient purs comme des Anges, pour approcher de ses Autels,

Autels , & pour estre les ministres de son amour , & les porteurs de sa parole. *Qui facit Angelos suos spiritus, & ministros suos flammam ignis.* Aussi voyons-nous en plusieurs lieux de l'Escriture Sainte qu'ils sont appellez des Anges , parce qu'en effet ils doivent estre degagez de la matiere comme des Anges.

runt. *Symeon Thessalon. libr. de templ.*

Sacerdos præcipuè in sacris litteris Angelus Domini appellatur, ut qui divina præcepta annuntiet, & divinam voluntatem impleat. *Ibid.*

Il faut donc voir quelle est la sainteté de celuy qui aspire à la Tonsure & aux Saints Ordres : Quelle est la disposition de son cœur : Quelle est l'innocence de sa vie : Quelle est la pureté de ses mœurs , pour ne pas s'exposer à recevoir dans cet estat, où il ne devroit y avoir que des Chrestiens parfaits , ceux que DIEU n'y appelleroit pas.

Ex multis ergo qui veniunt considera quis vocetur. Ordinem ipsum Dominici sermonis attēde. Beati, inquit, mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt. *S. Bern. de convers. ad Cleric. cap. 17.*

Il veut choisir ses ministres & ses Prestres , & il les veut choisir entre mille pour leur donner part à sa familiarité & à ses secrets : Mais il veut qu'ils

Virtutis perfectionem & cathedram sanctitatis omnino exigit ministerium hoc; ut hac dote carens frustra sibi tan-

quam per Christum introierit, blandiatur
S. Bern. declam. de vit. & morib. Cleric. cap. 6.

Hinc superna voce ad Moysen dicitur: Homo de femine tuo qui habuerit maculam, non offerat panes Deo suo nec accedat, ad ministerium ejus.
Levit. 21. S. Greg. Past. 1. p. 6. II.

'Scio ne corporum quidem labes in sacerdotibus aut sacrificiis à censura immunes fuisse, verum legibus ita comparatum fuisse, ut perfecti perfecta offerrent, ad significandam animæ integritatem, nec Sacerdotalem stolam, aut vas aliquod sacrum cuius attingere licuisset, &c. nec denique tē-

soient dans l'innocence & dans la pureté : Il veut qu'ils soient dignes de l'approcher, & de traiter bouche à bouche & cœur à cœur avec luy, comme un amy a accoustumé de traiter avec son amy. *Fam non dicam vos servos, &c. Vos autem dixi amicos, quia, &c.*

Il est le souverain Pasteur; & comme c'est luy qui connoist toutes ses brebis, c'est luy aussi qui les appelle toutes par leur nom : *Vocat eas nominatim.* Mais il ne les appelle dans le bercail de son sanctuaire, que lors qu'il les voit sans tache & dignes d'estre offertes à DIEU son Pere, qui ne veut point d'hosties qui ne soient saintes. Il ne les appelle que lors qu'il voit qu'elles sont grasses & en assez bon point pour estre presentées sur son autel. C'est là la premiere marque de vocation à l'estat Ecclesiastique; sans laquelle ceux qui s'y in-

gerent, imitent la temerité de celuy qui estant entré au festin sans robe nuptiale, En fut honteusement chassé & jetté sans misericorde dans les tenebres exterieures.

La seconde marque est le mépris du siecle & le dégoust du monde, dont tous les Ecclesiastiques doivent estre tres-separez. Car c'est à eux que Nostre Seigneur dit en la personne de ses Apostres: *Vos non estis de hoc mundo: Pour vous autres, vous n'estes plus de ce monde.* Et c'est pour cela que luy-mesme afin de leur donner en sa personne un modele de leur estat, apres avoir porté toute sa vie dans son cœur un éloignement immense de tout ce monde, il voulut le faire paroistre exterieurement au jour qu'il fut déclaré Prestre eternal selon l'ordre de Melchisedech. Car alors estant tout revêtu des saintes inclinations

plum ingredi, nisi & animo & corpore vel ad minima usque purus esset. *S. Gregor. Naz. orac. 1.*

Vnigenitus qui est in sinu Patris nonne de secreto suo prodit ad publicū nostrum? Nonne de cœlo descendit ad terras ut prædicatione & conversatione sua persuaderet hominibus contemptum mundi? nonne quod prædicavit, & vos debetis prædicare; quod dissuasit dissuadere, quod persuasit persuadere? Nonne ea via qua Christus ambulavit, & vos debetis ambulare? Nonne sicut conversatus est, & vos debetis ejus vicarii conversari? Ita plane, nisi forte doctiores fueritis vel sanctiores. *S. Bern. ser. ad Pastores in Synod.*

& des divins mouvemens que porte la vie resuscitée, il se trouva dans une si extrême opposition au siecle present, que son corps mesme non plus que son cœur n'avoit de mouvement que pour le Ciel, ne pouvant plus supporter qu'avec horreur le commerce du monde : Ce qui marque l'estat & la disposition d'une ame qui est appelée à la participation de son sacerdoce eternel.

Moriatur morte justorum, & nulla illaqueet fraus, &c. Bona mors, qua vitam non aufert, sed transfert in melius. Sed moriatur morte etiam, si dici potest, Angelorū, ut præsentium memoria excedens, rerum se inferiorum corporearumque, non modo cupiditatibus, sed & similitudinibus exuat; sitque ei pura cum illis conversatio, cū quibus est puritatis similitudo. *S. Bern. ser. 52. in Cant.*

Quoy que cette ame soit enlevée dans le corps, l'Esprit de **J. E. S. U. S. C. H. R. I. S. T.** resuscité & souverain Prestre la tient pourtant tres-éloignée d'inclination de la vie presente. Il fait qu'elle soupire apres le Ciel, qu'elle desire le Paradis, qu'elle ne prend plus plaisir à quoy que ce soit sur la terre, qu'elle ne voit rien qui ne la dégoute, & qui ne luy soit à charge dans le monde; en sorte que rien ne la distrait de **DIEU**

dans ses emplois , & rien ne l'attire à détourner les yeux de dessus sa grandeur.

Sicut oculi ancillæ in manibus Domini suæ. Ita oculi nostri ad Dominum Deum nostrum. *Psal.* 122. v. 2.

La vie d'une ame en cet estat est semblable à celle de ces saints Religieux , qui au milieu du monde sont ensevelis dans leurs Cloistres , comme des morts dans les tombeaux.

Sicut vulnerati dormientes in sepulchris. *Ps.* 87. v. 6.

Car elle a un rampart autour d'elle , qui est l'esprit & la grace de sa vocation , qui la tient ensevelie en IESUS - CHRIST , lequel est aussi caché en DIEU. De sorte qu'elle est ainsi bien loin du monde : Elle en est bien retirée & bien écartée par cette glorieuse sepulture.

Ab elementis mundi commoriare cum Christo , &c. Quid adhuc viventes de hoc mundo decernitis ? Ne tetigeritis , ne attaminaveritis , ne gustaveritis , quæ sunt ad corruptionem ipso usu. S. *Ambr. libr. 3. de virgin. c. 14.*

Ce monde n'est plus pour elle , parce que comme elle est d'une autre generation , elle trouve aussi un autre monde en IESUS - CHRIST , qui lay fournit tous ses besoins. La terre ne produit plus rien pour elle : Le Ciel ne répand plus pour elle ses influences ; & ce

Alius est Christianorū mundus , aliud vitæ institutum , alia mens . . . Alia mensa , alia indumenta , alia fruitio , alia cōmunicatio , alius intellectus. S. *Macar. ho.* 5.

Animæ credenti præparat

Dominus novū
cælum & ter-
ram novam, &
solem justitiæ,
dans ei om-
nia à divinitate
sua. Ipse est
mundus verus
terra vivens. S.
Acacar. ho. 34.

*Sæculo renun-
cisti, quid tibi
cum sæculo re-
bus? Quid tibi
cum terrenis o-
peribus & ge-
stis? Avis effe-
ctus es: cur non
in naturæ tuæ
elemento mor-
raris? Volucres
enim cæli nū-
cupantur. Quid
quereris captus
in sæculo, in
regione nō tua?
S. Hilar. in Ps.
118. lit. nun.*

*Dñs pars hæ-
reditatis meæ,
&c. Quid ultra
quærit, cui om-
nia suis condi-
tor fit? &c. S.
Prosp. de vir.
act. & contempl.
c. 16.*

*Non habemus
hic civitatem
permanentem,*

n'est plus pour elle que le so-
leil luit. Elle a une autre ter-
re, un autre soleil, une autre
lumiere. Elle a DIEU, IESUS-
CHRIST, & sa sagesse pour
objet, & le tres-saint Sacre-
ment qui est le froment des
Elûs pour nourriture; ce qui
la dégoute des autres viandes,
& ce qui fait que les alimens
corporels luy sont à charge.

C'est pourquoy il n'y a plus
rien dans ce monde qui soit
capable de l'attirer, parce qu'elle
n'y voit plus rien qui soit
pour elle: & elle s'en tient
toujours interieurement tres-
éloignée, parce qu'elle le re-
garde comme estant pour les
enfans d'Adam, & pour tous
ceux de sa generation; & qu'elle
le sçait que c'est DIEU mesme
avec IESUS-CHRIST & son E-
glise, qui est tout le monde &
tout le thresor de ses Prestres.

C'est DIEU seul qui est le
monde de son Fils. IESUS com-

me fils de l'homme trouvoit icy son monde, & selon la chair il avoit peine à le quitter. Mais comme Fils de DIEU & comme Prestre, ce monde n'est pas digne de sa grandeur, il n'est point sortable à son estat, il n'est point propre à sa condition, il n'y a que l'estre & le sein de DIEU qui puisse estre son monde.

Ainsi en est-il des veritables Prestres, & de tous ceux qui participent à l'esprit de son sacerdoce. Ils ne reconnoissent plus ce monde animal pour le leur. Ils l'envisagent comme le monde de leurs corps, de leurs esclaves, de leurs sujets, & non pas comme le monde de leur personne, de leur grandeur, & de leur sainteté.

Leur monde est un monde d'esprit; un monde spirituel dans le monde visible; un monde qui est la vie de tout ce monde; un monde qui n'est

sed futurā inquitinus ubi est Christus: Homo enim liberet manet in loco suo proprio. *D. Tho. in c. 13. ad Hebr.*

Carnis locus proprius terra est. *S. Greg. hoc. 9. in Evang.*

Ego in Patre. *Ioan. 17. 21.*
Unigenitus qui est in sinu Patris. *Ioann. 1. v. 18.*

Nequaquam sunt hujus mundi, sed alterius mundi, alterius sæculi. *S. Marcar. hoc. 15.*

Quibus dignus non erat mundus. *Hebr. 12.*

Patriam nostram paradisu computamus. *S. Cypr. de mort.*

Qui vult Deū possidere renūtiat mundo, ut sit illi Deus beata possessio. *S. Prosp. libr. 2. de vit. contemp. c. 16.*

point de cette creation, selon saint Paul, mais qui est eternal & divin; un monde en un mot qui est DIEU mesme, qui leur est toutes choses.

C'est pourquoy lors que l'on voit des Clercs qui se trouvent dans le commerce du siecle, & qui ne veulent point rompre l'engagement qu'ils ont avec le monde; quand on voit qu'ils en recherchent les plaisirs, qu'ils en goûtent les vanitez, qu'ils en approuvent la conduite, qu'ils en prennent les maximes & les mœurs; quand on voit qu'ils en ont tellement l'esprit, qu'ils font gloire d'en suivre les modes & de s'y conformer en toutes choses, l'on peut bien dire qu'ils ne sont point appelez au Sacerdoce, ny mesme à la simple Tonsure.

La troisieme marque est l'inclination & le mouvement de DIEU qui porte toute l'ame,

Quia tu scientiam repulisti, repellam te, ne fungaris mihi. Ose.

4. v. 6. Arab. Quia tu es qui dilexisti sæculũ & consolationem ejus, & ego repellam te, ne fungaris mihi sacerdotio.

Cornel. à Lapid.

Filii Sacerdotum quæsierunt scripturam genealogiæ suæ, & non invenerunt, & ejecti sunt de Sacerdotio. 1. Esdr. 2.

Plane qui genealogiæ suæ scripturam non inveniunt, de Sacerdotio repelluntur: quia qui se per ignobilitatem sæcularis vitæ ab ingenuo præcedentium patrũ stemmate degenerasse consi-

& qui l'incline à cette divine profession; non par sentiment ny par faillie ou par différentes reprises; mais par empire, par estat, & par consistance immuable en son fond.

Ce n'est pas que l'ame ainsi appelée ne ressente quelquefois des mouvemens qui semblent affoiblir en de certains momens les desirs ardents qu'elle avoit de s'engager dans cet estat. Ce n'est pas mesme qu'elle n'éprouve quelquefois des attaques étrangères & des tentations qui l'ébranlent & la troublent à l'exterieur, & mesme tres-sensiblement : mais dans le fond, la disposition & l'inclination pour cet estat demeurent toujourns les mesmes. Ce qui fait voir que c'est l'Esprit de DIEU habitant en elle qui luy donne cette pente, & qui la porte où il desire.

Il faut pourtant observer que cette inclination estoit tur-

derant, dignum profecto est, ut eos à sacerdotio censuræ canonice vigor expellat. *Petr. Dam. opusc. 25. de dignis Sacerd. c. 2.*

Spiritus sanctus, certus, suavis, quem nihil vetat, humanus, benignus, stabilis, certus, securus, omnem habens virtutem. Sap. 7. v. 22. & 23.

Non secundum momentaneos affectus Dei estimandus est amor, sed potius secundum continuum ipsius voluntatis humanæ qualitatem. *Ælred. abbas in compend. speculæ charit.*

Cum aliquis ad aliquod movetur facile & cum aliqua cordis levitate, timendum est quod hujusmodi levitas sit à carnalitate.

Item: suspecta est cordis alacritas, quando impellitur ad

aliquid homo
cum quadā ve-
hemētia & im-
patientia dila-
tionis, quia
Spiritus san-
ctus modestus
est & tranquil-
lus, & temperari sunt motus
ejus. *Richard.*
in Cant. 17.

bulente, inquiete, impatient-
te, empressée, elle seroit fort
suspecte, & ne pourroit point
servir de marque seure d'une
vocation divine, quelque forte
& constante qu'elle pût
estre d'ailleurs. Car ne por-
tant point les impressions, ny
les caracteres ordinaires de
mouvemens divins, il y-auroit
apparence que ce ne seroit
qu'une inclination de la natu-
re, ou un mouvement que l'a-
mour propre nous donneroit.
Et c'est à quoy l'on doit faire
une tres-particuliere attention.

Et post spiritum
comotio,
non in commo-
tione Dominus;
& post commo-
tionem ignis;
non in igne Do-
minus; & post
ignē sibilus au-
ræ tenuis, &c.
3. Reg. 19. v. 12.

Attingit à fi-
ne usque ad fi-
nem fortiter, id
est valide, ro-
buste, firmiter
animosè, con-
stanter. Et dis-

Car quand c'est l'Esprit de
DIEU qui nous porte à l'ac-
complissement de ses adorables
desseins & de ses divines vo-
lontez, il le fait avec sa sua-
vité, aussi bien qu'avec son ef-
ficace ordinaire. De sorte que
si son mouvement est fort, con-
stant, toujourns égal & prest à
tout faire, il est aussi en mes-
me temps toujourns tranquille,

'doux, suave, & pacifiant l'ame qui le reçoit. Mais quand c'est la nature ou l'amour propre qui nous inclinent, le mouvement n'en est jamais fort & puissant, qu'il n'embroüille nostre ame, & ne porte dans nostre cœur l'ardeur, le chagrin, le murmure, l'empressement, l'inquietude, l'impatience de voir reüssir nos propres desseins au moment & en la maniere que nous le desirons. C'est par là que nous pourrions discerner si le desir que nous avons de nous engager à l'estat Ecclesiastique, est une marque que DIEU véritablement nous y appelle.

Il faut encore que cette inclination, pour pouvoir servir de marque d'une legitime vocation, soit tres-pure & tout à fait desinteressée, c'est à dire qu'on y entre dans les intentions propres à ce saint ministère; comme sont de vaquer

ponit omnia
suaviter, benigne,
dulciter.
*Ira commun.
inter. in c. 8. Sap.*

Audiam quid loquatur in me Dominus Deus, quoniam loquetur pacem.
Pf. 84. v. 91

Nemo debet fieri Clericus ut serviat voluptati, studeat curiositati, inhiat ambitioni; nec aliud querat nisi ut Dominum hæreditate possideat, quem elegit & à quo electus est; quando in Clericatum at-

sūptus est. Vn^{de} qui per Clericatus officiū aliud quærit quam Dominū, nec à Domino electus, nec ipse elegit Dominum, qui in sorte sua creaturā creatori præponit. *Pontifical. biblior. Apost. exhort. ad Tonjuram.*

Ipsi regnauerunt, & non ex me; principes extiterunt, & ego non vocavi eos. Vniuersos siquidem in ordinibus Ecclesiasticis, cæterisque ad sanctuarium pertinentibus, honorem quærentes proprium, aut diuitias, seu corporis voluptatem, postremo, quæ sua sunt, non quæ

aux exercices de la Religion; de s'appliquer particulièrement aux louanges divines, de travailler à la conversion des peuples; en un mot, de ne chercher en tout que la gloire de DIEU, en accomplissant avec un amour & une fidélité parfaite toutes les choses pour lesquelles on est appelé dans le Clergé. Car si nous nous y sentons appellez pour d'autres fins; s'il n'y a que l'esperance d'une vie plus commode & plus douce qui nous y attire; si c'est la veüe des plaisirs, des richesses, ou des honneurs qui nous y porte, nostre inclination n'est qu'un effet de nostre convoitise; & bien loin de nous pouvoir servir pour nous déterminer à cét estat, elle nous doit convaincre que ce n'est point IESUS-CHRIST, mais le diable qui nous y appelle, qui ne nous veut porter jusques sur le

planacle du temple en nous élevant au Sacerdoce, que pour nous faire tomber de plus haut, & nous précipiter sans ressource dans le fond de l'abyfme.

La quatrième marque de la vocation de DIEU à l'état Ecclesiastique, est une aptitude & une disposition pour bien faire toutes les fonctions de cét état, & pour s'en acquiter avec toute la modestie, toute la bonne grace, toute la décence que demandent la sainteté de nos emplois & la Majesté de DIEU que nous y servons, dont nous devons imprimer dans l'esprit des peuples le respect & la Religion par nostre exemple.

Or cette disposition ne peut estre dans un Chrestien, qu'il n'estime & qu'il n'aime toutes les fonctions Ecclesiastiques, non seulement celles qui sont les plus éclatantes & relevées, auxquelles on a d'ordinaire assez d'inclination par esprit se-

IESU Christi, manifeste prorsus & indubitanter, non ea quæ Deus est charitas, sed aliena à Deo, & quæ omnium malorum radix cupiditas intro ducit. S. Berno declam.

Cum Dominus janua sit sacræ ac divinæ aulæ, admittet idoneum ac habilem; & ei qui talis non est, aditum ad interiora intercludet. *Auſtor. lib. 6. in Ioan. cap. 10. v. 7. inter oper. S. Cyrill. Alex.*

Quia nihil magis laicos ad divinum cultū inducit, quam vita Clericorum. . . in omni ipsoꝝ actione nihil nisi grave ac religione plenum videatur. *Synod. Perusina 1575*

culier & de superbe qui cherche les choses grandes, mais encore les plus viles aux yeux des hommes. Car autrement comme on ne s'y porteroit qu'avec peine, & qu'on ne s'y appliqueroit qu'avec dégoût, on ne s'en acquiteroit aussi jamais

Idoneos nos fecit ministros novi testamenti. 2. Cor. 3. 6.

Non solum fecit nos ministros, sed idoneos. Deus enim cuilibet rei dat per quæ possit consequi perfectione sue naturæ. Unde quia constituit ministros novi testamenti, dedit & eis idoneitatem ad hoc officium exercendum, nisi sit impedimentum ex parte recipientium. D. Th. in cap. 3. ep. ad Cor. lect. 2.

Sicut Christi est certis sibi ministros eligere, & selectos ad certum, suo pro arbitrio, onus deputare: ita & illius est selectos ac certo oneri deputatos, per gratiam idoneos

avec toute l'exa^{ct}itude & toute la décence qui doivent paroître en ces saints ministeres.

Et pour cela il seroit à souhaiter qu'on eût une certaine habileté & facilité pour ces mesmes fonctions, que DIEU donne ordinairement à ceux qu'il y appelle, pour les mettre en état de s'en mieux acquitter. Car comme il est tout sage & tout puissant, en mes-

me temps qu'il nous appelle à une chose, il nous donne puissance & capacité pour la bien faire; & la marque de la grande puissance de DIEU en nous, est la facilité qu'il nous donne pour faire toutes les petites,

aussi bien que les grandes fonctions de nostre sainte professiõ.

facere. *Nancianr. Episc. Clugiens. in cap. 4. epist. ad Ephes.*

La facilité que nous avons de lever une paille, ou de tuer une mouche témoigne le grand pouvoir que nous avons en ces actions petites & de peu d'importance. Ainsi la facilité que nous avons à nous acquiter de nos plus petits emplois, est une marque de la puissance & de la force du divin Esprit qui nous anime, & qui nous y applique en sa vertu.

De mesme en est-il pour les actions les plus relevées & les plus penibles de nostre état. La facilité que nous avons à les bien faire, montre manifestement la puissance de DIEU qui habite en nous, pour nous faire operer saintement les fonctions de nostre ministere.

Quomodo animi vis adsit, etiam ea quæ sunt gravia, sicut levia. Ita si non adsit, etiam ea quæ sunt levia sicut gravia. S. Chrysost. lib. 14. in 1. ad Cor.

La puissance de Sanson, & la facilité d'abbatre ses ennemis, de rompre ses liens, d'enlever les portes d'une ville, & les au-

Irruit Spiritus Domini in Sanson & sicut ad odorem ignis solent lina consumi, ita vinæ

cula quibus ligatus erat dissipata sunt. *Iud.*

11. v. 14. It. c. 16. v. 9. & 12.

Mandibulam asini accipiens interfecit mille viros. *Ibid. v. 15.*

Ambas portas impositas humeris suis portavit ad verticem montis.

Ibid. c. 16. v. 3.

Iud. 14. v. 6.

& 16. v. 30.

Leones lævisimos facile manus lectu domuit: magnos hostilis exercitus cuneos fundens, &c. & tanta facilitate, ut facilius sibi agere quam nobis cogitare foret. *Abul. q. 34. in cap. 16.*

Num.

Facile fit Deo adjuvante, quod homines difficillimum putant

S. Aug. lib. 1. de lib. arb. c. 7.

tres témoignages de sa vertu heroïque, faisoient voir la grandeur de l'esprit qui le possédoit, & qui l'avoit destiné à faire ces prodiges: Et la grande facilité que DIEU donne aux Ecclesiastiques pour entreprendre les grandes choses de leur profession, comme la conversion des peuples, la Predication Apostolique, & les travaux inexplicables de la condition Ecclesiastique, est une marque de JESUS-CHRIST habitant dans les Clercs par sa vertu pour la gloire de son Pere, & pour le service de son Eglise.

Voila quelques marques qui peuvent servir à reconnoître si ceux qui se présentent à l'état Ecclesiastique y sont véritablement appelez, & s'ils peuvent estre admis legitimement aux ministeres sacrez des saints Autels.



SECONDE PARTIE.

DES

ORDRES INFÉRIEURS.

CHAPITRE I.

De l'Ordre des Portiers.

Les Ordres inférieurs sont des marches & des degrez par lesquels on monte & on parvient au Sacerdoce qui est appellé par les saints Peres, *La plus haute de toutes les dignitez.*

Cette dignité sublime nous fait entrer dans le pouvoir de produire, & benir I E S U S.

Ordines isti minores, veluti gradus quidam fuerunt, per quos explorati gradatim ad majora protraherentur. *Enchirid. Concil. Colon. de sacr. Ord.*

Ingressus ad altiores gradus, & sacratissima mysteria. *Conc.*

Trid. sess. 23. c. 11. de Minor. Ord.

Sacerdotium omnium bonorum quæ in hominibus sunt apex. S. Ignat. ep. ad Smirnenf.

Omnium quæ inter homines expetuntur extrema meta. S. Isidor. Pelus. l. 2. ep. 71.

Nihil excellentius in hoc sæculo. S. Ambros. de dignit. Sacerd. c. 3.

Summa dignitas. Catech.

Conc. Trid. p. 2. de sacr. Ord. n. 2.

Mediatores inter Deū & populum. S. Bern. serm. ad Pastor. in Synod.

Funguntur officio mediatoris. Pontifical. biblior. Apostol. admonit. ad Sacerdos.

Qui ad sanctū sacrificium accedunt, expiati esse debent ab extremis animi visionibus,

CHRIST, de l'offrir & le sacrifier à **DIEU** son Pere pour toutes les creatures. Elle nous établit en **JESUS-CHRIST** les mediateurs de **DIEU** & des hommes; & elle fait que nous devenons avec le Pere eternel les sacrificateurs & les consommateurs de son propre Fils, qui s'offre & se presente à luy par la main des Prestres, pour estre consommé dans le sein de sa gloire.

Or comme ces divines & redoutables fonctions demandent de tres-grandes dispositions; & que pour s'en acquitter dignement, il faut selon l'expression des saints Peres, qu'une ame soit toute divinifiée, l'Eglise qui ne fait rien qu'avec une souveraine sagesse, veut toujourns avoir de grandes marques de la vertu, de l'esprit, & de la grace de ceux qui aspirent au Sacerdoce, ayant que de les élever à cet-

te suprême dignité.

C'est pourquoy elle les fait passer par diverses épreuves & differens noviciats, afin de remarquer par une longue expérience, si elle pourra leur confier un jour avec seureté ce qu'elle a de plus cher, & s'ils feront en estat de pouvoir soutenir le poids de cette charge, que les Saints appellent immense & infinie.

Ces noviciats dont elle se sert, sont les saints Ordres, dont les quatre premiers sont appellez moindres, parce que leurs fonctions quoy qu'infiniment plus relevées que toutes celles des autres conditions de la terre, ne sont pas néanmoins si importantes ny si divines, que celles des autres Ordres qui sont appellez majeurs ou sacrez.

Ces Ordres moindres sont les premices de la Prestrie; & les fonctions exterieures de ces

atque ad Dei similitudinem quoad fieri potest, accedere. S. Dionys. de Eccl. Hierarch.

qui bene ministraverint in minoribus ordinibus, gradū sibi bonum acquirunt ut fiant Sacerdotes.

Hugo Cardin. in 1. ad Tim. 3.

Nam qui in his quæ inferiora sunt diligentiam suam vigilantiamque monstraverint, facile & ad ea quæ sunt superiora perveniēt. S. Chrysost. ibid.

Magna immensa & infinita dignitas. S. Ephr. de Sacerd.

Sunt tantū tres ordines sacri qui habent aliquem actū circa rem aliquā consecratam. D. Tho. suppl. qn. 37. ar. 3.

Suffragantibus stipendiis per tot gradus datis fidei pro-

priz documentis, Presbyterii Sacerdotiū poterit promereri, *Zozim. ad Hesych. Salōn. ep. l. 6. 35*

mesmes Ordres, sont des figures qui nous representent au dehors les fonctions interieures du Sacerdoce, auquel on est plus aisément promu, quand on s'est acquité dignement de ces plus bas offices, & qu'on a satisfait avec esprit à ces premiers employs.

Sacerdotes janitorum civitatis æternæ, per quos omnes qui credūt in Christum ingrediuntur ad Christū. Ipsi janitores, quibus claves datæ sunt regni cœlorum. *Prosp. l. 2. de vit. contempl. Sacerdot. c. 2.*

Le premier de ces Ordres moindres, est celuy de Portier, qui est une dignité qui represente la qualité de Portier qui est dans le Prestre, & le pouvoir effectif & spirituel qu'il a receu dans son Ordination, d'ouvrir & de fermer aux hommes la porte du Ciel. C'est luy qui les lie & qui les délie, qui les admet & qui les chasse, qui les excommunie & qui les reçoit, qui les condamne & qui les absout: En un mot, c'est luy qui est le vray Portier du Paradis.

Et c'est pour cela que le Fils de DIEU dit à S. Pierre: Je

Je donneray les clefs du Ciel.

Ce que tu auras lié sur la terre, sera lié dans le Ciel; & ce que tu auras delié sur la terre, sera delié dans le Ciel. Si bien qu'à vray dire ce saint Apostre est le Portier du Ciel, & en luy tous les Prestres le sont, parce qu'ils participent à sa puissance.

Or comme les Portiers en l'Eglise sont ceux qui font les fonctions exterieures de la Prestriſe, & qu'ils commencent à estre initiez au Sacerdoce par cette dignité, on leur donne les clefs à toucher, & l'Ordre se confere par cet attouchement. Ce qui témoigne qu'on leur donne puissance pour chasser les fidelles de l'Eglise ou pour les y admettre, pour leur en ouvrir ou pour leur en fermer les portes.

Les Portiers entrent en portion de la dignité de I E S U S - C H R I S T juge des hommes & des Anges: C'est pourquoy ils

Tibi dabo claves regni cœlorum, &c.

Matth. 61. v. 16.

O beatus cœli janitor cujus arbitrio claves æterni aditus traduntur. S. *Hilar. in cap. 16. Matth.*

Clavicularii regni cœlorum sunt Sacerdotes. S. *Chrysoſt. ho. 23. in Matth.*

Oſtiariorum est discernere, quos ab Ecclesia juſte repellant, & quos ad eam dignè recipiant. *Hugo à S. Viſt. ſpecul. Eccl. c. 5.*

Hi inter ſantum & iniquum discernentes, eos tantum in Ecclesia qui ſunt fideles recipiunt. S. *Iſidor. lib. 2. de Eccl. offic. cap. 14.*

Habent in poeſtate tam recipiendi bonos quam rejicendi indignos.

Ibid.

Inter bonos & malos habentes iudicium, fideles recipiunt, respuunt infideles. *Raban. Maur. lib. de ordin. f. antiph. 6. 12.*

ont droit de chasser les pécheurs de l'Eglise, comme IESUS-CHRIST les chassera du Ciel en qualité de Iuge, lors qu'il les repoussera de l'entrée du Paradis. Ce qui nous est figuré par l'Ange à la porte du Paradis terrestre, qui chasse tous les enfans d'Adam qui y veulent entrer.

Debet custodire ea quæ intra Ecclesiam sunt, ut salva sint: quia illi traditæ sunt claves, & commissæ cura custodiendæ Ecclesiæ. *Alcuin. de offic. div. rit. de Ton-sur. Cleric.*

Ad istos pertinet res Ecclesiæ fideliter custodire. *Hug. à S. Victor. Spec. Eccl. 6. 5.*

Istis cura est res Ecclesiæ pervigili cura custodire. *Ivo Carnot. ser. de excell. sacr. Ord.*

Outre cette puissance que l'Eglise donne aux Portiers en leur donnant les clefs, elle leur confie tous ses thresors, & leur laisse toutes ses richesses entre les mains: Ce qui est encore une figure exterieure des fonctions du Prestre, qui dispense les thresors spirituels & les richesses interieures de l'Eglise, qui sont les merites de IESUS-CHRIST & de ses Saints.

Les Portiers ont sous leur garde les Saints Ciboires & les sacrez Calices: Ils ont ce qui est plus precieux que ces vases sacrez, qui sont les reli-

ques des Saints , dont l'Eglise
 reserve à leur confier les me-
 rites lors qu'ils seront Prestres.
 Ils ont mesme ce qu'elle che-
 rit infiniment plus que tous ses
 autres biens ; sçavoir le Corps
 & le Sang de IESUS-CHRIST.

Par là ils commencent à en-
 trer dans la puissance , & dans
 les fonctions Sacerdotales ; &
 l'Eglise leur témoigne cette
 confiance , pour voir par la fi-
 delité qu'ils apporteront, à con-
 server ces biens exterieurs &
 ces sacrez thresors, s'ils auront
 ensuite la mesme fidelité à con-
 server les autres biens lors qu'
 ils seront élevez au Sacerdoce.

L'Eglise en cela fait bien pa-
 roistre qu'elle estime les meri-
 tes & l'esprit des Saints plus
 que toutes leurs reliques, &
 plus que toutes ces richesses ex-
 terieures qui les environnent,
 & elle montre combien elle fait
 plus d'état des thresors spiri-
 tuels, que des temporels, puis

Ostiarium o-
 portet aperire
 sacrarium, &
 providere ne
 per illius ne-
 gligentiam il-
 larum rerum,
 quæ intra Ec-
 clesiã sunt, ali-
 quid depereat.
*Ex Pontif. Rom.
 de Ord. Ostiar,*

Quapropter nullos ad custodiam ipsius loci sacri & vasorum sacrorum nisi pie sanctificatos ad hoc specialiter & consecratos Ecclesie primitivæ rectores & institutores, Apostoli scilicet & sancti martyres, duxerunt admittendos.

Guill. Par. de Sacram. Ord. c. 3.
 Qui enim sua quærunt, venale habent totum.

S. Aug. traët. 10. in Ioann.

Ego, inquit Dominus, portio eorum. . . Hoc solum novērunt possidere, fidei & devotionis obsequium.

S. Ambr. in Ps. 118. vers. 8.

Quis enim ex vobis volens turrim ædificare, non prius sedens computat, &c. Aut quis rex iturus committere bellum, &c. Sic ergo omnis, qui non renunciat omnibus quæ possidet, non

qu'elle expose ceux-cy pour la seureté des autres, & pour tirer la preuve de la fidelité que l'on aura à leur conservation & à leur dispensation legitime.

Cecy nous apprend quelle doit estre la pauvreté du Portier, & quelle est l'assurance que l'Eglise doit prendre de l'éloignement qu'il a de tous les biens du monde, afin de luy pouvoir confier avec seureté tous ses thresors. Car il faut qu'il soit mort à tout, qu'il soit détaché de tout, & qu'il n'ait plus d'autres desirs ny d'autres vües, que de se remplir des richesses divines, pour estre promu à cette haute dignité

Cet esprit de detachment & de pauvreté est le grand fondement de l'edifice spirituel que nous devons élever sur la terre pour arriver au Ciel, aussi bien que de la guerre que nous sommes obligez de faire au peché, pour parvenir à la perfection à laquelle

laquelle DIEU nous appelle ; selon ce que Nostre Seigneur nous marque dans l'Evangile. Et il est si important que cet esprit regne dans le Clergé, que ce n'est que par là, que tous ceux qui y sont engagez se conservent dans la fidélité à DIEU & dans la fermeté qu'ils doivent avoir dans leurs emplois.

Un Ecclesiastique dégagé de tout, est prest à tout faire & à tout entreprendre pour DIEU. Rien ne le detourne de ses fonctions ; rien ne le décourage dans l'exercice de son ministère ; rien n'est capable d'ébranler sa fermeté. Et comme il sacrifie toujours toutes choses aux intérêts de DIEU, il n'y a ny promesse, ny menace, ny esperance, ny crainte qui puisse arrester son zele, quand il y va de la gloire de son maistre. D'où vient qu'il est plus considerable aux

potest meus esse discipulus.
Luc. 14.

Dives timet pro domo, pro famulis, pro agris, pro opibus, &c. Pauper curis his omnibus carens, leo est, ignem spirat, generoso & forti animo adversus omnes insurgit, facile omnia agit que prodesse possunt Ecclesiis. S.

Chrysof. hom. in hac verb. c. 16. ad Rom. Salutate Priscam.

Si quis libertatis multū possidere cupit, paupertatē amplectetur. Hic non solum plus quam divites & principes, sed plus quam Reges ipsi. Ecclesiis prodesse poterit. *Ibid.*

Qui nihil possidet, & tyrannis & regibus, & populis, & omnibus potentior est ac ditior. S. *Chryf. ibid.*

Neque Ecclesiis tam pro-

desse valent di-
vites pompati-
ci, ut pauperes
magnamini. S.
Chrysoft. ibid.

yeux de DIEU que tous les
grands du monde ; & qu'il se
rend aussi utile à l'Eglise par
son détachement, qu'il y se-
roit inutile & souvent mesme
à scandale s'il venoit à perdre
cét esprit.

Eis qui mili-
tant Deo, fu-
giendæ sunt ex
toto corde di-
vitiæ. S. Proff.
de vir. ar. &
conce. sac. lib. 2.
c. 13.

Non satis vere
est Clericus,
quem non di-
tat thesaurus
paupertatis.
*Philipp. abb. de
instir. Cleric.
c. 4.*

S. Isidor. lib. 2.
offic. cap. 1.

Qui Dominū
possidet, & cū
Propheta dicit:
Pars mea Do-
minus, nihil
extra Dominū
habere potest
Quod si quip-
piam habuerit
præter Domi-
num, pars ejus

C'est pourquoy l'Eglise a
toujours souhaité tres-particu-
lièrement cette disposition dans
tous ses Clercs., & elle a vou-
lu qu'ils en fussent penetrez &
tout remplis, pour les élever
aux saints ministeres, & parti-
culièrement pour leur pouvoir
confier avec seureté la garde
de ses thresors. Qu'ils soient
pauvres d'esprit, dit saint Isi-
dore, & qu'ils fassent pour ce-
la tous leurs efforts : *Pauperes
spiritu esse contendant.* Car com-
me dit saint Hierôme : Le
Clerc qui possède DIEU & qui
dit avec le Prophete : Le Sei-
gneur est ma possession, ne
doit rien avoir avec DIEU.
Autrement DIEU ne seroit

pas son heritage.

Il faut donc que les Ecclesiastiques travaillent à se détacher de tout & à vivre dans cet esprit de pauvreté. Car à moins que l'Eglise par une longue experience ne le voye établi dans un Clerc, elle ne veut pas mesme luy conferer le moindre de tous les ordres, ny l'élever seulement à la dignité de Portier. En effet s'il n'est pas dans cette disposition, & que l'on ne remarque pas en luy ce saint dégagement, que ne doit-on point craindre de sa conduite? A quel excez de déreglement, & à quel sacrilege ne sera-t-il pas capable de se porter? Quelle seurété y aura-t-il de luy confier les sacrez thresors de l'Eglise.

Rien n'est capable de rassasier la convoitise ny d'affouvir la passion d'une personne à qui DIEU tout grand, tout ri-

non erit Dominus. *S. Hier. ad Nepot. ep. 2.*

Si aurum, si argentum, si variam supellectilem (habuerit Clericus) cum istis partibus Dominus pars ejus fieri non dignabitur. *Ibid.*

Nihil tam a perum tamque perniciosum, quam si Ecclesiasticus divitiis hujus sacuti studeat. *S. Ambros. in 1. ad Tim. c. 6.*

Nec enim pure valet Dei vel proximi lucrare, qui propria non contempserit. *S. Bern. ep. 43. ad Henric. Senon.*

Ad exemplum Iudæ proditor est Ecclesiasticus, qui sprete parte sua ditissima, egenam avaritiam consecratur. *Gerf. ser. in Cann Dom.*

che & tout puissant qu'il est, ne suffit pas. *Quid eius concupiscentiam satiare poterit cui non potest DEUS in possessione sufficere?* C'est donc avec grande raison, qu'avant que de promouvoir un Clerc à cét Ordre, l'Eglise veut remarquer

Petr. D. 1m. op. 27. de communi vit. Canon.

Quid tibi sufficit, si Deus ipse non sufficit. *S. Aug. ser. 16. de verb. Apost.*

Qui recipiunt spiritum sanctum amote celestium terrena contemnant. *S. Aug. de anim. & ejus orig. lib. 1. c. 14*

Sursum cor ne putrefcat in terra. *Id. in Psal. 90.*

Animus enim terrenorum cupiditate fordescit. *Id. ser. 14. ex addit. Paris. c. 2.*

Ecclesiasticus idcirco Deo se probat, ut huic devotus officium impleat quod spondit, in Dei rebus sollicitus, à sæculi negotio alienus. *S. Ambr. in 2. ad Tim. 2.*

en luy un grand amour pour la pauvreté & un desir ardent des richesses celestes, qui le degouste & le détache de tous les biens du monde.

Ce sont ces dépouillemens & ces renoncemens qui sont les fondemens de la vie Clericale & Sacerdotale, où l'ame toute absorbée en DIEU ne doit vacquer qu'à luy. Et c'est aussi sur ces mesmes fondemens de nudité interieure & de pauvreté d'esprit, que le Clerc est appelé à la dignité de Portier, où estant élevé, il doit par le soin tres-particulier qu'il apportera à conserver les choses saintes & les thresors de l'E-

glise, témoigner combien un jour il sera soigneux de conserver les thresors du Ciel, les merites des Saints, & les Sacremens de l'Eglise dont il aura la dispensation.

Le Portier doit aussi avoir un tres-grand zele pour la maison de DIEU: Et comme il est de son obligation d'entrer dans la Religion du Prestre & de JESUS-CHRIST mesme envers son Pere, & de son amour envers son Eglise, il doit avoir une grande vigilance pour en conserver l'honneur, & une fermeté inébranlable pour en bannir toutes les irreverences, & pour n'y rien souffrir qui en puisse choquer la sainteté.

C'est ainsi que Nostre Seigneur pour figurer ce que doivent faire les Portiers, & pour faire paroître en sa personne la vertu de cet Ordre, chassa du temple les vendeurs & les acheteurs, disant à son Pere:

Vnumquemq; zelus Dei comedat. . . . Si in domo tua ne quid peruersum fiat satagis: in domo Dei, ubi salus proposita est, debes pati, quantum in te est, si quid forte ibi peruersum fiat. S. August. tract. 10. in Ioann.

Hoc officium Dominus initiavit, quando flagello de funiculis facto vendentes & emptores de templo eiecit & cathedras numulariorum evertit. Ivo Carnot. ser. de excell. fact. Ord.

Quis comeditur zelo domus Dei? Qui omnia quæ forte sibi perversa fatagit emendare, cupit corrigere: Si emendare non potest, tolerat, gemit. *S. Aug. tract. 10. in Joan. c. 2.*

Si Judæi qui umbra legis deserviebant hæc faciebant: multo magis quibus veritas patefacta est, templa prout melius possumus ornare debemus. *Felix Papa 4. ep. ad omn. Episc.*

Nihil in Ecclesiarum vasis, ornamentis, libris, aut aliis mobilibus sordidum sit, sed omnia munda & nidore splendentia appareant. *Conv. Melod. ann. 1579.*

Zelus domus tua comedit me:

Mon Pere le zele de vostre maison me devore. Car par là il voulut marquer un zele extrême de la gloire de DIEU, une aversion tres-grande de tout ce qui s'oppose à l'honneur & à la sainteté de son Eglise, & particulièrement une tres-forte opposition à ce lucre sordide, qui selon saint Paul, est un culte d'idole, tout à fait opposé au culte de DIEU. & à sa sainte Religion.

Il faut que ce zele rende le Portier saintement passionné pour la beauté des Eglises, pour la decoration des saints Autels, pour la magnificence de ses ornemens; en sorte qu'il puisse dire avec le Prophete: *Domine dilexi decorem domus tue, & locum habitationis gloriæ tue:* Mon Seigneur, j'ay aymé la beauté de vostre maison, & la decoration du lieu de vostre gloire.

DIEU ne veut pas seulement un culte interieur, mais il veut encore qu'on luy en rende un exterieur. Et c'est pour cela que l'on voit des temples si magnifiques & si majestueux, qu'il s'est fait eriger à sa gloire; Que l'on employe des ornemens si pretieux & si augustes pour ses divins offices; Que l'on entend des sons de cloches si harmonieux pour appeller les fidelles à l'Eglise; & que par tout le monde l'on découvre des marques si celebres & si augustes de la Religion.

Non consecratione solum, sed ipso etiam nidore & munitie loci majestas religioque conservatur.

Conc. Tholos. ann. 1190. p. 3. c. 1.

Comme ce sont principalement les Prestres qui sont chargez dans l'Eglise de tout le culte & de toute la Religion, que c'est à eux à qui l'on en confie l'exterieur aussi bien que l'interieur, & que par cette obligation attachée à leur ordre, ils doivent avoir un grand zele pour la magnificence des Eglises, pour la beauté de ses orne-

Maxime Sacerdoti hoc convenit ornare Dei templum decoro congruo, ut etiam hoc cultu aula Domini resplendeat. S. Ambr. lib. 2. offic. c. 21.

Basilicas Ecclesiarum diversis floribus & arborum comis vitiumque pant-

pinis adumbravit, ut quidquid placebat in Ecclesia tam dispositione quam visu, Presbyteri laborem & studium testaretur. *S. Hier. ep. 3. ad Heliod.*

Sit eis fidelissima cura in domo Dei diebus ac noctibus.

Pontifical. Rom. in ordin. Offiar.

Virtutis mediator virtutem exercebit, & parato sacerdotio, curam locorum sacrorum, atque ceremoniarum geret; quæ nisi accedant, sunt quidem virtutes, sed immotæ & otiosæ, *Philos. in id. Resipuit Noë.*

Mens Christo dedita æque in majoribus & in minoribus intentata est. *S. Hieron. ep. 3. ad Heliodor.*

mens, pour la majesté de ses cérémonies, & pour tout ce qui peut donner estime & rendre la Religion venerable dans l'esprit des peuples; il faut que les Portiers qui commencent à entrer en part des fonctions aussi bien que des pouvoirs du Prestre par ces emplois extérieurs du culte de DIEU qu'on leur confie, entrent aussi dans son esprit & dans sa grace. Et pour cela il faut qu'ils s'appliquent avec beaucoup d'amour à ces memes fonctions, & ils doivent s'en acquiter avec tant de zele, de vigilance, & de fidelité, que l'on ne puisse douter que ce ne soit leur vocation, & que ce ne soit DIEU mesme qui les y appelle, pour les charger un jour de toute sa Religion.

Ils doivent sur tout prendre garde de ne point negliger les offices qui paroissent les plus vils & les plus abjets aux yeux du monde; comme sont de ba-

layer l'Eglise, de tenir propre les Autels, d'en froter mesme souvent les marche-pieds, d'avoir soin particulierement que tout ce qui est dans le Chœur soit extrêmement net, comme estant le lieu qui represente le Paradis, & où par consequent on doit voir reluire une plus grande pureté.

C'est à quoy les oblige l'esprit de leur Ordre ; premierement pour exprimer par là au peuple grossier, quelle doit estre la pureté du Ciel. Secondement pour tesmoigner quel est l'amour qu'ils ont pour DIEU, par ce grand amour qu'ils font paroître pour l'Eglise : Car celuy qui ayme bien son maistre, ne peut souffrir que sa maison soit sale, & il en oste avec soin toutes les ordures qui ne luy plaisent pas. Troisièmement pour edifier le prochain, qui voyant ce soin & cet amour pour l'Eglise dans

*C*larissimus singularis octo diebus Ecclesiam scopis verrat, atque omnium sordium genere expurget, pulverem à sacris imaginibus eiciat. Parietes detergendos curet, &c. *Statuta Ioann. Bonhomii Verce' Episc. cap. de ordin. funer.*

*E*rat sollicitus si niteret altar: si parietes absque fuligine; si pavimenta tersa: si sacrarium mundum: si vasa luculenta & in omnes ceremonias disposita. Non minus non majus negligebat officii, ubicunq; eum quaereres, in Ecclesia invenires, *S. Hier. ep. 3. ad Heliod. de Nepor.*

*C*um Clerici in suo quisque officio quæ singuli singula gerant non cessant, sed pulcherrimo ordine quisque quod agendum esse

perant, mutuo
 subservientes
 exequerentur:
 nonne tum Ec-
 clesia plurimū
 habebat non so-
 lum alacritatis,
 sed etiam ma-
 jestatis? &c. Le-
 gitimus ille &
 pius conventus
 prophanos in
 admirationem
 sui rapiebat,
 idiotam aut in-
 credulum in-
 gressum Eccle-
 siam sanctorum
 procidero in fa-
 ciem suam, & a-
 dorare Deum,
 profitentē quod
 Deus sit in me-
 dio eorum. *Ex-
 chirid. Colon.
 Archiep. de Sa-
 eram. Ord.*

Decet actuum
 nostrorum te-
 stem esse publi-
 cam æstimatio-
 nem & attesta-
 tionem, ut qui
 videt ministrū
 altaris congruis
 ornatum virtu-
 gibus auctorem
 prædicet & Do-
 minum vene-
 reatur. *S. Ambr.
 lib. 1. Offic. c.
 111.*

les serviteurs de DIEU ne peut
 qu'il n'estime cette sainte mai-
 son, qu'il ne se tienne heureux
 de pouvoir ensuite contribuer
 à son ornement, & qu'il n'en
 estime mesme le maistre, qui
 a des ministres si fidelles & si
 saints, & qui est servi avec tant
 d'ordre & avec une si grande
 religion.

Que si les Portiers ressentent
 quelquefois en eux de la repu-
 gnance à ces fonctions, qui
 semblent porter quelque humi-
 liation devant le monde, qu'ils
 se servent de cette repugnance
 mesme pour s'en acquiter avec
 plus de courage & plus de joye,
 considerant qu'ils ne doivent
 pas se contenter de tenir leur
 humiliation cachée comme les
 Religieux qui renferment la
 leur dans leurs Cloistres, où
 souvent l'humiliation est esti-
 mée & l'avilissement est glo-
 rieux, mais qu'ils la doivent
 porter devant les yeux du peu-

ple, qui souvent ne l'estime pas & qui s'en mocque, parce qu'ils doivent estre des modèles de toutes les vertus Chrétiennes, & faire vivre JESUS-CHRIST en leur personne à la face de toute l'Eglise.

Le Portier doit aussi sonner les cloches pour appeler les fidelles à l'Eglise; ce qui designe encore une des fonctions intérieures du Prestre, qui doit user de sa voix, & employer sa parole pour attirer les peuples à DIEU. Les cloches sont les supplémens de la parole & de la voix. C'est pourquoy les Portiers que l'on prepare au Sacerdoce, & qui commencent au moins extérieurement à entrer en part de l'exercice du Prestre, sonnent les cloches: Ce qui montre la grande charité envers le prochain, & le grand zele envers les ames qui doit estre en eux. Car par la peine qu'ils prennent en cét employ,

Ostiarus campanas pulset. Concil. Mediol. 1. sub Carol. Borom. p. 2. ritul. de Ostiar.

Ostiarum oportet percutere cymbalum & campanam, Pontifical. Rom. in exhortat. ad Ostiar.

Campanæ prædicatores significant qui fideles ad similitudinem cāpanæ ad fidem vocare debent. Durand. Mimar. Episc. libr. 1. divin. offic. c. 1.

Prædicatores qui per campanas figurantur, tempore gratiæ opportune & importune instant, ibid.

K vj

Fugiens (Ostia-
rius) terrenam
habitationem
cor suspendat,
pendensque de
turre fortitudi-
nis. . . gesserit li-
gnum crucis in
capite mentis
funem exinde
colligatum, id
est, vinculum
charitatis usq;
ad infimos fra-
tres quasi ad
terram porri-
gat. Instans op-
portune, & eos
qui dormiunt
ad laudem Dei
violenter exci-
tans, *Hugo à S.
Vict. Miscell.
2. lib. 5. tit. 28.*

ils professent & protestent hau-
tement qu'ils voudroient de
bon-cœur pouvoir parler aussi
haut que les cloches, & se fai-
re entendre d'aussi loin, pour
appeller tout le monde à l'E-
glise.

Comme ils entrent dans l'es-
prit & dans les vertus du Pre-
stre, & qu'ils en font exterieu-
rement les fonctions, ils doi-
vent avoir le zele non seule-
ment de chasser de l'Eglise les
indignes, mais encore d'y ap-
peller les bons, d'exciter les
languissans, & d'échauffer les
tiedes.

Le se Ostia-
rium signans di-
cit: Ego sum
ostium. *Magist.
Densent. libr. 4.
dist. 24. de
Ostiar,*

Ils participent desja à la di-
gnité de JESUS-CHRIST, qui
est la porte & le Portier du Pa-
radis. C'est une qualité qu'il
communiqua aux Prestres &
par avance aux Portiers qui en
reçoivent la participation dans
ce premier Ordre, qui est un
commencement du Sacerdoce.
C'est une dignité eminente

que celle du Portier : C'est une gloire inconnüe : C'est une grace que pour l'ordinaire on ne conçoit pas , & qui est souvent ignorée par ceux mesmes qui sont élevez à cet Ordre ; Car sans doute ils trembleroient s'ils en avoient l'intelligence ; Et peutestre que s'ils y avoient bien pensé, ils n'auroient jamais osé y pretendre.

C'est pour cela que dans la primitive Eglise , il y avoit quantité de personnes qui demeuroient toute leur vie dans la simple , mais tres-auguste Clericature , sans oser aspirer plus haut , DIEU ne les appelant point à la sublime qualité de Portier , qui est maintenant en mépris à la plus-part du monde , à cause que la plus-part ne la comprennent pas.

Il n'y a rien de petit dans l'Eglise : Tout y est auguste, tout y est majestueux , & les choses les plus basses en apparence,

Vix umbra veteris Ecclesiæ nostris Ecclesiis remansit , &c. Nemo ferè nūc suo officio ad veterem morē fungitur ; nomina tantum retinēmus ; minus nemo exequitur , sed in pueros seu conductitios passim relegatur. At olim quam non fuerit contemnendum etiam illud inter cætera minimum munus Ostiariorum , &c.

Enchirid. Archiep. Colon. de Sacram. Ord.

Reperio omnes Sanctos divini ministerii ingentem veluti molem formidantes. *S. Cyrill. Alex. ho. 1. de fest. Pasch*

Lex nihil quod ad divinū cultū pertineat exiguum existimare permittit, aut ejusmodi quod sacerdotali or

pera sit indi-
gnum. *S. Cyrill.*
Alex. de ador.
in spir. & verit.
lib. 12.

Quæ per se vi-
lia sunt, fides
efficit pretiosa.
S. Leo

Presbyter, Dia-
conus & alii
Clerici ab uno
Episcopo ordi-
nentur. *Can. 2.*
Apost.

Neque fas est
Diacono sacri-
ficium offerre,
neque Presby-
tero ordinatio-
nes Clericorum
facere. *Const.*
Apost. lib. 8. c.
46. Item lib. 3.
c. 20.

D. Tho. suppl.
24. 38. 41. in 6.

renferment en elles des secrets
si sublimes & si magnifiques,
qu'on n'ose presque les envi-
sager, tant elles sont élevées &
remplies de mysteres. Par
exemple, cette dignité de Por-
tier qui paroist basse aux yeux
du monde, renferme neant-
moins des mysteres tres-rele-
vez: Et Nostre Seigneur n'au-
roit pas institué un Ordre ex-
prés pour cette dignité, si ce
n'estoit pour une chose bien
excellente.

Elle est si auguste en elle mes-
me, que pour en recevoir la
grace, il faut l'institution d'une
ceremonie, & l'application de
Iesus figuré par l'Evesque qui
le represente dans son plus haut
estat. Car l'Evesque qui est ce-
luy dans l'Eglise qui donne le
saint Esprit, & qui l'envoie
dans les Prestres pour prescher
comme les Apostres, est une
figure du Fils de DIEU en l'é-
tat de sa souveraine perfe-

tion, assis dans les Cieux à la droite de son Pere, donnant & envoyant son saint Esprit au monde.

C'est en cét estat de son Ascension que Nostre Seigneur jöiit de ses plus hautes dignitez, comme de celle de Juge, de Roy, de Souverain Pontife, ainsi qu'il est exprimé dans le Pseaume 109. où David l'appelle son Seigneur qui doit avoir tout le monde pour l'esca-beau de ses pieds, qui doit juger les nations, qui est déclaré Prestre par le serment de son Pere selon l'ordre de Melchisedech. C'est en cét eminent estat que le Pontife le represente dans l'Eglise. Et cependant rien moins qu'un Evesque revestu du pouvoir de IESUS-CHRIST monté aux Cieux, rempli de son autorité, & le representant sur la terre, ne peut au moins en qualité de ministre ordinaire, conferer l'Ordre de Portiers

ISSUM representat Sacerdos: ejus enim potestatem per consecrationem est adeptus; & amplius præ Sacerdote Pontifex qui & in Cathedra Christi sedere dicitur, & potestatis ejus copiam obtinet. *Symeon Thessalon. libr. de templo.*

Pontifex de throno in quo apparet descendens, Dei Verbi ad nos condescensionem figurat. . . . Et ad confessum superius contendens, Christi ad dexteram Patris sessionem notat. *Ibid.*

Ordinis quo initiatus est functionibus, non e-late, sed humiliter; non raro, sed frequenter; non negligentia studio, sed accurata, vereque Clericali sollicitudine & disciplina, piè, rectè, atque ritè præstet. Alioquin si in sanctis his functionibus negligentè, cõtraque ac præceptum est se gesserit, illud norit, eo voluntatis suæ testimonio sibi adytum præcludere ad altiorem gradum ascendendi. *Concil. Mediol. s. p. 3. Tit. de init. ord. Sacram.*

qui est un Ordre où les Clercs commencent à participer aux plus grandes dignitez du Fils de DIEU.

Il faut donc concevoir de grandes idées de cét Ordre, pour en avoir toute l'estime que la Religion demande: Et comme il est mille fois plus saint & plus élevé que toutes les dignitez du monde, il faut que ceux qui y sont appellés dans l'Eglise s'en estiment tellement honorés, qu'ils soient ravis d'en pouvoir faire les fonctions, lesquelles ils ne peuvent négliger sans se rendre coupables, & tout à fait indignes des Ordres Superieurs.

CHAPITRE II.

De l'Ordre des Lecteurs.

Après que le Clerc a esté promu au saint Ordre de Portier, & que l'Eglise par

L'examen de sa conduite & de ses mœurs, a reconnu non seulement l'accroissement de son amour & de son zele, mais encore son entiere fidelité dans ses premiers employs, elle luy fait faire un second novitiat, pour reconnoistre, s'il pourra un iour estre propre à la Prétrise: Et pour cela elle l'éleve à la sublime & eminente dignité de Lecteur, luy donnant l'Escriture sainte entre les mains dont elle se sert pour le sacrer dans son ministere.

Cét Ordre doit suivre immédiatement celuy des Portiers qui sont les gardiens des thresors de l'Eglise. Car DIEU a deux thresors dont il rend son Eglise depositaire. Le premier est son corps & son sang precieux: Le second est son Escriture, ou sa parole & son divin testament, qui est le depot de ses secrets, & de ses divines volontez. Il n'a fait ny l'une ny

Lectoris officium est Sacerdotii gradus.

Eucholog. Græcor. in ordin. Lector.

Cum verba vitæ recitare & annuntiare propter earum venerationem sanctitatem non decet nisi sanctos, coëgit ipsa religiositas Ecclesiæ, ut sanctificaretur ad hoc minister (Lector.) *Guill. Paris. de sacr. Ord. cap. 3.*

Eucharistia thesaurus universus benignitatis Dei. S. *Chrysost. 1. om. 24. in 1. Cor.*

Scripturæ sacre, sacri Dei thesauri S. *Greg. Naz. Verbi Dei thesaurus & sacramentum. Rupert. in cap. 4. Apoc. Cor Dei Scriptura ipsius. S. Aug. in Ps. 21.*

Non fecit taliter omni nationi & judicium sua non manifestavit eis. *Pf. 147. v. ult.*

Nobis verbi divini commissum est dispensatio. S. Ambr. de dignit. Sacerd.

Labia Sacerdotis custodiunt scientiam, & legem requirent de ore ejus. Malach. 2.

Ad Evangelium tanquam ad corpus Iesu Christi confugio. S. Ignat. ep. ad Philad.

Interrogo vos, quid vobis plus esse videtur verbum Dei, an corpus Christi? Et ideo quanta

l'autre de ces deux graces aux nations du monde; Et comme il ne les a point renduës depositaires de son corps, il ne leur a point aussi declaré ses jugemens, ny confié ses saintes Ecritures, comme il a fait à son Eglise.

Or ce sacré thresor des Ecritures saintes a esté laissé par la bonté de DIEU entre les mains de l'Eglise son Epouse, qui en suite le confie aux Prestres, afin qu'ils en fassent entendre les mysteres, & qu'il les expliquent aux peuples; Ce qu'ils doivent faire avec un merveilleux respect, traittant saintement cette divine parole, l'honorant comme elle merite, & la reverant avec d'autant plus de soin, qu'il faut avoir plus de foy pour luy rendre toute la reverence qui luy est due.

C'est ce qui a porté saint Augustin à vouloir que l'on eut le mesme respect pour les moins

Des sillabes de l'Écriture sainte, que pour les particules de la tres-sainte Eucharistie, à cause qu'elles sont comme des envelopes, des écorces, & des Sacremens qui contiennent le saint Esprit, qui renferment un abyfme inconcevable de myfteres, qui portent un fond intariffable de grace & de lumiere, & qui font un instrument ordinaire mais tout divin sous lequel Dieu agit dans l'Eglise.

Solitudine observamus quando corpus Christi ministratur, ut nihil ex ipso de nostris manibus in terram cadat: tanta solitudine observemus ne verbū Dei, &c. de corde nostro pereat. Quia nō minus reus est qui verbum Dei negligenter audierit, quam ille qui corpus Christi in terrā cadere negligentia sua permisit. *S. Aug. lib. 50. hom. 26.*

C'est un thresor caché, mais qui n'a point de prix, auquel les personnes bien éclairées par les lumieres de la foy, portent le respect qu'un sanctuaire de cette importance merite; d'où vient que dans les Conciles, où sont les éclairés dans la foy, où sont les voyans, *videntes*, ces divines Escritures sont ouvertes sur un throsne au milieu des assemblées, & chacun en entrant les saluë comme le tres-saint Sacrement.

Velut oracula de cœlo missa. *S. Chrysoft. de Pentec.*

Sancta & adorabilia Scripturarum verba.

Lucens Episc. in Conc. Carthago apud S. Cyprian.

In medio confessus poni solitum erat in sancto throno venerandum Evangelium in quod vultus omnium converſerant. *Act.*

Conc. Chalced. art. 1. Cyrill.

Alex. Apolog.

Baron. an. 325.
n. 69.

Subdiaconus
defert librum
apertum ad Sa-
cerdotem sine
ulla reverentia
tam altari in
quo est Sacra-
mentum, quam
Sacerdoti, obre-
verentiam sacri
Evangelii. Ga-
vant. Comment.
in Rubr. Missal.
parte 2. tit. 6.

Bene dicitur
(Ezech. 3.) Co-
mede volumen
istud & vade lo-
quere ad filios
Israel. Ac si di-
ceretur: Co-
mede & pasce:
saturare & e-
ructa: accipe &
sparge: confortare & labora-
re. Ad hoc e-
nim intelligenda sunt ut & no-
bis profint, &
intentione spi-
ritali aliis con-
ferantur. S.
Gr. g. hom. 10.
in Ezech.

Et ce mesme respect paroist en-
core à la sainte Messe, lors que
le Souüdiacre porte à baiser au
Prestre le tres-saint Evangile;
Car quoy qu'il passe devant le
tres-saint Sacrement, & de-
vant IESUS-CHRIST mes-
me exposé sur l'Autel, il ne
fait point de genuflexion, non
plus que s'il portoit cét adora-
ble Sauveur entre ses mains.

Et parce que l'on confie au
Prestre ces saintes Ecritures &
ces divins testamens de DIEU,
non seulement pour les mediter
& pour les reverer en son parti-
culier, mais aussi pour les faire
respecter aux peuples, & pour
leur manifester les volonteze de
DIEU, en leur faisant enten-
dre sa parole; on veut que le
Lecteur les lise dans l'Eglise,
premierement pour voir par
son maintien & par son culte
exterieur, s'il porte la reverence
qu'il doit à cette divine Ecri-
ture; Et secondement, pour

reconnoistre s'il est propre à faire entendre un jour la parole de DIEU au peuple, quand il aura l'honneur d'estre Prestre.

On entend par la lecture qu'il en fait dans l'Eglise quelle est sa voix & son poulmon, & l'on voit s'il a les talens & les dispositions propres pour une fonction si divine. C'est une fonction que Nostre Seigneur mesme a faite autrefois dans la syngogue en ouvrant l'écriture sainte, & en la lisant, comme pour faire essay de la commission & de la legation qu'il avoit receüe de son Pere, qui étoit de faire entendre ses volõtez par sa parole & par ses predications.

IESUS-CHRIST est l'Ange du grand conseil : C'est l'Ambassadeur du Pere eternal, qui fait connoistre aux hommes ses volõtez : Et les Prestres entrent dans cette dignité, & en continuent les fonctions par la predication. *Pro*

Christus ita ad omnia se curvavit obsequia, ut ne Lectoris quidem aspernaretur officium. *S. Ambr. brof. in cap. 4. Luc. v. 17.*

Vicarium se Patris ostendit, per quem Pater & videretur in factis, & audiretur in verbis, & cognoscetur in Filio facta & verba Patris administrante. *Tertul. l. adv. Prax.*

Secundū prophetam Filius magni consilii Angelus est. *S. Hilar. lib. 4. de*

Clericus secretorum Dei non debet esse ignarus, quia nuntius ejus est ad populum.

Hugo à S. Vict.
de Sacram. l. 2.
p. 3.
2. Cor. 5. 20.

Quid est Scri-
ptura sacra nisi
quædam epi-
stola omni-
potentis Dei ad
creaturâ suam.
S. Greg. lib. 4.
ep. 40.

Lectio affi-
dua & medita-
tione diurna pe-
ctus suum fece-
rat bibliotecam
Christi. S. Hier.
de Neporian.
ep. 3.

Cum testamē-
tum prolatum
fuerit in publi-
cum, tacēt om-
nes ut tabulæ
aperiantur. S.
Aug. in Ps. 21.
expof. 2.

Liber scriptus
intus & foris
signatus sigillis
septem.
Quem nemo di-
gnus inventus
est aperire, &
solvere signa-
cula ejus, nisi

*Christo legatione fungimur, tan-
quam Christo exhortante per nos.*

Et parce que l'on ne peut ny en-
tendre, ny sçavoir la volonté
d'une personne, si ce n'est de
vive voix, où par lettre &
commission écrite, le Prestre
avant que d'entrer dans le Sa-
cerdoce, doit faire un long ap-
prentissage de la sainte Ecritu-
re, pour sçavoir la volonté de
DIEU & pour apprendre sa do-
ctrine, qui est l'obligation du
Lecteur, afin de se rendre ca-
pable de l'enseigner, & d'en
instruire ensuite toute l'Eglise.

Il faut ouvrir le testament
qui est seelé avant que d'ap-
prendre la volonté du testa-
teur. Ainsi avant que de pou-
voir parler des volontez de
DIEU, & en asseurer les
peuples, il faut avoir ouvert
l'Ecriture sainte, qui est ca-
chetée de sept sceaux, que le
seul Agneau peut decacher,
& dont luy seul nous peut don-

ner l'intelligence. Il n'y a que luy qui sçait toutes les volontez de Dieu son Pere qui luy a parlé de vive voix, & il n'y a aussi que luy qui peut nous en instruire.

C'est pourquoy il faut le prier beaucoup qu'il nous releve ses divines Escritures, & qu'il nous découvre les secrettes & tres-adorables volontez de son Pere qui y sont contenües, afin que nous puissions les faire connoistre aux peuples, & en imprimer l'amour dans tous les cœurs.

Il commença luy mesme à les expliquer à ses Apostres durant sa vie; il leur en développa plus ouvertement les mysteres aussi-tost apres la Resurrection, lors que, comme dit saint Luc, il leur expliquoit les Escritures: Mais maintenant il veut dans l'Eglise en découvrir les secrets à tout le monde par le moyen de ses saints ministres, qu'il veut pour cét

Christus. s.

Ambr. in cap.
5. Apoc. Rupert.
& alii.

Sic orare solebat S. Ephræm: Revela oculos meos & considerabo mirabilia de lege tua. *Er S. Bern.* Loquere Domine quia audit servus tuus.

Cum te ad legendum paras, Deum cum primis ora, dicens: Domine Iesus Christe, aperi aures & oculos cordis mei ad intelligendum sermonem tuum, faciendamque voluntatē tuā.

S. Ephr. de patient. & cons. sum. seculi ro. 1.

Luc. 4. v. 16.

Marth. 21. 42.

Joan. 7. 38. &c.

Interpretabatur illis in omnibus scripturis quæ de ipso erant. Luc. 24.

27. Dum aperiret nobis scripturas. *Ibid.* 32.

Aperuit illis
sensum ut in-
telligerēt scri-
pturas. *Ibid.* 45.

Hoc officium
implevit Chri-
stus, cum in me-
dio seniorū li-
brum Isaïæ a-
periens distin-
cte ad intelligē-
dum legit: Sp-
ritus Domini
super me. Ex
quo Lectoribus
datur intelligi
quia gratia spi-
rituali clarere
debent, qui aliis
verbum Dei an-
nunciant. *Ma-
gist. senens. lib.
4. dist. 24. de
Lectorib.*

Vitiis expul-
sis confestim
cordis oculi
cœleste lumen
admittentes, su-
blato velamine
passionum, sa-
cramenta scri-
pturarum velut
naturaliter in-
cipiunt contē-
plari. *Theodo-
rus Monach. a-
pud Cassian.*

effet remplir de son esprit & éclairer de ses lumieres, sans lesquelles personne ny dans le Ciel ny sur la terre ne pourroit en avoir l'ouverture.

Mais parce qu'il ne se plaist pas à répandre ses lumieres dans les ames souillées dans lesquelles, il dit luy-mesme, que la divine sagesse n'habite point: *In malevolam animam non introibit sapientia, nec habitabit in corpore subdito peccatis*, Il faut que les Lecteurs se conservent dans une grande pureté, & vivent entierement exempts de la contagion du monde & du peché, pour ne point mettre d'obstacle à ses graces, & estre en estat de recevoir tout ce qu'il voudra leur faire connoistre de ses desseins.

Il faut aussi qu'ils soient tres-fidelles à se depouiller de leurs propres lumieres, s'ils veulent estre en état de recevoir les lumieres divines; se dénuant
de

de leur propre jugement ; mourant à leur propre esprit , renonçant à toutes ces vaines recherches & curiositez qui ordinairement offusquent une ame , & l'empeschent d'estre ouverte à DIEU seul pour en estre purement éclairée.

Outre ces pratiques & ces dispositions dans lesquelles on tâchera d'établir les Lecteurs, on aura soin de les exercer tres-particulierement à la lecture , au respect & à l'amour de l'Écriture sainte , parce que c'est là la grande voye pour la pouvoir entendre. Ainsi on leur en fera lire au moins quelque chapitre tous les jours à genoux & teste nue ; apres quoy s'ils se couvrent , & s'ils s'asseyét, ils ne le feront qu'avec regret & avec douleur de ne pouvoir se tenir toujourns dans cette posture religieuse devant DIEU, & devant son divin esprit, caché sous l'écorce & sous le

Ad scripturarū indaginem opus est vita proba, animo puro, & virtute quæ secundū Christum est. *S. Athanas. lib. de Incarnac.*

Quo spiritu scripturæ factæ sunt, eo spiritu legi desiderant. *S. Bern. ad fratres de monte Dei.*

Non tam querat scientiam quam saporem. *S. Bern. Speculum.*

Quotidie aliquid ex sacris Bibliis legite. *Conc. Mediol. 4. p. 3. tit. Monitiones.*

Si Evangelium capere oporteat, manibus lotis, & cum multa reverentia & religione tremens ac timens sumis. *S. Chrysoft. hom. 7. ad pop.*

Vel singularū
etiam syllaba-
rū oportet nos
esse scrutatores.

*S. Chrysoft. tract.
de terra mor.*

Monachi om-
nes qui possunt
regulas memo-
riter discant.

*Monachi S. Be-
ned. congreg. A-
quis. an. 819.*

Singuli has re-
gulas habeant
atque intelli-
gāt sibi; faciāt
familiares. *Reg.*

*Comm. Soc. Iesu
Reg. 49.*

Non studeas
duntaxat libri
folia evolvere,
sed si opus fue-
rit, non pigeat
bis terve ac sæ-
pius eundē re-
petere versum.

*S. Ephr. de pa-
rient. & con-
summ. sacul. ro.*

1.

Nemo potest
sensum scriptu-
ræ sacræ co-
gnoscere, nisi
legendi fami-
liaritate. Ama
illam & exalta-
bit te: glorifi-
caberis ab ea cū
eam fueris am-
plexatus. *S.*

*Isidor. sent. lib.
3. 6. 9.*

voile de sa parole.

Il faudra aussi les accoustu-
mer à la lire posément & avec
application. Il n'y a point de
Religion bien réglée où l'on
ne soit tres-exact à imprimer
dans le cœur des novices l'esti-
me & l'amour de leur regle, à
la leur faire lire tres-soigneuse-
ment, & à leur apprendre tout
ce qu'elle contient, parce que
c'est elle qui leur fait connoi-
stre l'esprit de leur Ordre, qui
découvre la maniere de vie
qu'ils doivent suivre, & qui
leur montre en particulier ce
qu'ils doivent faire pour se ren-
dre parfaits dans leur condi-
tion. Aussi ne voit-on point de
bons novices qui ne soient ra-
vis de la lire & relire souvent,
& qui ne s'y appliquent avec
ardeur pour en avoir une par-
faite intelligence.

Or c'est l'Escriture sainte qui
est la grande regle de nostre
Religion: Regle qui n'a point

esté donnée par un Ange, où composée par un homme, mais par le Saint Esprit : Regle dont toutes les paroles, sont des paroles de DIEU même : Regle sous l'écorce de laquelle JESUS-CHRIST nous parle, & nous apprend ce que nous devons faire, non seulement pour nous sanctifier, mais encore pour sanctifier tous les fidelles selon leur estat & leur condition.

Scriptura sancta est lex nostra immaculata. *S. Aug. ser. 38. ad fr. Erem.*

Per illam nobis loquitur ipse Deus & Dominus noster, & pie nobis sue voluntatis demonstrat affectum. *Apud Aug. 10. 4. lib. de salutar. docum. 6. 9.*

Il faut donc nous porter avec amour à cette lecture, gemissant devant DIEU de voir le peu d'estat que l'on en fait, & le peu d'application que l'on y donne. C'est un desordre qui n'est que trop ordinaire. On passera volontiers la plus grande partie de son temps à l'étude de l'histoire profane. On aura une passion extrême pour les Poètes & pour les grands Orateurs; on donnera tout son temps à la lecture des livres curieux & tout-à-fait inutiles.

At nunc etiam Sacerdotes Dei omiffis Evangeliiis & Prophetis videmus comœdias legere, amatorum Bucolicorum versuum verba canere, tenere Virgilium, & id quod in pueris necessitatis est, crinien in se facere voluptatis. *S. Hieron. ep. 146. ad Damas. Pap.*

Omissis & repudiatis nugis theatricis & Poëticis, divinarum Scripturarum consideratione & translatione pascamus animum atque potemus, vanæ curiositatis fame ac sitifessum & æstuatem, & inanibus phantasmatibus tanquam epulis pictis frustra refici satiarique sapientem. *S. Aug. de ver. Relig. c. 51.*

Liber Sacerdotalis. *S. Ambro. l. 3. de fid. c. 7.*

Substantia Sacerdotii sunt eloquia divinitus tradita, uti Dionysius ille magnus appositè ait. *Conc. Colon. an. 1536. de munere Episc. c. 20.*

Divinas Scripturas lege. Imò nunquã de manibus tuis sacra lectio cõ-

Maïs pour la lecture de l'Écriture sainte, elle est tellement en mépris, que la plupart mesme dans le Clergé l'ignorent. Quel sujet de confusion pour des Ecclesiastiques à qui on l'a confiée?

Il faut que le Lecteur tâche de sa part de relever autant qu'il pourra le Clergé de cét opprobre. Et pour cela il faut qu'il commence à témoigner tout l'amour & toute l'estime possible de ce saint Livre que les saints ont appelé, le livre des Prestres, pour nous faire connoître que ce doit estre là nostre principale estude. Il faut donc que le Lecteur le lise souvent & affectueusement; & que suivant le conseil de saint Ierosme, il l'ait, s'il se peut, toujours entre les mains, pour le mediter à toute heure, pour en goûter les veritez, pour en digerer les maximes, pour en ruminer toutes les paroles: En

fin mor, pour s'en remplir luy-
mesme, afin de pouvoir en-
suite en mieux nourrir les peu-
ples.

ponatur. Disce
quod doceas.
S. Hier. ep. 23.

Comede volumen istud, dit Ezech. 3.

DIEU, à un Prophete : *Man-
ge ce livre.* Et aussi-tost ce Pro-
phete ouvrit la bouche & man-
gea ce volume qu'il trouva
doux comme du miel. C'est ce

Volumē istud
est Scriptura sa-
cra. S. Greg.
hom. 10. in E-
zech.

qui fut dit aussi à saint Iean
par un Ange, qui luy mon-
trant un livre ouvert ; *Accipe*

Apoc. 10. v. 9.

librum, luy dit-il, & *devora
illum*, & *faciet amaricari ven-
trem tuum* ; *sed in ore tuo erit
dulce tanquam mel.* Et c'est ce

que doivent faire les Ecclesia-
stiques, à qui l'Évesque, figuré
par l'Ange, presente le livre des
saintes Écritures. Car ce livre
cause veritablement de l'amert-
tume dans le ventre, parce qu'il
cause de grandes douleurs, &
donne de violentes tranchées à
route cette generation d'Adam,
figurée par le ventre : Mais il

Liber dum de-
voraretur dul-
cedinem mellis
ori exhibuit,
quia divina scri-
ptura quanto
amplius in cor-
de ruminatur,
tanto salubrio-
rem dulcedi-
nem menti ex-
hibet. Postumus
autem per ven-
trem, in quo es-
cæ putrescunt
carnem morta-
lem intelligere.

Liber igitur qui in ore dulcis fuit amaritudinem ventri generavit ; quia sancti viri quanto amplius in meditatione divinarum scripturarum dediti sunt, &c. tanto majorem amaritudinem carni suæ exhibent, affligendo. scilicet eam jeuniis, &c. cæterisque cruciatibus quibus caro atteritur. S. Amb. hic.

est doux au goût, à cause de la joye, du repos, & des consolations veritables que l'on y trouve, & que IESUS-CHRIST y fait goûter à ceux qui s'en repaissent : Il est amer au sens, mais il est doux au cœur, & conforte l'estomach & la poitrine du nouvel homme ; en forte qu'en mortifiant la chair & la vie du peché en nous, il fortifie l'esprit interieur & la sagesse de DIEU dans nostre cœur.

C'est ce livre qu'il faut que les Lecteurs devorent, comme fit saint Jean, qui dit de luy-mesme : *Et accepi librum de manu Angeli, & devoravi illum* : Ce qui marque l'ardeur avec laquelle ils doivent lire l'Escriture sainte, l'amour avec lequel il faut qu'ils en goûtent toutes les maximes, le zele qui leur en doit faire embrasser absolument toutes les pratiques, sans s'arrester à la prudence de

Apoc. 10. v. 10.

Devora illum, intime incorporando. S. Bernard. Sen. comment. in Apoc. 10.

Cœlestis scripturarum eloquia diu terere ac polire debemus, toto animo & corde versantes, ut succus ille spiritualis cibi, in

la chair , sans écouter aucun respect-humain , sans avoir égard à ce qu'il en peut couster au vieil homme , ne cherchant en tout que la gloire de DIEU , & les moyens de le faire connoître , aymer , & servir dans son Eglise.

Les Lecteurs doivent prendre garde à bien user de la grace qui leur est conserée dans leur saint Ordre , lequel comme un ayde de la foy leur donne lumiere & sentiment pour respecter & pour entendre l'Ecriture , & la grace pour la bien lire & la prescher aux autres : Ce qui est une des principales & des plus honorables fonctions du Prestre , & ce qui presuppose un grand zele pour la gloire de IESUS-CHRIST. & pour le salut des ames.

C'est ce zele que le Portier commence à faire paroître exterieurement , en ouvrant la porte de la maison de DIEU

omnes se venas animæ diffundat. *S. Ambr. lib. 2. de Abel. c. 6.*

Litterarū divinarum sacris meditationibus vacet. His se oblectet. . . In-fatigabiliter legat, inexplebiliter diligat, efficaciter impleat. . . Non eum blāda corumpāt, nec adversa concutiant: Non inflet opinio secunda, nec sinistra dejiciat: Nec falsa vituperatio sive laudatio augeat gaudia ejus aut minuat, nec ejus firmitatem quidquid promittit mundus aut minatur excutiat, &c. *S. Prosp. lib. 1. de vit. contemp. c. 8.*

Pietate & recta prædicatione verbi veritatis nihil honorabilius Sacerdotibus. *Flavian. Arch. Constant. ep. 2. apud S. Leono*

Præcipuſ E-
piſcoporū mu-
nus. *Conc. Nic-
æniol. 1. Tit. de
Prædicas.*

Verba ſanctiſ-
ſima ex ore al-
tiſſimi prodita,
mò de corde
Chriſti egreſſa.
*S. Bern. Sen. ſer.
20. c. 1. c. 6. r. 10.
x.*

Ipi debent ze-
lare honorem
Chriſti populo-
rumque ſalutē.
*S. Laurent. Ju-
ſt inian. de com-
pl. Chriſt. perf.
n. 27.*

Neminē ſan-
ctorum inve-
nies privatam
quæſiſſe gloriā
ſed tantum
Dei honorē at-
que ſpiritualiū
ſalutem anima-
rum. *Idem de
Inſt. Pral. c. 12.*

Hæc duo ſunt
Pontificis offi-
cia : aut à Deo
diſcat legendo
Scripturas ſa-
cras & ſæpius

aux uns , & en appellant les au-
tres par les cloches ; Et c'eſt
ce que le Lecteur continuë plus
ſpirituellement en liſant tout-
haut dans l'Egliſe l'Ecriture
ſainte , qui eſt la voix & la pa-
role de DIEU , qui parle aux
peuples pour les inſtruire de ſa
doctrine , & pour les attirer à
ſon amour.

Toutes les fonctions des Pre-
ſtres ſont partagées en deux :
Les unes regardent DIEU, dont
ils doivent procurer la gloire :
Les autres regardent le pro-
chain, dont ils ſont obligez de
rechercher le ſalut. Et c'eſt ce
qui doit paroître en la con-
duite des Lecteurs , au ſujet de
l'Ecriture ſainte qu'on leur met
entre les mains.

Car non ſeulement on doit
remarquer leur reſpect envers
DIEU par l'honneur qu'ils por-
tent à ſa parole , & par l'eſti-
me qu'ils en font , mais enco-
re ils doivent donner des mar-

ques de leur zele pour le salut des peuples, par le soin qu'ils prennent de l'étudier & de la bien entendre, afin de la publier hautement dans l'Eglise, & d'en instruire publiquement les fideles.

C'est pourquoy il faut bien examiner s'ils se sentent portez à cét employ, & s'ils ont pour cela beaucoup de ferveur; ce qu'on pourra reconnoître en les appliquant à l'instruction des enfans, en leur donnant le soin des Catechismes, en leur faisant expliquer au simple peuple les elemens de la doctrine Chrestienne, & en observant avec quel zele & quelle fidelité ils s'en acquittent.

On tâchera principalement de remarquer s'ils s'estiment honorez de cette fonction, s'ils la regardent avec respect comme une des plus importantes de l'Eglise, s'ils l'embrassent avec joye dans la veüe du salut

meditando, aut populū doceat, Orig. ho. 6. in Levit. diff. 36. c. si quis vulr.

Quidam sunt nondum instructi, &c. & ad horum instructionem ordinatur ordo Lectorum: Et ideo prima rudimenta fidei, scilicet vetus Testamentum eis legendū committitur. D. Th. suppl. 9. 37. a. 2. in c.

Qui in Ecclesia minores instruit, &c. Lector est spiritualiter. Hugo à S. Viñt. spec. Eccl. c. 5. 40. 34

Quis tumescens & elatus de sua vel magnitudine vel scientia, parvitatem deinceps parvulorum, ignorantiam vel imbecillitatem audebit aspernari, quando tu (& piissime I x s u)

L y

qui es Deus in
 sæcula, in quo
 sunt omnes the-
 sauri sapientiæ
 & scientiæ ab-
 sconditi, usque
 ad castissimos
 parvulorū am-
 plexus beata
 brachia māsue-
 tus inclinas.
 Procul ergo,
 procul ex hinc
 omnis elatio,
 &c. *Gerjon de
 parvul. trah. ad
 Christ. confid.*

4.

*Offerbant il-
 li parvulos dis-
 cipuli autem
 comminabatur
 te offerentibus.
 Quos cū videret
 Iesus indigne
 tulit, & ait illis:
 Sinite parvulos
 venire ad me &
 ne prohibueri-
 tis eos. Marc.
 10. 13.*

*Vocabat par-
 vulos ad se. Ac-*

des ames & de la gloire qu'ils
 procurent à DIEU par cette
 voye. Car s'ils estimoient cét
 employ au dessous d'eux; s'ils
 ne s'y appliquoient que par
 maniere d'acquit, avec indif-
 ference & mesme avec dégoût,
 parce qu'ils craindroient d'en
 recevoir quelque confusion de-
 vant le monde; s'ils croyoient
 y perdre leur temps, s'imagi-
 nant estre capables de plus
 grandes choses dans l'Eglise,
 ce seroit une marque qu'ils
 n'auroient pas l'esprit de leur
 Ordre, ou du moins qu'ils ne
 seroient assez fidelles à en sui-
 vre les mouvemens.

C'estoit l'occupation de JE-
 sus d'apprendre aux peuples
 grossiers & aux petits enfans
 les premiers principes de la Re-
 ligion. Il estoit ravi de se trou-
 ver au milieu d'eux pour leur
 enseigner à se sauver & à ser-
 vir son Pere : *Sinite parvulos
 venire ad me*, disoit-il à ceux

qui vouloient l'en empêcher : *Talium enim est regnum cœlorum.* Il ne s'estimoit point des-honoré, tout DIEU qu'il estoit, de cét employ : Et il s'y appli-quoit avec tant de ferveur & tant de zèle, qu'il ne se lassoit point de leur grossiereté, que leur pauvreté ne le rebutoit point, qu'il n'épargnoit ny son temps ny ses sueurs pour les instruire. Voila le modele que se doivent proposer les Lecteurs. Il faut qu'ils ayent un grand zele pour catechiser les enfans & pour instruire les peuples, en sorte qu'ils n'épargnent rien, & soient toujourns prests de se sacrifier eux-mêmes pour leur faire connoistre DIEU & JESUS-CHRIST son Fils.

Enfin il faut qu'ils ayent soin de mener toujourns une vie tres-pure, pratiquant eux-mêmes les premiers tout ce qu'ils enseignent aux autres ; parce que comme ils doivent servir aux

cedentes amplexabatur. &c. Et, ô piissime Iesu, quis ultra post te vercundabitur esse humilis ad parvulos? *Gerfon. ibid.*

Et nos qui Christi sectatores dici volumus, in hoc opere torpescimus, observabimus tempora, mensibus totis quiescimus? *Abst. ibid. comm. fid. 3.*

Ad Lectorem pertinet festis diebus doctrinam Christianam pueros edocere. *Statue. Ioan. Bohem. Vercell. Episc.*

In alto Ecclesie loco stetit &c. figurantes positione corporali vos in alto virtutum gradu debere conversari; quatenus cunctis a quibus audimur

ni & videmini
coelestis vite
formam præ-
beatis. *Pontif.
Rom. in ord.
Lecr.*

Clericorum
vita forma à
Laicorum. *Phi-
lipp. abb. de
dign. Cler.*

Liber est Lai-
corum. *Synod.
Turon. 1537.*

Pontif. Rom.

peuples de loyi vivante, & que leurs actions doivent estre la regle de leur conduite, selon l'advis que l'Évesque leur donne en leur ordination, ils ne seroient pas en estat de monter à un Ordre superieur, s'ils manquoient de satisfaire à une si essentielle obligation. *Assiduitate ergo lectionum instructi & agenda dicant, & dicta opere impleant, ut in utroque sancta Ecclesia, exemplo sanctitatis sue consulant.*

CHAPITRE III.

De l'Ordre des Exorcistes.

Claritatem
quã dedisti mi-
hi dedi eis.
Joan. 17. v. 22.

Christi mysterio-
rum thesau-
rus. *Alexand.
Monach. de S.
Barnaba in eius
vita.*

POUR bien comprendre l'excellence de cet Ordre, il faut sçavoir que la bonté de DIEU choisit le Prestre, pour le rendre comme l'abregé de toutes ses communications & de ses plus grandes graces, en le faisant participant de toutes les di-

gnitez de JESUS-CHRIST son
Fils.

JESUS-CHRIST n'est pas seulement le tresorier de tous les biens de son Pere, comme dit saint Paul: Il n'est pas seulement le depositaire de tous les thresors de DIEU & de la plenitude de la divinite. *In quo habitat omnis plenitudo divinitatis corporaliter.* Il n'est pas seulement l'Ange du grand conseil & l'Ambassadeur de DIEU; mais encore il est le Roy de toute la creature: *Factus est principatus super humerum eius. Rex regum & Dominus dominantium.*

Il est le Juge & le Roy non seulement des hommes, mais aussi des demons. Car il leur commande si absolument, que sa seule presence les fait trembler. C'est ce que l'on voit dans les possedez, qui fremissent à la presence du tres-saint Sacrement, & au seul signe de la

Infitus est thesaurus hominibus. *Sap. 7.*

In quo sunt omnes thesauri sapientiae & scientiae absconditi. *Coloss. 2. v. 3.*

Col. 2. v. 9.

Vbiq; regnat, ubique adoratur. Omnibus rex, omnibus Deus & Dñs. *Terrull. libo adv. Iud.*

Isa. 9. v. 6.

1. Tim. 6. 15.

Data est mihi omnis potestas in caelo & in terra. *Matth. ult.*

Pater omne iudicium dedit filio. *Ioan. 5.*

Præsentia Salvatoris tormentata sunt demonum. *S. Hier. in hac verb. Matth. 8. Quare venisti ante tempus torquere nos.*

Intolerabilia
patitur ex pre-
sentia Christi.

S. Chrysoft. ib.

CruX devictio
diaboli, adver-
sus demones
triumphus. S.

Chrysoft. homo
de cruce sub fin.
10. 3.

In omni bene-
dictione, id est,
in sermone, sa-
pientia, & ve-
ritate, cæterif-
que virtutibus.

S. Hier. S. An-
sel. hic.

Ministri Chri-
sti. & dispensa-
tores myste-
riorum Dei. 1.
Cor. 4. 7. & 1.

Hoc officium
committi vo-
luit solis Pres-
byteris, quibus
sic congruit, ut
sumant & dent
cæteris. D. Th.

Interroga Sa-
cerdotes legē.

Agg. 2. Saacer-
dotis enim est
scire legem.

Si Sacerdos est,
sciat legē Do-
mini. Si igno-
rat, ipse se ar-
guit non esse
Domini Sacer-
dotē. S. Hier.

hic.

Tanquam Dei
interpretes &

Croix, qui est le vray signal
de la puissance de IESUS-
CHRIST, & l'instrument du
domaine & de l'empire qu'il
a sur eux.

DIEU le Père qui veut com-
bler les Prestres de tous les
biens de IESUS-CHRIST, & les
rendre comme les depositaires
de toutes ses benedictions: *Be-
nedixit nos omni benedictione
spirituali in cœlestibus in Christo* ;
il les fait premierement les trea-
sors de ses dons, & les dis-
pensateurs de ses mysteres. Il
leur donne en maniment le sa-
cré Corps & le precieux Sang
de son cher Fils, qui est son
grand tresor: Il leur met en-
tre les mains son testament, &
sa divine parole, de mesme
qu'il confie à son Fils la do-
ctrine & la science secrete qu'il
luy communique de toute eter-
nité.

Secondement, les Prestres
sont faits Ambassadeurs de

DIEU comme Nostre Seigneur, & continuent son ambassade vers les hommes de la part du Pere eternal : En sorte qu'ils prêchent & revelent les secrets, qu'ils annoncent les veritez, qu'ils ont l'honneur de porter sa parole, de mesme que **IESUS-CHRIST** qui estoit le veritable Ambassadeur que **DIEU** avoit envoyé à son Eglise, comme à l'unique Republique avec laquelle il veut avoir intelligence.

Troisiéme, les Prestres sont faits Roys des demons. Car ils ont le droit de leur commander & de les chasser des corps & des cœurs des fideselles, à cause de **IESUS-CHRIST** qui est en eux, en l'authorité duquel ils leur commandent avec empire, & qui par la vertu de son esprit les force de sortir.

Ils participent aussi à la Royauté de **IESUS-CHRIST**

internuntii qui
ejus nomine d
vinam legem,
& præcepta vi
tæ homines e
docent. *Catech.
Concil. Trid. de
Sacram. Ordin.*
Sacerdotes sūt
divinæ volun
tatis indices,
veritatis asser
tores. *S. Proff.
de vir. ast. Sa
cerd. lib. 2. c. 2.*

Dæmones non
tantum respui
mus, verum e
tiam revinci
mus, & quoti
die traducimus
& de homini
bus expellimus.
Sicut plurimis
notum est. *Ter
rull. ad Scapu
lam c. 2.*

Sacerdos rex
est, cujus bellū
est adversus dæ
mones. *S. Chry
sost. hom. 4. in
illud Isai. In
anno quo mor
uus est.*

Ecce dedi vo
bis potestatem
calcandi supra
serpentes & scor
piones. *Luc. 10.
v. 19.*

Per gratiā præ
stitam dæmonū
vincunt virtu
tem, quamvis
variiis modis

quantum nocere hominibus, sive ut serpentes avertent se viendo, sive ut scorpiones clanculum insidiando. *Ira communis interpret.*

Sub manus nostras stant vineti & tremunt captivi. *S. Cyr. adv. Demetr.*

Luc. II. v. 21.

Per hanc (Sacerdotii) dignitatem inferni vires deperditæ, maledictio Adæ soluta, & cælestis thalamus apertus est. *S. Ephr. de Sacerd.*

Habent spirituale imperium super spiritus immundos ad ejiciendos eos de corporibus obsessis. *Ivo Carnot. serm. de excellent. sacror. Ordinum.*

Pontific. Rom.

Hodie etiam geritur ut per Exorcistas voce humana & potestate divina flagelletur, & moratur & tor-

dans l'Eglise, la mettant dans la paix & la tenant à couvert des attaques malicieuses de tous ses ennemis : *Cum fortis armatus custodit atrium suum, in pace sunt omnia* : Lors que le fort armé garde l'entrée de la maison, tout est en paix & en seureté.

Or, par avance de la Prestri-
se, & pour donner quelque
teinture de cette autorité
Royale aux Clercs qui sem-
blent estre appelez au Sacer-
doce, l'Eglise apres leur avoir
confié ses thresors, & son re-
stament, leur confere la puis-
sance de chasser les demons des
corps des possédez en les fai-
sant Exorcistes, & elle leur don-
ne pour cela le titre d'Empe-
reurs spirituels: *Vt sint spiritua-
les Imperatores.*

Nostre Seigneur est la porte
des bons. *Ego sum ostium* : Mais
il est le Iuge des méchans, sur
lesquels il exerce cette mesme

puissance, ainsi que sur les demons, qu'il maudit pour toute l'éternité. Et c'est en cette mesme vertu que l'Exorciste doit entrer, pour prendre autorité sur les malins Esprits, & pour les chasser en la puissance de JESUS-CHRIST.

queatur diabolus. *S. Cyprian. lib. 4. ep. 7. ad Magnum.*

Obediunt demones Exorcistis. Christum, inquit, scimus, & Paulum novimus, & in nomine Christi quem Paulus prædicat adjurati egredimur. *S. Cyprian. ser. de baptism. Christi.*

Ordinandi in officium Exorcistarum. . . Accipitis potestatem imponendi manum super energumenos. & gratiam Spiritus sancti pelluntur spiritus immundi à corporibus obsessis. *Pontif. Rom. in ordin. Exorcist.*

In nomine meo dæmonia ejicient. *Marc. 16. Nam Sacerdotes cum per exorcismi gratiam manus credentibus imponant, & habitare malignos spiritus in eorum mente contradicunt, quid a-*

L'Eglise qui dispose de JESUS-CHRIST son cher Epoux, donne son divin Esprit au Lecteur, en l'élevant à l'Ordre d'Exorciste, afin qu'il use de sa puissance & de sa vertu pour chasser les demons des corps, & afin qu'il commence déjà la suite & le combat entre eux, en attendant qu'elle luy donne la plénitude de la vertu royale du Sacerdoce, par laquelle il puisse les chasser, non seulement des corps, mais aussi des esprits, où ils demeurent par le peché, & qu'ils possèdent par le moyen du vice. C'est ce que l'on voit dans le Baptême, où le Prestre chasse les demons.

liud faciunt nisi
dæmonia eji-
ciunt? *S. Greg.*
hom. 29. in E-
vang.

Diabolus mis-
sus foras non
quia extra mû-
dum missus, sed
foras ab animis.

S. Aug. de A-
gone Christ. c. 8.

Quid per septē
dæmonia, nisi
universa vitia
designantur? *S.*
Greg. hom. 33.

Exorcistam se
indicavit eji-
ciens dæmonis.
Hugo à S. Viſt.
in specul. Eccl.
l. 5. tom. 3.

Hoc officio u-
sus est, cum dæ-
moniacos mul-
tos sanavit.

Magist. Sent.
lib. 4. dist. 24.

Magnum ha-
bemus belli so-
cium & adjuto-
rem Dominum
nostrum IESUM
Christum. *S.*

Chryf. hc. 22. in

c. 6. ep. ad Eph.
De spiritu suo
dedit nobis. 1.

Joan. 4. v. 13.

Exorcista sive
adjurator, ha-
bet officium in

du cœur des hommes. Et c'est
ce qui se passe aussi dans le
Sacrement de Penitence, où
il les chasse de l'ame des Pe-
nitens, comme Nostre Sei-
gneur les chassa autrefois du
cœur de sainte Magdeleine.

Le Fils de DIEU a souvent
chassé les demons des corps:
Et il a fait en cela l'exercice
& la fonction de l'Exorciste,
qu'il met en part de cette au-
thorité. Et c'est aussi en cette
mesme autorité que l'Exorci-
ste peut absolument comman-
der au demon: Car c'est la vertu
mesme de IESUS-CHRIST qui
luy est communiquée, comme
c'est le mesme esprit qui est en
IESUS, qui repose dans les mi-
nistres de l'Eglise.

Ainsi l'Eglise continue en cet
Ordre, comme dans les pre-
cedens, à faire un essay de la fi-
delité du Clerc qui se consa-
cre à son service, & elle tire
experience de la force, de la

confiance, & du zele avec lequel il pourra se comporter un jour, lors qu'il faudra qu'il attaque les demons, & qu'il combatte non seulement contre la chair & le sang, mais encore contre les princes des tenebres, contre les pecheurs du monde, & contre tout l'enfer.

Les Prestres doivent combattre non seulement contre les ennemis visibles, mais contre les ennemis invisibles: Non seulement contre les demons qui possèdent les corps, mais contre les demons qui possèdent les ames: Ce qui est d'un bien plus grand & plus puissant travail; ces premiers combats n'estant point si rudes, ny si dangereux, & n'estant que comme un essay de ces derniers. C'est pourquoy comme l'Ordre des Exorcistes n'est que comme une initiation à la Prestre, l'Eglise ne leur confere qu'une portion de la puissance du Sacerdoce sur

Ecclesia de obsessis corporibus per exorcismos dæmonia arcere. *Gemma anim. de antiqu. rit. miss-lib. d. c. de sacr. vestib.*

Da fiduciam servis tuis contra, nequissimū draconem pugnare fortissimē. *Rituale Rom. in orat. exorcis. ante exorcism.*

Non est nobis colluctatio adversus carnem & sanguinē, sed adversus principes & potestates, adversus mundi rectores tenebrarum harū, contra spiritualia nequitie in celestibus. *Eph. 6. v. 12.*

Non est nobis colluctatio adversus homines, sed adversus demones qui eorum meritis principantur.

S. Anselm. hic

Certamus contra diabolum & Angelos eius; contra malitiā, contra diversas illecebras peccatorū. *S. Chrys. sol. ser. 119,*

Exorcistæ sūt
spiritualis gra-
tiz servi atque
ministri, qui
officii sui pote-
state, dæmones
à corporibus
obsessis abji-
ciant. *Guillel.
Paris. de sacr.
ord. cap. 1.*

Omnipotens
Domine, Ver-
bum Dei Patris,
Christe IESU,
&c. tuum san-
ctum nomen
cum timore &
tremore suppli-
citer deprecor,
ut indignissimo
mihî servo tuo,
data venia om-
nium delictor-
um meorū, &c.
potestatem do-
nare digneris,
ut hunc crude-
lem dæmonem
brachii tui mu-
nitus potentia
fidenter & se-
curus aggrediar
per te IESU
Christe, &c.
*Rit. Rom. orat.
exorcif. ante
exorcism.*

Cum Præfe-
ctus quidam ac-

les demons, & la fonction
qu'elle leur donne n'est aussi
que sur l'exterieur, & non pas
sur l'interieur; pour les chas-
ser des corps seulement, &
non point pour en delivrer les
ames: Ce qui est reservé au
Prestre, lequel use du pouvoir
de IESUS-CHRIST pour les
bannir du plus secret des cœurs.

Cet Office oblige les Exor-
cistes de vivre toujours dans
un grand aneantissement, dans
un sincere aveu de leur impuis-
sance, & dans une reconnois-
sance continuelle de leur neant.
Il faut pour cela qu'ils recon-
noissent que bien-loin d'avoir
en eux aucun pouvoir d'agir
contre le demon, ils n'ont ca-
pacité par eux-mesmes que
d'en estre possédez, & de luy
estre sujets toute l'eternité: Car
leur chair est proprement la
demeure du diable. Elle estoit
toute pleine de son venin, &
miserablement assujetic à sa do-

mination avant le Baptesme ; & il n'en a esté chassé que par Nostre Seigneur , en qui seul on peut trouver la vertu de le soumettre.

Il faut donc qu'ils s'aneantissent sans cesse en eux-mesmes, & qu'ils se donnent à son divin esprit, pour agir en sa puissance & en son autorité contre ces malins Esprits. Il faut qu'ils se considerent comme de miserables & d'inutiles instrumens qui ne peuvent rien faire qu'en sa vertu : Il faut qu'ils se perdent totalement en luy , & que dans une pleine confiance ils ayent un courage de lion pour attaquer ce miserable ennemy , qui tremble en la presence de I E S U S - C H R I S T , & qui craint toutes les choses qui appartiennent à ce divin Maistre.

Ily a des Filles saintes, qui ont bien eu le pouvoir autrefois de chasser les demons par

cerendum curasset fratrem ab impurissimo dæmone divexatum, Repente obsessus à dæmone incepit exclamare: Tu me ejecisti atque ligasti per humilitatē tuā. *S. Ephr. paranes. 3. ro. 2.*

Vexatos à dæmone exorcizaturus, ea qua par est pietate, &c. præditus esse debet: qui non sua, sed divina fretus virtute, ab omnium rerum humanarum cupiditate alienus, tæpium opus ex charitate constanter & humiliter exequatur. *Ritual. Rom. de exorcis. obsess. à Dæm.*

Exorcismos faciat cum imperio & autoritate, magna fide & humilitate atque fervore. *Ibid.*

S. Catharina Senensis dæmones cogebat ab obsessis abire corporibus. *In suis vit.*

Ad preces Eufrazie continuo dæmō spumans & stridore facto clamans voce magna egressus est à muliere. *Vir. Patr. lib 1.*

Ad præsentia Hilarionis dæmon vexatus aufugit & naucleri filium liberum reliquit. *Vir. Patr. lib. 1. in Vit. S. Hilar. ex Hieron. c. 30.*

Marcianus puellam quæ aberat itinere quatuor dierū liberat à dæmone vociferante virtutem ejus. *Vir. Patr. lib. 9 cap. 30.*

Non solū crucifixum, sed etiam pro ipso occisorum favillas dæmones contremiscunt. *S. Chrysof. ho. 4. de laudib. Pauli.*

la presence de l'esprit divin qui habitoit en elles. Il y en a eu mesme qui l'ont fait avec tant de force, que ces mal-heureux s'enfuyant à leur abord, ne pouvoient s'empêcher de publier leur eminente grace, & leur grande sainteté, & de rendre hautement témoignage de la rare vertu qui estoit en elles, qu'ils ne pouvoient souffrir.

C'est ce qu'on a veu arriver aussi tres-communément parmi ces Saints Anachorètes, & parmi ces grands Solitaires des premiers siècles de l'Eglise, qui chassoient les demons par leur seule presence. Et il y en avoit mesme à qui DIEU donnoit un tel empire sur eux, que ces Esprits de tenebres prenoient la fuite au seul nom de ces Saints, en sorte qu'il ne falloit que les nommer, pour leur faire abandonner les corps qu'ils possédoient, tant ils haïssoient leurs vertus.

Les diables haïssent tellement la chasteté en d'aucuns Saints, en d'autres la simplicité, en d'autres la pauvreté, en quelques-uns la patience, en plusieurs la charité, qu'ils témoignent quelquefois des rages extraordinaires, lors qu'ils entendent seulement parler; tant les vertus Chrétiennes leur sont odieuses, à cause de l'Esprit de IESUS qui les opere dans les ames. C'est pourquoy il faut que l'Exorciste soit parfaitement vertueux en IESUS-CHRIST, afin que ses seules vertus, quand il n'auroit pas d'autre pouvoir, soient capables de mettre en fuite tous les demons.

On a veu même souvêt que les vertus des personnes possédées les chassoient, en sorte qu'à mesure qu'elles croissoient dans la grace, & dans la fidélité à DIEU, les malins-esprits les abandonnoient, & se retiroient tout

Cum IESU loquente simplici & humili Paulo, exclamavit dæmon, dicens: recedo, recedo; vi egredior & per tyrannidem expellor: Discedo ab homine non amplius ad eum accedo. Pauli simplicitas & humilitas me expellit. *Pallad. hist. Lausiac. c. 28.*

Humilitatem nostram inimicus non sustinet; uritur charitate nostra; obedientia cruciatur. *S. Bern. serm. 3. in Dedicat.*

Debilis est dæmon in eos qui Domino in veritate serviunt. *S. Ephr. in illud: Attende tibi. c. 11. 10-1.*

Fugiant superbi; dæmones excelsas virtutis.

tes humilium.
S. Bonav. in
leg. S. Francisc.

Jordanes à de-
moniaco fratre
volâ in faciem
percussus, alte-
ram illi ma-
xillam exemplo
Salvatoris præ-
buit. Tantam
humilitatē dia-
bolus non fe-
rens, mox incli-
nato capite ve-
luti cæsus ipse
verecundus ab-
scessit. *Surius*
tom. 7. die 17.
Febr. in vita S.
Jordanis secun-
di Dominican.
general. 6. 16.

Virtutum sta-
bile fundamen-
tum est humili-
tas. Nempe si
nutet, virtutū
aggregatio non
est nisi ruina.
S. Bon. spec. disc.
p. 2. c. 6.

Humilitas, fu-
ribus omnibus
invictabilis.
Turris fortitu-
dinis à facie
inimici. *Clim.*
grad. 25.

confus , ne pouvant supporter
des ames si fidelles & si saintes,
qui ne luy donnoient aucun
lieu de repos , ny aucun mo-
ment pour se complaire en
elles.

Or comme l'humilité est
l'ennemie jurée du demon,
aussi bien qu'elle est l'entrée
& le fondement de toutes les
vertus , en sorte que sans elle
pas une ne peut estre solide-
ment établie dans une ame, on
peut juger de quelle importan-
ce il est qu'un Exorciste soit
parfaitement humble.

Pour moy j'ay veu par expe-
rience qu'un acte d'humilité fait
par un Exorciste , ou par celuy
que l'on prioit de le faire en sa
place , obligeoit le demon de
rendre en ce moment mille té-
moignages de desespoir & de
rage. C'est ce qui luy oste toute
puissance & toute prise sur une
ame : C'est ce qui le confond &
le desarme. Rien ne nous met
si

si en seureté contre ses entreprises: Rien ne tient un cœur si à couvert de ses attaques.

Les Prestres sont comme des dignes qui s'opposent à la mer, & qui empêchent les deluges dont elle couvriroit le monde & inonderoit toute la terre. Ils ne sont rien en apparence, mais en effet ils sont plus forts en la main de DIEU, que l'océan dans ses plus grandes fougues, & dans l'agitation de ses plus furieuses tempestes.

Les Prestres servent de ramparts au monde & à l'Eglise contre la malignité des demons, & contre la rage de tout l'enfer. Ils ne sont que comme de petits grains de sable, mais qui dans leur petitesse font croistre le desespoir & la rage de ces esprits infernaux, qui se voyent obligez de rompre leur superbe, & de briser leur orgueil aux pieds d'une cendre legere & d'un peu de poussiere.

Nihil proficiet inimicus in eo, & filius iniquitatis non apponat nocere ei. *Psal. 88. ibid.*

Per hanc Sacerdotii dignitatem mundus salvatus est. *S. Ephr. de Sacerdote.*

Muti civitatis Ecclesie sunt Sacerdotes. . . . qui suscipiunt Gentiliū. & Hæreticorum impetum. *S. Chrysof. hom. 10. in c. 5. Matth.*

Columnæ Ecclesie, murus orbis terrarum, commune præsidium totius terræ ac maris. *S. Chrysof. de SS. Petr. & Paul. lib. 2. de orand. Deum.*

Vigiles hi, boni custodes, qui vigilantes animo atque in orationibus pernoctantes, hostium insidias sagaciter explorant, anticipant consilia malignantium, deprehendunt laqueos, elidunt tendiculas, re-

M

tiacula dissipât,
machinamenta
frustrantur. s.
Bern. ser. 76. in
Cant.

Recta & fan-
cta humilitas
Præsulem exhibet
diaboli victo-
riam. B. Lau-
rent. Justin. de
Inst. Pralat. c.
21.

Quidni omnia
possibilia sunt
annitenti super
eum qui omnia
potest? Verbo
annixum & in-
dutum virtute
ex alto nulla
vis, nulla fraus
poterit dejice-
re. Vis non ti-
mere impulsore?
Non veniat
tibi pes super-
bis, &c. S. Bern.
ser. 85. in Cant.

Qui contra
dæmones pu-
gnat, non robo-
re corporali, ne-
que valida cõ-
page membro-
rum indiget, sed
anima forti, &
corroborata fi-
de. Apud S.
Chrysoft. ho. de
S. Machab.

Un Prestre qui se regarde tou-
jours selon la verité de ce qu'il
est par luy-mesme, ne doit ja-
mais se voir que comme un peu
de cendre, & comme la chose
du monde la plus foible. Il doit
dire sans cesse, comme ce grand
Patriarche si puissant en la foy:
Cum som pulvis & cinis. Mais
lors que dans cette veüe il se con-
fic parfaitement en DIEU, &
qu'il ne s'appuye que sur IESUS-
CHRIST, de qui seul il veut
attendre tout son secours, il n'y
a rien au monde de plus puissant
contre les demõs, ny de plus
terrible à tout l'enfer: Et c'est
là ce qui doit rendre l'Exorci-
ste tout-puissant pour détruire
l'arrogance du diable, & pour
trionpher de son orgueil.

Il est bon encore de remarquer
si l'Exorciste est vaillant & cou-
rageux contre la tentation, &
s'il se munit de force en IESUS-
CHRIST. Car il n'y a rien que
les diables craignent davantage,

que les ames genereuses dans les tentations. Ils prennent la fuite au seul nom de ces ames : combien plus fuiront-ils en leur presence, lors qu'elles ont cette puissance de JESUS-CHRIST pour les chasser par la vertu de l'Ordre, laquelle a tout une autre efficace que les vertus personnelles qui se rencontrent dans le reste des Chrestiens?

Il faut encore que l'Exorciste soit bien enflammé de l'amour de JESUS-CHRIST, qui luy donne une hayne mortelle du demon, mais une hayne en esprit. Je dis en esprit, pour la distinguer de la hayne de la chair, qui cause une colere sensible, & qui sert au demon de jouet pour amuser les Exorcistes, & pour les empescher d'agir contre luy en la vertu de l'Esprit saint qu'il redoute. Comme c'est par là qu'il les affoiblit, qu'il les échauffe, qu'il les lasse, qu'il les abbat, & que quel-

Diabolus cedere solet veræ virtuti. . . Instare formidat, quia frequentius refugit triumphari. S. Ambr. in Luc. lib. 4.

Bellum adversus diabolū suscipiamus. Hic ira res est bona & honesta : Hic excandescencia & indignatio utilis. Sis semper inimicus, semper acerbus, semper immitis & ferus. Sic erit captus facilis. Si nos simus in eū feroces, ille in nos non erit ferus. Si nos simus clementes & benigni, tunc ille erit ferox. S. Chrysof. hom. 22. in c. 6. ep. ad Eph.

Alia est ira quæ impatientia excitat, alia quam zelus justitiæ format. . . . sed

cum per zelum animus movetur, curandum summopere est, ne hæc eadem quæ pro instrumento virtutis assumitur, menti ira dominetur, &c. *S. Greg. lib. 5. Moral. c. 30.*

quelquefois mesme il les tue, ils doivent estre beaucoup sur leurs gardes, pour ne se point laisser surprendre à cette tentation.

L'Exorciste doit encore estre sur les gardes pour se preserver de la curiosité, à laquelle on est souvent attiré par les réponses

& par les discours du diable. Il faut pour cela parler peu, & se tenir beaucoup en silence, à l'imitation de Nostre Seigneur, qui en chassa un par ces paroles: *Obmutesce & exi: Tais-toy,*

& sors; Autrement nous donnons prise sur nous à ce malheureux. Et de plus nous donnons encore lieu à sa complaisance & à sa superbe, en nous

rendant ainsi ses écoliers & ses auditeurs. Ce qui fait qu'il s'opiniastre à demeurer, parce que cela le contente, & qu'il ne peut avoir de plus grande satisfaction, que de voir qu'on l'écoute, & qu'on se laisse aller à ses suggestions malignes.

Id Exorcista turet, ne à dæmone curiosum quicquam exquiratur. Ioan. Bonhom. Episc. Vercellens. decret. Eccl. reform. cap. de ord. funct.

Exorcista ne vagetur in multiloquio, aut supervacuis vel curiosis interrogationibus. *Ritual. Rom. de Exorc.*

Ne illis succubatis, quos ab aliis vestro ministerio effugatis. Discite per officium vestrum vitiis imperare, ne in moribus vestris aliquid sui juris inimicus valeat vindicare. Tunc enim rectè & aliis dæmonibus imperabi-

Que si au contraire on le tourmente continuellement par l'invocation de JESUS-CHRIST & de sa sainte Mere, par les Exorcismes, par les injures, par les maledictions & par les opprobres qui l'humilient; comme aussi par la pratique constante & fidele des vertus, on l'oblige de sortir, parce qu'il trouve encore plus de repos dans l'enfer, & bien moins de tourment, qu'en la presence de IESUS-CHRIST & de ses ministres, qui agissant en sa vertu, le surchargent toujours de nouvelles vexations.

Il est encore important de ne pas obmettre dans cet employ le jeusne & l'oraison, parce que ce sont les grandes voyes que Nostre Seigneur mesme nous donne dans l'Evangile pour chasser ces sortes d'ennemis. *Ce genre de demons, dit-il, ne se chasse que par la priere & par le jeusne.*

tis, cum prius in vobis eorum multimodam nequitiam supereratis. *Pontif. Rom. in ord. Exorcist.*

O si audire eos velles & videre quando à nobis adjurantur, & torquentur spiritualibus flagris, & verborum tormentis de obsessis corporibus eji-ciuntur: quando eju-lantes & gementes voce humana & potestate divina, flagella & verbera sentientes venturū judicem contē-tur, veni & cognosce vera esse quæ dicimus.

S. Cyprian. contra Demetrian. Africa Proconsul.

Hoc genus demoniorum non ejicitur nisi, &c. *Matth. 17. v. 20.*

qui enim orat & jejunit.
terribilis hostis demonibus red-ditur; Nihil enim est homine prebo orate po-

rentius. S. Chry-
sost. in hunc loc.

Precibus &
jejunis fideque
in Dominū illi-
co ipsi cadunt.

S. Anon. apud
Arbanas.

Invisibiles ad-
versarii & in-
corporales ho-
stes, non erunt
contra nos va-
lidi, si nullis
carnalibus desi-
deriis fuerimus
immergi. S. Leo
serm. 1. de in-
junio Pentec.

Debet habere
spiritum mun-
dum, qui spiri-
tibus imperat
immundis, ut
concordet vita
cum officio, &
malignū quem
per acceptum
officiū expel-
lit de corpore
alieno, per mū-
ditiam vitæ ex-
pellat de corde
suo, &c. Ne di-
catur ei: Medi-
ce, cura te ip-
sum. Ivo Car-
not. ser. de ex-
cell. sacr. ord.

Adjurati per
Deum verū no-
bis statim ce-
dunt, & faten-
tur, & de ob-
selsis corpori-
bus exire cogū-

Enfin il faut avertir les Exor-
cistes, & tous ceux qui estant
appelez à cette fonction vou-
dront y travailler avec seureté
& avec quelque succez, qu'ils
doivent veiller tres-particulie-
rement sur toute leur conduite,
pour s'y conserver dans une
pureté toute entiere, afin que
le demon ne trouvant sur eux
aucune prise, ils soient en estat,
apres en avoir absolument
trionphé en eux-mesmes, de
le chasser ensuite avec plus de
puissance du corps des autres,
selon l'advís important que l'E-
glise leur donne en leur ordina-
tion. *Ne in moribus vestris ali-
quid sui juris inimicus valeat
vindicare. Tunc etenim recte in
aliis demonibus imperabitis,
cum prius in vobis eorum multi-
modam nequitiam superatis.*

Il ne faut pas aussi oublier
d'exciter le possédé à s'exercer
le plus qu'il peut à la pureté, à
l'humilité, à la charité, à la pa-

tience, & aux autres vertus Chrestiennes, qui affligent le diable & le mettent dans un nouvel enfer. Car de se voir à tout moment vaincu par IESUS-CHRIST qui le maudit tous-jours, & qui triomphe à toute heure de luy par l'instrument d'une foible creature, comme est celle qu'il possède, qui dans le secours de son Maistre le terrasse & l'abbat, luy qui semble devoir renverser toute la creature, c'est ce qui luy renouvelle le triomphe de la croix: Et c'est ce qui le desespere toutes les fois qu'il y pense. Car il a veu son orgueil abatu sous l'infirmité d'un morceau de bois, & sous la foiblesse de la mort, & d'une chair mortelle: Et luy qui disoit, qu'il seroit égal au Treshaut, a esté pourtant vaincu par celuy qui s'est aneanty, & qui se faisant serviteur de son Pere, a triomphé glorieu-

tur. Videas illos nostra voce & oratione flagellis cœdi, igni torqueri, incremento pœnæ propagantis extendi, ejulare, gemere, deprecari unde veniant & quando discedant, ipsi etiam quise colunt audientibus confiteri; & vel exiliunt statim, vel evanescent gradatim, prout fides patientis adjuvat, aut gratia curantis aspirat. S. Cypr. de idol. Vanis.

Crux Christi trophæum diaboli in quo & crucifixus & triumphatus est. Orig. ho. 8. in Ios.

Hoc trophæi singularis triumphus, ut prædæ lux prædo ipse, captivus suis ipse captivus, vincetis quondam suis, vincetis ipse diabolus nunc tradatur. S. Petr. Chrysol. ser. 170.

fement de ses vaines grandeurs.

CHAPITRE IV.

De l'Ordre des Acolytes.

Idcirco nos e-
legit ut simus
quasi lumina-
ria, ut magistri
cæterorum ef-
ficiamur. S.
Chrysof. ho. 10.
in 1. ad Tim.

Quod est can-
delabrum? Om-
nis Ecclesiasti-
cus vir habens
verbum Dei. S.
Chrysof. ho. 10.
in c. 5. Matth.

Sacerdos Ec-
clesiæ lumē est
S. *Isidor. Pelus.*
lib. 1. ep. 319.

Hoc officium
Dominus se ha-
bere testatur in
Evangelio di-
cens: Ego sum
lux mundi, &c.
Ivo Carnot. ser.
de excellens. sa-

L'Acolyte est encore une représentation d'une partie de ce que le Prestre est en l'Eglise : Car il fait une des fonctions exterieures du Prestre en la maison de DIEU. Il porte les chandeliers & la lumiere ardante devant le peuple, pour montrer que le Prestre est le Chandelier de l'Eglise, qui doit porter la lumiere pour éclairer le monde.

Il entre par là en participation de Nostre Seigneur qui dit : *Ego sum lux mundi : Je suis la lumiere du monde :* Et qui dit aussi à ses Apostres & à ses disciples : *Vos estis lux mundi : Vous estes la lumiere du monde :* Car vous devez éclai-

rer tous les hommes non seulement par ma parole que je vous mets en bouche ; mais encore par les bonnes œuvres qui seront en vos mains , qui leur découvriront quelle est la souveraine puissance de mon Pere, & quel est le respect que merite une Majesté si auguste , & qui est si saintement servie.

C'est pour cela qu'entre les moindres Ordres, il n'y a pas seulement l'ordre des Lecteurs, que le Pontife exhorte d'estre ornez de toutes les vertus, & de paroistre avec modestie pour faire entendre la parole de DIEU en la lisant ; mais il y a encore l'Ordre des Acolythes, qui font voir par les chandeliers, & par la lumiete élevée qu'ils portent, que le Prestre doit estre élevé au dessus de tous les peuples par ses vertus, & par l'éclat de sa grace & de ses bonnes œuvres, afin

se indicavit dicens: Ego sum lux mundi. *Hugo à S. Viſt.*

ſpec. Eccl. c. 5.
Apoſtoli oculi & lumen totius mundi conſtituti ac ordinati ſunt. *S. Macar. bo. 1.*

vt qui videt miniſtrum altaris congruis ornatum virtutibus, author è prædicit & Dominum veneretur qui tales fervulos habeat. *S. Ambr. lib. 1. Offic. cap. ult.*

Ita lucere debent eorum opera, ut populi ſint tanquam lucerna lucens in caliginoſo loco ad propulſandas tenebras & dirigendos pedes eorum in viam pacis. *Synod. Turon. an. 1537. tit. de his qua incumbunt faciendæ Rector. & Clero.*

Nihil eſt quod ſic hominè faciat inſignem atque conſpicuum, ut ſplendor iſte virtutis. Sicut enim ipſe

sole circumda-
tus utique cla-
rus refulget,
&c. omni quidē
tuba documēta
sunt operū cla-
riora, vitæque
munda ipsa est
luce fulgentior.
S. Chrysoſt. ho.
15. in hac verb.
Matth. 5. Nemo
accendit lucer-
nam.

In prælationis
culmine consti-
tutus totius
sanctitatis de-
bet refulgere
splendore. B.
Laurent. Justin.
de regim. Pral.
c. 6. n. 3.

Videte ut cujus
typum gestatis
in manibus, e-
jus fidem geste-
tis in mente,
confessionē, no-
minis in ore,
imitationem in
opere. Petr.
2. les.

Amorem in-
nocentiæ con-
versatione de-
monſtrant, ſicut
dignitas exigit
ordinis. S. Ber-
lib. 3. de confid.
cap. ult.

Tanta iſtius
luminis virtus
eſt, ut non ſo-
lū hic fulgeat,
verum etiam ad

de pouvoir éclairer le monde
par son exemple.

Les Evesques dans l'Apoca-
lypſe ſont figurez par ces chan-
deliers, au milieu deſquels
Noſtre Seigneur ſe promenoit,
pour nous donner à entendre,
que c'eſt au milieu d'eux que
repoſe la plénitude de l'Esprit
de IESUS, qui leur fait part de
ſa lumiere pour éclairer le mon-
de, & qui eſt en eux pour bril-
ler avec éclat aux yeux de tous
les hommes. Et c'eſt à cette
grace que participent les Aco-
lythes; qui doivent pour ce
ſujet eſtre tout revêtus des ver-
tus de Noſtre Seigneur, pour
en donner l'exemple, & pour
en inspirer l'amour à tous ceux
avec qui ils converſent.

Ils doivent commencer d'en-
trer en part de IESUS-CHRIST
lumiere de l'Egliſe, qui n'é-
claire pas ſeulement l'interieur;
*Illuminat omnem hominem ve-
niens in hunc mundum; qui*

est ce qu'ils sont obligez de faire comme Lecteurs ; mais qui éclaire encore exterieurement par les pratiques des vertus Chreutiennes, dont il leur donne exemple, afin qu'ils les répandent ensuite dans l'Eglise, comme des lumieres élevées sur le chandelier.

Et c'est pour cela que les *Acolytes* sont toujours aux deux costez de l'Evangile, quand il est chanté dans l'Eglise par le Diacre. Et il y en a aussi deux qui sont devant le Prestre, quand dans l'Office divin il chante les oraisons, & les chapitres qui sont tous tirez de l'Escriture sainte, pour montrer que le Prestre doit joindre cette double lumiere, l'exterieure & l'interieure, pour satisfaire à toute l'étendue de son obligation, & à tout ce que demande la sainteté de son estat.

Il faut donc que l'*Acolyte* se considere comme étant mis

vitam æternam possit perducere. *Ibid.*

Lucernas ardentibus habere debemus, id est mentes à fine accensas & operibus veritatis relucentes. *Tertull. lib. 4. advers. Marc. c. 29.*

Acolythi grecè, latinè *ceroferarii* dicuntur à deportandis cereis quando legendum est Evangelium, aut sacrificium offerendum. Tunc enim accenduntur luminaria ab eis & deportantur... ut sub typo luminis corporalis illa lux ostendatur, de qua legitur in Evangelio: Erat lux vera, &c. *S. Isidor. & Conc. Aquigran. lib. 10. c. 12.*

Idem habet Alcuin. lib. de divinis Offic. tit. de Tonsur. Cleric.

Ideo cereos accensos deferunt, ut sicut vi-

fibile lumē manibus gestant, ita opera lucis proximis ostendant, & more lucis errantibus viam in tenebris palpantibus ducatum præbeant. *Ivo Carnot. ser. de excellenc. sacerdot. Ord.*

Qui lucē boni operis alii ministrat, spiritaliter Acolytus est. *Hugo à S. Viſ. ſpecul. Ecclef. cap. 5.*

Optime in moribus ſāctorum, gratia, doctrina & divinitas Chriſti Dei & Domini noſtri elucet. *B. Laurent. Juſtin. de regim. Præf. 6. 13. n. 4.*

Cœleſtem in terris vitā tanquam Angeli Dei moribus veſtris exprimate utque adeo ſtudeate, ut à vobis divinarum

dans l'Eglise ainſi qu'une lumiere eminente qui doit éclairer tous les fideles. Il faut que la lumiere materielle que ſon office l'oblige de porter devant les yeux du peuple, luy faſſe connoiſtre qu'il eſt encore plus obligé de l'edifier par ſon exemple, & par la ſainteté de ſa conduite.

C'eſt là le grand deſſein de Noſtre Seigneur ſur les Preſtres en qui il veut ſe rendre viſible à ſon Eglise. Il veut eſtre en eux comme dans des thrônes de criſtal, au travers deſquels ſe faiſant paroître en ſa Majeſté, & en l'éclat de ſa ſainteté, on puiſſe voir ſes vertus ſe répandre en ſuite comme autant de rayons pour éclairer le monde.

C'eſt ainſi qu'ils en ſont la lumiere, comme Noſtre Seigneur meſme le témoigne en parlant à ſes Apoſtres. *Lucaat lux veſtra coram hominibus, ut videant*

*opera vestra bona, & glorificent
Patrem vestrum qui in cœlis est.*

*Que vostre lumiere luise devant
les hommes, afin que voyant vos
bonnes œuvres, ils glorifient vo-
stre Pere qui est dans les cieux.*

Voila l'obligation indispensa-
ble des Prestres, & à quoy doi-
vent aussi travailler les Acoly-
thes, qui reçoivent pour cela
dans leur ordination le mesme
esprit que le Prestre, quoy qu'
ils ne le reçoivent pas dans une
si grande plenitude.

C'est pourquoy dans l'exhor-
tation que l'Evêque leur fait
en les élevant à cette dignité,
il leur en donne expressément
l'avis. Car apres leur avoir dit
ces paroles de Nostre Seigneur
que nous venons de rapporter,
il ajoute: *Vt filii lucis ambu-
late: Estote igitur solliciti in om-
ni justitia, bonitate & veritate,
ut & vos, & alios, & DEI Eccle-
siam luminetis.*

Il faut pour cela qu'on voye

virtutum exem-
pla ad cæteros
emanent. Conc.
Mediol. 4. tit.
Monitiones.

Quemadmodū
sublimiori emi-
nent vitæ gra-
du; sic lumine
virtutum con-
spicui præluce-
re debent. . . &
præcipuū quod-
dam profiteri
præstantiusque
vivendi genus
quod alios exē-
plo excitet ad
sanctitatem.

Synod. Pisan.
1639. tit. de Cle-
rit. vit. cap. 22.

Quatenus lum-
men visibile
manibus præfe-
rentes, lumen
quoque spiri-
tuale moribus
præbeant. Pon-
tifical. Rom. in
ord. Acolyth. ib.

Omni virtutū
genere ornati
debent: specta-
culū facti mun-
do, Angelis &

hominibus, &c.
Conc. Burdig.
ann. 1583. de
vit. & mor.
Cleric.

Omnibus vir-
 tutibus debet
 esse ornatus. S.
Chrys. in Mat.

Nihil est quod
 alios magis ad
 pietatē & Dei
 cultum assidue
 instruat, quam
 eorum vita &
 exemplum qui
 se divino mini-
 stero mancipa-
 runt. *Conc. Trid.*
sess. 2. c. 1. de
reforma.

Vbi Christus
 est, modestia
 quoque est. S.
Greg. Naz. op.
193.

Conversetur
 ut Dei templa;
 ut Deum con-
 stet in nobis ha-
 bitare. S. *Cypr.*
de orat. Domin.

Perpetuū quod-
 dam predicant-

reluire en eux toutes les perfe-
 ctions divines, & toutes les ver-
 tus de JESUS-CHRIST, pour
 en donner l'exemple au monde;
 sans quoy l'on ne devroit point
 les promouvoir à ce Saint
 Ordre. Il faut sur tout leur re-
 commander d'avoir une gran-
 de modestie, parce qu'il n'y a
 rien qui edifie tant les peuples,
 & qui soit plus efficace pour
 leur donner estime de la Reli-
 gion, & respect pour nos my-
 steres, que de voir reluire cette
 vertu dans ceux qui sont appli-
 qués par écar au culte de la di-
 vine Majesté.

Un exterieur recueilly, une
 posture modeste, un maintien
 réglé, une composition de
 corps respectueuse, montre
 dans un Acolyte & la presence
 de JESUS-CHRIST qui l'ani-
 me, & la sainteté de l'Esprit
 qui le regle, & l'auguste Ma-
 jesté de DIEU qu'il sert.

Un Ecclesiastique modeste est

un Predicateur muet, mais puissant en vertu, qui porte la devotion dans les cœurs. C'est une lumiere sensible, mais vive & penetrante, qui convainc chacun de son devoir. C'est une statue animée, & une image vivante & spirituelle dont DIEU se sert pour toucher les esprits, pour les élever à luy, & pour les tenir recueillis en sa sainte presence.

Quoy que cette obligation d'éclairer l'Eglise, & d'y donner bon exemple, soit honorable à l'Acolythe, ce n'est pas là neantmoins ce qui fait connoître le plus haut point de sa dignité. Il est bien plus relevé que cela par son Ordre. Car dans la ceremonie de son institution, on luy fait toucher les burettes, qui sont les instrumens des principales fonctions de sa charge; ce qui represente la haute vocation de l'Acolyte, & marque expressément l'union qu'il

di genus. *Concord. Trid. sess. 25. c. 1. de reform.*

Forma esto fidelium, hoc est, exemplar vitæ atque morû. Tanquam imago. Tanquã animata lex, veluti regula ac norma benevivendi.

S. Chrysost. hom. 13. in ep. 1. ad Timoth.

Hos vidisse erudiri est. *Ennod. p. 445.*

Exemplum esto fidelium. 1.

ad Tim. 4. ut quilibet te respiciens respectu tui sibi vilescat, secundum illud. Job 33.

Respiciet homines, id est, Prælatos, & dicet: Peccavi & verè deliqui.

Hugo Card. in 1. ad Tim. 4.

Efficacius vitæ quã linguæ testimonium est: habent opera linguam suam, habent facundiam suam etiam tacente lingua.

S. Cyr. lib. de dupl. marryr.

à au Prestre dans l'exercice de son plus haut ministere, qui est d'offrir le divin Sacrifice à l'Autel, dont l'Acolyte est censé faire l'apprentissage, par le service qu'il est obligé d'y rendre, & par ces fonctions exterieures qu'on luy fait exercer.

Vt ad suggerendum vinum & aquam ad cōficiendū sanguinem Christi filii tui in offerenda Eucharistia sanctis altaribus fideliter subministrant.

Pontif. Rom. in Ord. Acolyth.

Acolythum oportet vinum & aquam ad Eucharistiā ministrare. *Pontif. Rom.*

Ipsi præparant pro Eucharistia suggesta, id est, vinum & aquā.

Durand. lib. 2.

divin. offic. c. 7. est Ministerium ordinatum ad præsentandum materiam Sacramenti: & hoc competit Acolytho. *T. Tho.*

suppl. q. 37. a. 2. in c.

Acolythus urceolos vini & aquæ Subdiacono porrigit. *Carem. Episc.*

Ces fonctions sont de porter à l'Autel la matiere du Sacrifice, sçavoir le vin & l'eau, & de verser l'eau sur les mains du Prestre; en quoy il doit donner des témoignages par la modestie & le recueillement avec lequel il approche de l'Autel, quelle sera la reverence & la Religion avec laquelle il offrira un jour dans l'Eglise ce divin Sacrifice, duquel il presente desia la matiere au Soufdiacre & au Diacre.

Cet Ordre qui est le plus élevé des inferieurs, touche au dernier des Ordres superieurs, qui est le Soufdiaconat. L' Aco-

lyte met entre les mains du Soudiacre la matiere du Sacrifice, & il luy presente encore lors qu'il n'est point occupé ailleurs, l'eau pour laver les mains du Prestre, comme il presente au Diacre la serviette pour les essuyer; ce qui est un digne employ pour exercer la Religion de l'Acolyte. Il doit en cette fonction reverer tellement la Majesté du Prestre, que le considerant dans une dignité infiniment élevée au dessus de luy, il s'estime indigne de le servir par luy-mesme, & de verser l'eau & luy donner la serviette pour laver & essuyer ses mains. C'est dans cet esprit qu'il donne l'une & l'autre au Soudiacre & au Diacre, comme à des personnes plus dignes que luy, pour les presenter au Prestre, se tenant cependant dans les mesmes sentimens qu'estoit S. Jean, qui ne se jugeoit pas digne de délier la courroye

Acolythus Diaconum & Subdiaconū ad ministerium procedentes antequam prout res exigat, ministrare. *Statut. Franc. Bonhom. Episc. Vercell.*

Subdiaconus ampullam accipit de manu Acolythi. *Gavant.*

Ministrant Acolythi ampullam aquæ cum peluicula & manutergio. *Rubr. Missal. & Comment. in Rubr.*

Cujus non sum dignus solvere corrigiā calceamentorū. *Luc. 3. v. 16,*

des souliers de IESUS-CHRIST
Nostre Seigneur.

Dei est nos ad
dignitatis gra-
dum erigere.
Nostrum autem
inspirante ejus
gratia humili-
tatem semper
eligere. *Philipp.
abb. de dignit.
Cleric. ca. 17.*

Dignitas in-
diget humili-
tate, nec nisi
humilitas digna
est dignitate.
Ibid.

Humilitas, fū-
damentalis est
radix totius po-
tentix dominā-
di. *Bern. Seno-
ser. 2. ser. 16. a.
2. c. 3.*

On voit visiblement quel est le sentiment d'humilité que l'Eglise demande en celuy qui est élevé à cet Ordre, puis qu'elle l'établit le serviteur du Souf-diacre ; car le Diacre est le ser-viteur du Prestre ; le Souf-dia-cre est le serviteur du Diacre ; & l'Acolyte n'est que le servi-teur du Souf-diacre. En quoy elle luy veut faire voir que la hauteur du mystere où il est ap-pellé, & auquel il se dispose par son ordre, qui est l'offrande du sacrifice dont il fait l'essay & les preparatifs par ses saintes fon-ctions, ne peut estre esperé que par la petitesse ; & que l'on ne doit parvenir à la grandeur du Sacerdoce, que par la profon-deur de l'humilité de cœur, qui doit donner à l'Acolyte un grand amour & une haute esti-me pour ses emplois, quelques vils & abjets qu'ils paroissent

aux yeux du monde.

Et d'autant que le Sacrifice de louange dans l'Écriture appartient au Prestre, comme l'une des hosties principales qu'il offre sur l'autel de DIEU; On met l'encensoir entre les mains de l'Acolyte, comme étant celui qui est le plus digne d'entre les Clercs, & qui estant immédiatement apres le Sousdiacre, a droit d'approcher de plus près des saints Autels: Et c'est luy qui le porte & qui encense, pour faire voir par la piété de ce saint exercice, quelle est la disposition de son cœur, & sur tout quel est son amour & son zele pour les louanges qu'il presente à DIEU, & qu'il offre en figure dans l'Église sous les simboles de l'encens & des parfums qui s'exhalent en odeur de suavité.

L'Acolyte a encore le droit de porter l'encensoir, & de donner de l'encens au peuple;

Fungi Sacerdotio & habere laudem in nomine ipsius, & offerre illi incensum dignū in odorem suavitatis. *Eccli.*

45. 19.

Immola Deo sacrificiū laudis. *Pf.* 49. O sacrificium gratuitum! Hoc à nobis quærit Deus. *S. Aug.*

in Pf. 49.

Per thuribulum cor humanum competenter notatur, quod debet esse apertum superius ad sulciendum; & clausum inferius ad retinendum: habens ignem charitatis & thus devotionis, &c.

Durand. lib. 4.º divin. offic. c. 6.º n. 6.

Thuribulū est corpus Christi, vel verbum incarnatum, vel cor hominis: ignis charitas, seu fervor devotionis; incensum oratio.

Durand. lib. 4.º divin. offic. c. 8.º

& 10.

Thuribulum
cū thure signi-
ficat orationem
cum devotione.
*Durand. lib. 4.
divin. offic. c. 24.
n. 12.*

- Sacerdos in-
censat, ad ostē-
dendum quod
Sacerdotis ma-
ximè officium
est, orationis
ignitum sacrifi-
cium, quod per
incensum signi-
ficatur, Christo
offerre. *Ibid. n.
34.*

Tantæ chari-
tatis esse debet,
ut instanti desi-
derio non peti-
tor, sed petitio
esse sentiat.
Salutem quip-
pe fidelium tā
instantius debet
appetere, ut ex
usu interni gu-
stus, omnē mo-
tū cordis in af-
fectum ducat
supplicationis.
*S: Gregor. in 1.
Reg. 13. v. 2. l.
p. 63.*

Illos assumi-
to qui orandi
studium gerāt,
& usum ha-
beant, ac de
omni re oratio-

non par son Ordre, car il n'y a
point d'Ordre qui soit particu-
lièrement institué pour cet em-
ploy, comme nous avons dit
ailleurs; mais par la commis-
sion deüe à sa dignité: ce qui
est une image de la fonction du
Prestre, qui doit offrir à DIEU
des prieres pour les peuples,
dont l'encens est l'image dans
la Sainte Ecriture.

Nostre Seigneur est l'oraïson
publique & universelle de l'E-
glise; & le Prestre qui est ap-
pellé à posséder l'esprit univer-
sel de IESUS-CHRIST, &
qui entre en ses plus belles di-
gnitez, doit estre aussi comme
la priere universelle de l'Egli-
se: C'est pourquoy il prie pour
tous & au nom de tous. Or
comme l'Acolythe commence
à le representer, & à en rece-
voir l'esprit, non seulement
comme lumiere & flambeau du
monde, mais encore comme
priere, il doit avoir un amour

tres-particulier pour l'oraison, & il ne doit point sans cela estre élevé à cette dignité.

ni plus fidant,
quam industriæ
vel labori. S.
Bern. lib. 4. de
confid. cap. 4.

Ce qui est remarquable dans cet Ordre, est que non seulement l'Acolythe doit porter la lumiere, mais aussi le chandelier, & que c'est en le touchant que cet Ordre est conferé, & que le Caractere s'y imprime; pour signifier qu'il ne represente pas en l'Eglise une lumiere mediocre & commune, mais une lumiere sublime, relevée, & exaltée au dessus du commun.

Vos estis lux
mundi. Non u-
nius profecto,
gentis, nec vi-
ginti urbium,
sed totius orbis
lumē tunc per-
hibentur, & lu-
men intelli-
gibile, ipsoque
sole fulgentius.
S. Chrysoft. ho.
15. in Matth.

L'Acolythe en cecy peut estre considéré comme une image qui ne represente pas seulement le Prestre, mais encore l'Evêque ou le Pontife, qui est cette lumiere excellente de l'Eglise, & qui est une figure continuelle de I E S U S - C H R I S T exalté, & monté dans les Cieux, d'où il envoie sa clarté dans le monde. Et parce que Nostre

Monachus est
velut lucerna
sub modio. Epif-
copus autē fa-
ctus, ponitur
super excelsum
candelabrum ut
clarissimorum
operum & ser-
monum ubique
radios emittat.
Barthol. à Mar-
tyr. Tra. har.
Archiep. stim.
Past. par. 2. c. 5.
Pontifex thu-
ribulum acci-
piēs altare thu-
rificat. . . . quia
Christus se pro

nobis obtulit. Cujus corpus thuribulum Ecclesie ex quo Deus Pater suavitatem odoris accepit, & propitius mundo exitit: Fumus aromatum orationes Sanctorum sunt, quæ super auream aram Christum per charitatis ardorem vel illuminationis Spiritus sancti carbonis incensi ad Deum ascendant. *Gemma anim. de antiquor. Miss. l. 6. 7.*

Seigneur ayant pénétré les cieux, est entré dans le Sanctuaire, pour y présenter à son Pere les encens & les parfums de nos oraisons, & nous remplir en suite de toute sorte de bénédictions, l'Acolythe est celui d'entre ceux qui ont les moindres Ordres, qui a droit d'approcher de plus près de l'Autel, & d'y porter mesme l'encens, & le donner au Diacre pour estre mis entre les mains du Prestre ou du Pontife, qui estant chargé des devoirs de tous les peuples, l'offre avec leurs prieres à DIEU, & en parfume aussi toute l'Eglise.

CHAPITRE V.

Du Soudiaconat.

Constat Ordines istos minores veluti gradus quosdam fuisse per quos explorati gradatim ad majores

QUoy que les moindres Ordres dont nous avons parlé dans le Chapitre precedent, mettent les Clercs dans

un état beaucoup élevé au dessus de tous les peuples, il faut néanmoins qu'ils passent encore par le Soudiaconat & par le Diaconat, avant que de pouvoir être admis à la sublime dignité de la Prestreise.

Les premiers Ordres ne sont que des initiations au Sacerdoce, & de petites participations & dispositions pour recevoir le caractère parfait de la Prestreise: Et mesme ces derniers, quoy que sacrez, ne sont encore pourtant que des degrez pour y monter, & des preparatifs pour y arriver avec toute la perfection que demande l'excellence de cet état.

C'est ce qui nous fait connoître combien la dignité du Prestre est relevée. Car ne faut-il pas que ce soit une qualité bien auguste, puis qu'il faut tant de choses pour y disposer les personnes qui y sont appellées? Quelle merveilleuse étendue

pertraherentur.
Enchirid. Conc. Colon. de sacr. Ord.

Introducti sūt minorum ordinum gradus per quos tanquam per cantica graduum ascenditur ad Sacerdotium. Hic est thronus eburneus cujus reclinatorium aureum est, ad quem ascenditur sex gradibus media charitate cōstratis.
Petr. Bles. serm. in hac verba. Homo cum in honore esset.

A minoribus ordinibus iisdē que non sacris, ad majores & sacros legitimus aditus & ascensus pater. In eorum primo gradu Subdiaconus collocatur.
Catech. Conc. Trid. de sacr. Ord.

Cum divina res sit tam sancti Sacerdotii ministeriū, consentaneum fuit quo dignius &

majori cum
veneratione
exerceri possent,
ut in Eccle-
siæ ordinatissi-
ma dispositione
plures & diversi
essent ministro-
rum ordines
qui sacerdotio
ex officio de-
servirent.

*Conc. Trid. sess.
23. cap. 3.*

Ordo dicitur
facere dupliciter.
Vno modo secū-
dum se : & sic
quilibet Ordo
est sacer, cum
sit sacramentū
quoddam. Alio
modo ratione
materiz circa
quam habet a-
liquem actum.
Et sic Ordo sa-
cer dicitur, qui
habet aliquem
actum circa re-
aliquam conse-
cratam. Et sic
Subdiaconatus
qui habet actū
circa vasa con-
secrata, &c. D.
*Tho. suppl. q. 9.
39. a. 1. ad. 2.*

Ordinati effi-
ciuntur medii
inter Deum &
plebem. *D.Th.
suppl. q. 35. a.
1. ad 2.*

Quis ignorat
Clericū in me-

que celle de sa vocation & de son caractère, puisque tous les autres caractères qui sont donnez dans tous les Ordres inférieurs, ne sont que pour préparer à celui du Sacerdoce, & qu'ils n'en font tous ensemble qu'un parfait & accompli.

Le Souâdiaconat, qui est un Ordre qui suit immédiatement les moindres, & qui est le premier de ceux que l'on appelle plus grands & sacrez, est donc encore une preparation au Sacerdoce. Et c'est un Ordre qui presente aussi une partie des fonctions & de l'Esprit du Prestre. Car le Prestre entre dans l'Esprit de JESUS-CHRIST mediateur de son Eglise & serviteur de tous, & sur tout serviteur des serviteurs de son Pere.

C'est la qualité que luy-mesme prenoit en parlant à ses Apostres : *Ego in medio vestrum sum, sicut qui ministrat : Je suis au milieu de vous, qui estes ser-
viteurs*

viteurs de mon Pere, comme celui qui vous sert : Et ainsi je suis serviteur des serviteurs de DIEU mon Pere.

Or pour exprimer cette dignité dont le Prestre est revêtu, il y a un Ordre qu'on appelle le Soûdiaconat, qui donne au Soûdiacre l'esprit de servitude envers le Diacre : Car il l'oblige de luy presenter le pain & le vin, de passer toujors derriere luy, de luy porter le livre des Evangiles, de ne s'asseoir jamais quand il marche, d'avoir la teste nuë pendant ses fonctions, de ne se couvrir point pendant que le Diacre est découvert, enfin de luy rendre tous les devoirs d'un veritable serviteur.

Le Soûdiacre en cette qualité de serviteur des serviteurs de DIEU, doit avoir une grande humilité, & une profonde religion envers DIEU. C'est pourquoy lors qu'il tient la pa-

dro Ecclesie esse tanquam eum qui ministrat. *Conc. Colon. p. 2. cap. 23. ann. 1536.*

Tu te omnibus exhibe, cogitās te omnium servum, cunctis genitum te vivere credas.

Petr. Bles. de Instit. Episc. 6.

4

Calicem cum patena & hostiis dat in manus Diaconi. Eisdem tradit ampullam vini. Diacono legenti Evangelium, tenet ambabus manibus librum apertum, &c. Carem. Episc.

Subdiaconi in Esdra appellantur Nathinzi, id est, in humilitate Deo servientes. S. Isid. Hispal. l. 2. de Eccl. offic. cap. 10.

N

Subdiaconus ponit in dextra manu patenâ, quam cooperit extremitate velli sustinens eam elevatam. *Rubric. Missal.*

Promoti ad sacrum Subdiaconatus ordinem, si per annum saltem in ea non sint versati, ad altiorem gradum, nisi aliud Episcopo videatur, ascendere non permittantur. *Conc. Trid. sess. 23. cap. 13.*

Talibus Clericis suus non prodest Clericatus, quibus non placet religiosi humilitas famulatus. *Philipp. abb. de continent. Cleric. c. 48.*

Epistola (quæ nunc sumitur de Prophetis, nunc de Apostolis) præmittitur Evangelio. Epistola namque designat officium, quod Ioannes ante Christum exercuerat, qui præivit ante faciem Domini

tene en servant à l'Autel, il la met toute couverte devant ses yeux, pour témoigner qu'il n'est pas digne de regarder les saints Mysteres.

L'Eglise qui est une tres-sage mere, & qui sçait comme il faut preparer les serviteurs de DIEU, afin de les rendre propres à son culte, & au service de ses Autels, veut qu'on exerce les Souâdiacres au moins un an tout entier dans ces fonctions qui paroissent basses & ravalées, avant que de les élever au Diaconat, pour les preparer à ce saint Ordre par l'humilité & par le respect; & pour les disposer par là à servir dans les plus saints ministeres de l'Eglise de DIEU, qui ne veut que des humbles dans sa maison, & qui n'en peut souffrir d'autres si proches de sa personne.

Le Souâdiacre n'a pouvoir que de lire les Propheties & les Epîtres.

Les Propheties font voir comme il est encore éloigné des mysteres, qu'il ne les regarde que de loin, & qu'il ne les voit que sous des figures.

Et les Epîtres qui figurent aussi l'ancienne loy, ou la predication de saint Iean, font connoistre comme il n'est point encore appellé pour prêcher l'Evangile, ny pour découvrir aux peuples tout le fond des mysteres, se contentant de les y preparer en les exhortant aux pratiques Chrestiennes, & en leur faisant voir qu'il y a des choses saintes & sacrées qu'ils ne font pas encore dignes de contempler.

C'est ce que le Soûdiacre figure encore par cette patene, qu'il tient couverte devant ses yeux pendant la celebration des mysteres sacrez. Car cela marque son estat, & represente l'ancien Testament, qui estant sous les ombres & sous la nuée,

parare vias eius. Ioannes ergo quasi subdiaconus & subminister illius qui de se dicit: Non veni ministrari. *Durand.*

lib. 4. div. offi. c. 15. n. 3. In noc. 3. de myst. Miss. lib. 2. c. 29.

Gerit Epistola figurâ legis & prophetiæ, quæ Christi adventû præcesserunt; sicut ipsa Evangelium præcedit. *Ibid.*

Quamvis Epistola per sepe de Apostolicis sumatur litteris, tamé in eo gradu est, ac si semper de lege sit & Prophetis.

Hugo à S. Vict. libr. 2. de Offic. Eccl. c. 17.

Omnes sub nube fuerunt. 1. *Cor. 10. v. 1.*

Omnia in figura contingebant illis. *Ibid.*
v. 11. Id est, tãquam figurę. In illis enim non sra conseribebantur. *Theodor.* *hic.*

Deus Deus meus, quare me dereliquisti? *Pf.*
21. v. 1. *Matth.*
27.

Quia tam graviter patiebatur, ac si à Deo contẽptus fuisset; quia voluntati impiorum expositus; & quia nulla fiebat redundanti consolatio à parte superiorum. *Dionys. Carth. hic: Et comment. passim.*

Crucem ferens Subdiaconus ceteros præcedit. *Symeon Thessal. de ord. Caremon. Episc.*

Hoc enim sentire oportet Sacerdotem, quod & in Christo IESU, non solum sed per humili-

c'est à dire sous les figures qui enveloppent & qui couvrent les mysteres, ne les fait point encore paroistre à découvert.

Cette action du Sou'diacre exprime aussi l'estat du Fils de DIEU sur la Croix, lors qu'éloigné de son salutaire, comme il le dit luy-mesme, *Longè à salute mea*, & delaissé de son Pere, qui luy soustrairoit tout sentiment de consolation & de joye, il s'écrie hautement: *Mon Pere, mon Pere, pourquoy m'avez-vous delaissé?* C'est à dire delaissé en tenebres & en seichereffes, abandonné aux peines & aux tourmens. C'estoit en cét estat qu'il estoit vraiment serviteur des serviteurs de DIEU, & de toute l'Eglise, qu'il servoit de sa vie & de son sang.

C'est encore au Sou'diacre à porter souvent la croix, pour montrer quelle doit estre sa vie, toujourns humiliée, tou-

jours souffrante, toujours crucifiée, pour se preparer par là à l'honneur de la Prestriſe.

Il doit d'autant plus aymer cette vie crucifiée, que ce n'est que par elle qu'il peut garder la chaſteté, & conſerver inviolable cette vertu, qui doit faire ſa principale gloire, & qui eſt en effet le plus beau fleuron de ſa couronne. C'eſt pourquoy l'Egliſe luy en fait faire une profeſſion toute particuliere en luy conſerant l'Ordre; & ſon engagement y eſt ſi grand, que les moindres fautes qu'il commet contre cette vertu, ne ſont plus en luy des pechez ordinaires & communs, mais ce ſont des crimes honteux, & d'infames ſacrileges.

Il n'en eſt pas des Preſtres de JESUS-CHRIST & des miniſtres de la nouvelle loy, comme il en eſtoit des Preſtres ſelon l'ordre d'Aaron & des miniſtres de l'ancien Teſtament: Car com-

litatem exinaniat; ſed ut crucifixionem Domini repræſentans ſtigmata ejus: portet in corpore ſuo, & in ara cordis ſe ipſum Domino crucifigat. *Petr. Bleſ. ep. 123.*

Cum ſpiritualis radius luminis caſtitas ſit in Clericis, eſt tamen caſtitas quaſi propria virtus eorum, qui accedunt ad hos tres ſummos ordines *Hugo à S. Vict. ſpecul. Eccleſ. cap 5.*

Placuit Patribus, ut quia ſacra myſteria contractant, caſti ſint, & continentes ab uxoribus, & ab omni carnali immunditia ſint liberi, juxta quod illis Propheta dicente jubetur. Mundarni qui fertis vaſa Domini. *S. Iſidor. Hiſſal. l. 2. de Eccl. offic. 6. 10.*

Inter cætera
ornamenta vir-
tutum , nitore
carnis debent
propensius eni-
tere. *Conc. To-
leran. 8. c. 4.*

Omnibus ca-
stitas pernecef-
saria est, sed ma-
xime ministris
altaris quorum
vita aliorum
debet esse eru-
ditio, & assidua
salutis prædica-
tio. *S. Aug.
serm. 249. de
tempo*

Qua puritate
oportebit cu-
stodire nostri
corporis atque
animæ castita-
tem, quos ne-
cesse est quoti-
die sacrosanctis
carnibus vesci ;
quas neminem
immundū con-
tingere etiā ve-
teris legis præ-
cepta permit-
tunt. *Cassian.
lib. 6. Instit. c.
8.*

Ita carnalia
crucifigat , ut
ante resurre-
ctionem resur-
rectionis imagi-
nem ad instar
Angelorū me-

me ceux-cy traitoient tous les
jours avec la chair & le sang ,
qu'ils n'avoient entre les mains
que des hosties grossieres, qu'ils
communioient à elles selon leur
estat de chair , il leur estoit per-
mis en quelque maniere d'estre
charnels , & on leur laissoit aussi
l'usage du mariage , si ce n'est
aux jours qu'ils s'approchoient
des Autels, à cause de DIEU
qui est esprit , avec lequel ils a-
voient à traiter. Mais pour les
Presbres de IESUS-CHRIST , &
les ministres du nouveau Testa-
ment , qui n'ont pas seulement
à traiter avec DIEU , mais qui
doivent recevoir en eux un
DIEU resuscité , qui doivent
unir leur ame avec une hostie
qui n'est plus dans l'infirmité
de la chair , mais qui est dans
un estat spirituel , il faut qu'ils
vivent dans un état sembla-
ble à cette hostie , il faut qu'ils
soient aussi purs que s'ils es-
toient desia resuscitez , il faut

qu'ils ayent une chasteté angelique & une pureté toute divine.

En effet quoy que la chasteté à laquelle les Soūdiacre aussi bien que les Prestres sont si specialement obligez, & dont ils font une si étroite profession, ne regarde que les voluptez brutales dont ils doivent se tenir universellement separez; leur vertu pourtant doit se porter plus loin, & elle doit estre beaucoup plus érendüe. Car leur chasteté doit estre une chaste sainteté, selon que l'exige l'eminente perfection que DIEU demande dans ses sacrez ministres. Or la chaste sainteté ne renonce pas seulement à ces sortes de voluptez, & à ces plaisirs plus grossiers de la chair, mais elle se tient separée de toute approche de l'estre grossier, & de tout mélange des creatures; le S. Esprit qui la revest ne permettant pas que rien que DIEU y ait accez.

ditari noscatur
*S. Cyprian. de
singul. Cleric.*

*Ipsam casti-
tatem exigedit
Dominus quā-
do dicebat Pe-
tro: Petre amas
me? Qui d est a-
mas me? Castus
ne es? Non est
cor tuum adul-
terum? Non tua
quæris in Ec-
clesia, sed mea?
Si talis es, a-
mas me; Pasce
oves meas. S.
Aug. serm. 49.
de verb. Dom.*

*Verus conti-
nens tam à cor-
poris quam a-
nimæ se passio-
nibus abstinet.
S. Basil. admo-
nit. ad fil. spir.*

*Continentem,
non eum qui je-
junio studeat
hic significare,
voluit Apосто-
lus, sed qui vi-
tium omne su-
peraverit. Hæc
quippe est con-
tinentia, nulli
vitio subjeci. S.
Chrys. ho. 2. in
c. 1. ep. ad Tit.*

*Est enim aulmi
cæcias amor
inordinatus. S.
Aug. de men-
dacio c. 20.*

N iiij

Quomodo castus esse potest qui ab illicito tantum concubitu abstinens se se, cæteris peccatis non desinit inquinari? Ille est vere castus qui Deum attendit, & ad ipsum solum se tenet.

S. Aug. de beata vita dissip. 2. dici.

Amor castus sponsum solum amat; gratis amat, quia in ipso habet omnia.

Id. in Ps. 72.

Sancti estote, hoc est quod dicitur tibi, separa te à terrenis actibus, separa te à concupiscentia mundi, &c. Quia ego sanctus sum hoc est, sicut ego segregatus sum & longè separatus ab omnibus, &c. *Orig. ho. 11. in Levit.*

Segrega te & fecerne te, tanquam phialæ sanctæ, & sancta thuribula, solum templi Dei

Il n'y avoit autrefois que le grand Prestre environné de ces parfums qui entroit dans le Sanctuaire, & on n'y voyoit rien que de Saint, & de sanctifié à DIEU. Ainsi une ame pure, chaste & sainte, aime trop la sainteté de DIEU, pour souffrir rien en son cœur que IESUS, qui entre en elle pour y louer son Pere, & pour luy rendre tous les devoirs de sa Religion.

L'attache à la creature empêche la pureté du saint amour; & l'approche agreable des choses de la terre, s'oppose à la sainteté, qui d'elle-mesme dit separation & éloignement de toute creature. C'est pourquoy le Soudiacre estant obligé d'estre chaste & d'estre saint, il doit estre mort & crucifié en tout soy-mesme, demeurant au milieu des creatures sans pancher de cœur vers elles, & sans estre sensible à leurs attraits.

La pente du cœur vers les

biens de ce monde, l'inclination de l'ame vers les creatures, la joye sensible de la jouissance ou de l'approche de ce qui n'est point DIEU, détruit cette haute sainteté, & cette eminente chasteté, qui devroit estre dans les Soufdiacres.

Le Soufdiacre perd sa chasteté par la bouche, par les yeux, par les mains, par les oreilles, par tous ses sens, lors qu'ils sont ouverts aux objets agreables qui s'insinuent en l'ame, & lors qu'elle s'en laisse envelopper. Un Soufdiacre qui se nourrit des divertissemens du monde, qui prend plaisir à gouter les bons morceaux, qui repaist sa veuë des objets agreables, qui se laisse environner des especes des choses du siecle, & des agreables idées des creatures, sent son ame se lier à routes ces choses. Et e'est ce qui est contraire & tout à fait opposé à la sainte chasteté. C'est ce qui ter-

uibus & Dei ministerio vacans, &c. *Ibid.*

Quisquis à Deo præter Deū aliquid querit, non caste Deum querit: *S. Aug. ser. 49. de verb. Dom.*

Omnibus profusus delectationibus concupiscentiæ, quæ adversantur delectationi sapientiæ: concendit atque sanandis invigilat officium continentiæ. Unde angustius eam sine dubitatione metiuntur, qui solas libidines corporis cohibere deserviunt. *Apuđ S. Aug. 10. 4. tract. de contin. c. 13.*

Sit casta mens, casti omnes sensus. *Conc. Mediol. 4. part. 3. tit. Monitiones.*

Non que creationis, sed que recreationis sunt celebremus. Id autem confitemur si nec oculus pascamus, nec aurem.

cantu mulceamus, nec olfactum muliebriter deliniamus, nec gustui lenocinemur, nec tactui gratificemur. *S. Greg. Naz. or. 38. in Christ. natiuit. n. 7.*

Debet habere velamen super caput suū, propter Angelos, id est propter Sacerdotes. . . 1. propter eorum reverentiā, &c. 2. propter eorū cautelam, ne scilicet ex conspectu mulierum non velatarum ad concupiscentiam provocentur. *D. Th. in 1. ad Cor. 11.*

Propter Angelos, id est, propter Sacerdotes divinæ voluntatis nuntios. *S. Anselm. ibid.*

Conformes debent esse Archangelis, ut scilicet eorum mens, & conscientia ab imaginatione & appetitione carnalis sit remo-

nit son lustre & son éclat. C'est ce qui desseche la fleur de la sainteté de l'ame. C'est ce qui couvre & obscurcit cette pureté Angelique qui doit reluire en elle.

Saint Paul deffend aux femmes de paroistre dans l'Eglise sans voile, à cause de la distraction qu'elles peuvent causer aux Anges. Ce qu'on explique communément des saints ministres des autels, dont la sainteté ne doit pas estre commune, mais Angelique : Car ils doivent estre des Anges dans la chair.

Les Anges par eux-mesmes sont des substances completes: C'est pourquoy ils n'ont point de puissances ny de facultez animales, ny par consequent de capacité pour animer un corps, pour estre insinuez dans la chair, & pour estre rendus participans des inclinations animales & charnelles, & de ces

sensibilitéz qui portent aux creatures avec plaisir & avec joye. Un Ange dans la chair d'un homme ne feroit qu'adorer DIEU, que le louer, & que l'aimer, sans entrer dans les inclinations de la chair, & sans la rendre capable de chercher des plaisirs sensibles, ny des satisfactions animales & grossieres dans le commerce du monde, & dans l'usage des creatures.

Ainsi un Soudiacre doit estre tellement penetré, possédé & rempli par la présence de IESUS-CHRIST qui le revest de sainteté, qu'il soit separé de la chair & du monde, & appliqué incessamment à DIEU dans un saint oubly du corps mesme qui l'environne.

Il faut que sa puissante élévation à DIEU & la divine sainteté tiennent la chair en rebut, & en suspension de ses propres recherches. Il faut que sans

ta, sicut natura Archangelica ab omni tali conditione esse dignoscitur aliena: & ideo non solum expedit talibus à carnis passionibus abstinere, verum etiam illecebram carnis saltem in memoria non tenere. Dicitur enim Spiritus carnem & ossa non habet. Et: qui facit Angelos suos spiritus. *S. Bonav. de Ecol. Hierarch. p. 3. c. 2.*

Omne sacrificium Sacerdotum holocaustum fieri instituit... ut nihil carnale, nihil sapient imperfectum: Nihil sibi voluptuosum presumant retinere, sed se totos igni divino studeant exhibere. *Philipp. Abb. de concinent. Sacerdot. cap 57.*

Sacerdotes quasi quidam coelites ab hac mortalitate s-juncti, ipsum duntaxat corpus

in terra gerentes, cogitatione & animo in cœlo degentes.

Spiritu ambulantes ultra nō sentiunt desideria carnis; aut si sentiunt, languida certè & quasi palpitantia ad extremum ducentia halitum. *Gilbert. in Cant. ser. 14.*

Qui se abstinēt ab illicito visu, auditu, odoratu, gustatu, tactu, propter ipsā integritatē, virginis nomen accepit. *S. Aug. de verb. Dom. serm. 32. c. 2.*

Valet incorruptam castimoniam custodire, custodia sensu. Fons etenim exaltationis, incentivum libidinis, violatio castitatis, est sensuum curiositas. *Laurent. Justin. tract. de ligno vitæ. c. 5.*

soin & sans attache il la soustienne, qu'il ne prenne ses besoins que comme en passant, & que s'oubliant soy-mesme, il ne cherche qu'avec regret à se soulager dans ses necessitez; & cela sans reflexion & sans distinction, de peur que l'ame en s'y amusant, ne se lie aux choses avec satisfaction, & ne perde ainsi sa chasteté, qui la doit tenir separée de toute approche aimable & agreable des creatures.

C'est pourquoy il faut que le Souâdiacre pour conserver cette belle vertu, qui luy doit estre si chere, examine souvent, s'il ne recherche point à se satisfaire par la vüe des choses de ce monde; s'il ne se plaist point à regarder de beaux visages, s'il n'est point porté à jeter la vüe sur des femmes; s'il ne prend point son plaisir au boire & au manger; s'il ne s'attache point avec trop de joye sensible & de consolation.

aux chants & aux musiques ; s'il ne s'épanche point sur les bonnes odeurs, s'il ne se plaît point à toucher des choses qui le delectent ; enfin si son cœur ne se laisse point aller par affection sur quelque creature.

L'ame d'un Soûdiacre doit estre au milieu de son corps comme au milieu d'un vaisseau vuide, sans toucher jamais à ses bords pleins de lie & d'ordure. Il faut qu'il soit détaché & séparé incessamment de tout luy-mesme : Ce qui demande un soin inexplicable, une attention continuelle, une vigilance qui ne doit point avoir de relâche.

Le meilleur moyen pour en venir à bout est l'oraison & le recueillement interieur, qui au dedans tiennent l'ame occupée de DIEU & de sa Religion, & au dehors crucifiée à tous ses sens, afin qu'ils ne donnent aucune ouverture aux objets

Ab omnibus oculorum & aurium illecebris abstinere se debent Sacerdotes. *Conc. Carthagen. 2. anno. 813. c. 9.*

Vnguentis & omnibus odorum illecebris abstineant. *Conc. Aquens. ann. 1585.*

Tactus & ciomorum ituræ virginitatis principia. *S. Hieron. in vit. S. Hilarii.*

Si virginitatē animæ integrā servare desideras, quantum potes observa blandimenta draconis, ne forte si incautus fueris, quinque sensus qui in te sunt, quasi quinque virgines permittas à serpente corrumpi. *S. Aug. lib. 50. ho. 35.*

Vt scivi quoniam aliter non possem esse continentens nisi Deus det. . . adii Dominum & de-

precatus sum,
ecc. Sap. 8. v.
21.

Sacerdotis vi-
ta naturam pn-
nicorum imite-
tur pomorum:
exterius aspera,
& dura: intus
autem in oc-
culto suave
quoddam edu-
lium debet cō-
tinere. S. Greg.
Nyssen. de vita
Mosis.

Congruit sta-
tui nostro ut re-
primendarum
carnalium cu-
piditatum cru-
cem nobis ipsis
faciamus. B.
Laurent. Iustin.
traff. de ligno
vir. II. c. 2.

Crux, virginū
castitas. Chry-
sost. ho. de cruce
1603.

Nec sufficit
corporale jeju-
nium ad possi-
dendam perfe-
ctæ castimoniz
puritatem, nisi
præcesserit con-
tritio spiritus
& oratio con-
tra hunc immū-
dissimum spiri-
tum perseve-
rans. Cassian.
de Instit. lib. 6.
c. 1.

Oratio, pudici-

qui voudroient penetrer l'ame,
& l'éveiller en son sommeil &
en son repos; en son oubly, &
en sa mort pour le monde.

C'est pourquoy l'Eglise,
comme nous avons dit, donne
aux Soudiacres la croix à por-
ter, & elle leur met aussi entre
les mains le saint office, com-
me étant les deux moyens les
plus efficaces pour se conser-
ver dans une pureté Angeli-
que, & dans une sainteté in-
violable; en menant une vie
perpetuellement crucifiée en la
chair par la mortification, &
incessamment appliquée à
DIEU en esprit par les louan-
ges continuelles qu'elle les o-
blige de rendre à sa Divine
Majesté.

La vie d'un Prestre rempli
de l'esprit & de la grace de son
estat, est une vie du ciel, une
vie du Paradis, une vie de re-
surrection, une vie angelique,
une vie Divine. Or c'est à cet-

re vie que participent les *Soû-*
diacres, laquelle l'Eglise veut
reconnoître en eux, avant que
de les élever au *Sacerdoce.*

C'est pourquoy elle commen-
ce à les obliger à dire le saint
Office, qu'elle partage mesme
exprez dans les différentes heu-
res de la journée, afin qu'ils
soient appliquez continuelle-
ment aux loüanges de *DIEU*;
& qu'ils commencent à mener
sur la terre cette vie d'adora-
tion, & de Religion perpetuelle
envers *DIEU*, que l'on mene
eternellement dans le Ciel.

C'est pourquoy le grand de-
sir du *Prestre*, & dans lequel
doit entrer aussi le *Soûdiacre*,
est de pouvoir louer *DIEU* sans
relâche, & d'estre sans cesse
devant luy en oraison.

Il doit pour cela estre bien
aise de se voir engagé à reci-
rer le saint *Office*; & bien loin
de le considerer comme un far-
deau pesant, & une charge in-

tiz præsidium
atque tutamen,
Virginittatis si-
gillum. *S. Greg.*
Nyss. orat. I. de
orat.

Sit vobis cœ-
lestis vita, sint
vobis divini
mores, & forma
Deitatis tota
vestra præferat-
ur in forma.
Petr. Chrysol.
ser. 71.

In Exodo le-
gitur; Omnia
fac secundum
exemplar quod
tibi in monte
monstratū est.
Quocirca nos
conformari cœ-
lesti Hierusalēque
Dominum lau-
dare jubetur,
&c. juxta illud:
Super muros
tuos Hierusa-
lem constitui
custodes, qui
tota die & no-
cte non cessa-
bunt laudare
nomen Domi-
ni. *Et Apoc. 4.*
Animalia re-
quiem non ha-
bebant dicen-
tia: Sanctus,
Sanctus, San-
ctus, &c. Ve-
runtamen mi-
litans Ecclesia
imitari planè
nequit trium-
phantem, quia

sicut legitur
Sap. 9. Corpus
 quod corrup-
 pitur aggravat
 animam. Ne-
 quimus enim
 infirmitate no-
 stra præpedien-
 te, in singulis
 duodecim diei
 horis jugiter di-
 vinis insistere
 laudibus, quo-
 niã necesse ha-
 bet homo ali-
 quando neces-
 sariis corpori
 insistere. Et ideo
 facimus quod
 possumus cer-
 tis diei natura-
 lis horis Deum
 laudando. *Du-*

rand. lib. 5. div.
off. c. 1. n. 1.

Consuescat il-
 la quæ agit, cõ-
 jungere atque
 unire operibus
 Christi: sic enim
 ineffabilem di-
 gnitatẽ ex me-
 ritis Christi
 quibus unien-
 tur accipient,
 &c. Bona ope-
 ra illius qui
 istud pie obser-
 vat excellunt
 incomparabili-
 ter bona opera
 ejus qui non
 observat. *Ble-*

sus Abb. Insti-
tut. spirit. c. 9.

Qualem quæso
 oppretet esse Sa-

commode dont on ne cherche
 qu'à se défaire, il le doit re-
 garder comme un tres-grand
 bon-heur qui luy fait com-
 mencer dès icy-bas la vie du
 Paradis.

Il doit encore pour cette mes-
 me raison estre ravi des longs
 Offices, qui luy donnent plus
 de sujet de s'entretenir avec
 DIEU, & de luy rendre plus
 long-temps ses devoirs.

Il doit aussi lors qu'il recite
 le saint Office, pour s'en ac-
 quitter avec toute la sainteté
 que demande une fonction,
 si divine, se tenir beaucoup
 uny à IESUS-CHRIST, afin
 qu'estant revêtu de son es-
 prit & animé de sa vertu, il
 soit élevé sans cesse à DIEU, &
 qu'il entre dans la pureté de
 son culte, & de sa Religion.

C'est la principale partie de
 la Religion que d'estre appli-
 qué à toute heure aux loüan-
 ges de DIEU: Et c'est là aussi

la principale vocation des Prestres, qui le doivent adorer, louer & glorifier pour tous les hommes.

C'est pour cela que la Majesté de DIEU les oblige de luy offrir cet adorable sacrifice, cette hostie sainte, cette victime digne de luy, qui est IESUS-CHRIST mesme, par lequel ils luy rendent tous les devoirs, tous les honneurs, & toutes les louanges qu'il merite, & que tout le monde luy devoit rendre. C'est pourquoy le Prestre doit se regarder comme un homme universel, parce qu'il doit adorer DIEU pour tous, le prier pour tous, luy demander les besoins de tous, & le contenter par cette divine hostie pour tout le monde:

Or avant que de luy confier entierement cette adorable victime, & avant que de luy mettre entre les mains JESUS-CHRIST, qui est toute la lou-

cerdotem, qui pro civitate tota, imo vero pro uni verso terrarum orbe legatus intercedit, deprecatorque est apud Deum?

S. Chrysoft. lib.

6. de Sacerd. c. 4.

Per ipsum, cum ipso & in ipso est tibi Deo Patri, &c. omnis honor & gloria

Can. miss.

Quasi mundus illi universus concreditus, atque adeo omnium sit pater, sic ad Deum ipse accedit, deprecans quidquid ubique bellorum est extingui, &c. Denique malorum omnium unicuique imminentium defensionem postulans. *S. Chrysoft. lib. 6. de*

Sacerdote. c. 4.

Cum nossem neminem magno Deo, & sacrificio, & Pontifice dignum esse, nisi qui prius seipsum viventem hostiam exhibuerit. . . . & sacrificium laudis obtulerit, &c. Quo tandem

modo externū
illud sacrificiū,
illud magnorū
mysteriorū
antitypum
ipsi offerre au-
derē; aut quo-
modo Sacerdot-
is habitum &
nomen subire
... priusquam
lingua divinæ
melodiæ ple-
ctū effecta, &c.
S. Greg. Naz.
orat. 1.

Tibi sacrificabo
hostiā lau-
dis. *Ps. 115. v. 17.*
Ad Heb. 13. v. 15.
Eucharistia af-
fluentia omnis
sacrosanctorum
charismatū. *S.*
Cyrill. in c. 36.
Isai.

Thesaurus in
agro absconditus
Paschas. lib. de
Sacram. c. 17.
Deus Ecclesiæ
spōsæ. *S. Chryf.*

Crucē non sim-
pliciter digi-
to in corpore,
sed magna fide
in mente prius
formare oportet.
S. Chryfost.
ho. 55. in Marcib.

Christiani cru-
ci Christi conse-

ange de son Pere, & la priere
universelle de l'Eglise, qui
comprend en luy seul tout ce
qu'elle peut jamais luy deman-
der, on luy donne à dire le saint
Office, pour voir par la fidelité
qu'il aura apportée à le reciter,
& à offrir à DIEU cette hostie
de ses levres, & ce sacrifice de
louange, ce que l'on peut at-
tendre de luy, lors qu'il aura
entre les mains une hostie plus
digne, qui fait toutes les riches-
ses de l'Eglise, & qui est le
centre & tout le tresor de la
Religion.

Il faut donc exercer beau-
coup les Souâdiacres à l'orai-
son, & à l'application à DIEU;
aussi bien qu'à l'humiliation,
à la mortification, à la pauvreté,
& aux autres exercices de
la croix; & ne pas souffrir qu'
ils montent plus haut, ny qu'ils
soient admis aux Ordres plus
élevez, à moins qu'on ait re-
marqué en eux une grande fi-

delité à s'appliquer aux loüanges de Dieu, & un grand amour pour la croix imprimé dans leurs cœurs.

Je dis un grand amour : car un amour mediocre ne leur suffiroit pas. Tous les Chrestiens sont obligez d'aimer la croix, comme on leur apprend dans les ceremonies du baptesme: Car on met de l'huile en forme de croix sur le cœur de celui que l'on baptise, pour montrer l'onction du Saint Esprit qui porte dans le cœur ce saint amour : & apres on met une autre croix toute semblable au milieu des espales, pour montrer la force que le Saint Esprit donne pour la porter. Et c'est alors que le commencement de l'amour de la croix est donné au Chrétien, qui est fortifié en suite en la Confirmation; mais qui doit estre achevé dans le Sou'diaconat par le Caractere qu'on y reçoit. Ce qui fait que

crati. *S. Macar. ho. 17.*

Gloriosum salutis nostræ sanguinum Christi crucem ut coram nam portemus. *S. Chrysof. ho. de ador. cruc. in fin. 10. 1.*

Etenim nostra omnia cruce perficiuntur: Sive regeneratione & renovatione opus est, crux præsto est: sive in ordinem Ecclesiasticum aliqui cooptandi, &c. ubique victoriæ nostræ signum adest. *Jb. Quis se Christiano cœtui caput constitui patietur, cum nondum Christi crucem tanquã vir ferre queat. S. Greg. Naz. or. 1.*

Non solû generosè feramus sed & gaudeamus. *S. Chrysof. hom. 12. in ep. 2. ad Cor.*

Cruz gaudium sacerdotû. *Id. ho. de cruce 10. 3.*

Veluti coronam, sic læto animo crucem Domini circumferemus. s. *Chrysoft. ho. 55. in c. 10. Matth.*

le Soûdiacre merite d'estre élevé à une plus haute dignité, & de monter au Saint Ordre de Diacre.

CHAPITRE VI.

De l'habit du Soûdiacre.

Ornamenta hæc sunt virtutum insignia, quibus tanquã scripturis, ait Ivo Carnot. ser. de rebus Eccles. utentes, admonentur quid debeant appetere, quid vitare, & ad quem sua facta dirigere. *Durant. de ritib. Eccl. lib. 2.*

no 9.

L'Eglise par l'habit qu'elle donne au Soûdiacre, & par l'exterieur, dont elle le revest, fait connoître à ses enfans l'esprit, la grace & les vertus qui doivent estre en celuy qu'elle eleve à cette dignité, qui autrement leur seroient inconnues.

De l'Amict.

Vestis quibus corpus exterius decoratur, sunt virtutes quibus interior homo perornatur. *Gemma anim. lib. 1. cap. de sacr. vestib.*

Premierement elle luy donne l'Amict, qui est un linge blanc qui luy enveloppe la teste, en l'honneur du Suaire de IESUS-CHRIST dont il est fait mention dans l'Evangile, que saint Pier-

re-trouva dans le tombeau, separé des autres linges où son corps avoit esté ensevely.

Le Sou'diacre doit recevoir avec une grande religion cét ornement, se souvenant que pour le porter dignement, & avec tout le respect qui est dû à ce saint Habit & à ce qu'il presente, il doit estre mort & ensevely luy-mesme avec IESUS-CHRIST.

Il faut qu'il le prenne avec esprit de confusion, se voyant tres-indigne de le porter: Et comme c'est une deffense que l'Eglise nous donne contre nostre foiblesse, & une arme dans nostre infirmité, nous le devons porter avec une grande défiance de nous-mesmes, craignant de revivre à la vie malheureuse d'Adam & du peché, que le demon a accoustumé de susciter en nous par ses illusions ordinaires, & particulièrement par les pensées de superbe; dont

Per amictum reor linteum illud seu sudarium designari, quo Christi jacentis in sepulchro fuit caput involutum, de quo Ioann. 20. *Vidit Sudarium quod fuerat super caput eius, separatum involutum.*

Panopl. Sacerd. pars. 1. l. 1. c. 6.

Quod apud veteres reverentiâ ipsæ sanctificationum species obtinet, & apud nos certiora sint experimenta rerû, quam ænigmata figuratum.

Innoc. 3. de myster. Missal. l. c. 64.

Quidquid illa velamina signabant, hoc jam in moribus actibusque clarescat. *Ibid.*

Amictus vocatur Galea salutis ad expugnandos diabolicos incurfus. *Missal. Rom. in orat. ad amictum.*

Exemplis ac
testimoniis
scripturarū ma-
nifestissime cō-
probatur super-
biz labem in
conflictuum or-
dine esse ante-
riorē. *Cassian.*
de Instit. lib.
12. c. 6.

Initium omnis
peccati super-
bia. *Ecel. 10.*

Principaliter
his duobus vi-
tiis diabolus
humano generi,
dominatur, id
est superbia mē-
tis, & luxuria
carnis. *S. Ipsi-*
dor. lib. 2. de
summo bono c.

37.
Per cervicem
solet superbia
designari. *S.*
Greg. Moral.
lib. 13. c. 17.

Amictus quo
caput regitur,
significat salu-
tem quæ per
fidem tribuitur
Eph. 6. Galeam
salutis assume.
Durand. lib. 3.
divin. offic. c. 2.

In omnibus
sumentes scu-
tum fidei. Et
galeam salutis
assume. Quo-
modo enim ga-
lea exacte ca-

la teste , qui est la plus haute
partie de l'homme , exprime la
malice , & dont cēt Amict nous
met à couvert , par la vertu &
par la grace de IESUS-CHRIST.

L'Eglise sainte exprime cette
intention par la priere que l'on
dit en le prenant. *Impone Domi-*
ne capiti meo galeam salutis ad
expugnandos diabolicos incurfus:
Mon Seigneur ; mettez sur ma
teste le casque de mon salut , pour
me mettre à couvert des assauts
du demon. Ce casque dans l'E-
criture se prend ordinairement
pour la foy , qui enveloppe no-
tre esprit de lumiere & de sain-
teté , exprimées par la blancheur
de l'Amict.

Cette foy doit estre renouvel-
lée , fortifiée , & vivifiée dans
le Soudiacre , afin que les ma-
lins Esprits trouvant son ame
pleinement éclairée , & son en-
tendement rempli de cette sain-
te splendeur , ne fassent point
glisser en son esprit les tenebres,

& le venin de leurs malignes impressions.

De l'Aube.

Comme le malin Esprit n'attaque pas seulement l'homme par les illusions de l'esprit, mais qu'il l'assiege de toutes parts, pour trouver le foible de la creature, & le deffaut par où il puisse glisser son venin, & blesser l'integrité de son amour & de sa sainteté; l'Eglise revest les Soudiacres d'une Aube qui couvre tout le corps, pour exprimer la force & l'estendue de la grace qui les environne, & qui les met dans un estat, que quand tous les demons feroient la ronde, & chercheroient à les devorer ou à les affliger, ils ne pourroient jamais leur nuire sous une telle deffense.

C'est pour cela que lors qu'on se revest de l'Aube, l'Eglise fait reciter cette sainte priere: *De-*

put undique regens non finit ut aliquid grave patiat, sed id conservat: ita etiam fides est pro scuto & galca salutis. S.

Chrysof. ho. 24. in cap. 6. ad Ephes.

Fides est invictum adversus diaboli impetus propugnaculum. *Zeno*

Veron. Serm. de pd. spe. & char.

Tunica linea talaris omnium figurat castigationem membrorum. *Ivo*

Carnot. serm. de signif. indum.

Hæc linea manus ac brachia debet stringere ne quid nisi utile faciant. Pectus, ne quid inane cogitet. Ventrem, ne delicias ultra modum appetendo, Deum se gulosum facere præsumat. Subjecta ventri membra, ne lasciviendo totam sacerdotalis habitus pulchritudinem, corrumpant. Græna, ne ab ostentationis instantia

torpeant. Tibia
& pedes ne ad
malum currât.
*Amalar. For-
run. Episc. Tre-
ver. lib. 2. de
Eccl. offic. c. 18.*

Albam induit,
quæ membra
corporis con-
venienter apta,
nihil superfluum
aut dissolutum
in vita Sacerdo-
tis aut in ejus
membris esse
debere demon-
strat. *Durand.
div. offic. lib. 3.
c. 3.*

Albis induti
altari assistunt.
Qua in re signi-
ficatur quam
munditiam cã-
doris quam præ-
ferunt in cor-
pore, debeant
habere in men-
te. Tales enim
Deum decet ha-
bere ministros
qui nullo car-
nis contami-
nentur conta-
gio, sed plena
mentis & cor-
poris castitate
præfulgeant.

*Ivo Carnor. ser.
de excell. sa-
cror. ord.*

Propterea al-
tatio albis in-
duti assistunt,
ut cœlestem vi-

*alba me Domine, & munda cor-
meum, ut in sanguine Agni deal-
batus, gaudiis perfruar sempiter-
nis.* Mon DIEU purifiez mon
corps, & sanctifiez l'intime de
mon cœur, afin qu'estant pre-
servé de toute la malignité du
peché, rien de triste ny de fu-
neste n'interrompe la joye de
vostre Religion, qui rend vos ta-
bernacles si doux & si délicieux:
Quã dilecta tabernacula tua &c.
C'est, ô mon Seigneur, la pureté
de vos saints tabernacles, & la
sainteté de ces lieux, qui chas-
sant toute l'odeur du peché, nous
met dans une jubilation & de
corps & d'esprit qui ne se peut
comprendre.

Ce saint Habit exprime la
sanctification de corps & d'es-
prit dont DIEU desire revestir
ses ministres, qui doivent estre
entierement morts & ensevelis
avec Nostre Seigneur pour a-
voir part à sa nouvelle vie. Car
ce vestement blanc, qui repre-
sente

senté & honore le saint suaire dans lequel le corps de Notre Seigneur fut enlevé, exprime aussi la splendeur de sa gloire, & sert à ses ministres de preparation au vestement de la grace que demande la sainteté de leur ministere, & à la jouissance de la gloire qu'ils esperent pour recompense de leur fidelité, lors que la creature toute consommée dans la sainteté de DIEU mesme, ne fera plus rien paroistre de la generation du peché, tout y estant renouvelé en la vie de DIEU, & absorbé dans la splendeur de sa gloire.

De la Ceinture.

La Ceinture sur les reins doit ceindre le Souâdiacre par dessus l'Aube, & doit estre attachée à double nœud, en sorte qu'elle ne se puisse relâcher. Cela exprime que le Souâdia-

tam habeant candidique ad hostias immaculatique accedant, mundi scilicet corpore & incorrupti pudore, &c. S. *Isidor. de Eccl. offic. lib. 2. c. 8.*

Alba, ait S. Germanus in theoria rerum Ecclesiasticarū, divinitatis splendorem indicat, & sacerdotis splendidā conversationem.

Duran. de ritib. Eccl. l. 2. c. 9.

Amplius ex Stephano Eduēsi Episcopo, alba designat gloriā Dominicæ resurrectionis: ideoque induitur veste alba, ut candidatione virtutum ostendatur ornamentum esse novum Sacerdotiū. *ib.*

Injice in torques illius cololum tuum. Subjice humerum tuum, & porta illam. . . Et erūt tibi compedes ejus in protectionem fortitudinis, & torques illius in stolam glorię. . . *Stolam glorię*



indues eam, & coronam gratulationis superpones tibi.

Eccli. 6.

Alba cingulo stringitur, ut omnis voluptas carnalis adstricta intelligatur, dicente Domino: Sint lumbi vestri præcincti. *Durand. l.*

3. de divin. offic.

6. 3.

Hæc vestis circa renes fortius adstringitur, ut castitas sacerdotis nullo incentivorû estu dissolvatur.

Ivo Carnot. ser. de signif. indum.

Sacerd. Hug.

à S. Vist. crud. Theol. lib. 2. p.

4. c. 3.

Renes fortiter cingulo stringuntur, ut castiget corpus, in servitute redigatur, & impetus luxuriæ refrenetur. *Durand. lib. 3. divin. offic. c. 4.*

offic. c. 4.

Hinc principaliter Dominus lumbos nostros astringi jubet baltheo castitatis: & torum carnis

cre doit avoir une sainteté qui serre, qui reprime, & qui tienne tellement crucifiée toute la generation d'Adam, qu'elle n'aye pas en luy le moindre relâche.

Il faut que le Soûdiacre qui approche du Tabernacle & des divins Autels, & qui commence à entrer dans le Saint des Saints, ait la chair tellement mortifiée, qu'elle n'ait aucune liberté de s'élever, & qu'elle soit en luy comme morte & tout à fait éteinte.

La sainteté parfaite & l'union intime qui tient l'ame très-élevée en DIEU, ne doit point souffrir d'émotion impure dans la creature qu'elle ne reprime. C'est pourquoy le Soûdiacre doit estre si entierement crucifié en tout luy-mesme, si parfaitement mort à toutes ses convoitises, & si intimement uni à DIEU & penetré de sa sainteté, que l'impureté de

la vie de la chair soit absorbée en luy, par la vertu de la vie divine qui le remplit.

C'est ce qui est exprimé par l'oraison que l'on prononce en prenant la Ceinture : *Præcinge me Domine cingulo puritatis, & extingue in lumbis meis humorem libidinis, ut maneat in me virtus continentia & castitatis.*

Par la grace du Soûdiaconat, qui est une participation de **I E S U S - C H R I S T** nouvelle & plus forte que celle qui se donne dans les Ordres precedens, l'on demande & l'on espere obtenir la vertu particuliere de continence & de chasteté, qui tiendra en humiliation & en assujettissement tous les desirs grossiers de la vieille creature, & sur tout ceux d'impureté.

Le mot de continence est plus universel que celuy de chasteté : Et l'Eglise fait mention de l'un & de l'autre dans cette

nostræ pendulum constringi mandat continua zona virtutis, &c. *S. Chry-*

sol. serm. 24.

Cincti ergo castitatis baltheo, quod est insigne militiæ Christianæ, fluxam carnis detruicemus ignaviã.

Id. ser. 22.

Per cingulum quo circa lumbos præcingitur, & alba ne diffuat & gressum impediatur, adstringitur, mentis custodia, vel conscientia accipitur, qua luxuria restringitur, & castitas cohibetur, ne ad carnalia dilabatur, & gressus bonorum operum impediatur. *Gemma anima lib. 1. cap. 103.*

Oportet esse continentem. *Ad Tit. 1.* Non enim qui jejunio studeat significare voluit, sed qui

vitiū omne superavit. Hoc quippe est continentia, nulli vitio subjeci. S. *Chrysoft. ho. 2. in cap. 1. ep. ad Tir.*

Cingulum est propriè indicium servitutis, quod & discursus expeditos reddat, & faciat obsequentes, &c. ut carne succincta ad Domini occursum liber, velox, expeditus nostræ mentis reddatur incelsus. *Petr. Chrysol. ser. 24. de servo vigili.*

Cingulū nota est ministerii à Salvatore nostri causa suscepti. *Symeon Thessalon. de temp'o.*

prière, pour nous apprendre, que ce que le Soûdiacre doit demander, & qui nous est exprimé par la Ceinture sur les reins, est non seulement la chasteté, mais encore une sainte continence, qui reduise la chair en servitude, qui retienne en captivité ses sens mutins & libertins qui pourroient s'échapper, & qui reprime tout ce qui est de la vieille generation.

Le Soûdiacre ceint de la sorte, revêtu de I E S U S-CHRIST, & de ses dons divins qu'il reçoit avec abondance en son ordination, entre en la parfaite liberté du service de DIEU: & il entre ainsi dans l'estat de pouvoir servir l'Eglise, dont il est obligé par son Ordre d'estre le serviteur.

Du Manipule.

Manipulus representat fune

Le Soûdiacre est obligé da

prendre cét ornement , pour achever d'exprimer la qualité qu'il porte de serviteur de l'Eglise. Car ce Manipule représente les cordages de IESUS-CHRIST, qui ont esté en luy des preuves de son esclavage & de sa servitude, & des marques de pecheur, qu'il n'a portées que comme serviteur de l'Eglise, & que comme la caution de tous les hommes.

C'est pourquoy il faut prendre cét ornement avec une merveilleuse devotion, baisant tres-amoureusement la croix qui y est marquée, comme si l'on baisoit les liens mesme de IESUS-CHRIST garrotté dans le temps de sa passion, & acceptant en mesme temps avec amour toute l'étendue des croix & des peines qu'il plaira à DIEU nous imposer pour le châtiment de nos pechez.

On doit donc se revêtir avec beaucoup de respect & de re-

quo Iesus comprehensus à ludæis ligatus fuit: Vnde Ioan. 18. Comprehen- derunt & liga- verunt eum.

Durand. lib. 3. divin. offic. c. 6.

Super-manicalia, vincula manuum Salvatoris, quibus ad Pilatum ductus est, quidam exprimere asserunt. *Symeon Thessal. de templ.*

Vincula illius aligatura salutatis. *Eccli. 6. v. 31.*

Vinctum esse propter Christum præclarior est, quam esse Apostolum, Doctorem, Evangelistam. *S. Chryso- st. hom. 8. in ep. ad Eph. c. 4.*

Si quis amat Christum novit quod dico: si quis insanit in Dominum & eius amore uritur, novit vim vinculorum: Maluerit vinctus esse propter Christum, quâ inhabitare cælos. *Ibid.*

Non ita caput splendidum reddit imposita corona margaritis conspicua, ut catena quæ propter Christum fertur.

Ibid.

Illius servituti addictus es, cui servire regnare est; cujus servitutis intuitu ille servum servorum se reputat, qui tenet Ecclesiæ principatû. Hoc ergo sentiam in te ipso, quod in Christo Iesu, ut sicut exinanivit se formam servi accipies, &c. sic eorum qui tibi subjecti sût servum te reputes humilem & abjectum. *Perr. Bles. de instr. Episc.*

Exemplum enim dedi vobis ut quem admodum ego feci vobis, ita & vos faciatis.

Joan.

Nos autem servos vestros per IESUM. 2. *Cor. 4.*

verence du saint Manipule, en vuë des liens & des cordages de Nostre Seigneur qu'ils figurent; & pour lesquels nous devons soupirer, comme pour les plus riches thresors qui puissent estre au monde.

On doit aussi prendre le Manipule avec frayeur, avec honte, & avec humiliation. Car puis qu'il est la marque de nostre servitude envers l'Eglise, il nous oblige non seulement à servir le moindre de nos freres avec reverence & respect, ce qui nous est une gloire excellente; mais encore à nous disposer à satisfaire pour leurs pechez à l'exemple de Nostre Seigneur, qui apres avoir fait profession publique de servitude envers l'Eglise en lavant les pieds de ses Apostres, voulut estre lié & mis à mort dès le lendemain, pour satisfaire aux pechez de tous les hommes.

C'est là un sujet de frayeur & de honte pour le Soûdia- cre , qui estant revêtu des pe- chez de tout le monde , & se voyant condamné comme un criminel au supplice d'une pe- nitence perpetuelle , doit ge- mir & pleurer incessamment pour les pecheurs , qui ne pen- sant point à faire penitence , doivent rencontrer leur sup- plément dans leurs serviteurs , c'est à dire dans les Prestres , qui dez le Soûdiaconat se trou- vent engagez à satisfaire pour les pechez du peuple.

Quelle doit donc estre la pu- reté de l'amour d'un Soûdia- cre & la grandeur de son ze- le , pour bien s'acquitter de cette obligation & pour s'a- bandonner comme il doit à porter la penitence de tout le monde , soit par le desir de sa- tisfaire à DIEU pour tant de pecheurs aveugles & endur- cis dans le mal qui ne luy

In alto sedens non alta sapias; per omnia sentiens humiliter, &c. Paulus non de dominio sed de ministerio gloriatur. Mini- stri Christi sunt, inquit, & ego. Ut minus sapiens dico, plus ego: In laboribus, &c. In his tibi glorian- di forma præfi- gitur: In cruce Domini nostri Iesu Christi, in infirmitatibus, in plagis, in car- ceribus, in mor- tibus. *Petr. B. es. ibid.*

Zelus anima- rum verus & perfectus quan- do sanctis me- ditationibus, ferventibus de- sideriis, lachry- mis, orationi- bus, vigiliis, je- juniis, atque a- liis bonis operi- bus pro salute animarum la- borat. *Abb.*

Mag. in Parad. anim. c. 26.

Manipulus cordis compun- ctionem, ve- ramque pœni- tentiam indicat

O iiij

unde orat : *Me-
rear Domine
portare Mani-
pulum fletus.*
S: eph. Eduensf.
apud V cecom.
*Missale in Ora-
tione dicenda ad
Manipul.*

Per manipulū
vel sudarium et-
iam pœnitentia
designatur,
qua labes quo-
tidiani excelsus,
& tædium
mundanæ con-
versationis ex-
tinguitur. *Du-
rand. divin.
offic. lib 3. c. 6.*

Euntes ibant
& flebant mit-
tentes semina
sua. Venientes
autem venient
cum exultatio-
ne portâtes ma-
nipulos suos, id
est, fructum se-
minis, coronam
gaudiorum &
& exultationis,
*S. Aug. in Ps.
125.*

rendent aucuns devoirs , soit par l'amour qu'il a pour tant d'ames qui ne font rien pour leur salut.

Le Souâdiacre comme membre de Nostre Seigneur penitent public & serviteur des hommes , reçoit la grace de penitence universelle en IESUS-CHRIST. C'est pourquoy l'Eglise luy ordonne de faire cette priere , lors qu'il prend le Manipule : *Merrear Domine portare manipulum fletus & doloris, ut cum exultatione recipiam mercedem laboris.* Mon DIEU que je puisse porter véritablement & avec esprit ce Manipule & cette marque de douleur , faisant par mes œuvres la penitence que mon estat demande , afin qu'apres avoir gemi , apres m'estre noyé dans le torrent de mes larmes , apres m'estre abbatu sous le faix du travail , comme Nostre Seigneur sous la pesanteur de sa

croix , je puisse un jour recevoir avec luy la recompense dans le Ciel , par la possession de la gloire.

CHAPITRE VII.

Du Diaconat.

LE Diacre doit porter avec foy cét Esprit de force & de generosité , cét Esprit d'amour ardent & impetueux qui estoit en saint Estienne , le premier Diacre de l'Eglise , & qui parat en son martyre , pour servir de modèle à tous les Diares , & pour leur faire connoître quel doit estre leur Esprit.

Un Diacre non plus qu'un Prestre qui a l'Evangile entre les mains , & qui le porte dans le cœur , ne doit rien craindre , parce qu'il a en luy une force divine qui le rend invincible. Il n'a que faire de cha-

Hic quem tibi à me promoveri placuit in Diaconi ministerium gratiâ B. Stephano Protomartyri tuo in opus ministerii hujus à te primum vocato concessâ largire. *Sucholog. Græcor. orat. in ord. Diac.*

Sacerdos Dei Evangelium tenens , & præcepta Dei custodiens , occidi potest , non potest vinci. S. *Cyprian. lib. 1. epist. 3. ad Cornelio.*
Milites Christi vinci non pos-

sunt ; & hoc ip-
so invicti , quia
mori non ti-
ment. *S. Cypr.*
ep. 57. ad Cor-
nel.

Convicta non
timemus : Fu-
stes , & lapides
& gladios non
perhorrescimus.
Necare nō pos-
sunt, nisi Domi-
nus necare eis
permiserit. *Id.*

ad eund. ep. 55.

Stola in prof-
peris & adversis
fortitudinē si-
gnificat , sine
qua cæteræ vir-
tutes expugnā-
tur , & minimè
coronātur. *Hu-*

go à S. Vict.
specul. Eccles.
c. 6.

Ponitur eis o-
rarium super si-
nistrum hume-
rum, ut per hoc
se cognoscant
accepisse jugū
Domini , quo
omnia quæ ad
sinistram, id est
ad præsentem
vitam pertinēt,
spernāt & jugo
Domini subji-
ciantur. *Ponrif.*
bibl. Apost. ad-
monit. ad Dia-
con. Hugo à S.
Vict. spec. Eccl.
c. 5.

steaux , de bastions , ny de de-
fenses : Il est invulnérable : Il
se mocque des feux , des gibets
& des roües : Il se rit des bour-
reaux & de tous les tyrans : Il
se joüe des demons & de tout
l'enfer ; Il demeure ferme au
milieu des plus grandes bour-
rasques : Rien n'est capable d'é-
branler sa constance.

L'Etole que le Souëdiacre ne
porte point , parce qu'il est
encore dans l'exercice penible
de l'amour , & dans le travail
pour aymer parfaitement la
Croix , est donnée au Diacre,
& il a l'honneur de la porter ,
comme une marque de force
& de generosité merveilleuse.
Et lors qu'on la luy met de
costé , la passant du bras gau-
che sous le bras droit , qui luy
demeure libre , il doit se res-
souvenir & qu'on le charge du
joug de Nostre Seigneur , qui
est figuré par l'Etole , & qu'il
le doit porter d'une telle ma-

niere qu'il soit toujours prest à combattre pour IESUS-CHRIST, & à répandre son sang pour luy assujétir tout le monde.

C'est un serviteur fidelle, qui dit toujours par là qu'il est disposé à mourir pour son Maître, qu'il est prest d'épancher son sang au pied de ses Autels, & qu'il est dans la disposition de IESUS-CHRIST victime sanglante & immolée, par laquelle il est parvenu à l'honneur d'estre fait la victime consommée & clarifiée de son Pere. IESUS-CHRIST Nostre Seigneur est consommé dans la gloire de son Pere au jour de sa Resurrection, où il est arrivé par la Croix. Et c'est par cela mesme, c'est à dire par cette disposition genereuse au martyre & à la croix, que le Diacre pourra parvenir à l'honneur de la Prestriſe.

Dans la Prestriſe l'homme est

Cum altaris ministerio deputentur, in quo Christi passio sub Sacramento representatur, admonentur esse parati ad proprii sanguinis effusionem pro Christo atque justitia. *Dionys. Carth. orat. de vit. Eccl. art. 5.*

Qui nihil sibi reliquit, quid formidaret amittere? Ut si necesse fuerit libenter suum corpus impendat. *S. Prosp. lib. de vit. act. sac. lib. 2. c. 16.*

Officium sacerdotale est vivam carnis hostiam immolare & cum fervore martyrii caelum intrare. *Hugo Dist. erud. Theol. tit. 76.*

O vj

Causa martyrem facit, ubi autem persecutionis causa non imminet, pia in seipsū crudelitas, & desiderium patiendi, vicem martyrii recompenset.
Petr. Bles. de instr. Episc.

Signum crucis impressum in ordinatione designat omnium simul carnalium cupiditatum cessationem, divinæque vitæ imitationem.
S. Dionys. de Eccl. Hier. c. 4 contempl. 4e

Si complantati facti sumus similitudini mortis ejus, simul & resurrectionis erimus.
Rom. 6. 4. 5.

Certa enim atque secunda est expectatio promissæ beatitudinis, ubi est

supposé martyr de JESUS en esprit. Car tout le vieil homme y est crucifié & consommé en DIEU : En sorte que comme les playes ne paroissent en JESUS-CHRIST resuscité que dans la gloire ; & qu'il ne reste plus rien en luy qui ne soit tout consommé dans la splendeur de son Pere : Ainsi le Prestre doit estre interieurement crucifié & tout revêtu d'une grace nouvelle, qui se sente de la resurrection & de la vie divine. C'est pourquoy il ne met pas son Etole de costé comme le Diacre, mais il la porte droite & sur les deux épaules, ce qui marque un estat permanent, un estat d'eternité & d'immortalité.

Et c'est mesme ce qui est exprimé dans l'oraison que l'on a accoustumé de reciter en la prenant : *Redde mihi stolam immortalitatis* : Donnez-moy maintenant l'Etole d'immortalité, l'E-

tole de gloire eternelle apres avoir passé par la voye de la Croix, & par l'estat souffrant d'une vie crucifiée, signifiée par l'Etole de travers dans le Diacre. Rendez-moy, ô mon DIEU, la recompense de mes travaux.

L'Etole que porte le Prestre n'est pas comme celle du Diacre une marque de souffrance, d'abjection & de Croix, mais d'authorité & de puissance: De forte que comme la croix, ou plutôt les playes de I E S U S - C H R I S T dans le Ciel sont en luy des marques de gloire, luy ayant acquis un souverain domaine sur tout le monde, de mesme la souffrance du Diacre marquée par l'Etole de costé, luy acquiert la puissance dont il doit estre revestu en qualité de Prestre, & qui est marquée par l'Etole droite.

Comme les playes de I E S U S - C H R I S T sont cachées sous la

participatio Dominiæ passionis. S. Leo serm. 9. de Quadrag.

Sacerdoti in utroque humero ponitur stola, ut ostendatur quod ei plena potestas dispensandi sacramenta datur. D. Tho. suppl. qn. 40. a. 7.

Christus post resurrectionem voluit ut essent in corpore suo vestigia vulnorum tanquam tituli gloriarum. S. Aug. ep. 49. qn. 1.

Crux signum est passionis Domini, qui per passionem & crucem veram justitiam consummavit, & in veram libertatem tyranno depresso nos asseruit. Symeon Thessal. de templo & Missa.

Casula candida circumamictur propter

divinæ gloriæ
amictum quia
Deus, amictus
est lumine sicut
vestimento.

*Symeon Thessal.
lib. de Sacram.*

Revera justitia
per crucem
nobis exulta-
tionē peperit.

*Symeon Thessa-
lon. lib. de rem-
plo & Missa.*

Qui adducitur
(ordinandus)
martyr est.

*Symeon Thessal.
de ordin. Dia-
con.*

(Ideo) in ordi-
natione Diacon-
ni apud Græcos
canticum mar-
tyrum canitur.

... Et Ecclesia
martyres quasi
ejusdem tripudi-
i cōsortes fu-
turos invocat.

Id. de Sacram.

Diaconus ea-
que sibi in be-
nedictione di-
euntur conside-
rans, se corde
purum, ore
mundum & o-
perare castū stu-
deat se exhibe-
re, quatenus
sanctum Evan-
gelium possit
digne proferre,
quia puteus a-
quarum viventium,
id est, E-

gloire, de mesme l'Etole est ca-
chée sous la Chasuble dont le
Prestre est revestu & qui est un
habit qui represente la gloire :
Et comme on n'est revestu de
la gloire qu'après avoir porté
la Croix, de mesme on ne met
la Chasuble qu'après l'Etole. Et
mesme pour faire connoistre
que c'est par la Croix qu'on me-
rite la gloire, on ne laisse rien
voir de l'Etole que les endroits
où elle est marquée de Croix,
qui sont les seuls qui paroissent
sous la Chasuble.

Or comme le Souëdiacre doit
estre beaucoup exercé à l'humili-
ation & à l'amour de la Croix;
il faut que le Diacre s'exerce
particulièrement aux œuvres
genereuses & heroïques, se
preparant ainsi à porter l'Evan-
gile partout où IESUS-CHRIST
voudra, & à souffrir courageu-
sément jusqu'à la mort pour la
foy de son Maistre.

Le Diacre a le pouvoir de li-

re l'Évangile. & de l'annoncer au peuple : Et en cela il entre en part des fonctions du Prestre, en tant que c'est à luy à publier l'Évangile, comme estant Ambassadeur de DIEU le Pere, & celuy qui continue la mission de JESUS-CHRIST conversant sur la terre, & combattant dans le monde, ce qui est exprimé par son Etoile; & c'est ce qui demande outre le courage, une tres-grande pureté, sans quoy il ne pourroit pas s'acquitter dignement d'un si saint ministere.

vangelica prædicatio nõ fluit impetu, id est liberè, nisi de Libano, id est corde casto, & ore candido. Durand. lib. 4. div. offic. c. 24.

Il est aussi associé au pouvoir qu'a le Prestre dans le sacrifice. Car il commence à offrir avec luy le sang de JESUS-CHRIST représenté par l'oblation du vin qu'il offre avec le Prestre disant avec luy les mesmes paroles qui sont marquées pour cette offrande.

Commistiti & cooperatores corporis & sanguinis Domini. Pontific. Rom. adm. ad Diacon.

On voit aussi dans la Liturgie de saint Jean Chrysostome, que le Diacre chantoit une par-

In Liturgia S. Joann. Chrysoft.

In ipso verissimo & in singulari sacrificio Domino Deo nostro admone-mur gratias agere. *S. Aug. de Spir. & lit. c. II.*

Reverenda ac salutaria illa mysteria, quæ in omni Ecclesie congregatione celebramus, Eucharistia nūcupatur. Sunt enim beneficiorum recordatio plurimorum. . . nos que faciunt debitas Deo gratias sèper exolvere. *S. Chrysoft. hom. 26. in Marth.*

Diaconus interpretatur minister; Subdiaconus subminister. *Hugo à S. viii. specul. Eccles. cap. 5. to. 3.*

Divini officii minister constituitur. *Symeon Thessal. de Sacram.*

tie de la Preface. Car c'estoit à luy à dire ces paroles: *Gratias agamus, &c.* qui expriment

une des intentions du sacrifice, qui est l'action de graces que l'on rend à DIEU de tous ses biens, & particulièrement d'avoir donné son Fils, & son Fils

à la Croix. C'est ainsi que Nostre Seigneur instituant cét adorable sacrifice, rendit graces à DIEU son Pere, comme il est marqué dans l'Evangile: *Gratias agens fregit.* Et les saints

Peres disent que c'est pour cela qu'il est appellé Eucharistique.

Le Souëdiacre est une figure du Prestre comme serviteur des serviteurs de DIEU, & il en a

l'esprit par la vertu de son Ordre: & le Diacre est une figure du Prestre comme serviteur de DIEU, & il en a aussi la grace.

Le Diacre en cette qualité est dans l'Eglise une vive image de IESUS-CHRIST Nostre Sei-

gneur portant la qualité de Serviteur & vivant en cét esprit devant son Pere : *Semetipsum existimavit formam servi accipiens.*

L'Esprit de serviteur de DIEU présuppose un oubli total de soy-mesme, & de tout interst particulier, parce qu'il n'est plus à soy, mais à DIEU, étant transferé en son domaine & en sa possession. C'est un Esprit qui porte en soy le respect, l'estime, & l'amour de sa divine Majesté. C'est un Esprit qui tient le cœur libre & dégagé de tout, pour courir avec vitesse & sans rien craindre dans les voyes que ce souverain Maître découvre, & pour y courir avec une simplicité merveilleuse & une delectation de cœur nonpareille : *Viam mandatorum tuorum cucurri, cum dilatasti cor meum.*

Le fidelle serviteur de DIEU se soumet avec plaisir à toute la Loy de l'Evangile, il en em-

Hoc sentias in teipso, quod in Christo Iesu... Nō sit tibi dedecori humilitas: quę decuit Filiū Dei. *Petr. 1. Epist. de Justis. Episc.*

Formam servi accepit, id est plenitudinem perfectionis humanę, plenitudinem obedientię. *S. Ambr. de fide. lib. 3. c. 4.*

4. Discamus nostra non quęrare, si omnipotenti Deo volumus ministrare. *S. Greg. in Ezech. lib. 2. h. 22.*

Non estis vestri, sed Iesu Christi. Empti enim estis pretio magno, & ideo servi estis ejus qui vos redemit: Quia vero estis servi Dei, debet corpus vestrū portare Dominū, sicut animal portat Dominū suum. Portat autem corpus nostrum Domi-

num, in quantū
divino ministe-
rio deputatur.
*D. Th. in 1. ad
Cor. c. 6, v. 20.*

Didicimus
Christi fervuli
non timere. S.
*Ambr. lib. 5. ep.
32. in Auxent.*

Qui vivit jam
non sibi vivat,
id est, non pro-
pter seipsū, & c.
sed ei qui pro
ipsis mortuus
est & resurrexit,
scilicet Christo,
id est totam vit-
tam suā ordinet
ad Dei servi-
tium & hono-
rem Christi. *D.
Th. in cap 5. ep.
2. ad Cor. lect. 3.
Psal. 122, v. 2.*

Fidelis servus
es, si non quæ
tua sunt queris,
sed quæ IESU
Christi, & in
symbolum pu-
blicæ utilitatis
conferas, quod
tibi cœlestis
gratia præroga-
vit. *Perr. B. es.
de Instr. Episc.*

Qui mihi mi-
nistrat, inquit
Christus, me se-
quatur, de mor-
te locutus, o-
perum sequelā
& imitationem
exigit. Oportet

brasse avec amour tous les con-
seils, & sa plus grande joye est
d'accôplir tout ce que luy dit son
Maistre, parce qu'il ne cherche
en toutes choses qu'à luy plai-
re, & qu'il sçait qu'il ne peut
luy plaire davantage qu'en ac-
complissant sa tres-sainte vo-
lonté: *Sicut oculi ancilla in ma-
nibus Dominae suae, ita oculi no-
stri ad Dominum Deum nostrum.*

Il se porte mesme avec tant de
ferveur & avec un zele si ar-
dent & si pur à le servir, qu'il
n'épargne rien pour le faire
connoître, qu'il s'expose pour
cela à toute sorte de travaux,
& de peines: Qu'il ne peut é-
tre content que dans l'esperan-
ce de mourir un iour pour ses
interests, & qu'en attendant
qu'il meure en effet pour sa
gloire, il veut par avance mou-
rir en esprit à tout, & se cru-
cifier en tout ce qui n'est point
de son service. Voila quels sont
les sentimens des veritables

serviteurs de DIEU, & quel doit estre principalement l'Esprit des Diacres.

C'est ce qui a paru d'une maniere extraordinairement éclatante dans les trois principaux & plus celebres Diacres dont l'Eglise dans ses Offices nous represente le martyre, & dont il semble, qu'elle ait voulu particulièrement faire le choix entre une infinité d'autres, pour servir de modele à ceux qui sont élevez à cette dignité & qui sont honorez du mesme caractere.

Le premier est saint Estienne: Le second saint Laurens : Le troisiéme saint Vincent, qui tous trois revestus d'un zele admirable & d'une force merveilleuse pour le service de DIEU, ont fait paroistre chacun en sa maniere, ce que l'Eglise demande en ceux qui sont appelez à ce saint Ordre.

Le premier comme le mode-

enim ministrum eum cui ministrat sequi. . . . Tollat crucem suam & sequatur me, id est, paratus sit ad pericula, ad mortem, ad exilia. *S. Chrysof. ho. 66. in 1. 12. Ioann.*

Omni Ecclesie B. Stephanus datus est ad profectum. *S. Aug. serm. 5. de S. Steph.*

Ejus exemplo provocamur ad martyrium, accendimur ad fidem, incalescimus ad devotionem. *S. Aug. serm. de S. Laurent.*

Quae hodie regio natalis non gaudet celebrare Vincentii Diaconi. . . Qui ut fidelium devotionem Deo studiosius commendaret, altiori charitatis flammescens affectu, morti sese fideliter obtulit quo robur fidei in Christo fundatum sequaci-

bus imitandum
daretur. *S. Aug.*
serm. 1. & 2.
de S. Vincent.

Surrexerunt
quidam dispu-
tantes cum Ste-
phano, & non
poterant resi-
stere sapientie
& spiritui qui
loquebatur.

Act. 6. v. 9. &
10.

Illuminavit
mundum uni-
versum, eo lu-
mine quo ipse
accensus est &
flammis quas
ipse pertulit. *S.*
Aug. ser. 1. de
S. Laurent.

Verberibus &
equuleo tortus:
In craticula im-
positus, &c. ignis,
ferri, tortorum immani-
tate superata,
victor ad cœ-
lestem martyrii
coronam advo-
lavit. *Brev.*
Rom. in festo S.
Vincenr.

Hi (Diaconi)
dicuntur in A-
pocalypsi septē
Angeli tuba ca-
nentes, quia il-
lorum est alta
mysteria foris
resonare. *Hugo*
à S. Viet. spec.
.5. c. 16cB

le de tous, a esté rempli d'une
abondante lumiere, & d'une
science admirable des saintes
Ecritures.

Le second a esté animé d'un
zele extraordinaire pour faire
connoistre & aymer I E S U S -
C H R I S T.

Le troisiéme a esté revestu
d'une force merveilleuse pour
souffrir le martyre à la gloire de
son Maistre : Ce qui marque les
trois qualitez principales qui
doivent estre dans les Diacres.

Car premierement il faut
qu'ils ayent l'intelligence de
l'Ecriture sainte & de la Loy
de DIEU ; laquelle ils doivent
estre capables d'expliquer &
d'enseigner aux autres, rece-
vant pour cela le pouvoir & le
droit de chanter hautement l'E-
vangile en l'Eglise de DIEU.

Secondement, ils doivent a-
voir un grand amour de DIEU,
& un zele ardent pour faire
connoistre I E S U S - C H R I S T , ne

cachant point sa doctrine , ne tenant point renfermées en eux mesmes ses veritez & salumiere , mais les répandant avec ferveur & les portant à la face de tout le monde sans rougir jamais de l'Evangile.

Troisièmement , il faut qu'ils aient un grand courage & bien de la force pour soustenir inviolablement les interets de DIEU, & pour n'en relascher jamais pour quelque consideration que ce puisse estre ; estant prests de souffrir plutôt mille morts que de manquer à la fidelité parfaite qu'ils luy doivent.

Le vray serviteur est celuy qui haït son ame , qui ayme la Croix , & qui la porte genereusement pour le service , & pour la gloire de son Maistre : & c'est cet esprit & ce desir de perdre son ame , & de donner sa vie pour DIEU , que doivent avoir les Diacres. Car s'ils reçoivent la puissance de distri-

Hi dicuntur septem candelabra aurea , quia eorum est lucem Evangelii aliis ostendere. *Ibid.*

Hi sunt septē tonitrua , quia terribiliter tonare debent.

Ibid.

Quemadmodum hi qui in bello regia signa circumferunt , magnis laboribus indigent , & viribus , maximaque pericula ut ne id hostibus prodant : ita & qui Christi nomen portant , non in bello solum , verum etiam in pace summis viribus indigēt , &c. Ingenti enim profecto opus est robore , ut quis digne portet Christi nomen. *S. Chrysost. hom. 3. in ep. 1. ad Tim. ca*

Si quis non odit animam suā nō potest meus esse discipulus. *Luc. 14. v. 26.*

Qui ordinate vult aliquid Deo offerre , primum seipsum

offerat hostiam
vivam, &c.
Conc. Aquif-
gran. cap. 10.

Qui Christum
Deo se hostiam
dedisse videt,
ipse quoque
corpus suū Deo
hostiam viven-
tem exhibeat.
S. Greg. Naz.
de perfect.
Christ.

Sacri ministe-
rii fultus offi-
cio, qui Filium
Dei secuturus e-
rat in passione,
ejusdem Christi
calicem credē-
tibus prius mi-
nistraret in sa-
lutem. S. Aug.
Serm. 2. de S.
Vincentio Diac.

Servum tuum
hunc quem Dia-
coni ministeriū
subire voluisti,
omni fide ad-
imple. Euchol.
Grac. in ord.
Diac.

Te salutis ip-
sius pericula
pro Christo sus-
cepta non mo-
veant. Hæc ve-
ra fortitudo est,
quam habet
Christi athleta.
S. Ambr. lib. 1.
offic. c. 36.

buer le sang de JESUS-CHRIST, c'est pour leur apprendre combien ils doivent estre liberaux de leur propre sang, & toujours prests à donner leur vie, dont ils ne doivent pas estre plus chiches, que du sang de JESUS-CHRIST qu'ils donnent tous les jours si volontiers.

Il faut pour cela qu'ils ayent une grande foy qui leur donnera cette vigueur, ce courage, & cette force; & qui les mettra en estat de s'exposer à tout pour JESUS-CHRIST, de ne rien craindre pour procurer la gloire, de tout entreprendre pour annoncer son Evangile, disant avec une entiere confiance comme l'Apostre : *Omnia possum in eo qui me confortat. Je puis tout en celuy qui me fortifie.*

C'est là ce qu'opere dans le cœur une foy vive. Elle nous met dans une telle possession de JESUS-CHRIST, &

nous établit tellement en luy, que comme il nous est toutes choses, tout le reste nous devient aisément indifferent. C'est luy qui est nostre vie, nostre force, nostre vertu, nostre lumiere, nostre substance interieure. Il est en nous plus que nous-mesmes. Il est tellement en nous, & nous tellement en luy, que nous pouvons tout en sa vertu. En luy nous pouvons arracher, détruire, assujettir, entreprendre toutes choses. En luy nous pouvons renverser les demons & triompher de tout l'enfer.

Tous ces malins Esprits & toutes ces Puissances de tenebres, sont des sujets trop foibles pour une ame de foy: Ils ne sont pas pour luy resister, ny pour se presenter devant elle, quand elle vit dans une pleine confiance.

La foy vive est un don si admirable & si prodigieux, qu'on

Philip. 4. v. 13.

Nihil omnipotentiam verbi clariorē reddidit, quam quod omnipotentes facit, omnes qui in se sperant: Denique omnia possible sunt credēti.

S. Bern. ser. 85. in Cant.

Habitare Christum per fidem in cordibus vestris. *Ad Eph. 3*

v. 17.

Sancti per fidem vicerunt regna... Ob-turaverunt orationem, extinxerunt imperium ignis... fortes facti sunt in bello, castra verterunt exterrorum, &c.

Ad Hebr. 11.

In omnibus sumentes scutum fidei, in quo possitis omnia tela nequissimi ignea extinguere.

Eph. 6. v. 16.

Fide state, fide cerrate. Nihil diabolica commenta sic reprimit. *B.*

Lauren. iust. n. de incr. con. c. 8.

Hanc fidē Do-
mini ascensione
auctam & Spiritus
sancti munere roboratam
non vincula, nō
carceres, non
exilia, non fa-
mes, non ignis,
non laniatus fe-
rarum, non ex-
quisita perfe-
quentium cru-
delitatibus sup-
plicia terruc-
runt. *S. Leo ser.*
2. de Ascensio.

Dei hominem
& cultorē Dei
subnixum spei
veritate & fidei
stabilitate fun-
datū negat (Spi-
ritus sanctus)
mundi hujus &
seculi infesta-
tionibus com-
moveri. *S. Cyr.*
contra Demetr.

Duo sunt ju-
sticia & libertas
Ecclesie pro
quibus quisque
fidelis usque ad
sanguinem sta-
re debet. Si er-
go res exegerit
... non dubi-
tes facultates
tuas raptorib⁹,
famā ludibrio,
fortunam pe-
riculis, & caput
hostilibus gla-
diis objectare.
Petr. Bles. de
Inst. Episc

ne le peut exprimer. Elle trans-
porte aisément un simple hom-
me au delà des mers, & le fait
voler avec joye jusqu'aux extre-
mités du monde. Il n'y a point
de peines, ny de travaux qui
l'éffrayent : Il n'y a point de
naufrages ny de perils qui l'é-
pouvantent ; Il n'y a point d'ob-
stacles ny de difficultez qui le re-
buttent. On le voit avec la mes-
me assiette au milieu des feux
& des flammes, des gibets & des
roües, qu'il seroit au milieu de
ce qui pourroit estre de plus
delicieux dans le monde.

Il n'y a rien qu'il ne soit prest
de faire & de souffrir pour les
interests de son Maistre ; & ce
qu'il entreprend, c'est avec une
audace, un courage, une fer-
meté ; c'est avec un amour, une
force, & une vigueur ; c'est a-
vec un zele, une ardeur & une
lumiere qui ne se peut dire.

Il n'y a point de sentiment de
tendresse qui puisse ébranler sa
constance

constance ; & il n'y a point au-
si de delicateffe qui soit capa-
ble de refroidir ses ardeurs. Car
il s'endurcit à tout , ne sentant
que le feu divin qui le trans-
porte, qui le devore , & qui le
consomme incessamment.

O quel thresor pour une ame!
O quel fond admirable de ri-
chesses divines ! O quelle sour-
ce de biens inépuisables que la
foy vive ! Qui a cette foy a Ie-
sus , & qui a Iesus a tout. Voi-
la ce qui doit faire toute la for-
ce du Diacre , & ce qui seul le
peut rendre invincible & tou-
jours tres-fidelle dans les diffi-
cultez de son ministere.

Et c'est aussi ce qu'on voit
particulierement dans ces trois
celebres Diacres , dont nous
venons de parler. Car si l'on
admire dans saint Vincent cet-
te grande constance , qui ne
pût estre ébranlée par les bra-
siers ardents, non plus que par
les delices dont le Tiran se ser-

Non metu frā-
gitur, non po-
testate muta-
tur : non attol-
litur prosperis,
non tristibus
mergitur. S.
Ambr. in Psal.

104.
Nullæ majore
divitiæ, nul-
li thesauri, nul-
la mundi hujus
major substan-
tia. S. *Aug. ser. 1*
de verb. Apost.
c. 4.

O thesauris om-
nib⁹ opulentior
fides. S. *Ambr.*
lib. 3. de virg.

Mater & fons
omnium gratia-
rum. S. *Chrysof.*
hom. 32. in 1. ad
Cor.

Fides sit te-
cum , & tecum
est Deus. S.
Aug. in Ps. 90.

Deus adjuvat,
fides vires im-
petrat. *Id. l. 2.*
de Symb. c. 2.

Cum nulla
aut tormentorū
vi, aut acerbi-
tate vel lenita-
te verborum à
proposito de-
terreri possit...
è carcere edu-
ctum in molli
calcitra collo-

cat : & quæ cruciatibus in suâ sententiam trahere non poterat, deliciis perducere conatur. *Brev. Rom. 22. Januar. Ibid.*

In quantum in illo fidei ardor fuerit in tantû supplicii flamma frigescit.

S. Aug. ser. 1. de S. Laurent.

Fide sua persecutoris flammâs vicit. *Ibid.*

Ibid. serm. 2.

Ibi fides non solum non arsit, sed & consolabatur ardentē. *S. Chrysol. ser. 135. de S. Laurent.*

Act. 6. & 7.

Act. 6. & 7.

Redarguebantur ab eo cum omni fiducia. Fiducialiter agit, nec mutat nec mutatur mens imperterrita, quæ magis amat justitiam, quam vitam; fidem quam sanguinem; mortem quam justitiæ taciturnitatem. *Petr. Dam. ser. 62. de S. Stephan.*

Humilis erat,

vit pour le corrompre, l'Eglise nous marque que ce fut un effet de la foy : *In victus Vincentii animus IESU CHRISTI fide munitus vicit omnia.*

Si l'on est surpris de cette miraculeuse insensibilité, & de cette divine force que saint Laurent fit paroître dans le milieu des flammes, les Saints nous disent que c'est un privilege de la foy : *Flammâs fidei calore non sentit.*

Et si saint Estienne nous paroît tellement zelé pour prêcher l'Evangile, & pour rendre témoignage de la doctrine de son Maistre, que la présence mesme de la mort ne peut empescher qu'il ne l'annonce, le saint Esprit nous apprend que c'estoit un homme rempli de foy, c'est à dire que c'estoit un Diacre tel qu'il desiroit. *Virum plenum fide & spiritu sancto.* Voila la disposition sainte qui devroit estre dans tous les Dia-

ces : Voila ce que l'Eglise exige particulièrement d'eux : Voila la grace qui doit reluire en tous ceux qui se presentent à ce saint Ordre , & que DIEU donne à ceux qu'il y appelle.

Il faut encore qu'ils soient comme saint Laurens , remplis d'une grande charité envers les pauvres , & d'un grand zele pour les secourir exterieurement dans leurs necessitez. Ce saint qui paroist avec des expressions admirables del'Esprit de IESUS-CHRIST ministre & serviteur de DIEU son Pere , se fait voir plein de magnificence dans la distribution de ses thresors , & fait connoistre combien dans cette action son cœur estoit animé de sentimens divins , lors qu'apres s'estre dépoüillé de tous ses biens , il dit avec une foy admirable , que ses richesses estoient déjà transferées dans le Ciel. C'est ce qui montre encore au Diacre une de

sed celsus fide.
S. Aug. ser. 5. de
S. Stephano.

Congregatis
inopum turbis,
Ecclesiasticum
cenfum religio-
sa liberalitate
divisit. S. Ma-
ximo. hom. 1. de
S. Laurent.

Numerosissi-
mos sanctorum
pauperum ob-
tulit greges, in
quorum victu
aque vestitu in-
amissibiles con-
diderat facultates. S. Leo. ser.
de S. Laurent.

Cum the-
sauri quære-
rentur Ecclesie
promisit se de-
monstraturū...
Ostendit pau-
peres, dicens:
Hi sunt thesau-
ri Ecclesie, &
vere thesauri in
quibus Christus
est, in quibus
Christi fides est.
S. Ambr. lib. 2.
Offic. c. 28.

Facultates, in
cœlestes the-
sauros manus
pauperum des-
portaverunt.]

Act. S. Laurent.
Sunt pauperes
spiritu. Divitias
non pro ipsarū

amore possidēt, sed pro amore Dei, ut cultum Dei per eas amplificēt, vel pro amore Christi, ut proximis inde subveniant. *S. Bonav. de prof. Relig. lib. 2. c. 42.*

ses plus grandes obligations, qui est de servir aux besoins & aux necessitez des membres de Nostre Seigneur dans une foy magnifique, n'ayant rien qu'il ne luy sacrifie avec plaisir & dont il ne se prive pour son amour.

Minister est Christi usque ad illud opus magnæ charitatis, quod est animā suam pro fratribus ponere, hoc est enim & pro Christo ponere. . . De tali opere etiam se ministrum facere & appellare dignatus est ubi ait: Sicut Filius hominis non venit ministrari, sed ministrare, & animam suam ponere pro multis. *S. August. tract. 51. in Joann.*

Il faut dans cét esprit qu'il se dérobe à foy-mesme tout ce qu'il peut, pour l'employer au service de son divin Maistre, luy donnant non seulement de ses biens exterieurs, mais encore de sa propre substance; en sorte qu'il n'ait point plus de joye, que de mourir pour sa gloire, & de donner mesme pour ainsi dire jusqu'à son corps à manger.

Affatum est, jam versa & manduca. Ecce quanta est fides Sanctorum: Ecce quanta est in fide virtus, in virtute victoria. Sancti, inquit, per fidem

C'estoit là le grand desir de ce Saint, & où le portoit son zele pour le sôûtien de la foy & de la vie des fidelles: *Affatum est, disoit-il, jam versa & manduca: nam facultates Ecclesia, &c.* Et ce doit estre aussi

la disposition continuelle du Diacre, qui pour cela tient le calice avec le Prestre, & l'offre avec luy à DIEU, apres avoir versé le vin, & avoir offert aussi avec luy le pain dans le sacrifice, pour témoigner par là qu'il veut estre martyr avec IESUS-CHRIST, qu'il est prest de verser son sang pour le Fils de DIEU, qu'il desire avec passion de boire son calice, & que sa joye seroit de livrer son corps à la mort pour la Foy de l'Eglise, & de pouvoir dire avec saint Ignace :

Je suis le grain de froment tout prest à estre moulu & froissé par les dents des bestes farouches, & par la cruauté des tirans.

C'est en ce mesme esprit qu'en l'ancienne Eglise on chargeoit le Diacre de distribuer aux peuples le sang de IESUS-CHRIST, dont il est dit dans l'Escriture : *Et transiens ministrabit illis*; & qui en qua-

vicerūt. regna. *Petr. Bles. serm. 32. de S. Laur.* Tu nunquam sine ministro sacrificiū offerre consueveras. Experire utrum idoneū ministrū elegeris. Cui commisit Dominici sanguinis dispensationem, cui consummandorum consortium Sacramentorum huic consortiū tui sanguinis negas? *S. Ambros. lib. 1. offici c. 41.*

Frumentum Christi sum, detibus bestiarum molar. *S. Ignate ep. ad Rom.*

Vtinam fruar bestiis quæ mihi sunt præparatæ, quas & oro veloces mihi esse ad interitum, & ad supplicia, & allici ad comedendū me, &c. Ignis, crux, bestiarum, fractio ossium, membrorum divisio, & totius corporis contritio & tota tormenta diaboli in me veniant, tantū Christo fruar.

S. Ignat. ep. ad
Rem.

An. madverte
quod discipulus
illius es, qui nō
venit ministra-
ri, sed mini-
strare; pro ni-
hilo ducens in
sanctis labori-
bus perdere vi-
tam. dum con-
summaret opus
quod ei à Patr.
injunctum est.
Barthol. à mar-
tyr. Arch. Bra-
bar. sim. past.
part. 2. c. 1.

Principes mū-
di fiunt ut do-
minentur mino-
ribus suis: Prin-
cipes autem Ec-
clesiæ fiunt ut
serviāt eis quæ-
admodum ac-
ceperūt à Chri-
sto, ut si opus
fuerit, neque
mori recusent
pro salute ini-
micorum suorū
sicut Apostolus
ait: Ego impen-
dar & super-
impendar ipse
pro animabus
vestris. S. Chry-
sost. hom. 35
op. imp.

In Epistola B.
Petri ad Cle-
mentem dicitur;
nonnullis
visum ab initio

lité de serviteur les sert tous les
jours, en leur donnant son
corps & son sang pour la nour-
riture spirituelle de leurs ames.

D'icy l'on peut remarquer
quelle doit estre la charité du
Diacon envers le prochain: Car
non seulement il doit comme
saint Laurent secourir exte-
rieurement les peuples dans
leurs besoins, & les assister au-
tant qu'il peut de ses biens,
mais encore il doit estre telle-
ment ardent en charité, qu'il
soit toujours prest à se donner
& se livrer soy-mesme pour
leur salut, & à leur procurer
les richesses spirituelles, & les
thresors les plus precieux de
l'Eglise, qui sont le Corps &
le Sang du Fils de DIEU.

Ce fut là l'employ que les
Apostres donnerent aux Dia-
cres dans les Actes: *Non est
æquum nos deserere Verbum
DEI, & ministrare mensis. Il
n'est pas juste, dirent-ils, que*

nous quittions la predication de la Parole pour avoir soin des Tables. Il y avoit deux sortes de tables dans l'ancienne Eglise. Les unes qui regardoient le corps, où l'on distribuoit par aumône le pain materiel: Les autres où l'on distribuoit le pain spirituel du Corps & du Sang de IESUS-CHRIST, qui est le grand festin de l'Eglise: Et tout cela s'administroit par les Diacres, & souvent mesme ils estoient appelez à dispenser le pain de la parole de DIEU avec les Prestres & avec les Evesques, comme dispensateurs des richesses & des thresors spirituels de l'Eglise de DIEU, ainsi que saint Vincent y fut appelle, comme supplément de la parole de son Evesque.

C'est par ces épreuves que l'Eglise tâche de reconnoistre la fidelité de ses ministres: & si elle les applique à ces differens offi-

Diaconale fuisse officium pauperum ministrare mensis. *Gusset. Paris. de sacro. Ordine. cap. 3.*

Diaconorum officium est componere mensam Domini, prædicare & hortari, Sacramentum Eucharistiæ à Sacerdote consecratum erogare ac dispensare populo, &c. *Enchirid. Christian. instit. Conc. Co'on. rit. de Sacram. Ord.*

Diaconi solebant prædicare, ut Stephanus, Laurétius, Vincentius. *S. Bonav. ser. 22. in Hexam.*

Ita de gradu in gradum ascendant ut in eis cum ætate vitæ meritum & doctrina major accrescat; quod & bonorum operum exemplum & assiduum in Ecclesia ministerium atque major erga Superiores ordi-

nes reverentia
&c. comprobabūt. *Conc. Trid.*
sess. 23. c. II.

Qui pie & fideliter in ministeriis antea se gesserint, ad Presbyteratos Ordinem assumuntur, &c. *Conc. Trid. ib. cap. 14.*

ces de la religion & à tant de differens employs qu'elle leur confie dans les Ordres inferieurs, c'est pour discerner ceux qui sont dignes de la Prestriſe, & qui peuvent estre élevez à la suprême dignité du Sacerdoce qui ne doit estre conferée qu'à ceux qui se sont acquittez de ces premieres fonctions avec tout le zele, toute la vigilance & toute l'assiduité que demandent le service de DIEU & la sainteté de nos mysteres.





TROISIEME PARTIE.
 DE LA SUPREME
DIGNITÉ
 D U
SACERDOCE.

CHAPITRE I.

De l'origine & de la grandeur des Prestres.

Tous les Ordres dont nous avons parlé, ne sont que le commencement des grands pouvoirs dont IESUS-CHRIST rend le Prestre & l'Evesque participans dans son Eglise. C'est une initiation au Sacerdoce : ce

Presbyteri summum in Ecclesia ordinem gerunt. Enchirid. Christ. instr. Colon. Con. de Sacram. Ord.

Tota plenitudo Sacramenti ordinis est in uno ordine, scilicet Sacerdo-

P v

110; sed in aliis est quædam participatio ordinis; sicut in regno quamvis tota potestatis plenitudo resideat penes Regem; non tamen excluduntur minorum potestates, quæ sunt participationes quædam regis potestatis. *D. Thom. suppl. qu. 37. art. 1.*

Sacrosanctus hic summi Sacramenti thesaurus. *Hug. à S. Vict. de offic. Eccl. lib. 2. c. 13.*

(Sacerdotes) Mysteriorum Dei, Sacramentorum celestium, & thesaurorum pauperum quos illis Christus acquisivit in cruce dispensatores. *D. Laurent. Iust. de ser. de Euch.*

Hoc illis prærogat ex gratia quod nusquam datum est

sont les prémices de l'Esprit Sacerdotal & de la dignité souveraine de Prestre, qui va à sacrifier JESUS-CHRIST mesme, qui est l'action la plus sainte & la plus auguste de la Religion.

C'est une chose grande que de chasser les demons & d'entrer en part de l'autorité de DIEU mesme pour dompter ses ennemis, comme font les Exorcistes. C'est une chose grande que d'éclairer les fidelles, & d'estre la lumiere du monde, comme les Acolythes commencent à l'estre, & comme les Prestres le sont en perfection. Mais c'est une chose bien plus grande & qui surpasse infiniment toutes les autres, de remettre les pechez, d'estre le sanctificateur des peuples, d'offrir, de benir, de sacrifier DIEU à DIEU mesme. C'est avoir le salut de tout l'univers entre les mains: C'est

avoir la sanctification de toute la creature, la louange de tout le monde, les devoirs de tous les Saints, toute la priere du Paradis en sa disposition : Et c'est ce qui releve infiniment la dignité de la Prestriſe.

Le grand fondement de l'eminence de cette dignité, qui paroist viſiblement la plus ſainte & la plus ſublime de la terre & du ciel, eſt que le Sacerdoce eſt la plus haute participation de la ſaineté de DIEU, & de ſa ſouveraineté ſur ſes creatures.

DIEU qui eſt, ſi on le peut dire ainſi, comme le premier Preſtre, en ce qu'il eſt la ſource & le principe de toute la grace Sacerdotale, & qu'il contient eminentement en luy toute la puiſſance & la vertu des Preſtres, eſt celuy qui donne l'eſtre à ſa creature, qui la détruit quand il luy plaiſt, qui ſe ſacrifie comme il veut ſon

Angelis. Aſſiſtunt Deo, illū contrectāt manibus, tribuunt populis, in ſe ſuſcipiunt, &c. *B. Laurent. Inſtin. ſer. de Euchar. n. 27.*

O quam magnū & honorabile eſt officium Sacerdotum, quibus datum eſt Dominū majestatis verbis ſacris conſecrare, labiis benedicere, manibus tenere, ore proprio ſumere, & cæteris miniſtrare. *De Imitar. Chriſti, lib. 4. c. 11.*

Eſt hoc divinum opus. *B. Laur. Inſt. de Euchar. n. 31.*

Honor & dignitas Sacerdotalis, nullis poteſt comparationibus adæquari. *S. Ambr. de dignit. Sacerd.*

Deus ſummū in omnibus rebus obrinet principatum. *D. Th. 2. 2. q. 31. a. 1.*

Deus omnibus
creaturis utitur
ad incommuta-
bile arbitrium
voluntatis suæ.
*S. August. de
Trin. lib. 3. c. 4.*

Dominus mor-
tificat, & vivi-
ficat: deducit ad
inferos, & redu-
cit. *1. Reg. 2. v.
6.*

Non desisto
laudare, & glo-
rificare illius
dignitatis pro-
funditatem, &c.
Hæc impietas è
terra sublata
est, & diabolus
è cælo deci-
dens subactus.
*S. Ephr. de Sa-
cerdot.*

Omnis igne
saliatur: & om-
nis victima sale
saliatur. *Marc.
9. v. 48.*

Quidquid ob-
tuleris sacrificij
sale condies.
Levit. 2. v. 13.

Omnis igne
saliatur. Omnis
damnatus, quasi
victimæ divinæ
sale ignis quo-
dammodo con-
diedur. *Meno. h.
in Marc. 9. v.
48.*

ouvrage, & qui par là fait pa-
roître le souverain domaine
qu'il a sur toutes choses.

C'est dans cette veuë que
saint Ephrem dit que l'Esprit
du Sacerdoce dès le commen-
cement de la creation a dé-
truit & sacrifié une partie des
AnGES, & les a consommez
dans le feu de l'enfer.

Nostre Seigneur ne parle
pas autrement des demons,
que comme des victimes salées
par le feu. Il fait en cela allu-
sion aux victimes de la loy,
qui toutes estoient salées: Et
il fait entendre que le feu des
damnez sera le sel qui les de-
vorant & s'attachant à l'im-
pureté de leurs crimes, les
conservera eternellement dans
leur sacrifice; en sorte qu'ils
seront des victimes visibles de
la justice de Dieu, qui estant
saint comme il est, separe de
luy tout ce qui est d'impur par
le feu de sa vengeance, com-

me il attire à luy & consume en son sein, tout ce qui est de pur par les flammes de son amour.

Les Anges & les Saints dans le Ciel sont les victimes qu'il consume dans le feu de la charité : Et les demons avec les reprouvez sont les victimes de la justice & de la haine, qui le clarifieront toute l'eternité dans les flammes de l'enfer.

C'est ainsi qu'en figure DIEU partagea sous Noë les animaux mondes, & les immondes. C'est ainsi qu'il ordonna à Moÿse le sacrifice des uns, & la repudiation des autres. C'est ainsi que le bouc emissaire, comme victime de malediction, devenant la proye des animaux sauvages, estoit poussé dans le desert ; les animaux mondes estant gardez par l'ordre de DIEU dans le temple, pour luy estre sacrifiez.

Tout cela se faisoit par le

Id de infernali reproborum igne exponit Maldon. & Franc. Luc. Is enim dānatis est profale non confumens, sed conservans perpetuo cruciandos. *Tirin. ibid.*

Ex animantibus mundis tolle septena & septena, &c. De animantibus vero immundis, duo & duo.

Genes. c. 7.
Tollens Noë de cunctis pecoribus & volucris mundis obtulit holocausta. *Genes. 8. v. 20.*

Levit. 3. 4. 5. & seqq.

Num. 18. 28.
Ista est lex animantium ac volucrum... ut differentias noveritis mundi & immundi, & sciatis quid comedere, & quid respuere debeat. *Levit. 11. v. 47.*

Offerat hircū viventem, &c.

Imprecans ca-
put ej⁹ emittet
illum in deser-
tum. *Levit. 16.*
v. 21.

Vt sentiat
(Deum) verum
judicem, qui fu-
git indulgentif-
simum provifo-
rem. *Pet. Chry-
sol. serm. 1.*

Regit obediē-
tes : conteret
resistentes. *S.*
Aug. in Ps. 58.

Apo. 12. v. 7.

De Michaële
dicitur, quod
est Sacerdos &
princeps super
omnes animas
suscipiendas.
Pugnavit itaq;
Michaël tan-
quam verus Sa-
cerdos & Ange-
li, id est, mini-
stri ejus contra
serpentē. *Georg.*
*Vener. de Har-
mon. mundi*
Cant. 2. tom. 3.
c. 8.

principe de la sainteté & de la souveraineté de DIEU, qui détruisoit, sacrifioit, aneantissoit, & separoit de luy tout ce qui n'estoit pas saint comme luy, & tout ce qui ne vouloit pas entrer en union de sainteté avec luy.

Le premier & originaire fondement de la Prestrise est la sainteté : Et le second est la souveraineté de DIEU, qui execute sur ses creatures les ordres de sa sainteté, soit pour attirer à la consommation intérieure de son amour, soit pour separer, détruire & aneantir par le feu de sa Justice.

Pour le genre de sacrifice qui est de separation & de destruction, DIEU l'a donné aux Anges, & les a mis en part de ce genre de Sacerdoce dès le commencement du monde. C'est ce qui paroist en saint Michel, dans les Anges de Sodome & de Gomorrhe, & dans

d'autres Esprits saints de l'ancienne loy, laquelle, comme dit saint Paul, DIEU avoit mis dans la disposition des Anges, qu'il envoyoit pour executer ses vengeances.

Pour le premier genre de sacrifice unissant, appliquant, & consommant en sainteté, DIEU le reserve aux hommes seuls: *Cui enim dixit aliquando Angelorum, Tu es Sacerdos secundum ordinem Melchisedech?* De sorte que si les hommes sont moindres que les Anges en nature, ils sont plus grands en ordre, en office & en dignité.

Les Prestres participent aussi bien que les Anges à la souveraineté de DIEU pour détruire & sacrifier l'impureté, mais ils y participent d'une manière bien plus eminente & plus sublime. Car les Anges n'ont eu le pouvoir que de détruire l'exterieur des choses sensibles,

Gen. 19.
 Accepistis legem in dispositione Angelorū.
Act. 7. v. 53.

Iis datum est ut potestatem habeant quam Deus optimus neque Archangelis datam esse voluit: neque enim ad illos dictū est: *Quodcumque ligaveris super terrā, &c. S. Chrysost. lib. 3. de Sacerd. cap. 4.*

Dedit nobis ministerium reconciliationis.
2. Cor. 5. v. 18.

Hic ostendit Apostolorū dignitatem, monstrans quantum opus concredutum sit eis, & divinæ charitatis excellentiam. . . . *Occisus est Filius cum veniret ad conciliandum. Neque Pater aversatus est occidentes, sed quoniā Filius ille legatus abiit, nobis negotium commendavit. Posuit in nobis verbum conciliationis, ut fa-*

ciamus omnes
amicos Dei. S.
Chrysoft. ho. 11.
in c. 5. ep. 2. ad
Cor.

Sacerdos à fan-
ctificando nos
dicitur. S. *Aug.*
in Ps. 44.

Quantam di-
gnitatē contu-
lit vobis Deus?
Quanta est præ-
rogativa ordi-
nis vestri? Præ-
tulit ordinem
vestrum omni-
bus ordinibus.
Imo, ut altius
loquar, prætu-
lit Angelis, Ar-
châgelis, Thro-
nis, & Domi-
nationibus. Si-
cut enim non
Angelos sed se-
men Abraham
apprehendit ad
faciendâ redē-
ptionem; sic nō
Angelis, sed ho-
minibus, solis-
que Sacerdoti-
bus corporis &
sanguinis com-
misit dispensa-
tionē. S. *Bern.*
sermo, ad Pastor.
in Synod.

Manum tantū
& linguam præ-
bet Sacerdos:
sed Pater, & Fi-
lius & Spiritus

ou bien d'exercer les vengean-
ces divines sur les pecheurs:
Mais DIEU a donné aux Pre-
stres le pouvoir non seulement
de lier & d'excommunier les
hommes, & mesme de les li-
vrer à sathan, mais encore d'a-
bysser le peché avec une puis-
sance souveraine, & de le con-
sommer par leurs paroles dans
le feu de l'amour: En sorte
que des victimes de maledi-
ction, ils en font par la paro-
le de reconciliation des victi-
mes d'amour.

DIEU a laissé aux Anges, si
on le peut dire, ce qui est o-
dieux en la sacrificature, & a
donné aux hommes tout ce
qu'il y a en elle de plus aimable
& de plus doux. Et par
dessus ce pouvoir admirable,
& cette participation de son
souverain domaine en la remis-
sion des pechez, il a commis
aux hommes, ou pour mieux
dire, il a tiré les hommes en

la communion de son Sacerdoce eternal , qui est un Sacerdoce de sainteté qu'il porte en foy depuis qu'il est , c'est à dire , une eternité avant qu'il exerçât sa souveraineté sur les hommes. Car il a mis les Prestres en ce pouvoir d'associer les ames à DIEU , & de les attirer par la communion à l'estat de l'hostie parfaitement sacrifiée , & consommée dans l'amour divin.

DIEU qui tout seul a le droit de sacrifier son Fils , qui est le Roy & le DIEU des Anges & des hommes , attire en foy les Prestres , pour les mettre en part de cette Souveraineté admirable , & de cette grandeur divine , de sacrifier quand ils veulent IESUS-CHRIST par l'unité de puissance , de souveraineté , & de sainteté qu'il leur communique.

Quelle dignité que celle du Prestre , & quelle estime ne

sanctus omnia facit. *Enchirid. Christ. Instit. Conc. Colon. tit. de sac. Ord.*

Habent potestatem (Sacerdotes) offerendi Deo corpus & sanguinem Domini. Magna dignitas , mira potestas , excelsum & pavendum officium. Hoc ordine non est alius excelior in Ecclesia. *Hugo à S. Vict. Spec. Eccl. c. 5. Sacerdotis potestas superat omnem aliam potestatem cū sit infinita. . . quasi sicut potestas divinarum personarum. S. Bernard. Serm. 20 a. 2. 6. 7. 10. 1.*

Ingens hæc, Angelica, imò divina est dignitas. *S. Dionys. de celest. Hier. c. 3.*

Quantam ab eis integritatem exigemus? quam religionem? *S. Chrysost. lib. 6. de Sacerd. cap. 4.*

Sedebitis super sedes duodecim judicantes duodecim tribus Israël.

Matth. 12. 28.

Vobis datum est à Deo sedere super sedes & duodecim Tribus Israël judicare.

Perr. Bles. ser. 60. ad Sacerdot. in Synod.

Nescitis quoniam Angelos judicabimus. 1.

Cor. 6. v. 3.

Non sufficit prerogativa dignitatis, nisi dignitati adjungatur cumulus sanctitatis. *Philipp. abb. de dignis. Cleric.*

doit-on point avoir de la grandeur ? Quelle sainteté ne doit point estre en luy pour s'acquitter dignement d'un si haut ministère ? Nous jugerons, selonc que dit Nostre Seigneur, non seulement les douze Tribus d'Israël, estant assis avec luy sur son thrône de sainteté & de vengeance, mais encore estant revêtu de l'authorité de DIEU mesme, nous jugerons les Anges, ainsi que saint Paul nous l'enseigne. Quelle union avec Nostre Seigneur, quel amour envers DIEU, quel zeile contre le monde & contre le peché ne faut-il point pour une telle vocation ?



CHAPITRE II.

De la dignité & de la sainteté des Prestres, par rapport à leurs fonctions, & à la grandeur de leurs pouvoirs.

IL n'y a que l'Esprit de DIEU qui peut rendre IESUS-CHRIST present sur les Autels. Il n'y a que la personne de JESUS-CHRIST qui puisse envoyer le saint Esprit, le donner à l'Eglise, & produire la grace dans les cœurs. Il n'y a que la puissance de IESUS-CHRIST qui puisse remettre les pechez. En un mot IESUS-CHRIST seul peut faire dans le Prestre, ce que le Prestre fait tous les jours dans l'Eglise.

C'est JESUS Prestre qui vit dans les Prestres en plenitude. Il commence à faire les plus basses fonctions du Sacerdoce

Spiritus sanctus fons est, unde dimanant omnes utilitates quæ ex donorum Dei gratia suscipiuntur.

Didym. lib. 1. de spir. sancto.

Vnus Dominus Iesus per quem omnia.

1. Cor. 8. v. 6.

Cû dico Christum causam esse reconciliationis, etiã Patrem dico, &c.

S. Chryf. ho. 11.

in ep. 2. ad Cor.

Inseparabilis est operatio

Trinitatis, ita ut

cum operatio

Filii dicitur, nõ

sine Patre &

Spiritu sancto,

intelligitur o-

perari: Et cum

operatio Spiritus

sancti, non

sine Patre & Filio. *S. Aug. ser. 11. de verb. Dom. in Matt. v. 16. to. 4.*

Nos summus Sacerdos & magnus Patris de suo vestiens, Sacerdotes Deo Patri suo fecit. *Terrull. de Monog. a. 7.*

Vnum corpus & unus spiritus . . . Vnus Dominus. . . Vnus Deus & Pater omnium qui est super omnes & per omnia, & in omnibus nobis . . . unicuique autem nostrum data est gratia secundum mensuram donationis Christi. *Eph. 4.*

Dominus Salvator non est tunc omnia in omnibus, sed pars in singulis, &c. sed tunc erit omnia in omnibus, ut singuli omnes virtutes habeant, & sit Christus totus in cunctis. *S. Hier. epist. ad Amand.*

dans le Portier, dans le Lecteur, dans l'Exorciste, & dans les autres Ordres inferieus à la Prestrise; & il commence à vivre en eux de mesme que dans le Prestre, mais il vit seulement pour faire la moindre partie de son ministere.

JESUS-CHRIST est bien Prestre parfait dans le Portier, mais il n'en fait pas les fonctions entieres, & il ne luy communique pas toute la vertu qu'il a comme Prestre pour en user. Il est en luy avec toute sa vertu, ne pouvant pas estre sans tout luy-mesme par tout où il se trouve; mais il n'en use pas, & il n'habite pas en luy pour faire toutes les fonctions de la Prestrise.

C'est ainsi que Nostre Seigneur habitant dans tous les fidelles avec la plenitude de son Esprit, ne fait pas neanmoins en chacun d'eux tout ce qu'il opere dans tous les autres.

Il habite dans le mari avec tout l'esprit d'un saint mari. Il habite dans une veufve avec tout l'esprit d'une sainte veufve : Et comme il est l'Esprit universel qui donne les vertus à un chacun selon sa condition, il veut estre en chacun, pour luy communiquer les dispositions necessaires à son estat, & pour y vivre selon ce qu'il est.

L'Esprit de JESUS-CHRIST est une source de graces, dont la plenitude se répand en tous ses membres. Il donne à chacun la vertu necessaire pour vivre selon la place qu'il occupe en son corps, & selon la portion de l'esprit & la mesure de la grace qui est necessaire à sa condition : *Secundum mensuram donationis Christi.*

Le Prestre est celuy qui continuë la vie de JESUS nostre chef. C'est luy en qui JESUS-CHRIST vit, pour communiquer l'esprit de la grace, & la

Dividit linguis juxta, mensuram fidei, & donationis capitibus, & qualitatis cujuscunque membri.

Naclant. in c. 4. epist. ad Eph.
 Secundum operationem in mensuram uniuscujusque membri. *Eph. 4. v. 6.*

Ipse est thesaurus omnium divitiarum celestium & dispensator ac distributor salutarium munerum, haud secus ac caput in membra. *Naclant. in cap. 3. epist. ad Eph.*

Sacerdotes vicem gerunt Christi summi Sacerdotis.

Pontifical. Bilingual. Apost. ad monis, ad sacerdot.
 Vicarii Christi. *Trid. sess. 24. c. 5.*

Pro Christo legatione fungimur, hoc est illius loco. Nam quæ illius officii sunt, suscipimus... Tanquam Deo ex-

hortate per nos. Non enim per Filium suū exhortatur solū, sed & per nos, qui Filii opus suscepimus. S. *Chrysost. ho. 11. in c. 1. ep. 20 ad Cor.*

In omni divino officio non est audendum aliis ducem fieri, nisi quis secundum virtutē deiformissimus, id est, simillimus Deo existat, utpote tam virtuosus, ut de plenitudine sua possit aliis infundere. S. *Dionys. Areop. apud Dionys. Carib. opusc. de vit. sacerdot. art. 16.*

In quolibet autem ordine aliquis constituitur dux aliis. *D. Tho. suppl. qu. 35. a. 1.*

Sacerdotium Christi, vas omnium aromatum, imò & spiritus sancti apotheca *Guillelm. Paris. de Sacram. Eucharist.*

Iis cœlestis collata est auctoritas ut per ipso-

vertu à un chacun selon son estat : C'est luy qui fait vivre chaque fidelle saintement selon sa condition, & qui luy inspire ce qui est necessaire pour agir selon DIEU.

Le Prestre est ainsi dans l'Eglise comme un IESUS-CHRIST vivant, & un IESUS-CHRIST chef de son Eglise, qui n'a pas seulement une plenitude de graces & de richesses divines pour sa propre perfection, mais qui en a aussi pour tous les peuples. C'est pourquoy sa grace est tres-abondante, & d'une prodigieuse estenduë.

C'est une plenitude de graces qui ne se peut exprimer, que celle du Sacerdoce de IESUS-CHRIST. C'est une source d'eaux vives qui se doit répandre sur tous les fidelles, pour les animer de la vie divine : C'est un Esprit universel plus étendu que tout le monde : C'est l'Esprit sanctificateur de

de toute l'Eglise de DIEU, dont les pouvoirs & les emplois vont au delà de tout ce qui se peut dire.

rum officium
evacuentur vi-
tia & mentes
ad Deiformem
similitudinē re-
formentur, &c.
*S. Bonav. de
Eccl. Hierarch.
part. 2. c. 1.*

**Pouvoirs & fonctions du
Prestre.**

I. Produire IESUS-CHRIST.

LA sainte Vierge est entrée en participation de la puissance du Pere eternel pour engendrer son Verbe: Et c'est pour cela qu'elle a esté si sainte, & qu'elle a eu un sein immaculé pour concevoir & engendrer ce divin Fils.

Vere veneranda Sacerdotum dignitas, in quorum manibus Dei Filius velut in utero virginis incarnatur.
S. August. apud Molinam de dign. Sac. tract. 1. cap. 9. §. 2.

Le Prestre est aussi appellé pour entrer en partage avec le Pere eternel de la puissance d'engendrer son Fils. Et en effet il le produit tous les jours sur les Autels, tel que le Pere eternel l'engendra autrefois au jour de la Resurrection. La production que fait le Prestre

Magna prorsus & admiranda Sacerdotum est dignitas: Maxima illis est collata potestas. Suâ namque prolatione & ad eorum penes libitum corpus Christi de panis transubstantiatur materia: descendit de cœlo in carne Verbum. Hoc illis prærogatum est quod nunquam datum est

Angelis *B. Laurent. Iustin. ser. de corp. Christ.*

Deus glorificabit eum in semetipso. *Ioan. 13. v. 32.* scilicet resuscitando eum. *Rupert. hic.*

Deus glorificavit Deum filium suum per resurrectionem cum mortalitas fuit immortalitate vestita, & in aeternam virtutem temporalis infirmitas commutata. *S. Aug. ibid.*

Pro peccatis humani generis seipsum in arca crucis obtulit idem ipse Sacerdos & hostia. *Innoc. 3. de myster. miss. c. 9.*

Passio Domini non tam sacrificij fuit oblatio, quam mundi precijque ipsius solutio.

Guillelm. Paris. de sacram. Euch.

Passio Domini pretium est orbis terrarum. *S. August. ep. 171.*

Si metiamur pretiositate vi-

IESUS - CHRIST au tres-saint Sacrement de l'Autel est la continuation de la generation glorieuse de **IESUS - CHRIST** au jour de sa Resurrection, où le Prestre eternel comme grand Prestre & Sacrificateur de son Fils, si l'on peut se servir de cette expression pour faire connoistre ce qu'il opere en ce mystere, embrassant ce cher Fils dans son sein, & le consommant dans le feu de son amour, le sacrifia en sa perfection, c'est à dire, qu'il acheva par sa clarification, le sacrifice de Religion qui avoit esté commencé sur la Croix.

Le sacrifice de la Croix estoit le sacrifice qui presentoit à **DIEU** le payement de la dette des hommes: Et **IESUS - CHRIST** offroit par là à **DIEU** son Pere toute la somme que le genre humain luy devoit, qui estoit la mort pour le peché: mais une mort qui valoit mille fois plus,

plus, que celle de tous les hommes ensemble, & qui satisfaisoit plus DIEU, que si le sang de tous les animaux eut esté répandu. Mais au jour de la Resurrection, DIEU fait paroistre visiblement par la recompense qu'il donne à son Fils, qu'il a accepté le payement de cette dette. Car il embrasse & prend entre ses bras cet aimable Fils qu'il trouve mort, & le mettant dans son sein, qui est la source de vie, il le réchauffe, il le ranime, il luy redonne la vie; & il la luy donne glorieuse & semblable à la source qui le produit & qui l'engendre.

La sainte Vierge l'a engendré par la vertu du Pere eternal qui habitoit en elle: *Virtus Altissimi obumbrabit tibi.* Le Pere produisant en elle son Verbe incarné, le produit semblable au principe de Vie dans lequel il luy veut donner naissance: Et

tz quæ Christo oblata est, non æquabunt eam omnes vitæ hominum. Et hoc forte dicere voluit Propheta: Melior est misericordia tua, super vitas.

Guillelm. Paris. tract. Cur Deus homo cap. 9.

Christi clarificatio est plenitudo gloriæ, cui non queat amplius addi. Hæc recepit à Patre Filius: singulariter enim illi dictum est, sede à dextris, utpote in gloria cœquali, generatione consimili, majestate non dispari.

S. Bern. ser. 76. in Cant.

Sic fit sponsa Dei Patris, ut ipse & non alius in ejus mentem & uterum infunderet, filium suum, ut per divinissimum Spiritus sui ardore sic inflammaret, ut ex ea & in ea formaret corpus filio suo.

S. Bern. Sen. ser. 8. in fest. B. Mariae An. c. 3. 10. 40

Q

Ex Patre nascitur Deus: ex matre nascitur caro. *S. Bernard. Seno. sermo. de Nativitate. Christi com. 4.*

comme ce principe est Marie, vivante encore de la vie de la chair & dans l'infirmité, il l'engendre semblable à elle & dans l'infirmité: OÙ au contraire le Pere eternel au jour de la Resurrection de son Fils l'engendrant par luy-mesme & en luy-mesme, il l'engendre semblable à luy dans la splendeur de sa gloire.

Excedit Sacerdotalis potestas Virginis potestatem. Nam Christus in ventre Virginis mortalis fuit; in altari vero est impassibilis & immortalitate dotatus. . . . si B. Virgo honoratur ut dignū est quia Filium Dei portavit in sanctissimo utero suo, &c. Quātum debet esse sanctus & justus & dignus, qui jam non mortuum, sed glorificatum & in æternum victurum, in quē desiderant Angeli prospicere, contractat manibus, corde at-

Or c'est là la merveille de nostre vocation, & le miracle prodigieux de nostre estat. Car nous sommes cooperateurs avec le Pere eternel de la generation divine & glorieuse de **IESUS-CHRIST** resuscité; & il nous appelle avec luy par le Sacerdoce à la dignité de sacrificeurs de son Verbe, duquel il est luy-mesme, pour le dire ainsi, comme le grand Prestre au jour de la Resurrection, de mesme que le Fils est la victime du sacrifice, & que le saint Esprit est le feu

qui la consume.

Le Pere eternel au jour de la Resurrection est dans son Fils, qu'il resuscite en luy donnant la vie, & qu'il reveille par sa puissance, laquelle il luy communique : Et le mesme Pere est en JESUS Prestre selon l'ordre de Melchisedech, qu'il produit & qu'il engendre avec les Prestres sur les Autels. C'est donc un estat d'une merveilleuse sainteté, & une vocation d'une pureté inconcevable que le Sacerdoce, puis qu'un Prestre doit entrer en part de la puissance du Pere, produisant & engendrant son Fils resuscité.

Si la sainteté de la sainte Vierge est si grande à cause qu'elle a engendré JESUS-CHRIST en son infirmité, estant avec le Pere eternel cooperatrice de la generation temporelle de son Fils; Que sera-ce de la sainteté des Prestres,

que ore sumit, & aliis porrigit ad sumendum?

S. Bernard. Senns. ser. 20. a. 2. c. 7. to. 1.

Quo igitur rō oportet esse puriorē tali fruētem sacrificio? Quo solari radio non puriorē manū carēnem hanc dividendem? *S. Chrysoft. ho. 50. ad pop. Antioch.*

Quia Dominicum corpus in virginalis uteritemplo coaluit, nunc etiam à ministris suis continentis pudicitiae munitiam quaerit. *Perr. Dam. v. pusc. 18. differr. 1. c. 1.*

Plano sicue cōcipienti deiferæ Virgint nō virile semen influxit, sed virtus sancti Spiritus obumbra-

Q ij

vit: ita nunc in altari positum Sacramentum eadem sancti Spiritus virtus est, quæ vivificat: & necesse est ut hoc pudicitæ manus & impolluta contingat. *Ibid.*

Forma enim servi (resurgente Domino) reversa est in formam Dei; & exinatio humilitatis ad depositæ altitudinis rediit majestatem. S. Cyprian. *ser. de resurrect. Christi.*

Splendor gloriæ, & figura substantiæ ejus. *ad Hebr. 2. v. 3.*
In splendoribus sanctorum. *Pf. 109.*

In opere creationis non fuit qui adjuvaret Spiritum Domini. In mysterio vero redemptionis nostræ voluit habere coadjutores dicēs: Hoc facite. *Bar. Bles. ser. in hac verba Pf. 48. Homo cum in honore effecit.*

appelez pour estre coopérateurs de sa generation divine & glorieuse?

DIEU le Pere n'entre point en accommodement au jour de la Resurrection de son Fils. Il ne veut point déchoir de sa dignité en ce mystere: Il veut produire un Verbe en sa Majesté, & engendrer un Fils en sa gloire. Il ne produit plus un Verbe dans l'infirmité, un Verbe dans les foiblesses de la chair, un Verbe qui porte les traits & la ressemblance du peché: mais un Fils & un Verbe dans la splendeur des Saints; un Verbe dans l'éclat de sa Majesté, un Verbe vraiment figure de sa substance, & la splendeur de sa gloire: Et ce Pere adorable s'associe les Prestres pour leur donner part à cét œuvre, & les élever avec luy à cette divine operation: En sorte que l'on peut dire, qu'ils entrent en sa puissance & en

sa dignité, & qu'ils sont un avec luy operant ce mystere.

Quelle doit estre la sainteté du Prestre ! Quelle doit estre sa sagesse, sa retenüe, sa modestie ! Estre sur la terre celuy qui represente le Pere eternal, & le Pere eternal engendrant son Fils, c'est à dire operant le plus grand de ses chef-d'œuvres ! C'est un prodige qui surpasse toute creance.

Saint Ioseph est un des plus saints de tous les hommes, parce qu'il represente le Pere eternal sur la terre : Et toutefois il n'a point de part à la veritable puissance d'engendrer **IESUS - CHRIST**. Il n'a point le pouvoir effectif de le produire : Il n'a point la vertu que **DIEU** communique à ses Prestres. Il a bien eu la grace d'offrir Nostre Seigneur à **DIEU** son Pere, mais il n'a pas eu celle de le produire : Il n'a pas eu la puissance de l'engendrer

Eluceat in eis totius forma iustitiæ. Pontifical. Rom.

Nihil scientiæ, nihil in eis sapientiæ, nihil desit industriæ. Origen. hom. 6. in c. 6. Levit. 8. qu. 1. c. licet.

Memoriale stupendum ac super omnia preciosum. Clem.

unic. de relig. & vener. Sanct.

Sanctus Ioseph tantæ fuit dignitatis & gloriæ, quod æternus Pater eius primatus similitudinẽ sibi liberalissimẽ super incarnatũ Filium condonavit. S. Bern.

Sen. arr. 2. c. 3.

Nunquid ignoras Dei Filiũ a deo carnis elegisse munditiã, ut nequidem de pudicitia conjugali, sed de clausula potius incarnatus sit virginali? Et ne hoc sufficere videatur, ut tan-

tummodo Virgo sit mater, Ecclesie fides est, ut virgo fuerit & is qui simulatus est pater. Si igitur redemptor noster tantopere dilexit floridam pudoris integritatem, ut non modo de virgineo utero nasceretur, sed etiam à nutritio virgine tractaretur, & hoc cum adhuc parvulus vagiret in cunis; à quibus nunc, obsecro, tractari vult corpus suum cum jam immensus regnat in cœlis?
Petr. Damian.
opus. 17. c. 3.

O quam magnam & honorabile est officium Sacerdotum, quibus datum est Dominum majestatis verbis sacris consecrare, labiis benedicere, manibus tenere, ore proprio sumere, & cæteris ministrare! O quam mundæ debent esse manus illæ, quam purum os, quam san-

comme la sainte Vierge; & il n'a rien du Pere eternel que la grace & la sagesse de conduire IESUS-CHRIST en son infirmité: Mais le Prestre a celle de le produire resuscité, & de l'engendrer en sa gloire.

DIEU tout-puissant, vous avez la vertu d'engendrer vostre Verbe en vous-mesme par vostre parole de toute eternité; mais dans le temps vous l'engendrez & le produisez hors de vous-mesme; & toutefois vous le portez entre vos bras, & vous l'avez toujours devant vos yeux. Quel honneur à vos Prestres de se voir appelez à ce bonheur, & de se trouver dans ce mesme estat & dans cette mesme condition! Car ils produisent vostre mesme Fils sur les Autels: Ils l'ont toujours present devant leurs yeux, & ils le portent dans leurs mains, jusqu'à ce qu'ils ter-

minent le sacrifice, & que par la communion ils le reçoivent dans leur sein; comme en communiant à luy vous le reçûtes dans le vostre au saint jour de la Resurrection.

Le Fils entrant dans le Pere, & le Pere dans le Fils, contentent leurs desirs mutuels, & se font les carresses les plus grandes & les plus excessives qui puissent estre conceuës. Car le Fils lassé de ses travaux, & ennuyé de l'absence de son Pere, se trouve au jour de sa Resurrection dans le terme de ses ardens desirs, & dans cette felicité consommée, pour laquelle il avoit tant soupiré sur la terre.

Il avoit souhaité toute sa vie de se voir à la fin de ses ex-
cez, pour emporter sur le diable, le triomphe qui devoit établir le royaume de son Pere. Et c'est ce royaume qu'il luy a acquis par sa mort, &

Etum corpus, quam immaculatum cor Sacerdotis, &c.

A Kempis de imit. Christ. lib.

4. c. II. n. 6.

Nulla major dignitas quam corporis & sanguinis Domini tractare Sacramenta. B. Laurent. Justin. ser. de Euchar.

Deus Pater suscepit Filium, & occursum quodam pietatis ascendentem illum gremio molliore complectitur. Nam idcirco dicitur Pater recipere Filium nubes umbraculo; ut ostendatur refrigerio quodam fovere ejus vulnera S. Maxim. hom. 3. in Pentec.

Quomodo cor aretor usque dum perficiatur? Luc 12. v. 50. Id est, quam sollicitus & anxius sum ac premor! Theophil. hic

valde prope- ro ad illud. S. Iren. lib. adv. hares. c. 18.

Q iij

Expolians principatus & potestates, scilicet dæmonum, auferendo illis animas iustorum; traduxit, id est, duxit ad regna cælorum palam triumphans illos in semetipso. *S. Anselm. in ep. ad Coloss. c. 2. v.*

Sacerdotes à dominatore universæ terræ receperunt supremum dominium & à diebus sæculi non solum hominibus, imo & Angelicis Spiritibus penitus inauditum. Quia ut dicit Ber. nec regibus, nec sæculi hujus potestatibus legitur attributum, ut illud conficiat quotidie consecratus in Sacerdotem in altari, quod Dei Filius divinitatis virtute perficit in cœna Paschali. *S. Bonav. de Eccl. Hier. part. 2. cap. 1.*

Facies laminæ de auro purissimo in qua sculptor operis cælestis sanctum

qu'il avoit perdu depuis tant de siècles, qu'il luy redonne, & qu'il luy remet entre les mains au jour de sa Resurrection : Et le Pere recevant avec joye tant de dépouilles, donne à son Fils la recompense de ses travaux, & les triomphes que meritent ses victoires.

Les Prestres dans l'union qu'ils ont au Pere éternel sont associez à cette haute puissance. Car en produisant **JESUS-CHRIST** resuscité sur les Autels, ils le mettent dans le mesme estat de triomphe & de gloire, où il se trouve dans le sein de son Pere : Ce qui les doit faire entrer dans une sainteté merveilleuse, en sorte qu'estant retirez dans ce mesme sein adorable, ils vivent separez universellement de toutes choses, & appliquez à **DIEU** tout seul, qui est saint en luy, & hors de luy.

DIEU n'est pas seulement appliqué à luy-mesme dans ses operations interieures & dans sa vie divine, mais encore dans ses operations exterieures : *Et sanctus in omnibus operibus tuis.* Il est saint en toutes les œuvres, & il ne laisse point d'estre appliqué à soy en tout ce qu'il opere. Et c'est ainsi que le Prestre doit estre saint, ne perdant point l'application à DIEU dans ses employs. Quoy qu'il opere dans le monde, il faut qu'il l'opere saintement ; ce qu'il ne peut faire qu'en se tenant tres-uni à DIEU, & entierement separé de toutes choses.

Mais ce que l'on doit encore observer pour la sainteté particuliere des Prestres, est qu'elle doit estre de la nature de celle de DIEU, qui est tellement appliqué à soy, qu'il ne souffre qu'avec peine tout ce qui n'est pas luy-mesme, qu'il le détruit & le consume, ne

Domino. Exod. 28. 36.

Convenienter ornamento capitis Pontificis lamina aurea superimponitur cui inscriptum est nomen Dei, ut per hoc significetur, ad laudem & gloriam Dei referendum, quidquid à Sacerdotibus & ministris bene fuerit dispensatum.

Hugo à S. Viç. de Christ. fid. sacr. lib. 2. p. 4. c. 8, 10. 3.

Sancti estote quia ego sanctus sum. Levit. 11. v. 44.

Dominatio-nibus conformatur, in quibus nihil divinz similitudini contrarium invenitur. . . qui ad nullum verè apparens, sed ad verè existens totaliter sunt conversi, quia ad nullum anane & transitorium se convertunt, sed semper illum qui verus est, Deum scilicet aspiciunt & illi in omnibus placere co-

Q v

cupiscunt. *s. Bernav. de Eccl. Hier. par. 2. c. 1.*

Eos qui ad facta ministeria accedunt, ea oportet esse munditia, ut ipsas quoque extremas imagines purgatas habeant. *s. Dionys. de Eccl. Hierarch.*

Christus tunc secundum carnem homo: nunc per omnia secula. *s. Ambr. de fide resurrect.*

In resurrectione Domini totum divinum sentias, nihil humanum. *s. Chrysol. 75.*

Absorpta est mors in victoria. *1. Cor. 15.*
Victoria quasi ignis divinus: eum absorbet & mortem nostram holocaustum est. Non remanet mortale aliquid in carne, non remanet culpabile aliquid in spiritu: Totum ex mortali vita

pouvant supporter ce qui s'oppose à sa sainteté.

C'est ce qu'on verra au jour du jugement dans la destruction de tout ce monde; & ce que DIEU mesme a fait paroître sur son Fils: Car voyant en luy une nature en ressemblance de peché, il la devore & la consume en luy-mesme par le zele de sa sainteté; & la fait passer en sa nature sainte & divine, ne la pouvant supporter en autre estat, & commençant ainsi en sa personne le jugement qu'il veut exercer sur le monde.

C'est ainsi que doit faire le Prestre. Il faut qu'il soit si saint, qu'il travaille à consumer tout ce qui est peché, & mesme tout ce qui en a quelque apparence. Il faut qu'il travaille à détruire les maximes du monde, & que luy-mesme soit le premier sujet sur lequel il exerce son zele, s'ap-

pliquant incessamment à consumer ce qui est impur en luy, & tout ce qu'il y a de terrestre en ses affections.

Le Prestre doit vivre comme un homme mort entierement à cette vie, & resuscité à une nouvelle. Il doit mener la vie d'un Ange, il doit avoir en son cœur une vie sainte & divine, une vie de bien-heureux, une vie semblable à celle de Nostre Seigneur resuscité, par laquelle il louë & adore, il ayme & respecte incessamment son Perc.

Il faut qu'il soit separé de la chair comme un Ange, à cause qu'il est enfant de Resurrection, & que DIEU l'a engendré comme son Verbe, dans les sentimens & les inclinations de la Resurrection.

C'est pourquoy les Prestres doivent avoir une grande devotion à Nostre Seigneur en sa Resurrection, parce qu'il est

confermetur. S. Aug. in Ps. 66.

Abscedat vanitas, accedat divinitas, transformet charitas, & fiat totus divinus. S. Bon. opusc. de Instr. sac. ad Miss.

Totum meū consumat ignis tuus: nihil mei remaneat mihi; totum sit tibi. S. Aug. in Psal. 66.

Vita celestis patriæ, in qua Christus resurrexit à mortuis . . . quam facit nobis communem, haud lecus, ac si resuscitati & ad Dei dexterā cū illo essemus assumpti. Naclant. in epist. ad Eph.

Idcirco nos elegit, ut veluti Angeli cum hominibus versemur in terris. S. Chrysof. ho. 10. in ep. 1. ad Tim.

Quoniam Angelorum vice funguntur potius Angelicā, quam humanā debent conver-

Qvj

sationem habere. *B. Laurent. Justin. ser. de Euchar. n. 28.*

Ad Hebr. 5. v. 9. & 10.

Christus post resurrectionem suam vestitus podere, Sacerdos in æternum Dei Patris nuncupatus est. *Terrull. adv. Jud. c. 14.*

Quomodo vincit Christus, vincere appetat Christianus. *S. Aug. ser. 44. de Sant.*

Christus hostia omnium Sacerdotum est... Cui nunc ut omnium Domino omnis nova creatura sacrificium, ipsique sunt hostiæ Sacerdotes. *S. Paulin. ep. 5.*

déclaré Prestre en ce jour , & qu'il a fondé la Prestrise & la grace du Sacerdoce dans ce mystere.

Et comme en ce jour là il est maistre du monde , de la chair & du peché , & qu'il y est tout appliqué à DIEU son Pere , il fonde aussi cette grace sur la terre en ce mesme jour, afin de faire les hommes participans de cette benediction , mais sur tout les Prestres qui desirerent l'imiter en ce point , & estre des hosties de DIEU , consommées en son sein , comme luy-mesme l'a voulu estre en ce jour à l'honneur de son Pere, pour leur en laisser l'exemple, & leur en donner la grace & la vertu.



I I.

Donner le saint Esprit à l'Eglise, & sanctifier les Fielles.

LE Pere eternel n'associe pas seulement le Prestre à la puissance d'engendrer son Verbe, & de le produire tous les jours dans la gloire, mais encore à celle d'envoyer le saint Esprit, & de le donner aux hommes, en sorte qu'il ne se reserve rien, qu'il ne le communique au Prestre.

En effet que peut-on demander au Pere, que le Prestre ne donne? Si vous luy demandez la participation à ses mysteres, le Prestre vous les donnera: Car l'esprit de tous les mysteres est compris au tres-saint Sacrement, où Nostre Seigneur se donne comme communion à tous ses mysteres, & se met entre les mains des Prestres, pour les commu-

lis qui in terra versantur commissum est, ut que in caelis sunt dispensent. *S. Chrysof. lib. 3. de Sacerdo. cap. 5.*

Omnium rerum caelestium potestas illis à Deo concessa, &c. Quenā obsecro potestas hāc unā major esse queat? Pater omnimodā potestatem dedit Filio: Cæterum video ipsā eandem omnifariam potestatem à Deo Filio Sacerdotibus traditam. *S. Chrysof. lib. 3. de Sacerdo. cap. 5.*

Per Sacerdotes Christum induimus una cum Dei Filio sepe- limur; beati illius capitis membra efficitur. *S. Chrysof. lib. 3. de Sacerdo. c. 5.*

Univerſis Dei bonis adminiſtrandis præſe-
cti. S. Chryſoſt. lib. 2. de Sacerd. cap. 1.

Sicut tu Pater in me & ego in te. . . & ipſi in nobis unū ſunt. Joan. 17. v. 21.

Ego in eis, & ipſi in me, ut ſint conſummati in unum. Joan. 17. v. 23.

Adeſt Sacerdos non ignem geſtans ſed Spiritum ſanctum. Is preces fundit, non quo flamma cœlitus delapſa ſacra appoſita abſumat, ſed ut gratia in ſacrificium influens per illud omnium animos inflammet. S. Chryſoſt. de ſacerdot. l. 3. c. 4.

Diſpenſatores Dei. Ad Tit. 1. v. 7.

Chriſtus hominem portavit ad cœlum, & Deum miſit ad terras. S. Aug. ſer. 185. de temp.

niquer aux hommes. Si vous voulez demander les Saints à DIEU le Pere qui les porte dans ſon ſein avec ſon cher Fils, en qui ils ſe trouvent conſommez, le Preſtre vous les donnera, en vous donnant leur eſprit & leurs graces, à cauſe qu'ils ſont unis inſeparablement à IESUS-CHRIST, que le Preſtre diſtribuë au tres-saint Sacrement.

Voulez-vous encore demander le ſaint Eſprit? Le Preſtre vous le donnera, à cauſe qu'il a receu ce divin Eſprit avec la puiſſance meſme de le communiquer. Ainſi le Preſtre entre en part avec le Pere & le Fils du pouvoir d'envoyer le ſaint Eſprit au monde.

Notre Seigneur reſuſcitë & montë dans les cieux entrant dans le ſein de ſon Pere, & ſe conſommant en luy, entre dans une telle communication de pouvoir avec luy, qu'il en-

voye le saint Esprit aux hommes, & devient avec le Pere un seul principe de la mission de ce divin Esprit.

Paracletus, quē mittam vobis à Patre spiritum veritatis.

Joan. 14. v. 26.

Et c'est à ce droit que DIEU nous associe en nous faisant les Prestres. C'est pourquoy nous devons estre resuscitez en esprit, & vivre comme IESUS CHRIST dans les cieus, c'est à dire d'une vie celeste, toute divine, & qui n'ait plus rien des foiblesses de l'homme: *Notre conversation*, dit saint Paul, *est dans les cieus avec IESUS CHRIST en DIEU.*

Quasi jam invocatum in cœlum translatis, ac supra humanam naturam positi, atque nostris affectibus exempti, ad principatū istū (Sacerdotium) perducti sunt.

S. Chrysoſt. lib. 3. de sacerdot. cap. 5.

Nostra autem conversatio in cœlis est. *Philipp. 3. v. 20.*

On voit par là que le Prestre associé au pouvoir du Pere & du Fils, reçoit tout ce que le Pere peut communiquer aux hommes, & qu'il n'y a rien qu'il ne soit en estat de pouvoir operer dans l'Eglise. On admiroit le pouvoir de chasser les demons du temps du Fils de DIEU, & tout le monde estoit étonné de ce pro-

Cum Angelis stabit, cum Archangelis gloriificabit, ad supernum altare

sacrificia transmittet, cū Christo sacerdotio fungetur, -figmentum instaurabit, imaginem exhibebit, superno mundo opificem aget, & ut quod majus est dicam, Deus erit, alioquo Deos efficiet., *S. Gregor.*

Maz. orat. 1.

In hoc nolite gaudere, quia spiritus vobis subjiçitur, &c. In ipsa hora exultavit Spiritu Sancto & dixit: Confiteor tibi Pater, &c. *Ioan. 10. v. 20. & 21.*

Quanto sacerdotum honore, quanta dignitate spiritus sancti gratia dignata fuit... Illi auctores nobis sunt natiuitatis diuinæ, regenerationis beatæ, libertatis veræ. *S. Chrysost. lib. 3. de sacerdot. c. 5.*

Magna dignitas, mira potestas, excelsum ad pavendum officium. *Hug. à S. Vict. spec. Escl. c. 5. ro. 3.*

dige. Nostre Seigneur mesme en louë & glorifie son Pere, & il est ravi quand il apprend par la bouche de ses Disciples & de ses Apostres, que les demons leur sont soumis. Mais qu'est-ce que ce pouvoir, auprès de celuy qu'il donne aux Prestres par le divin caractere du Sacerdoce. Car l'Exorciste à qui l'on donne pouvoir sur ces malins esprits, n'a qu'une des moindres puissances qui serve de preparation à l'estat de la Prestise, y ayant trois degrez entre-deux qui surpassent cet Ordre, par lesquels le Prestre parvient au sommet de toute dignité.

C'est un pouvoir bien eminent que celuy du Prestre & infiniment élevé au dessus de ce qu'il est par sa propre condition, de donner le saint Esprit: Luy qui n'est que chair, luy qui n'est qu'impureté, luy qui n'est rien, donner ce qui

est infiniment au dessus de luy ; disposer d'une personne divine & eternelle , disposer du saint Esprit, & de DIEU mesme. Quel prodige de voir un DIEU ainsi soumis à un homme pour le distribuer ? & le distribuer non pas comme au saint Sacrement , où l'on donne le Verbe à cause de l'homme qui y est uni , mais où l'on donne le saint Esprit par luy-mesme , où l'on donne cette Personne eternelle, immense , infinie , telle qu'elle est en DIEU de toute eternité : Et cela par le privilege de IESUS-CHRIST & du Verbe habitant dans les Prestres , qui continuë en eux à sanctifier son Eglise par luy-mesme & par son divin Esprit , sous des voiles humains , & sous la couverture de la chair.

Et si pravi sint Sacerdotes , Deus omnia per eos perficiet & mittet Spiritū sanctū. S. Chrysoft. hom. 85. in cap. 20. Ioann.

Istius dominationis auctoritas à Domino est illis relicta, ut ipsis cooperatoribus peccati servitus penitus auferatur, & vera libertas spiritus, per illorum ministerium conferatur. S. Bonav. de Eccl. Hierarob. part. 2. c. 10. 19. 2. opusc.

Sacerdos non agit nisi in virtute Christi. . . . Et Christus est qui in ipso benedicit. S. Th. in c. 7. op. ad Hebr. lect. 2.

Sacerdotes ministerio sanctificationis singulariter & appropriate de-

Saint Jean Baptiste pour faire connoistre autrefois quelle devoit estre la dignité du Fils

serviunt. *Guil. Paris. de Sacram. ord. c. 1.*

Qui post me venit fortior me est, &c. ipse vos baptizabit in Spiritu sancto & igni.

Math. 3. v. 11.

Non igne: sensibili baptizati, sed Spiritu sancto, qui maculas animarum ignis instar absumit. *S. Cyrill. Alex. de ador. in spir. & verit. lib. 12.*

Nihil aliud sacrificer est quam Christi simulachrum. *Petr. Bles. tract. mystic. de Euchar. cap. 7.*

Filioli, quos iterum parturio, donec formetur Christus in vobis. *Ad Galat. 4. v. 19.*

Generat Christus in Ecclesia per suos Sacerdotes. *S. Pacian. ser. de Baptismo ad Catechum.*

de DIEU, & la grandeur de ses emplois, dit qu'il ne baptisera pas seulement dans l'eau, mais dans le saint Esprit qu'il donnera à ses fidelles, qui sanctifiera leurs cœurs, & purifiera le plus profond de leurs ames.

On peut bien dire maintenant dans l'Eglise la mesme chose pour exprimer la dignité du Prestre. Car il continuë cette fonction de IESUS-CHRIST de baptiser dans le saint Esprit, de donner aux ames ce divin Esprit, qui les nettoye du peché, & qui les purifie entierement: En sorte qu'un Prestre au milieu de l'Eglise doit estre regardé comme un IESUS-CHRIST vivant & continuant de donner le saint Esprit pour la sanctification de ses fidelles, & pour l'accomplissement de l'œuvre de son Pere.

Le Pere produit son Verbe,

& l'imprime dans le cœur de l'Eglise : Et le Prestre a la puissance de parler si efficacement, qu'il engendre IESUS-CHRIST dans le cœur des peuples : *Per Evangelium ego vos genui*, dit l'Apostre saint Paul.

(Sacerdotes) parentes sunt IESU Christi. S. Bern. ser. ad Pastor. in Synod.

Le Pere apres la generation de son Verbe & la mission de son Esprit, n'a rien de plus cher que son Eglise, qu'il forme tous les jours par la vertu de son Verbe autres-saint Sacrement, & par l'efficace du saint Esprit, par les dons duquel IESUS-CHRIST est formé dans les cœurs des fideles : Et tout cela ne se fait que par le ministere des Prestres.

Neque Angelus neque Archangelus quicquam in his quæ à Deo data sunt efficere potest. Sed Pater & Filius & Spiritus sanctus omnia facit. Sacerdos & linguâ & manus præbet. S. Chrysoft. ho. 85. in 6. 200. Ioann.

Nostre Seigneur ne peut impetrer de DIEU le saint Esprit, ny obtenir en la vertu de ses prieres ce don immense & infini pour les hommes, que comme Fils de DIEU : Car ce n'est qu'en cette qualité qu'il est écouté de son Pere pour sa

Sacerdotium cum ipso Angelorum Domino & creatore familiariter agit, & quantum vult confestim quæ postulat facit & suo jure quomodo iammodo impetrat. S. Ephr. de Sacerdot.

Sacerdotium
audacter è ter-
ra sursum in cœ-
lum volitās af-
cendit. ad Deū,
donec ipsum
contueatur in-
visibilem, pro-
vidensque ante
excelsū thronū
instanter
orat Dominum,
postulās ut Spi-
ritus sanctus
pariter descen-
dat. . . Tunc a-
nimæ acceden-
tes per tremen-
da mysteria ma-
ccularum purifi-
cationem acci-
piunt. *S. Spbr.
de sacerdot.*

Cum esset fi-
lius Dei, didicit
ex iis quæ pas-
sus est obedien-
tiam; & con-
summatus fa-
ctus est omni-
bus obtempe-
rantibus sibi
causa salutis æ-
ternæ, appella-
tus à Deo Pon-
tifex. *Ad Hebr.
5. v. 9. & 10.*

In cœlīs ere-
ptus misit Vica-
riam vim Spiri-
tus sancti. *Ter-
rull. de præscrip.*

Nondum erat
spiritus datus,
quia. Iesus nō-

reverence. Et neanmoins c'est
là le pouvoir qu'il donne à ses
Apostres, à ses Disciples & à
ses Prestres qui demeurans per-
dus en son Esprit, & deman-
dans en luy avec confiance,
peuvent obtenir tout ce qu'ils
voudront dans l'Eglise: *Si man-
seritis in me, quodcunque vo-
lueritis, petetis, & fiet vobis.*

IESUS-CHRIST a dû estre dé-
pouillé des infirmitéz de sa
chair, & de sa qualité de fils-
de l'homme, avant que d'estre
declaré Prestre selon l'ordre de
Melchisedech. Il a fallu pour
cela qu'il ait passé par tous les
mysteres de ses souffrances: Il
a fallu qu'il ait esté tout con-
sommé en DIEU son Pere, &
qu'il ait esté declaré son Fils:
Il a fallu qu'il soit entré en
toute la dignité de DIEU, en
toute sa vertu, & en tous ses
pouvoirs. Car comme fils de
l'homme agissant dans l'infir-
mité de la chair, il ne pou-

voit pas convenablement à son estat envoyer & donner le saint Esprit: *L'Esprit*, dit S. Iean, *n'estoit point encore donné par IESUS-CHRIST, parce que IESUS-CHRIST n'estoit point encore glorifié.* Il falloit qu'il fut retourné dans le sein du Pere, dans un estat fortable à sa dignité de Fils de DIEU, & dans l'éclat de sa gloire où il est déclaré Prestre selon l'ordre de Melchisedech, pour l'envoyer publiquement dans le monde, & en remplir l'Eglise. Et c'est pourtant ce qu'il donne à faire aux Prestres, qui sont encore sur la terre, & qui revêtus de la grace de son Sacerdoce & penetrez de sa vertu divine, distribuent tous les jours aux fidelles ce mesme Esprit.

Nostre Seigneur ne pardonne les pechez qu'en qualité de Fils de DIEU. S'il ne l'estoit pas, comment pourroit-il les pardonner, & re-

dum erat glorificatus. Ioann. 7. v. 39.

Ita disposuit Dominus non eis dare spiritum istum nisi post resurrectionem suam. S. Augustino rracro 32. in Ioann.

Decebat enim Christum prius mori & ex morte gloriosum evahi in cœlum, quam à cœlesti spiritu dona diffunderentur in terras. Tirin hic.

Quis potest dimittere peccata nisi solus Deus. Luc. 5. 21.

Ad illos dictum est: Quæcunque ligaveritis, &c. Quidnam hoc aliud esse dicas, nisi omnium rerum cœlestium potestatem illis esse concessam? Quid cum hoc honore conferri potest? S. Chrysost. lib. 3. de sacerdot. c.

Absque divino & venerando

Sacerdotio remissio peccatorum mortalibus non conceditur. S. Ephr. de sacerdote.

Sacerdotes corpus Domini conficiunt, sumunt & aliis tribuant: Eorum ministerio panis & vinum in carnem Christi transubstantiatur. Magna debet esse eorum sanctitas, quorum dignitas in tam sanctis habet efficientiam. Petr. Blas. serm. in hac verba usus: Assimilatus sum in manibus Prophetarum.

mettre les interests de DIEU: Et c'est ce que non seulement il fait en qualité de Prestre, mais ce qu'il commet à tous les Prestres. Et si nous voyons que pour l'achevement & la perfection de son Eglise, & pour la consommation de ses Saints, il a voulu reproduire son corps en gloire, & le multiplier par une vertu divine, qui est un prodige qu'il ne peut luy-mesme operer qu'en qualité de Fils de DIEU, & par une vertu toute-puissante, il l'accomplit néanmoins par les Prestres, luy-mesme se rendant tous les jours present par tout, où l'on consacre des hosties.

III.

Donner le Pere eternal en donnant IESUS-CHRIST en communion à l'Eglise.

Quia Deus Patet cum Christo nobis omnia. **C'**Est un don admirable que celuy que fait le Prestre

à l'Eglise par la sainte Communion. Car outre qu'il donne Nostre Seigneur & tous les Saints à l'homme, & qu'il unit ainsi l'Eglise du Ciel avec celle de la terre qui devient une en IESUS-CHRIST, il donne encore le Pere eternel aussi bien que le saint Esprit.

Et ce qui est étonnant, est que celuy qui n'est point don, mais le donateur de tous les biens; celuy qui est la source de tous les dons, sçavoir le Pere eternel, devient don luy-mesme entre les mains du Prestre.

Le saint Esprit est don essentiellement dans l'eternité: Le Fils est don du Pere dans le temps par le mystere de l'Incarnation. Mais le Pere eternel par ce divin mystere devient le don des hommes. Car tout ce Sacrement estant communion, tout ce qui y est compris devient aussi commu-

donavit, sit tantum nobis cibus, & omnia simul in eo nostra erūt. *Pasch. in c. 6. Matth.*

Ut terra nostra sit cœlum facit hoc mysterium. *S. Chrysof. hom. 24. in c. 10. epist. 1a ad Cor.*

O singularis & admiranda liberalitas, ubi donator venit in donum, & datum idem est cū datore, &c. *Clement. unic. de reliq. & vener. sanct.*

Omne datum optimū & omne donum perfectum defursum est, descendens à Patre luminum. *1a. cob. 1. v. 7.*

Spiritus sanctus donum Patris & Filii. *S. Bern. ser. 3. à Pentecost.*

Sic Deus dilexit mundum, ut Filium suum unigenitū daret. *1oan. 3. v. 16.*

Inhabitante in cordib⁹ nostris unigenito, nequaquam abest Pater. Habet enim Filius in seipso Genitorē unius existens eum eo substantiæ: sed & ipse est in Patre naturaliter. S. Cyrill. Alex. in Ioan. lib. 10. c. 8.

Mensa Trinitatis suam habet panem absconditum semper novum. Fercula hujus mensæ æterna & beata, & talia sunt, quales sūt quorum est mensa. Perr. Cellens. lib. de Panib. c. 3.

Cœna Dei Terrull. de Spect.

Eucharistia panis beatitudinis. S. Athanas. orat. in S. Ferriam.

Panis Dei, panis cœlestis. S. Ignar. epist. ad Rom.

Secreta divina, quæ omnium intra se mysteriorum conti-

nion : Ainsi le Pere eternel est donné en cette communion aux hommes. Car le Fils qui est la nourriture de son Pere & l'objet de sa complaisance, ne se separe point de luy en se donnant à nous. Et ce qui est admirable est que le Fils nourrit son Pere; & comme il ne peut estre separé du Pere qui le communique & qui le mange, si on peut parler de la sorte pour exprimer la maniere dont il se donne à luy, & dont il le reçoit dans son sein, nous recevons en mesme temps le pain, & celuy qui s'en nourrit, c'est à dire que nous recevons & le Fils & le Pere tout ensemble.

Morceau divin, aliment adorable, nourriture eternelle, celuy qui te possède n'a-t-il pas tout? N'a-t-il pas sujet de se glorifier d'avoir en soy toute la beatitude, tout ce qu'il y a de plus grand dans le Ciel, &

& tout ce qui rend les Saints
& JESUS-CHRIST mesme con-
tens dans la gloire.

O DIEU avec vous je ne
veux rien, & sans vous je ne
puis rien avoir. Avec vous je
possede tout ce que je sçauois
esperer, Le Ciel ne me don-
ne plus d'envie; car le Para-
dis vient en moy, & en luy
je possede toutes sortes de
biens. O mon bien & ma bea-
titude! Je ne veux donc rien
hors de vous. Vous faites tout
mon bonheur, & en vous seul
je trouve ma souveraine feli-
cité.

Si je desire quelque chose
avec JESUS-CHRIST en ce di-
vin & tres-adorable Sacrement,
je cesse de croire & de con-
noistre mon bon-heur; je suis
insatiable, & je ne sçay plus
la valeur de DIEU. Rien mon
DIEU avec vous, vous avez tout
en vous, & je suis avec vous
trop heureux.

nent summam.
S. Cypr de ca-
na Dom.

Cœlum in an-
gustum reda-
ctum. S. Chry-
sost. ho. 36. in e.
14. ep. 1. ad Cor.

Homo cujus
est Deus, quid
amplius querit?
S. Cyprian. de
Ascensu Dom.

Quid mihi est
in cœlo, & à te
quid volui su-
per terram? Ps.
72. v. 25.

Vnum est mi-
hi necessarium,
& solum unum
quæro. Absce-
dat phantasma-
tum multitu-
do, unus est di-
lectus meus, u-
nus est amor
meus, Iesus
Christus Deus
meus, sponsus
meus. Nihil er-
go sapiat, nihil
delectet, nihil
alliciat, nisi Ie-
sus Christus.
Totus sis meus
totus sim tuus.

S. Bonav. opuscu-
le præpar. ad
Missam.

Qui de sacro
calice bibit, ad
Deum vivum

R

erigens desiderium, ita singulari illo uno appetitu tenetur, ut deinceps fellea peccatorum horreat pocula, & omnis sapor delectamentorum carnalium sit ei quasi rancidum radensque palatum acutę mordacitatis acetū.

S. Cyr. ser. de cena Dom.

Mille lachrymarū anni non sufficerent ad tam nobile sacramentum semel dignę accipiendum. *S.*

Bonav. opus. de preparac. ad Missam.

Vnde & Augustinus : Sapiens beatum reputat sacerdotem qui semel in vita sua Missam unę dignę celebrare meruerit.

Petr. Bles. ep. 86. in quibusdam exempl.

O cor quomodo in tam excellentis amoris affectu non vesicis præ amore ! Certę me totum voluisti, qui mihi te totum tribuisti....

Quand jamais je ne vous aurois receu qu'une fois, ne serois-je pas trop satisfait? Quand je ne vous recevrais jamais, n'est-ce pas trop de gloire d'assister seulement devant vous? Et quand pour tous les travaux & toutes les peines imaginables, j'aurois pour recompense de vous avoir & de vous posseder une seule fois, ne seroit-ce pas un payement qui surpasseroit infiniment toute attente & toute recompense?

Ceux qui ne vous desirent pas, ô mon DIEU, mon Seigneur & mon Maistre, ma souveraine recompense, & ma divine beatitude, c'est qu'ils ne vous connoissent pas, & c'est qu'ils ne sçavent pas ce que vous estes. Qu'à jamais je loue vostre bonté, mais qu'à jamais je vous conjure de la faire connoître, n'y ayant rien d'égal ny de comparable à vous, ô Bonté souveraine.

Où sont ceux qui se donnent, & qui se livrent comme vous faites? Qui sont les Monarques qui se dépouillent de leur gloire pour en revêtir leurs sujets, qui se donnent à eux à manger pour les changer en Rois, & qui usent comme vous de si amoureux artifices, pour les rendre participans de tous leurs biens?

Que les Rois n'attirent point leurs sujets à prendre part à leur condition & à leur beatitude imaginaire: Ils auront toujours assez d'envieux. Autant qu'ils ont de sujets, autant presque ont-ils de personnes jalouses de leur gloire, & de gens affamez de leurs biens: Mais, ô mon DIEU, vos biens sont veritables, vos biens sont infinis, vos biens sont eternels: vous les donnez & vous les prodiguez; & de plus vous vous donnez vous-mesme pour vous faire sentir,

R ij

O amor & desiderium cordis!
O hostia Deo Patri odorifera! Cur non sum conversus totus in tuum amarē, Deus meus, Redemptor meus, Domine mi
Ex S. Bonav. p. 2. sim. amor. c. 3.

Parentes quidem aliis sæpe filios tradunt a- lēdos: ego autem, inquit Christus, nō ita, sed carnis mei alo & me- ipsum vobis ap- pono. *S. Chry- soff. ho. 60. ad pop.*

Nemo pascit convivas de se- ipso: Hoc facit Dominus ipse invitator: ipse cibus & po- tus. *S. Aug. ser. 33. ro. 2. suppl.*

Et reges quidē isti, etsi millies reges sint, tamē quia & ipsi mor- tales sunt, & ipsorum facultas caduca, & liberalitas facile potest exhauriri. Rex autem noster è cō- trà. *S. Chrysoff. ho. 55. in Marc.*

Ut non solum
per charitatem
sed etiam ipsa
re in ipsam mis-
ceamur carnè,
semetipsi nob-
is immiscuit
& corpus suum
in nos contem-
peravit, &c. S.
Chrysost. ho. 60.
ad popo

O amor, quid fa-
cis? quid hoc a-
more nobilius?
quid utilius?
quid suavius?
Et tamen om-
nes aut quasi
omnes negligunt
hunc amorem.
S. Bonav. stim.
amor. part. 2.
c. 12.

Cur ego non
sumi conversus
totus in tuum
amorem? Undi-
que circumdat
me amor tuus:
Cur non sum il-
laqueatus & ca-
ptus? Cur vani-
tas, plusquam
tu, qui es veri-
tas, allicit? Cur
iniquitas, plus-
quam Salvato-
ris benignitas?
S. Bonav. stim.
amor. p. 2. c. 2.

Peccatori so-
lus in compa-
ratione omniū
Deus vilescit.
Salvian. lib. 6.
avid.

& pour solliciter & attirer à vous tous vos sujets ingrats: Et pourtant vous n'avez que ceux des hommes qui se dégoûtent de la terre, vous n'avez que la lie du siecle, & ceux que tout le monde fuit & rebutte: Car bien souvent, ô mon Seigneur, si l'on vouloit d'eux dans le monde, vous ne les auriez pas.

La vanité des biens que la terre produit fait que l'on s'en dégoûte, & que l'on va ensuite à vous: Mais vos beautez divines n'ont presque personne qui les suive, & qui s'attache à les adorer & à les aimer pour elles-mêmes. Quel malheur qu'on ne vous connoisse pas, ô Bonté souveraine! Quelle misere, qu'on se fasse volontairement aveugle, & qu'on se laisse crever les yeux par la poussiere du monde & par la vanité!

Le Pere eternal accomplit

l'œuvre saint de la Religion par les Prestres, & fait par eux ce qu'il ne fait pas par luy-mesme. Car pour l'achever & la perfectionner, il se veut donner à l'homme autant qu'il le peut faire. C'est pourquoy il ne se contente pas d'avoir fait don de son Fils dans le mystere de l'Incarnation, & de son Esprit dans celuy de la Pentecoste, mais pour ne point mettre de bornes à ses communications non plus qu'à son amour, il veut encore se donner luy-mesme, afin qu'il n'y ait rien en Dieu que l'homme ne possede. Et c'est ce qu'il accomplit tous les jours dans l'Eglise par le ministère des Prestres.

Le Pere qui engendre seul son Fils, l'envoye aussi-tost seul dans le mystere de l'Incarnation: Mais comme il produit le saint Esprit avec son Fils, il attend que son Fils soit monté dans le Ciel,

Mysterium illud omniū maximè horrendū & verendum.

S. Chrysost. de Sacerd. l. 3. c. 3.

Et ad eum veniemus, & mansionem apud eum faciemus.

Ioan. 14. v. 23. Deus Trinitas, Pater & Filius & Spiritus sanctus veniunt ad nos, subveniendo, illuminando, implendo. S. August. tract. 76. in Ioan.

Audeo dicere quod Deus cum sit omnipotens, plus dare non potuit; cum sit sapientissimus, plus dare nescivit: cum sit ditissimus plus dare nō habuit.

S. Aug. tract. 8. in Ioan.

O Deum si fas est dici prodigum sui. Spectemus nō quoties Deus dedit, sed quoties se dedit. In profusionem sui tota conspiravit Trinitas, sepe se dedit

divinitas. O affluens liberalitas Dei! O indeficiens largitas bonitatis divinx! O Deum, si dicere fas est prodigum sui, præ desiderio hominis! An non prodigum qui non solum sua, sed & semetipsum expendit. . . . An non prodigum qui proprio filio suo non pepercit, &c. *Guerric. Abb. serm. 1. Pentec.*

Pater totius divinitatis, vel, si melius dicitur, deitatis principium est. S. Aug. lib. 4. de Trin. c. 20.

Vt societas nostra sit cū Patre. I. Joan 1. v. 3.

Dicendū quod missio in sui ratione importat processionē ab alio, & in divinis secundum originem. Vnde cum Pater non sit ab alio, nullo modo convenit sibi mitti: sed solum

afin d'envoyer avec luy son saint Esprit, & de le donner aux hommes.

Or en cela une chose semble manquer encore pour la communication parfaite de la Divinité qui reste à desirer aux hommes. C'est que la source de ces divines Personnes se donne à nous : C'est que celui qui reçoit les devoirs de toute la Religion, sçavoir le Pere, que celui-là se mette encore en société avec nous, & qu'il se donne à nous.

Or il n'y a personne qui le puisse donner. Car comme il n'a personne de qui il tire son origine, & qui luy communique ses desseins, il n'a personne aussi de qui il reçoive sa mission. Le Fils & le saint Esprit en recevant les desseins du Pere avec leur essence, reçoivent leur mission avec leur production, & avec la communication de l'essence que le

Pere leur donne : Mais comme le Pere n'a personne de qui il procede, & de qui par consequent il puisse recevoir, ny qui le puisse envoyer, il choisit les Prestres, lesquels, si j'ose parler de la sorte, l'envoyent & le donnent aux fidelles ; ou plûtoſt luy-mefme se donne par eux, se servant de leur parole pour venir dans le monde, & se donner à nous.

En effet quand DIEU le Pere par impossible ne seroit pas par tout, il se rendroit present à nous par la puissance des paroles du Prestre. Car le Pere se donne avec son Fils dans la tres-sainte Eucharistie, & il devient pour ainsi dire, une partie de la communion, parce qu'estant un avec son Fils, & se donnant tout à luy, il se donne avec ce Fils qui fait don de luy-mefme, de tout ce qu'il est & de tout ce qu'il possede ; & ce don se fait par la vertu

Filio & Spiritui sancto quibus convenit esse ab alio. *D. Thom.* 1. p. q. 43. a. 4. in 6.

Claritatē quā dedisti mihi dedi eis. Ego in eis & tu in me. Quomodo dedit claritatem. In eis manendo, & secum Patrem habendo. Alibi autem non se per Patrem, sed se & Patrē advenisse, & mansionē apud eos fecisse dicit. *S. Chrysoſt. hom.* 81. in cap. 17.

Ioan.

Christus ait : Ego in Patre, & Pater in me est ; consequens est ut ubi Pater est, illic & Patrem extare cognoscas. *Faufst. adv.*

Arian.

Quemadmodum qui catenę alicujus extremum arripit, altetum quoq; extremū simul trahet : Proinde qui Filium simul sumpserit, habebit secum, ipsum adducentem Patrē, &c. *S. Basil. ep.* 430.

Potestatem sacerdotibus tradidit Christus corpus suum consecrandi, & aliis tribuendi. O inaudita largitas ! Qui seipsum dat, quid poterit negare ? Omnia quae habuit nobis dedit. *S. Bonav. fascicul. c. 7.*

Habitante in nobis Christo exit omnino nobiscum genitor. *S. Cyrill. in haec verba Ioan. 14. 23. Et ad eum venimus.*

Ipsam Patrem habemus per Filium. *S. Cyrill. in Ioann. lib. 9 in fin. Iosue 10. v.*

Ideo mysterium istud sacrificium perfectionis & consummationis vocatur à S. S. Patribus.

Quia Pater est in eo, & ille in nobis, per hoc unum erimus. *S. Hilar. lib. 8. de Trinitate.*

Societas nostra est cum Patre, & cum Filio eius Issu Christo. *1. Ioann. 1. 3.*

des Prestres, qui ont ainsi entre leurs mains tout le Ciel & la terre, & qui ont ce thresor pour le distribuer, & pour en faire participans tous ceux qui le voudront.

C'est ainsi que cét adorable Pere, qui est present par tout comme donateur, comme auteur des presens, comme createur & conservateur, comme donnant l'estre à tout, devient don luy-mesme par la vertu du Prestre, & par la puissance de sa parole ; *Obediente Deo voci hominis.*

Et c'est icy que s'acheve & s'accomplit nostre sainte Religion, DIEU rappelant les hommes à soy par ce mystere, & entrant avec eux dans une parfaite societé : Car selon ce que dit saint Iean, nostre societé doit estre avec le Pere, le Fils, & le saint Esprit. Or cette societé ne peut jamais estre parfaite que par ce divin Sacremēt.

Nostre Seigneur qui nous tient tous unis à luy par esprit sur la terre, & qui nous consume parfaitement en luy dans le Ciel, ne faisant qu'un tout de nous & de luy dans la gloire : *Vt sint consummati in unum*, nous unit & nous rallie parfaitement à DIEU dans le tres-saint Sacrement. Il nous fait estre à DIEU autant que nous y pouvons estre, à cause que DIEU le Pere nous y devore, nous y consume, nous y change tout en luy; & ainsi nous avons avec luy une parfaite societé, & une alliance toute divine.

Le Pere en se donnant à son Fils se donne à tous ceux qui se sont unis à luy; & le Fils en se donnant au Pere luy donne aussi tous ceux qui sont unis à luy. Ainsi il se fait une communion parfaite, & une societé entiere de DIEU avec les hommes, & des hommes

De spiritu suo dedit nobis.
1. Ioan. 4. 13.

Deus transmutata forma assumpsit corpus, & commiscetur, atque assumit animas sanctas & fit cū eis unus spiritus. Anima, ut ita loquar, evadit in animam, substantiam in substantiam, ut possit anima in novitate vitæ vivere & immortalitatem vitæ. S. Hieron. lib. 4.

Eucharistia est sacratissima, quam verè comedens, Deus efficitur. S. Hieron. lib. 3. contr. Pelag.

sicut substantia panis (in Eucharistia) transformatur in substantiam corporis Christi, ita anima nostra transformatur in Deum. . . Et ante hoc Sacramentum nunquam fuit demonstrata transformatio animæ

R v

in Deū. *S. Bernardin. rom. 3. ser. 43. part. 2.*
 Tui erant & mihi eos dedi-
 sti. *Ioan. 17. v. 6.*

Ego sum in Pa-
 tre meo, & vos
 in me, & ego in
 vobis. *Ioan. 14.*
v. 20.

O potestas in-
 effabilis! O quā
 magnam in se
 continet pro-
 funditatem for-
 midabile & ad-
 mirabile. *Sacer-*
dotium. S. Ephr.
de Sacerdot.

Quanto Sacer-
 dotes honore,
 quanta dignita-
 re Spiritus fan-
 cti gratia di-
 gnatur. His nā-
 que terram in-
 colentibus & in
 ea versantibus
 cōmissum, ut ea
 quæ in cœlis
 sunt, dispensēt.
S. Chrysest. lib.
3. de Sacerd. c. 4.

avec DIEU par ce Sacrement
 adorable. Et tout cela ne se
 fait que par le ministère des
 Prestres, & par la vertu du
 Sacerdoce.

Qui pourroit expliquer l'é-
 tendue de cette grace? Qui
 pourroit comprendre jusqu'où
 va ce privilege? Quelle digni-
 té, quel honneur, quelle pre-
 rogative pour un Prestre! Qui
 auroit jamais conçu qu'un
 DIEU eust donné tant de pou-
 voir à ses creatures, & qu'il
 voulut de la terre remplir des
 hommes grossiers, terrestres,
 charnels, & pecheurs d'une
 dignité si sublime & si sainte?
 Cependant c'est à quoy il ap-
 pelle tous les Prestres, & ce
 qui les oblige aussi de mener
 une vie toute divine, & qui
 ne laisse plus rien paroître des
 foibleſſes & de l'infirmité de
 l'homme.

CHAPITRE III.

Que les Prestres doivent faire sur la terre dans l'Eglise tout ce que Iesus-Christ fait dans le Ciel.

LES Prestres sont obligez d'exprimer en ce monde la vie cachée de IESUS-CHRIST dans le Ciel, & de continuer icy bas celle qu'il y eust voulu mener, si c'eust esté la volonté de DIEU son Pere.

Ils sont sur la terre comme des IESUS-CHRIST resuscitez vivans dans la chair. C'est IESUS-CHRIST caché sous l'exterieur d'un homme qu'un Prestre vivant en esprit, & faisant ses fonctions divines.

En effet un Prestre qui administrant la sainte Communion donne le Corps de Notre Seigneur aux fidelles n'accomplit-il pas en substance ce

Sacerdos vice Christi fūgitur. S. Cyprian. ep. 63.

Debent formā visibilem Christi in seipsis ostendere. S. Bonnav. de sec. alijs Sam. b. c. 5.

Vicem Christi debet gerere in beneplaciti ejus promotione, in potestatis ejus auctoritate, & in similitudinis ejus representatione, ut eum se imitabilem moribus & vita demonstrer. Ibid.

Dominus Iesus ipse est Sacerdos & hostia, ipse est qui per ministros Ecclesie baptismi tribuit Sacra-

R vj

mentum, & per eisdem ministros corporis & sanguinis sui conficit Sacramenta. *B. Laurent. Iustin. ser. de Euchar. n. 28.*

Imitator Christi sit cujus legatione fugitur. *Enchirid. Archiep. Colon. Tit. de sacr. Ord.*

Libentissimè impendam & superimpendar, ipse pro animabus vestris. 2. *Cor. 12. v. 15.* Et est, non solù impendam vobis bona temporalia & spiritualia, sed paratus sù mori pro salute animarù vestrarum. *D. Thom. hie.*

Sive sint minoris ordinis, sive summi ordinis Sacerdotes, vicem Christi summi Pontificis gerunt, dum populos orationum suarù medicamento sanant. *1^{ro} Carm. t. serm. de exell. sacr. Ord.*

que cét adorable Sauveur fait dans le Ciel, qui administre & donne son corps à l'Eglise pour la nourrir.

Un Prestre en donnant **IESUS-CHRIST** ne doit-il pas comme luy se donner soy-mesme en esprit, puis qu'il doit estre tout consommé en **IESUS-CHRIST**, & que donnant ce sur quoy il a dit : *Ceci est mon Corps*; il se doit regarder comme n'estant plus à soy, mais au Fils de **DIEU** mesme, & aux peuples, pour le service desquels il se doit livrer incessamment.

Un Prestre disant l'Office & priant au nom de l'Eglise, n'est-il pas comme un **IESUS-CHRIST** dans le Ciel priant pour cette mesme Eglise?

IESUS-CHRIST envoyant une fois son Esprit du Ciel en terre, ne continuë-t'il pas à le donner par le ministere des Prestres dans le Bapême, dans

la Penitence & dans les autres Sacremens ?

IESUS offrant son Corps & son Sang à DIEU son Pere dans le Ciel pour nous , n'est-il pas le mesme , qui tous les jours par le moyen des Prestres multiplie parmi nous à la sainte Messe ce divin sacrifice ?

Dominus Eucharistiam quotidie in omni Ecclesia verbis suis per manus & ora Sacerdotum in salutem credentium consecrat *Hincmar. opusc. de divorr. Loihar. & Thieb.*

Nostre Seigneur a deux fonctions capitales dans l'Eglise. L'une envers DIEU, l'autre envers les hommes. L'une d'offrir à DIEU le sacrifice, & l'autre de prier pour l'Eglise, & obtenir le saint Esprit. Et ce sont aussi les deux grandes fonctions des Prestres : L'une d'offrir le Sacrifice , & l'autre de dire l'Office, à cause qu'ils entrent dans l'Esprit de IESUS-CHRIST & dans l'étendue de son ministere, qui est de prier pour l'Eglise, & de luy obtenir le saint Esprit, qui luy serve comme de supplément en

Attende quid fecerit mediator, & nihil in eo reperies, nisi paterni honoris & salutis animarum zelum. *B. Laurent. Justin. de contempt. christ. perfect.*

Administratio Sacerdotum, licet exercentur in multis. . . . specialiter consistit in duobus, in Psalmodia & celebratione Missarum. *Petro Bless. ser. 56.*

Ad hoc proculdubio praeficitur plebibus ut pro illis orent assidue, offerantque pro eorum sceleribus grata

Deo libamina.
B. Laurent. In-
stin. de Inſtit. &
regim. Pralat.
 c. 10.

Discant ergo
 quotidie; obſe-
 crare pro popu-
 lo: discant Do-
 minici corporis
 ſacrosacta my-
 ſteria jugiter
 immolare. *ibid.*

Spiritus adju-
 vat infirmitatē
 noſtram. . . Ipſe
 poſtulat pro no-
 bis. . . Poſtulat
 ſecundum Deū
 pro ſanctis.

Rom. 8.

Chriſtus ubi-
 que diſſuſus. . .
 ejus vocem in
 omnibus Pſal-
 mis vel pſalmē-
 tem, vel gemen-
 tem, vel la-
 tantem, vel ſul-
 pirantem fami-
 liariffimam ha-
 bere debemus.
S. Aug. in Pſ. 42.

Quæſi modū
 Chriſtus ex ſe-
 min. David ſpe-
 cialiter naſci e-
 legit: ſic ſpiritus
 ſanctus animā
 beatiffimi Da-
 vid prophético
 lumine excellen-
 ter implevit,
 cumq; de Chri-

ſes languents, & en ſes distra-
 ctions ſur la terre.

Ils recitent pour cela le Pſeau-
 tier dans les différentes heures
 de l'Office, afin d'exprimer les
 prieres interieures de I E S U S-

C H R I S T, & les diſpoſitions
 de ſon ame. Car le Pſeautier
 n'eſt qu'une expreſſion de ſes
 ſentimens divins & de ſon ado-
 rable interieur, qu'il veut faire
 connoiſtre & dilater dans l'E-
 glife par le moyen des Preſtres.

Le ſaint Eſprit qui ſçavoit
 bien de toute eternité les loüan-
 ges que I E S U S - C H R I S T ren-
 droit à D I E U, & qu'il luy fe-
 roit rendre quand il ſeroit au
 monde, a commencé à les ex-
 primer par avance en David,
 qui eſtoit pere de J E S U S -
 C H R I S T ſelon la chair, auſſi
 bien qu'il en eſtoit la figure ſe-
 lon l'eſprit. Ce ſaint Prophete
 eſtoit comme une étendüe du
 cœur, & de la devotion de
 I E S U S - C H R I S T. Car ce divin

Sauveur répandant en luy ses sentimens, dilatoit déjà sa Religion & multiplioit ses hommages qu'il vouloit rendre à son Pere. Il estoit aussi un membre du corps mystique du Fils de DIEU, qui est l'Eglise, laquelle il vouloit tenir appliquée dans tous les temps aux loüanges de son Pere, afin qu'en tout son corps mystique de mesme qu'en tout son Corps reel, il fut une hostie de loüange à la gloire de sa souveraine Majesté.

Comme les Prestres sont les estendües de IESUS-CHRIST, & qu'ils sont choisis pour exprimer au milieu de l'Eglise son Esprit & son cœur, & pour y rendre son interieur sensible, il faut qu'ils le produisent au dehors & qu'ils fassent paroistre sa Religion envers son Pere: Et comme le Fils de DIEU vivant en terre estoit dans son cœur

ti mysteriis
precipue illu-
stravit. Dionys.
Carthus. proem.
Psalm.

David figura
& pater Christi.
Anast. Sinait.
Anagog. com-
temp. in Hexam.
lib. 4.

In David Chri-
stus erat: in Da-
vid Christus
præfigurabatur.

S. Aug. ser. 9.
de Verb. Apost.
David ante E-
vangelium E-
vangelicè vixit-
se creditur. Perr.

Dam. l. 4. ep. 9.
Nondum no-
mine, sed re ip-
sa Christianus.

Ex S. Aug. l. 3.
ad Bonifac. c. 4.

Corpus Christi
est Ecclesia toto
orbe diffusa....
ad eam pertinēt
tibus omnibus
fidelibus (etiam
his qui fuerunt
ante nos) quia
fideles omnes
membra sunt
Christi. . . Quia
ergo totus Chri-
stus caput est &
corp⁹ ejus, pro-
pterea in omni-
bus Psalmis, sic
audiamus vocē
capitis, ut au-
diamus & voces.

corporis. Loquitur in nobis, loquitur de nobis, loquitur per nos quia & nos loquimur in illo; noluit loqui separatim, quia noluit esse separatus. *Ex S.*

Aug. in Ps. 56.
Accedat igitur Sacerdos ad altaris tribunal, ut Christus, afflatus ut Angelus, ministret ut sanctus, offerat vota ut Pontifex .. Huic expedit ut divinus laudis sit amator, religiosus in se. *Laurent. Justin. ser. de corp. Christi.*

Continuè & indefinenter in ore laudabo Deum meum, in vita mea, pfallâ Deo meo quandiu fuero. Recedant ergo omnia vetera de ore meo & de anima mea. *S. Bonav. opusc. de prepar. ad Miss.*

Scriptura non sapit, si non ibi Christus intelligatur. *S. Aug. traD 9. in Joan.*

Officium divinum in Ecclesia Spiritus san-

en louanges perpetuelles, quoy qu'au dehors il parut quelquefois dans la distraction, & appliqué à d'autres choses; Les Prestres comme les expressions de son interieur en son corps mystique, doivent estre comme les Saints continuellement élevez à DIEU, continuellement appliquez à ses louanges, continuellement occupez en son amour, & en ses autres dispositions saintes & sentimens divins, pendant que le reste de l'Eglise qui est comme son exterieur, est dans la distraction des choses sensibles, & dans les occupations de la terre.

C'est pourquoy on leur donne à reciter le saint Office, comme une image, ou expression de ce divin interieur, auquel ils doivent se conformer, & dans lequel ils doivent entrer autant qu'il leur est possible, s'unissant à l'Esprit saint qui y est répandu, & qui est en

eux pour operer les mesmes effets qu'en IESUS-CHRIST, & pour leur faire commencer icy-bas dans l'Eglise la mesme vie, que les Anges & les Saints menent dans le Paradis, où ils loüent incessamment la majesté de DIEU par Nostre Seigneur : *Per quem maiestatem suam laudant Angeli.*

IESUS-CHRIST fait tout ce qu'il veut de ses Saints, soit au Ciel, soit en la terre. Et comme en qualité de Prestre il est chargé des interets de DIEU, & de ceux de tout le monde, il ne se contente pas de demander incessamment à son Pere l'établissement de sa gloire, & le salut des hommes, mais encore il fait que tous les Saints le demandent avec luy, les appliquant comme il luy plaist, & leur faisant demander ce qu'il desire, en mesme temps que luy-mesme

Aut ordinavit : Primo propter imitationē cœlestis concentus, quo sancti & Angeli in cœlo assidue in præsentia Dei ejus laudibus sunt intēti. Unde dicit Psalmista : Beati qui habitant in domo tua Domine ; in sæcula sæculorum laudabunt te. Cum enim hic dignetur Christus nobiscum esse, dignum est nos ei pro modulo nostro exhibere reverentiā honoris & laudis, juxta exemplar similitudinis cœlestis, ut ei & non continuè sicut illi cœlicantores, interpollatimpro nostra fragilitate psallendo, alacriter assistam⁹, imitantes illam quæ sursum est Hierusalem S. Bonav. de sex alis Serap. c. 8.

Non potest aliquis diffiteri, quod Christo Patrem accedente, ac pro nobis interpellante, congruum ma-

ximè sit & sanctos eundè Patrem accedere, ac pro nobis pariter interpellare. Imò necesse est dicere, quod tantum sit gluten inter Christum caput & sanctos ejus membra tanta connexio & transformatio, &c. ut simul assistant semper vultui Dei pro nobis. *N. Aclant.*

in ep. ad Eph. c. 1.

Sacerdos ut procurator & nuntius universalis Ecclesiæ ab ea missus ut oret pro omnib⁹. *Guillel. Paris. de Sac. Ord. c. 4.*

Sacerdos personā induit Ecclesiæ, verba illius gerit, vocem assumit.

Guillelm. Paris. de Sac. Ord. c. 5.

In Eucharistiæ Sacramento, summis imā, humanis divina junguntur: Ibi est Angelorum societas, sanctorum præsentia.

S. Bernard. Sen. ro. 4. ser. 9. de preparat. Sacram.

le demande au nom de tous. Et c'est là ce que fait aussi le Prestre chargé des devoirs de toute l'Eglise. Il devient en **IESUS-CHRIST** un homme universel, qui non seulement agit au nom de tous, mais qui fait ce qu'il veut de **IESUS-CHRIST** & de tous les Saints, leur faisant demander à **DIEU** ce qu'il desire.

Car Nostre Seigneur estant entre les mains du Prestre, y estant avec tous les Saints & avec toute l'Eglise qu'il porte en soy, & y estant comme hostie pour demander ce que l'Eglise desire par le Prestre, il demande à **DIEU** ce que le Prestre desire: Et aussi-tost que le Prestre a témoigné son intention, le Fils de **DIEU** la prend sur soy, & la presente à **DIEU**. Et comme tous les Saints ne sont qu'un avec Nostre Seigneur, & ressentent en eux tous les saints mouve-

mens, lesquels ils suivent en tout, delà vient que Nostre Seigneur s'adressant à son Pere pour demander une chose, tous les Saints le suivent, & s'y adressent avec luy. Si bien qu'en suite de la priere du Prestre, JESUS-CHRIST, & tous les Saints se presentent à DIEU pour demander ce que le Prestre demande.

O admirable priere que celle du Prestre ! ô priere universelle, non seulement à cause de l'Eglise de la terre, qui est unie dans le Prestre, mais encore à raison de toute l'Eglise triomphante qui est jointe avec luy. Ainsi le Prestre est le ressort qui remüe le Ciel & la terre, qui fait agir tous les justes, & tous les Saints. Quelle puissance que celle des Prestres ! Et cecy est un point de la Communion des Saints dans le Ciel, qui prient tous pour une mesme chose par Nostre

In ipsos cœlos Cœlorum sine impedimento atque labore ascendit, & in medio Angelorum simul cum spiritibus incorporeis facile versatur. Quid dico in medio supernarū Virtutum ? quin & cum ipso Angelorum Domino, &c. quæ postulat, suo jure quodammodo impetrat. *S. Ephr.*

de Sacerd.

Sacerdos pro te angitur, Seraphim adsunt, omnes incorporeæ Virtutes pro te cū Sacerdote intercedunt. *S. Chrysost. ho. de Euchar. in Encanis.*

In ipsa immolationis hora ad Sacerdotis vocē cœli aperiuntur: in illo IESU Christi mysterio Angelorum chori adsunt, summis ima sociantur, terrena cœlestibus junguntur, unum quoddam ex visibilibus & invisibilibus fit. *S. Greg. lib. 4. dial. c. 58.*

A cunctis sacrificium illud laudis offertur, licet ab uno specialiter offerri Sacerdote videatur, quia quod ille Deo offerendo manibus tractat, hoc multitudo fidelium intentionum devotione commendat. *Petr. Dam. opusc. II. c. 8.*

Sacerdos publica persona, atque totius Ecclesie os. *S. Bernard. Sen. ser. 20. n. 2. c. 2. 10. l.*

Quid mirum si Sacerdos quilibet vicem Ecclesie solus explet; cum per unitatis intimæ sacramentum tota spiritualiter sit Ecclesia? *Petr. Dam. opusc. II. c. 10.*

Si omnes unum sumus in Christo, licet per corporalem speciem videamur abjungi, tamen ab invicem separari non possumus, quia in eo manemus. *Ibid. c. 8.*

Seigneur IESUS - CHRIST qui les tourne où il veut. Quelle admirable Communion!

C'est ainsi qu'en la personne du Prestre, lequel prie pour tous, il se fait en luy communion des fideles qui prient tous ensemble pour une mesme chose; en sorte que toute l'Eglise en luy demande tout ensemble, ce que chaque particulier desire; & un Prestre offre en mesme temps à DIEU, s'il entend bien sa vocation, tous les vœux de l'Eglise. Si bien que le Prestre est comme le Symbole de l'unité de l'Eglise & de sa Communion, laquelle se reünit en luy, & par luy elle se presente à DIEU, comme tous les Saints sont reünis au Ciel à IESUS-CHRIST & par IESUS-CHRIST ils se presentent à DIEU.

Il faut que le Prestre qui se voit ainsi devât DIEU chargé de toute l'Eglise, tasche à se remplir

de toute la Charité, de toute la sainteté, & de tous les dons qu'il voit en elle pour ne point succomber sous cette charge. Il est cette grande ame qui embrasse tout, & qui contient tout dans son sein. Il est luy seul pour ainsi dire comme toute l'Eglise. Et il faut qu'il se regarde non plus comme particulier, mais comme estant devenu un homme universel chargé des devoirs de tous.

C'est ce qui le doit faire trembler dans la veüe de ses redoutables & prodigieuses obligations, & ce qui doit le porter à s'aneantir incessamment devant DIEU, pliant sous un fardeau si pesant comme sous tout le monde. C'est faire le mestier d'Atlas, si ie l'ose dire, que d'estre Prestre. Car c'est porter le monde sur ses épaules. Ce n'est plus parcourir le monde: c'est en mesme temps estre present à tout le monde: C'est

Quasi communis totius orbis pater est Sacerdos. Dignum igitur est ut omnium curam gerat, omnibusque provideat, sicut & Deus, cuius fungitur vice. *S. Chrysof. ho. 6 in 1. ad Timq*

^{2.} Celsitudo graduum Ecclesiasticorum ipsa etiam Angelis formidanda. *S. Bern. ser. 2. in Ascens.*

Reperio omnes Sanctos divini ministerii ingentem velut molem formidantes. *S. Cyrill. Alex. ho. 2. in Pasch.*

Mundi fundamenta. *Greg. Naz. carm. 11.*

Columnæ qui mutantis orbis statum orationibus sustinent. Hi humilitate subnixi atque prostrati onus totius orbis portant humeris sanctitatis. *S. Eucher ho. 3. ex edis. cum Theod. studica.*

(Sancti Patres) homines illi magni, Dei spiritu imbuti, de hierarchico munere & sacerdotio nõ alia ratione loquebantur, quàm ut onus esse dicerent immensum, ætina gravius, sub quo vel Gigantes ipsi opprimerentur, &c. *Myſtag. Creſol. lib. 3. cap. 1. Vide Parr. ibid. citat.*

Sic miniſtris ſuis, Chriſtus Eccleſiaſticę cõſecrationis delegat officium, ut tamen apud ſe omnia ordinum continerent principaliter Sacramentũ . . . Vnus Sacerdos magnus, ex quo tanquam quodam vertice, omne Sacerdotium per Eccleſię membra diffunditur, omne quod ſacrum eſt, ineffabiliter propagatur. *Petr. Dam. o. puſc. 6. c. 2.*

Quid nobilius quàm aſſimilari Filio Dei. *S. Donau. ſim. p. 2. c. 6.*

ſe trouver en eſprit par tout le monde : C'eſt entrer dans les beſoins & les neceſſitez de tout le monde : C'eſt eſtre en tous en meſme temps : C'eſt habiter par toute la terre & la comprendre en ſoy.

Voila quelle eſt la condition des Preſtres qu'on ne doit regarder que comme des prodiges & des chefs d'œuvres de la main de DIEU, dans leſquels JESUS-CHRIST qui y veut vivre en qualite de chef, continue les fonctions qu'il a commencées ſur la terre, & qu'il deſire encore eſtant dans le Ciel accomplir par eux dans ſon Eglife.

Il faut donc conſiderer le Preſtre comme eſtant veritablement l'homme de DIEU, c'eſt à dire comme eſtant celui non ſeulement qui ne doit plus avoir d'autres intereſts que ceux de DIEU meſme, qui doit entrer dans tous ſes deſ-

seins, & se soumettre à tous ses ordres, qui doit estre uniquement à luy pour ne songer plus qu'à procurer sa gloire, mais encore estant celuy en qui & par qui il veut faire toutes choses en son Eglise.

Car c'est pour cela qu'il s'établit si spécialement dans chaque Prestre, & qu'il y veut demeurer comme dans un saint tabernacle, où il puisse reposer en sa gloire, & d'où comme d'un autre sein de Dieu le Pere, si on peut parler de la sorte pour exprimer la sainteté consommée qui doit estre dans ses sacrez ministres, il puisse répandre sur la terre ses abondantes misericordes, & remplir le monde de l'immensité de ses bienfaits.

C'est pour cela aussi qu'ayant institué les Sacremens, qui sont les Canaux de ses graces & de ses dons, il les met entre les mains des Prestres, afin

Tu autem, homo Dei.

1. Tim. 6.

Dei actores. 3.

Ambr. in 1. ad Tim. 3.

Eorum que Dei sunt negotiatores. S. August. serm. 36. ad fr. Erem.

Verus Dei minister, Deo non sibi natus. S. Ambr. in Ps. 118.

Rectè comparantur apibus sacerdotes. . . . qui velut alveario quodam gratiam in matris Ecclesiæ continent, in qua diversorum meritum cellulas componetes, de uno alvatoris examine Christianorum examina multa producent. S.

Ambr. ser. 83. Specialissima Dei tabernacula. S. Leo ep. 1.

Aliis sacramenta tradunt, suo modo Deo in hoc assimilati, quasi Deo cooperantes. D. Th. suppl. qu. 34. ar. 1. in c.

Ipsi sunt instrumentum per

quod perficit opus suum Dei sapientia. B. Laurent. Justin. de regim. prelat. c. 2. n. 3.

Quasi petra salis debet esse sacerdos. . . ut quisquis sacerdoti jungitur, quasi ex salis tactu æternæ vitæ sapore conditur. S. Greg. hom. 17. in Evang.

Fulgebunt iusti tanquã scintillæ in arundineto mundi istius discurrentes & arundines cordium carnalium velut incendiũ de pascentes. Guillel. Paris. tract. de morib. c. 8.

Et vere illud impletur in nobis, in quo Moyses dedit figurã. Cum enim ipse elevaret manus vincebat Amalech. Orig. ho. 3. in Exod.

O miraculum stupendum ! ô ptestas ineffabilis ! ô tre-

de les rendre des sources fécondes & intarissables de toute grace, & afin que tout ce qui s'opere de saint, de grand & de divin dans l'Eglise, emane d'eux, & s'opere par leur saint ministere.

C'est pour cela encore qu'il fait qu'on ne s'approche gueres des saints Prestres, qu'on ne soit touché de DIEU, & qu'on n'en reçoive quelque grace, à cause de la presence & de la Majesté de celuy qui est en eux, & qui par eux continue d'agir toujours dans son Eglise.

Leurs paroles sont comme des éteincelles de feu qui embrasent les cœurs ; leurs regards sont des flèches ardentes, qui penetrent jusques dans le plus intime de l'ame : leurs prieres sont si puissantes qu'elles font descendre mille benedictions sur les fidelles : Ce sont des Moyse dont DIEU se sert pour

pour operer ses plus grands miracles parmy son peuple.

O prodige de grandeur inconcevable ! ô sublimité incomparable du Prestre qui comme un I E S U S - C H R I S T resuscité , opere tout avec une souveraine autorité dans son Eglise. Saint Iean dit parlant du Verbe , *Que toutes choses ont esté faites par luy , & que rien n'a esté fait sans luy.* Ne pourroit-on pas en quelque sens en dire autant du Prestre en I E S U S - C H R I S T ou de J E S U S - C H R I S T dans le Prestre , pour les choses qui se font dans son Eglise ? puis qu'il est le principe de tout le bien qui s'y opere , & que sans luy il n'y auroit aucune grace communiquée aux hommes. O dignité mille fois plus élevée que celle des Anges & des plus hauts Seraphins , à qui D I E U n'a point donné ce privilege , ny accordé cette grace.

mendū sacerdotil mysteriū .
S. Ephr. de Sacerdoter.

Omnia per ipsum facta sunt, & sine ipso factum est nihil.
Ioan. 1.

Vniuersis De bonis administrandis præfectus. S. Chrysoff. de Sacerdot. l. 2 c. 1.

Neque enim adiri ad Deum potest ; neque accepta esse victima, sine Levita. S. Cyrill. de ador. in spir. & verit.

Sacerdotiū est principatus sine quo neque salutis , neque promissorū bonorum compostes fieri possumus , &c. S. Chrysoff. lib. 3o de Sacerd. c. 4.

Per ipsos (Sacerdotes) gratia sanctificationis ministratur hominibus. Guilhelm Paris. de Sacram. Ordino. cap. 2.

Per ipsos omnis petitio populī debet trās-

S

mitti ad Christum. *S. Chryso-
stom. ho. 22. in
c. 8. Matth.*

Sacerdos my-
steriorum Dei
œconomus. *Sym-
eon Thessal.
de Ordin. Dia-
coni*

Sacramentorū
cœlestium coo-
peratores & dif-
pensatores.

*Perr. Dam. o-
pusc. 27. de
comm. vit. Can.
cap. 4.*

Sunt nobis
malto inferio-
res Angeli, in
Potestatibus,
Principatibus,
& aliis quibus-
cunque admini-
strationum ge-
neribus, quæ di-
vina dispositio-
ne acceperunt
ad regimen hu-
jus mundi.

*Naclant. in c.
1. epist. ad Eph.*

Omnes, sicut
ait Apostolus,
sunt administra-
torii spiritus in
ministeriū mis-
si... sed longè
est excellentius
officium vestrū,
quod admirabi-
le est, & non
solum in oculis
vestris, sed etiā

Et ce qui est en cecy admi-
rable, & qui releve encore
infiniment la dignité des Pre-
stres, est que Nostre Seigneur
n'a pas mis les Sacremens, &
ces sources de graces entre
leurs mains seulement pour les
distribuer, & pour n'en avoir
que l'administration exterieu-
re, mais encore pour les pro-
duire par la puissance qu'il leur
donne, & pour en estre com-
me les seconds auteurs, puis
que ce sont eux qui baptisent,
qui consacrent, qui absolvent,
& qui conferent les autres Sa-
cremens.

Et en cela ils sont encore
bien plus relevez que les An-
ges, qui estans envoyez de
DIEU pour l'accomplissement
de ses volonte, & pour l'ex-
ecution de ses desseins, reçoivent
exterieurement leur or-
dre & leur mission, comme
de simples serviteurs, *Omnes
sunt administratorii spiritus: Au*

lieu que les Prestres trouvent au dedans d'eux-mesmes leur force & leur pouvoir par le moyen du sacré caractere, qui leur donne la vertu d'operer ces merveilles, & que DIEU a imprimé dans leur ame en leur Ordination, afin que rien ne manquât à leur grandeur & à leur grace.

Angelorum. s. Bern. serm. ad Pastor. in Synod.

Solis discipulis suis sacramenta sui corporis & sanguinis commisit celebranda.

Ivo Carnot. ep. 63.

Enfin DIEU veut estre en nous comme il estoit en IESUS-CHRIST resuscité, agissant en nostre ame en sa vertu, nous transformant tout en luy par la puissance de sa grace, & faisant mesme reluire & rejallir en nous sa divinité de toutes parts, comme il la faisoit éclatter en son Fils, pour luy gagner ainsi tous les cœurs par la beauté, par la douceur, & par l'éclat de son adorable Majesté. C'est l'estat où doivent estre les Prestres pour agir selon la sainteté de leur vocation, & selon l'étenduë de

Sacerdos Christi figura & expressa forma.

S. Cyrill. Alex. de ador. in spirit. & verit.

Deum in verbis, in moribus, in conversatione, & cunctis operibus suis exhibeat laudabilem. B. Laur. de regim. Prælat. cap. 1. n. 3.

Luceat imago Christi in operibus nostris & factis; ut, si fieri potest, tota ejus species exprimat in nobis. S. Ambro. lib. 3. de Virg.

Ipse Christus dextera per quâ

sacrificium offeramus. *Ibid.*

Vnicū instrumentum quo Deum honoramus. *Clem. Alex. Pedagog.*

leurs devoirs. Car alors IESUS-CHRIST operera par eux, il parlera par eux, il fera l'œuvre de DIEU par eux : En un mot, comme ce sera luy-mesme qui fera tout en eux & par eux, ils satisferont divinement à leurs obligations, & s'acquitteront parfaitement de leurs employs.

CHAPITRE IV.

De la sainteté des Prestres à cause de leur estat resuscité; & de leur unité avec Iesus-Christ Prestre & hostie dans le tres-saint Sacrement.

Mortui estis, & vita vestra abscondita est cū Christo in Deo. — Omnem visibilem atque invisibilem creaturam superat, & deificatus in Deum intrat se

LE Prestre doit estre resuscité & retiré interieurement en DIEU avec Nostre Seigneur IESUS-CHRIST, & par cette retraite il doit estre infiniment éloigné en esprit de

toute creature animale & grossiere.

IESUS-CHRIST qui est le modele de la vie des hommes & de toute son Eglise, a mené deux vies sur la terre. L'une commune & visible : L'autre inconnue & insensible. L'une qu'il donne pour exemple du commun de la vie des hommes : L'autre qu'il propose pour le modele de la vie des Prestres & de tous ceux qui entrent dans son sanctuaire. Sa vie visible & connue, est celle qu'il a menée depuis sa naissance jusqu'à sa mort. Car quoy qu'il ait esté trehte ans caché & inconnu aux hommes ; il estoit néanmoins visible & palpable aux yeux de ceux qu'il frequentoit : Et sa vie durant ce temps-là estoit une vie commune avec le gros du monde, & le commun des hommes.

L'autre vie est une vie toute invisible & inconnue aux hom-

deificantem.

Origen. de S. Jo. n. i. e. hom. 2. In hæc verba: In principio erat Verbum.

Est vita Iesu liber vitæ, exemplar verum, perfectionis speculum, forma rectæ vivendi, religionis magisterium, cunctarumque norma virtutum. B. Laurent. Justin. de Humil. c. 22.

Tota vita Christi in terris, disciplina infortem fuit S. Aug. de Vita Relig. c. 16.

Venit Christus, ut exemplum vivendi daret hominibus. S. Aug. lib. 83. q. 42.

Congruum erat incarnationis fini, ut Christus cum hominibus conversaretur. Qui autem cum aliquibus conversatur, convenientissimum est, ut se eis in conversatione conformet. Et hoc convenientissimum fuit,

ut Christus cō-
muniter se, sicut
alii haberet, &c.
*D. Thom. p. 3.
q. 40. a. 2.*

Simile est re-
gnum cœlorum
thesauro absco-
dito in agro:
quia nec ager
videlicet cor-
pus Christi, sine
thesauro, id est,
divinitate; nec
thesaurus divi-
nitatis emitur
sine agro carnis;
qui thesaurus
absco didicitur,
quia in hoc my-
sterio, ab aspe-
ctu oculorum,
ne caro videat-
ur, subtrahi-
tur. *Paschas.
lib. de corp. &
sang. Dom. c.
17.*

Sponsæ se o-
stendere volens
nebulæ instar
corpore se cir-
cumtexit, sub
eoque seipsum
occuluit, ut om-
nino se demon-
straret per om-
nes virtutum
gradus pietatis
formam, &c.
*PhiloCarpasius
in Cant. 2. v.
14.*
sicut exaltan-
tur cœli à ter.

mes, qui est la vie d'une en-
tiere sainteté qu'il a menée de-
puis sa Resurrection jusqu'à
son Ascension, & celle sur tout
qu'il mene maintenant au mi-
lieu de l'Eglise dans le tres-
saint Sacrement de l'Autel.

C'est là proprement la vie
cachée de JESUS-CHRIST dans
son Eglise : C'est là sa vie du
Ciel & de son Sanctuaire. C'est
là en un mot sa vie de sainte-
té consommée qu'il a menée
depuis le grand jour où il a esté
déclaré Prestre selon l'ordre de
Melchisedech, & qu'il veut
que tous les Prestres conti-
nuent avec luy dans son E-
glise.

Nostre Seigneur resuscité,
mais conversant encore sur la
terre, estoit par son estat, com-
me il est encore au milieu de
l'Eglise au tres-saint Sacre-
ment, dans un éloignement
incroyable de la creature pre-
sente. Car comme il estoit en-

tré en son Pere & passé dans son estat de sainteté, il estoit infiniment distant du monde, & dans une opposition au siecle qui ne se peut comprendre.

Ainsi le Prestre, par l'Esprit interieur qui luy est donné, estant rendu participant de IESUS-CHRIST resuscité & déclaré Prestre en sa Resurrection, doit estre dans un éloignement interieur, & dans une distance infinie du monde. Il doit estre dans une impossibilité morale d'aymer rien de la creature, parce que son estat tout spirituel & tout divinisé en DIEU, le fait passer dans la sainteté divine, & dans l'eminence de son estre opposé à ce monde. Et c'est là ce que porte l'esprit de Prestre.

Cét estat interieur doit retirer l'ame du Prestre du commerce du monde, & la tenir separée de tout beaucoup plus

ra, sic exaltata sunt viæ meæ à viis vestris. *Isa. 55. v. 9.*

Humana in Christo anima, divinitate communicatâ in Deum transit, &c. *Origen. 3. contr. Cels.*

Si quid ex inferiore natura assumptum, hoc ipsum in illud quod divinum mutatum est. *S. Greg. Nyssen. lib. 4. adv. Eunom.*

Qua re non purtorem sanctioremque esse convenit animam, quæ tantum illum tamque dignû spiritû receperit? *S. Chrysoft. lib. 6. de Sacerdot. c. 4.*

Sancti estote, quia ego sanctus sum. *Levit. 11. v. 44.*

Sanctus græcè, agios, quasi extra terram esse significat: Quicumque enim se consecraverit Deo, merito ex-

tra terram, extra mundū videbitur. *Orig. hom. 11. in Levit.*

Sim tecū Domine crucifixus mundo, ut sic mortuus, vita mea sit tecum abscondita in Deo. O vita mea, vita felix, quæ abscondita est ipsi mundo, & sociata ipsi Christo, in Deo centro suo quietatur. S

Bonav. opusc. de præpar. ad Missam.

Dilectio tua absorbeat quæso mentem meam ab omnibus quæ sub cælo sunt, ut tibi soli inhæreā. *S. Aug. lib. Medit. c. 35.*

Consideremus Christum licet per hoc sacramentum penetret in pectora, putrida & foetida tot hominū improborū, &c. nihil fœditatis inde contrahere; Discamus sic agere cum peccatoribus, &c. & Solis radiis affimilamur, qui per lo-

que ne peuvent faire tous les estats de mortification, & tous les exercices crucifiens qu'on exerce sur soy. Car la puissance & la sainteté infinie de DIEU dans laquelle l'ame est entrée, a toute une autre vertu pour l'enlever & pour l'arracher à tout, que toutes les penitences & toutes les mortifications exterieures.

Nostre Seigneur dans l'estat où il est en sa Resurrection & au tres-saint Sacrement, vit d'une vie si sainte, que quoy qu'il entende, qu'il connoisse, & qu'il sente tous nos besoins, il n'est point neanmoins touché ny sali des especes du monde, qui n'ont aucune prise sur luy, & qui ne souillent point l'estat de sa parfaite sainteté & de sa totale separation des choses de la terre.

Ainsi en doit-il estre du Prestre, qui vivant interieurement avec DIEU, tout occupé en

la divine essence, entend tous les besoins du prochain, presse l'oreille à tous, a les yeux ouverts sur tous, ressent les maux de tous, sans que rien ait prise sur luy, sans qu'aucun objet altere sa sainteté, & le retire de son occupation en DIEU, sans qu'aucune chose se fasse goustier à luy, luy donne du plaisir, & luy fasse trouver de la satisfaction dans les creatures.

Il entend seulement pour concevoir, il voit seulement pour connoistre, il ne sent que pour avoir plus de compassion des affligez & pour prendre plus de part aux maux de tous, lesquels il voudroit porter en esprit.

Nostre Seigneur en cét estat est mort à toutes les beautez, à toutes les delices, & à toutes les richesses de la terre, à cause des richesses, des delices, & des beautez ravissantes

ca transiens immunda semper retinet puritatē & splendorem. *Carthag. de myst. Christ. l. 9. hom. 23.*

Vni Christo adherens, cætera omnia quasi fermentata respiciens, in unius azyimi sinceritate lætatur. *S. Cyprian. serm. de Cæna Dom.*

Clerici, genus Christianorum quod mancipatum divino officio, & deditum contemplationi, ab omni strepitu temporalium cessare convenit. *S. Hieron. ref. 12. qu. 1. c. Duo sunt.*

Sicut Moyses qui intus contemplatione raptus, foris infirmitatum negotiis urgebatur: intus Dei arcana considerans, foris onera carnalium portabat. *Barthol. à martyr. stimu. Pass. p. 2. c. 1.*

Sancti Domini secundum ex-

teriorē hominem patent oculis quasi spectantes ea quæ fiunt in mundo: sed secundum interiorem hominē cum Deo colloquuntur.

S. Macar. hom.

15.

Fiat cor meū unum cum ipso, nihil me iudicans scite vel amare vel affectare nisi Dominum IESUM Christum. *S.*

Bonav. opusc. de prepar. ad Mess.

Ut quid diligitis vanitatem & queritis mēdaciū? Quando habituri finem fallaciarum, si veritate præsentē non habetis? *S. Aug.*

In Ps. 4.

Despicite seculi ornamenta, quæ jam Deo propitio velut purgamenta ac stercorea respuitis. *Cesar. Arelat. hom. 18.*

Vidi agnum stantem tanquā occisum. *Apoc. 5. v. 6.*

Christus in se ipso immorta-

qu'il voit dans son Pere, & qui le dégoûtent de toutes les choses de ce monde. Ainsi le Prestre resuscité en esprit ne doit plus s'amuser à voir les beautez du monde, il ne doit plus se satisfaire dans ses plaisirs, il doit estre mort à tous ses biens, à cause de ce qu'il contemple en DIEU par les yeux de la foy, & des biens qu'il y voit & qui l'attendent, qui le dégoûtent de tous ceux du monde.

Nostre Seigneur resuscité est comme mort & enseveli dans ce divin & tres-adorable Sacrement: Et comme les personnes ensevelies non seulement ne voyent plus rien, ne goûtent plus rien, & ne sentent plus rien de tout ce monde, mais encore ils sont cachez aux yeux du monde qui n'en fait plus d'estat: Ainsi les Prestres ne doivent pas seulement estre morts à tout, mais encore il

faut qu'ils soient cachez aux yeux du monde, en sorte que le monde ne les considere plus: ce qui doit faire le souverain bonheur des Prestres.

liter & incortu-
ptibiliter vivēs
iterum in hoc
mysterio mori-
tur. *S. Bernard.*
Sen. rom. 2. ser.
54. de Dom. sacr.
a. 2. c. 2.

Comme les Prestres sont morts à toutes les beautez, à toutes les pompes & à toutes les grandeurs du monde, lesquelles ils ne considerent plus, & dont ils ne sont point touchez, aussi doivent-ils estre morts à toutes ses bassesses, à toutes ses miseres, & à toutes ses ordures. Car ils doivent comme Nostre Seigneur mépriser tout, quand il y va du service de DIEU, à cause de la vie divine dont ils sont animez, & à cause du feu & du zele de sa gloire qui les devore.

Extinctus mū-
do lateat, & à
cunctis exterior-
um rerum per-
turbationibus
intra sinum se
sul amoris ab-
scondat. *S. Greg.*
5. Mor. 3.

Tunc ero ve-
rus Christi disci-
pulus, cum
mūdus nec cor-
pus meum vide-
bit. *S. Ignat. ep.*

Omne sacrifi-
cium Sacerdotū
holocaustum
fieri instituit....
ut nihil carnale
nihil sapiant
imperfectū: Ni-
hil sibi volu-
ptuosum præ-
sumant retine-
re, sed se toros
igni divino stu-
deant exhibere.
Philipp. Abb. de
concin. Sacerd.
cap. 57.

IESUS-CHRIST au tres-saint Sacrement, à raison de son grand amour envers son Pere, & de sa charité infinie envers le prochain, ne regarde point

Pauperes spi-
ritu, hoc uno
contenti fercu-
lo, omnes hu-
jus mundi deli-
cias aspernan-

tur, & possidentes Christum, aliquam hujus mundi possidere suppellectilē dedignantur.

S. Cyr. ser. de Cena Dom.

Fuerunt ante qui se totos ovibus pascendis exponerent, nihil sibi reputantes indignum, nisi quod salutivium obviare putarent; non querentes quæ sua sunt, sed impendentes.

Impendere curam, impendere substantiam, impendere & seipsos. Vnde unus illorum: Et ego, ait, superimpendar pro animabus vestris. Vnus erat de subiectis questus, una pompa, unaque voluptas, si quomodo eos possent parare Domino plebem perfectam. Id omnino satagebant etiã multa contumione cordis & corporis, in labore & ærumna, in fame & siti, in frigore & nudi-

la difference des lieux où il va, & ne se met point en peine où on le porte. Il n'en examine point la pauvreté, la misere, l'ordure, la puanteur. Il ne fuit pas mesme la demeure infame des pecheurs, mais il les attend pour les gagner à DIEU, tâchant par l'amour qu'il leur porte, par les tendresses qu'il leur fait paroître, par sa patience & par la longue attente qu'il a de leur salut, par la communication liberale de ses dons, par la forte conviction qu'il leur donne de leurs miseres, & par mille autres inventions de son amour, de surmonter leur ingratitude par ses bienfaits.

C'est pour cela qu'il se donne tout entier à eux, & qu'il prodigue tellement son sang, que non content de l'avoir répandu une fois sur le Calvaire pour le salut de tous les hommes, il le verse encore

dans l'ame de chacun en particulier pour la gagner à luy ; témoignant par là qu'il a autant d'amour pour elle seule, comme il en a pour tout le genre humain , puis qu'il luy donne à elle seule , ce qu'il a répandu pour tout le monde ensemble.

Cette charité de IESUS-CHRIST pour les ames, est la grande disposition qui doit estre dans tous les Prestres, qui doivent se donner sans reserve, pour les sauver toutes, se faisant tout à tous pour gagner tout le monde à IESUS CHRIST.

Il faut pour cela qu'ils ayent renoncé à tout avec une grande fidelité. Il faut qu'ils ayent fait un divorce universel & rompu tout commerce libre & volontaire avec la chair. Il faut qu'ils ayent crucifié leurs appetits , & fait mourir en eux la vieille creature par des mortifications assiduës ; ensuite de

tate. *S. Bernard. lib. 4. de consid. cap. 2.*

seipsum deserat & quodammodo perdat, ut alios lucrificiat. Cum infirmantibus infirmetur ; uratur cum scandalizatis ; fiat etiam si oporteat cum Iudæis Iudæus, nihilque formidet cum tali conscientia exemplo Ieremiæ & Daniëlis in Ægyptum vel in Chaldæam cum transgressoribus captivari ; & cū sancto Iob frater fieri draconum, & locustarum struthionum. Cū Moyse quoque, quod grave vitæ ; & cum Paulo anathema esse à Christo pro fratribus. *S. Bernard. p. 42. ad Henric. Senon.*

Imitami quod tractatis, quatenus mortis Dominicæ mysterium celebrantes, mor-

tificare mēbra
vestra à vitis &
concupiscentiis
procuretis.

*Ponif. Rom. in
exhort. ad Pres-
byr. Ord.*

Ego habeo ci-
bum manduca-
re quem vos
nescitis... meus
cibus est ut fa-
ciam voluntatē
ejus qui misit
me. *Ioan. 4.*

Discipuli Iesu
cibos importu-
nos offerentes
ei dicebāt: Rab-
bi māduca. Sed
contra clamat
ipse: Nunquid
māducabo car-
nes taurorum,
&c. Immola
Deo sacrificium
laudis. De quo
vero sacrificio,
ciboque sibi cō-
gruente protin-
us dicit: Ego
cibum habeo
manducare quē
vos nescitis.

Oppert. hic.

Spiritu ambu-
lantes, ultra nō
sentiunt deside-
ria carnis; aut si
sentiunt, lan-
guida certē, &
quasi palpitan-
tia ad extremū
ducentia hāi-
tum. *Gil'eber.
ser. 14. in Cant.*

quoy l'Esprit de IESUS-CHRIST
resuscité, qui succede à la
mort & à la croix, fera ses
operations divines d'une ma-
niere eminente en leur inte-
rieur, & les fera entrer en
communion de ses adorables
dispositions.

C'est pourquoy le Prestre
doit renouveler souvent en soy
les mortifications & les auste-
ritez, sans appuy toutefois en
leur vertu, mais se confiant
tout en l'Esprit de IESUS-
CHRIST resuscité, qui prend
plaisir à sacrifier nostre chair
& toute la creature presente,
à la justice & à la sainteté de
son Pere.

C'est en ce mesme Esprit de
sacrifice que Nostre Seigneur
usoit de ce monde. C'est ainsi
qu'il mangeoit quelquefois a-
vec ses Disciples sans besoin,
sans appetit, & sans amour
pour les viandes; ne les pre-
nant mesme qu'avec dégoust,

& avec application à une nourriture plus solide, afin d'apprendre à ses Apostres, qui estoient Prestres, & en qui il s'estoit multiplié pour continuer la vie de sa Resurrection, comme il falloit user de ce monde, apres que l'on estoit une fois passé en esprit en DIEU, à qui toute la creature grossiere & insipide est à dégoust, & comme elle ne nous devoit servir que pour exercer nos sacrifices continuels.

C'est en ce mesme Esprit qu'il conversoit avec ses Disciples, n'estant que comme un éclair aupres d'eux, & demeurant en sa sainteté infiniment séparé de leur commerce grossier. Bien loin de s'attacher à eux, il ne pouvoit porter leur conversation grossiere, & eux ne pouvoient aussi s'attacher à son estre divin.

Le Prestre & l'hostie ne doivent estre qu'un. C'est pour

Spirituali levitate pondera carnis penè non sentiunt, & terrenę carnis materiam nesciunt mentis beneficio. *Ibid.*

Christus ante resurrectionem suam omnibus vel peccatoribus tangendum seipsū permittebat: Post resurrectionē vero suam non facile id unicuique concedit: ut eā nobis regulam traderet: Incircumcissus non comedet ex eo. Incircumcissum appellat omnē impurum. Impura vero est, si ad naturam Dei conferatur natura hominum. *Ex S. Cyrill. l. 12. in Ioann.*

Sacerdos Sacramentū Dominicę passionis non solum ore ad redemptionē, sed corde ad imitationem suscipiat: quia tunc demū ei hostia proderit, si seipsum hostiam faciēs, velit humiliter.

& efficaciter
imitari quod a-
git. *Cassian. l.*
4. Lixir. c. 35.

Per spiritum
semetipsum ob-
tulit immacu-
latum Deo. *Ad*
Hebr. 9. v. 14.

Ipse (Christus)
victima, ipse
Sacerdos, ipse
altare, ipse
Deus, ipse ho-
mo, ipse rex,
ipse Pontifex,
ipse ovis, ipse
agnus, omnia
in omnibus pro
nobis factus.
S. Epiph. hares.
55.

Christus ipse
est qui offert &
qui offertur. *S.*
Chr, soft. Liturg.

Ipse est & Sa-
cerdos & sacri-
ficium. *Conc.*
Lateran. 4. c.
Firmiter.

Christus Sa-
cerdos, & sacri-
ficium, offerens
& oblatio. *S.*
Aug. de Civit.
l. 10. c. 6. & 20.

cela que le Prestre communie à l'hostie, & ne devient qu'un avec elle, non seulement par presence réelle, mais aussi par union intime, & par communion de dispositions & de sentimens.

Le Prestre ne sert que de supplément à l'hostie, qui ne peut s'offrir elle-mesme sensiblement, comme l'Eglise en l'estat où elle est, le desire. **IE-SUS-CHRIST** pour cela n'a point eu de Prestre en son saint sacrifice lors qu'il s'est offert en la Croix, parce que luy-mesme estoit l'hostie vivante, raisonnable & spirituelle, qui s'offrant soy-mesme, n'avoit pas besoin d'un autre pour se presenter.

Autrefois avant la venuë de Nostre Seigneur, soit dans la loy de la nature, soit dans celle de Moÿse, on avoit besoin de Prestres, à cause que les hosties n'estoient pas raisonna-

bles. Il n'y avoit que des fruits de la terre ou des animaux offerts, qui ne pouvoient pas se presenter eux-mesmes : Mais Nostre Seigneur s'offrant soy-mesme, n'a pas besoin de supplément pour accomplir son sacrifice. Luy-mesme se presente à son Pere dans le Ciel, & s'offre tous les jours dans l'Eglise sur nos Autels, où en secret & à couvert des yeux des hommes, il se livre pour nous à DIEU dans ce mystere, estant luy-mesme & l'Autel, & le Prestre, & la victime, & tout son sacrifice.

Que si Nostre Seigneur use exterieurement des Prestres pour son mesme sacrifice, ce n'est pas par necessité, ny qu'il en ait absolument besoin pour l'accomplir en luy-mesme; mais c'est seulement afin de l'offrir visiblement pour l'Eglise visible, & afin de couvrir sous l'apparence & la figu-

Idco Christus Catholicus Patris Sacerdos vocatur. *Tertull. lib. 4. adv. Marc. c. 9.*

Si incorporeus esses, nuda & incorporea dedisset ipse dona; sed quoniã anima corpori conferta est, insensibilibus intelligibilia tibi præbet. *S. Chrysost. ho. 60. ad pop.*

Deus propter hominẽ in hæc pauperrima elementa de tertio cœlo descendit, &c. Nec reprobat panẽ quo ipsum corpus suum representat. *Tertull. lib. 1. adv. Marc. c. 14.*

Altare in figura Christus est. *S. Cyrill. de adorac. in spir. & veris. lib. 110.*

Altare Dei Filius est, cui in hac vita cordiũ

nostrorum sacrificia imponimus: In quo cogitationes illicitas ne convalescant, mactamus: super quod vitulos in æterna vita sancti seipso imponent. *S. Greg. expof. in 3. Pſal. penitent. in hac verb. Tunc imponent ſuper altare tuum vitulos.*

Propterea ſemetipſum nobis immiſcuit, & corpus ſuum in nos contemperavit, ut unū quid efficiamur. *S. Chryſoſt. ho. 61. ad pop.*

Ut teipſa in illam carnem convertamur, per cibum id efficitur, &c. ſe nobiſcum commiſcuit & in unum redigit. *Id. ho. 45. in Ioan.*

Cum ſacerdotem videris offerentem, ne ut ſacerdotē effeptes, ſed Chriſti manum inviſibiliter extenſam. *Id. ho. 60. ad pop.*

re des Prestres, la personne de **JESUS-CHRIST** Prestre, s'offrant ſoy-mesme en ce divin mystere.

C'est ainſi qu'il ſe ſert des eſpeces du pain & du vin, afin de representer ſenſiblement la victime du ſacrifice, & de la faire voir à l'Eglise: Et il ſe ſert auſſi de l'Autel viſible pour figurer le Verbe divin, qui eſt l'Autel réel de l'hoſtie veritable: Ce qui fait voir la multiplicité des figures neceſſaires pour exprimer viſiblement dans l'Eglise l'interieur des myſteres cachez.

Comme donc le Prestre exterieur figure & representer le Prestre interieur, c'eſt à dire **JESUS-CHRIST** Prestre; & que **JESUS-CHRIST** Prestre eſt le meſme que ſon hoſtie, c'eſt à dire que c'eſt luy-mesme qui offre ſon ſacrifice, & qui en eſt la victime; de là vient que le Prestre communie à l'hoſtie.

& se sert des symboles & des figures du pain & du vin; ce qui marque l'identité la plus expresse & la plus significative qu'on ait, pour montrer l'unité de deux choses distinctes & diverses: Car rien ne se fait plus un en la nature, que l'aliment avec la chose qui est nourrie; rien ne se fait plus un avec nous, que la chose qui se change en nous, comme il arrive dans la réelle & véritable nourriture.

Nos secum in unam, ut ita dicam, massam reducit; neque in fide solum, sed re ipsa nos corpus suū efficit. *Id. hom. 83. in Matth.*

Ipse Dominus hostia omnium Sacerdotū est, qui semetipsum pro omnium reconciliatione Patri libans, vita Sacerdotii sui, & Sacerdos suæ victimæ fuit, cuique nunc ipsi sunt hostiæ Sacerdotes. *S. Paulin. ep. 5. ad Severo.*

C'est donc pour ce sujet que Nostre Seigneur, qui veut exprimer l'identité & l'unité qui doit estre entre le Prestre & l'hostie, se sert du pain & du vin en la communion; pour marquer que le Prestre & l'hostie doivent estre autant une mesme chose qu'elles le peuvent estre, que tous les véritables Prestres de JESUS-CHRIST doivent estre de véritables victimes; & que com-

Nos summus Sacerdos & magnus Patris, de suo vestiens, Sacerdotes Deo Patri suo fecit. *Tertull. de Monog. cap. 7.*

Sub forma panis & vini commestibilem cibum præbet, ut cibet nos verbo incarnato, &c. comedens vero incorporatur Christo, & transit in amorē & unitatem spiritus. Ideo dicit

Aug. Non ego mutabor in te, sed tu mutaberis in me, id est in mei similitudinem, &c. *S. Bon. de prop. ad Miss. c. 7.*

Aperiatur cor meum, aperiantur vulnera, jungantur intima, & fiant unum cum Christo. S. Bonav. opus. de pragr. ad M. ss.

Deo facti sunt sacrificium.

Perr. Dam. opus. contr. Cler. in temp. differo. 2. c. 2.

O inauditum Christiani Pontificatus officium, quando homo sibi ipse est & hostia & Sacerdos: quando homo nec extrinsecus quod Deo est immolaturus inquit: quando homo secum est in se & quod pro se est, Deo sacrificaturus apportat, quando & eadem manet hostia, idem permanet & Sacerdos: quando

me ils ne sont véritablement Prestres de DIEU qu'en IESUS-CHRIST & par IESUS-CHRIST habitant en esprit en eux, qui ne peut estre distingué de luy-mesme comme hostie & victime de DIEU, ils doivent estre aussi avec luy de véritables hosties, & vivre toujours dans cet esprit, s'ils veulent estre comme luy de véritables Prestres.

De sorte que les Prestres qui reconnoissent que leur ministère n'aboutit qu'au sacrifice, & à l'offrande de la victime en sa consommation, & qui voyent que cette sainte victime vient elle-mesme se répandre & se dilater en eux, & leur communiquer interieurement ses dispositions par la communion, pour paroistre en eux, & se rendre ainsi sensible dans son Eglise, il faut qu'ils sçachent quelles sont les dispositions, & quels sont les

sentimens de IESUS - CHRIST
 hostie , & qu'ils s'en laissent
 entierement penetrer , afin
 qu'estant tout remplis de luy ,
 & tout imbus en leur àme de
 son estat , ils soient avec luy
 dans le monde comme des ho-
 sties vivantes , raisonnables &
 spirituelles. C'est pourquoy il
 faut qu'ils s'instruisent de l'é-
 tenduë de ces mesmes disposi-
 tions , qu'ils s'informent de ses
 sentimens , & qu'ils appren-
 nent quels sont les devoirs de
 cette adorable victime , qui
 renferme en elle seule les de-
 voirs de toutes les hosties
 qui l'ont precedé , & qui l'ont
 figuré dans la loy , afin d'en-
 trer dans la société , dans la
 communion , & dans l'unité
 de ces mesmes devoirs , aus-
 quels ils sont obligez de parti-
 ciper par leur estat.

Ils doivent particulièrement
 estre avec IESUS-CHRIST des
 hosties pour les pechez du

hostia mactatur
 & vivit. Mirum
 sacrificium ubi
 corpus sine cor-
 pore, sanguis si-
 ne sanguine of-
 fertur Hoc sa-
 crificium Chri-
 sti descendit ex
 forma, &c. Esto
 & Dei sacrifi-
 cium & Sacer-
 dos. *S. Peetr.
 Chrysolog. ser.
 108.*

Super duos hu-
 meros habebat,
 Pontifex, scul-
 pta nomina fi-
 liorum Israël
 quasi ad desi-
 gnandum, quod
 ferret onus to-
 tius populi. Et
 quod jugiter
 debebat de eor-
 um salute cogi-
 tare, por-
 tabat eos in
 pectore, quasi
 in corde habes.
*D. Tb. 1. 2. qu.
 102. n. 5. in c.*

Inter vestibulum
 & altare
 plorabunt Sa-
 cerdotes mini-
 stri Domini, &
 dicent: Parce
 Domine, parce
 populo tuo.
Isa. 2. 17.

Sacerdotibus præcepit, qui sunt ministri Domini, ut plorent, & dicant cum Apostolo: Quis infirmatur, & ego non infirmor, &c. Docetque quomodo deprecari debeant Dominum: Parce Domine, parce populo tuo.
S. Hier. hic.

peuple ; en sorte que comme ils en portent sur eux avec luy tous les crimes, ils en doivent porter la peine, qui est la confusion, la douleur & la satisfaction. C'est pourquoy ils doivent souffrir pour les peuples, faire penitence pour leurs pechez, & pleurer entre le Vestibule & l'Autel, comme nous dirons ailleurs plus amplement, pour leur obtenir misericorde.

CHAPITRE V.

De la consommation intérieure des Prestres, & des moyens pour y parvenir.

Ad Hebr. 5.
Pontifex factus esse dicitur, ideo pertinet, quod in corpore suo Patri seipsum obtulit pro humano genere. Ipse Sacerdos, ipse hostia semetipsum obtulit pro

LE Prestre doit estre animé de Nostre Seigneur IESUS-CHRIST, qui a esté déclaré Prestre & Pontife selon l'ordre de Melchisedech, pour recompense de s'estre fait hostie immolée à la Croix, & consom-

mée en sa Resurrection dans la gloire de DIEU son Pere.

C'est cette qualité qu'il receut avec éclat au jour de son Ascension; où son Pere, apres l'avoir fait asseoir à sa droite, & apres s'estre conjoüi avec luy de ses travaux & de ses victoires, le declara dans le Ciel Roy de toute la creature, & luy dit avec serment & protestation solemnelle, qu'il estoit Prestre selon l'ordre de Melchisedech pour toute l'eternité.

Cette recompense luy fut donnée à cause de ce zele admirable & de cette incomparable Religion, qui fit que non content de s'estre immolé sur le Calvaire, & y avoir perdu la vie, voyant qu'il luy restoit encore quelque chose de l'estre infirme qu'il avoit receu de sa mere, il voulut le consommer entierement au jour de sa sainte Resurrection.

C'est de la sorte qu'il porte

omni creatura Pontificatus officio fungens. Tum spiritali quodam modo & cum ingenti gloria in cœlis ascendens cum eodem illo corpore ad dextram Patris ascedit, Pontifex factus in sempiternum qui semel penetravit cœlos. s.

Epiphan. hæres. 69. §. 39.

Iuravit Dominus, & non poenitebit eum: Tu es sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisedech.

Psalms. 109.

Christus Rex & Sacerdos. Rex pugnavit pro nobis: Sacerdos obtulit se pro nobis. . . Crucifixus diabolum occidit, & inde rex noster. Unde Sacerdos? Quia se pro nobis obtulit. s.

Aug. in Psalm. 149.

Consummatus, factus est omnibus obtemperantibus sibi causa salu:

tis æternæ appellatus à Deo Pontifex juxta ordinem Melchisedech. *Ad Hebr. 5. v. 9. & 10.*

Agunt in cœlestibus Paschalia gaudia ipsi Angelici spiritus, & resurgentis Domini gloriam admirantur, lætantur, & delectantur, in eo quod forma servi reversa sit in formâ Dei, & exinanitio humilitatis ad depositæ altitudinis redierit majestatem. *S. Cyr. ser. de resurrectione Christi.*

Ad nihilum reductus sum, & nescivi. *Psal. 12.* quia non remâit esse meum: quasi dicat, quod totum suum esse, erat esse Dei. *S. Bernard. apus. c. 3. ser. 43. in fine.*

Anima potest venire ad tantum ardorem amoris divini, ut penitus absorbeat, & vertatur, & tan-

sa Religion au plus haut point où elle pouvoit aller, qui est de ne sacrifier pas seulement une portion de luy-mesme, mais de s'offrir d'une maniere si entiere & si parfaite, qu'il ne restât plus rien de luy qui ne fut consommé dans la gloire de son Pere, & comme aneanti dans ce feu devorant dont il est dit: *DEUS tuus ignis consumens est. DEUS devoravit holocaustum.*

C'estoit alors une Religion parfaite que celle de IESUS-CHRIST qui s'aneantissoit tout soy-mesme en son Pere, & retournoit ainsi entierement en DIEU, comme la Religion le demande. Car ce n'est pas assez de mourir à soy, & de se détruire pour faire un sacrifice parfait, il faut que la victime retourne en DIEU. Ce n'est pas assez de separer la creature de soy, il la faut réunir à son principe; en sorte que

que DIEU n'est point pleinement satisfait ny content, & mesme ses desseins pour la Religion ne sont point entierement accomplis, jusques à ce qu'il ait repris en luy sa creature, & qu'il l'ait fait retourner dans son sein, pour y reprendre la place d'où elle estoit sortie.

dem in Deum transformetur; neque anima poterit dicere, se in se esse, sed solum in ipso Deo. *Ibid.*

Omnis creatura mutatur & clamare videtur, transmuta, transforma, transsubstantia, &c. *Ibid.*

Cela s'est fait en Nostre Seigneur au jour de sa Resurrection, où non content d'estre mort, & de s'estre privé de la vie pour l'amour de son Pere, il a voulu se consommer totalement en DIEU, & retourner en luy, il a voulu entierement perir à son premier estat, & cesser d'estre à cette premiere vie & à cette premiere generation, qui l'assujettissoit aux infirmittez de la chair, & qui luy faisoit porter la ressemblance du peché.

Anima cum se refert ad Deū, ut igne amoris ejus accēsa ornam concupiscentiæ sæcularis amittat, eique, tanquam incommutabili formæ subdita, reformetur, fit sacrificium. *S. Aug. lib. 10. de Civit. c. 6.*

Vt quidquid ex nostra carne suscepit, diluatur, renovetur, & totam suæ divinæ majestatis redigatur in formā. *S. Chrysost. ser. 165.*

Ei qui animabus præest, illud primum curandum, ut argenti atque auri instar omni ex

Et c'est là la tres-sainte disposition qui doit estre dans

T

parte versatus, atque in omnibus temporibus & rebus nusquam adulterinū aut subzratū quiddam tinniat, nihilque deterioris materiz flammāque acriori dignz in se ipso gestet. *S. Greg. Naz. or. 1.*

Quomodo Sacerdotis habitum & nomen subire auderem priusquam statuti essent ad petram pedes mei perfecti tāquam cervorū, meique secundum Deū gressus directi essent, ita ut nec pene, nec ullo modo effunderentur. Prius denique, quam omnia membra iustitię arma perfecta fuissent, omnemq; mortalitatem abjecissent. à vita scilicet, absorptam ac spiritui cedentem. *S. Greg. Naz. orat. 1.*

Qui adhæret Deo, unus spiritus est. si ponis ceram juxta ignem, liquefit,

les Prestres, & ce que demande l'estat du Sacerdoce. Il faut qu'ils soient dans une consommation parfaite en DIEU: Leur grand desir doit estre de n'avoir plus rien de la chair, ny de leur premiere vie; & non contens de leur mortification continuelle, à laquelle ils doivent s'estre exercez depuis long-temps, & qu'ils doivent continuer toute leur vie, il faut qu'ils portent bien plus loin leurs pretensions. Car ils ne doivent point estre satisfaits, qu'ils ne se voyent perdus, abysmez, & consommés entierement avec IESUS-CHRIST en DIEU: En sorte qu'estant totalement morts à l'esprit humain & à l'estat de la chair, n'ayant plus rien en eux qui leur fasse peine, ne trouvant plus rien à mortifier dans le fond de leur cœur, & n'y voyant plus rien qui ne soit dans le calme, ils puissent

vivre d'une vie toute divine, d'une vie toute resuscitée, d'une vie transformée en JESUS-CHRIST glorieux, toujours élevée au dessus de toutes les creatures, & appliquée uniquement à DIEU.

Comme le Prestre doit estre interieurement consommé en JESUS-CHRIST, il faut que son cœur soit rempli continuellement des hommages de la Religion, qu'il soit dans un estat perpetuel d'adoration, d'amour & de reverence; qu'il soit une hostie toute de louange pour DIEU: que son sacrifice en un mot soit un parfait holocauste.

Le Prestre doit estre si pénétré du feu divin, & tellement consommé en DIEU pour estre au point de perfection où le Sacerdoce l'appelle, qu'il n'ait plus rien de ses premieres foiblesses, qu'il ne reste rien dans son cœur de ses affections de-

& si ipsam ponis in igne, efficitur ignis. Ita accidit animæ, quia si appropinquat Deo calescit amore divino; & si amat ipsum cordialiter, unitur Deo & transformatur in ipsum. S. Bern. Sen. ap. pusc. 20. 3. ser. 43. part. 62.

Sacrificiū quod pro Sacerdotibus fit totum Deus cremare jubet (Levit. 6.) Non enim electus ad Sacerdotium Deo ac mundo divisus est, sed assidue & individue totus ex omni parte Domino suo adhæret, clamans, vivo jam non ego, vivit vero in me Christus.

Cyrill. Alex. de ador. in spir. & verit. lib. 12.

Omne sacrificium Sacerdotum igne consumetur. Levit. 6. 23.

Holococaustum erit. Septuag.

Cum quis aliquid Deo vovet, & aliquid non vovet, sacrificium est. Cum vero omne quod habet, omne quod vivit, omne quod sapit, omnipotenti Deo voverit, holocaustum est, &c. *S. Greg. lib. 2. in Exech. ho. 20.*

Holocaustum est quando totum ardet & totum consumitur igne divino. *S. Aug. in Ps. 66.*

Hoc est sacrificium primitivum, quando unusquisque se offert hostiam, & à se incipit, ut postea munus suum possit offerre. *S. Amb. lib. 2. de A. 1. 6. 6.*

Nosmetipos Deo in cordis cōtritione marmuramus; quia qui passionis Dominicæ mysteria celebramus, debemus imitari quod agimus. Tunc ergo verè pro nobis hostia erit Deo, cum nos-

reglées, que tout en luy se trouve divinisé.

Le Sacerdoce d'Aaron n'alloit qu'à immoler la victime, & laissoit à DIEU à la consommer: Mais le Sacerdoce de la loy nouvelle, & l'obligation des Prestres du nouveau Testament va plus avant. Car comme ils communient à IESUS-CHRIST consommé en son Pere, & qu'ils sont obligez par les loix de cette communion d'entrer dans le mesme estat de l'hostie, ils doivent estre aussi avec IESUS-CHRIST tout consommez en DIEU.

Le Prestre ne peut sacrifier saintement une hostie étrangere, ny offrir une victime consommée, si luy-mesme n'est disposé comme elle à se sacrifier & à se consommer. Car en vain feroit-il profession d'estre Prestre, & d'avoir une Religion veritable qui le portât

par zele à consommer une hostie en DIEU, si luy-mesme n'estoit prest de s'immoler, & d'exercer son sacrifice sur soy-mesme.

Quand la Religion est veritable, elle porte son effet, elle met en execution ses sentimens, & elle fait qu'on exerce sur soy avec toute la pureté & la sainteté qu'elle inspire, ce qu'on a conçu pour DIEU dans le fond de son cœur.

Le Sacerdoce de Melchisedech porte cette perfection dans son ordre, de n'immoler pas seulement son hostie, mais de la consommer & de se consommer aussi soy-mesme, en consommant toutes choses pour DIEU. C'est pourquoy nous ne devons pas nous contenter de sacrifier à DIEU tout le monde, & tout l'estre prophane; nous ne devons pas nous contenter de luy offrir son Fils

metipfos hostiã fecerimus. S. Greg. dialog. 1. 4. c. 59.

A fructibus corũ cognoscetis eos. Matt. 7.

Ad illos fructus pertinet nõ dicere sed facere. S. Aug. lib. 2. serm. Dom. 2. mont.

Qui ordinatè vult aliquid Deo offerre, primum seipsũ offerat, hostiam vivam, sanctã, Deo placentẽ. Conc. Aquisgr. cap. 10.

Sunt quidam qui in hoc mũdo retinentur, &c. Isti in bonis quæ faciũt, sacrificium offerũt, quia & aliquid de actio. ne sua Deo immolant, & aliquid sibi metipsis reservant. Et sũt quidã qui nihil sibi reservãt, sed sensum, linguam, vitam, atque substantiam Domino immolant. Quid isti nisi holo-

caustum offerunt, imo magis holocaustū sunt? *S. Greg. lib. 2. in Exech. ho. 20.*

Non transit ad summam pacē, ubi summum silentium est, nisi qui magno strepitu prius cum suis vitiis beligeravit. *S. Aug. in Ps. 9.*

Quantum te ipsum & omnia deseris & exis, tantum, & non plus neque minus Deus cum omnibus divitiis intima tua ingreditur: quantumque moreris tibi ipsi, tantum intra te vivit Deus. Totū itaque pro tui abnegatione impende: sic enim & non aliter vera pace fruor. *Rusbroch. lib. de virtutib. c. 4.*

Incipe igitur à teipso & abnega te metipsum. Nisi enim tui ipsius inordinatum ac privatum in rebus amorem ovul-

immolé sur nos Autels, & de le luy presenter dans son estat de parfaite consommation: mais nous devons encore nous offrir nous-mêmes, afin d'estre immolez avec luy, & afin que tout ce qu'il y a dans nostre cœur & en nos sens de nostre premiere generation, soit entierement consommé.

Or cette consommation n'arrive qu'après de longues mortifications, ensuite desquelles DIEU donne pour recompense à l'ame qui a beaucoup travaillé à se mortifier, la grace de jouir de l'estat de paix, & de vie nouvelle; de l'estat de resurrection & de consommation en DIEU. Et c'est alors que l'on est dans la perfection sublime que demande la dignité de Prestre.

Cét estat est donné à l'ame par l'ordre de la Sagesse & de la providence de DIEU en veüe de sa vocation au Sacerdoce.

Car comme le Prestre est appellé à la loüange continuelle de DIEU, & qu'il doit s'y appliquer sans distraction, il doit estre dans un dégagement parfait de la chair, & dans une entiere consommation; qui est l'estat où DIEU le met, quand il a esté fidelle à se mortifier.

La mortification est une preparation que DIEU demande pour élever l'ame à cet estat: Mais c'est luy-mesme qui l'y élève, & qui la met dans cette consommation, parce que c'est un état qui dépend absolument de DIEU & de son saint Esprit, qui doit comme un feu divin operer cette grace, & nous établir dans ce paisible & magnifique estat de beatitude & de resurrection.

Cet estat de consommation & de beatitude doit estre en esprit & en disposition interieure dans le Prestre, à cause qu'il est appellé à la vocation

feris & abjece-
ris, quocunque
etiam pergas
fugiasve, quod
te impediatur
quodq; pertur-
bet, inuenies.
ibid.

Pro Sacerdoti-
bus totū crema-
re, oblatamque
similam manē
ac vesperi, hoc
est, quotidie &
omni tempore
Deo incendere
iussit. (*Levir. 6*)
Nam qui ele-
ctus est ad sa-
cerdotium san-
ctus est, nec un-
quam bonum
illum odorem
redolere desi-
nit. *S. Cyrill. de
ador. in spirit.
& verit. l. 12.*

Absorpta est
mors in victo-
ria. Victoria
quasi ignis di-
vinus est, cum
absorbet mortē
nostrum, holo-
caustum est. Nō
remanet mor-
tale aliquid in
carne, &c. *S.
Aug. in Ps. 66.*

Deum colimus per Christi-
am. Per eum
& in eo se co-

gnoset vult
Deus, & colit.
Tertul. apologet.

Per Christum
ad Patrē imus.
S. Aug. 1728.
69. in cap. 14.
Joann.

Sacerdos est
quasi Deus visi-
bilis. *Georg. Ve-*
ner. de Harmon.
mundi Cantic.
3. tom. 2. c. 1.

Christi perso-
nam in terris
gerunt. *Catech.*
Rom. part. 2. tit.
de Sacr. Ord. n.
2.

Omnibus riti-
bus fungitur qui
referuntur ad
perfectum Sa-
cerdotium per
quod assurgit
ad Deum genus
humanum, ei-
que familiare
redditur. *Philo*
lib. de sacrif. A-
bel & Cain.

Deifica pro-
fessio. *S. Ambr.*
de dign. Sacerd.

Non solum An-
geli, sed Dij

des Bien-heureux, qui sont in-
cessamment appliquez aux
louanges de DIEU, & qui ne
cessent point de luy rendre les
devoirs de la Religion.

Le Prestre est comme le Fils
de DIEU resuscité, le supplé-
ment de l'Eglise militante.
Comme elle est obligée de
louer DIEU incessamment, el-
le ne peut trouver son supplé-
ment qu'en IESUS-CHRIST re-
suscité, élevé au dessus des
Cieux, & separé des distra-
ctions de la terre. *Talis dece-*
bat ut esset nobis Pontifex, &c.
excelsior cœlis factus. Et le Pre-

stre estant le IESUS-CHRIST
visible de la terre, est aussi ce-
luy qui doit suppléer aux de-
voirs de l'Eglise visible. C'est
pourquoy il doit estre inte-
rieurement resuscité, pour con-
tinuer en esprit les devoirs de
l'Eglise, & pour rendre exte-
rieurement à DIEU ses hom-
mages sensibles, afin que s'ac-

quittant ainsi pour elle de ce qu'elle doit, il l'éleve avec luy, & l'attire apres luy dans le sein de DIEU mesme par une perpetuelle religion.

etiam quod Dei immortalis vim & numen apud nos teneant, appellantur. Catech. Cono. Trid. part. 2. tit. de Sac. Ord. n. 2.

C'est une vocation du Ciel en terre, c'est une vocation d'un Ange incarné, c'est une vocation d'un homme immortel & resuscité, que celle d'un Prestre. Il n'y a rien dans le monde qui approche de son estat. C'est estre plus qu'Ange & plus que Saint, que d'estre élevé à cette haute dignité, & de répondre à cette divine profession.

sacerdotes Dei & Christi dici reperiuntur, propter accepti ministerii sacramentum. Petr. Dam. opusc. 6. c. 2.

CHAPITRE VI.

De la grandeur des obligations, & de l'étendue des devoirs des Prestres.

LE Prestre est un prodige de grace, & si le mot de monstre se pouvoit prendre en un bon sens, on pourroit dire

O miraculum stupendum. S. Ephr. de Sacerdor.

Quasi mundus illi uniuersus

T. V.

concreditus, at-
que omnium
pater. *S. Chry-
soft. lib. 6. de
Sacerdot.*

quis infirma-
tur, & ego non
infirmor? Quē-
admodum si ip-
se univerſa Ec-
cleſia eſſet, ſic
in unoquoque
membro diſcrui-
ciabatur. *S.
Chryſoſt. hom.
25. in cap. 11. ep.
2. ad Cor.*

Habitū Chri-
ſti ſeſtemur, ſe-
cundum linea-
mina ejus ince-
dentes. *Terrul.
de reſurrect. c.
49.*

Sacerdotes
ſupportare de-
bent infirmita-
tem populi,
quod ſignat ſu-
perhumeralē. Et
habere populū
in corde & in
viſceribus per
ſollicitudinem
charitatis, quod
ſignatur per ra-
tionale. *D. Tb.
1. 2. q. 102. 4. 5.
206.*

Sacerdotium o-
pus manuū Dei.
Perr. Dam.

que c'eſt un monſtre de ſain-
teté. Car dans la nature on
appelle un monſtre celuy qui
a cent teſtes, cent pieds, ou
cent yeux: Et le Preſtre en la
grace eſt celuy qui a cent
cœurs; & meſme il en doit a-
voir bien davantage: car il
faut qu'il en ait des millions,
& qu'il en ait tout autant qu'il
y a de creatures raiſonnables
qui vivent ſur la terre, puis
qu'il doit avoir de la charité
pour tous les hommes, qu'il
doit aymer DIEU pour tous,
& qu'il doit aymer luy ſeul,
autant que tout le monde en-
ſemble pour rendre à DIEU la
gloire qui luy eſt duë, & qu'il
eſt obligé de luy procurer par-
ticulierement dans ſon eſtat.
Il doit entrer dans l'amour que
Noſtre Seigneur comme Pre-
ſtre a pour DIEU. Il doit com-
me JESUS-CHRIST avoir une
poitrine infiniment ouverte &
dilatée pour tout le monde. Il

doit donc estre un miracle de grace, & un prodige de sainteté.

DIEU a fait deux prodiges dans l'Eglise : le Prestre & la tres-sainte Vierge. Le Prestre qui estant seul, ne laisse pas d'estre autant que tout le monde, puis qu'il contient en luy seul tout ce que le monde ensemble comprend d'amour & de religion envers DIEU : Et la sainte Vierge qui est la creature universelle, qui porte dans son sein tout le monde, & qui dans le desir de le sauver, intercede continuellement pour tous les hommes.

Le grand Prestre en l'ancienne loy avoit sur soy la figure de tout le monde, & portoit les noms des douze Tribus d'Israël, qui designoient toute l'Eglise, pour montrer qu'il alloit dans le Temple au nom de tous, rendre à DIEU les devoirs de tout le peuple. Il

Divina quædam res est sacerdotium, ac rerum omnium præstantissima. S. Iſido - Pelus. l. 2. c. 92.

Opus est nobis mediatore ad mediatorē; nec alter nobis utilior quā Maria. . . Omnibus omnia facta sapientibus & insipientibus copiosissima charitate debitrice se fecit, omnibus misericordie finem aperuit, ut de plenitudine ejus accipiant universi. S. Bern. ser. in hac verba. Signum magnum.

In veste pedis. ris quam habebat totus erat orbis terrarum, & parentū magnalia. Sap. 18. 24.

Totus (amicus Pontificis) totius mundi quædam imago fuit. Philo lib. 3. de vit. Mosi.

In hunc modum ornatus.

T vj.

Pontifex ad sacra mittitur, ut quoties ritu patrio vota facturus est pro populo, totum mundum introducat sub figuris quas gestat. *Ibid.*

Hoc cultu Pontifex utitur totum mundum referens ornatu mirando vel menti vel oculis. . . Admonet enim Pontificem, ut vitam gestet à natura non degeneret. Deinde ut in sacris celebrandis totus cum ipso mundus functionem habeat. Decet enim ut qui mundi parenti sacerdos consecratus est, ejus filium, ad cultum ejus à quo genitus est ad cultum genitoris adhibeat. *Philo Jud. l. 2. de Monarch.*

Est & tertium hujus sacrae vestis mysterium. Nam alibi sacerdotes tantum pro familiaribus amicis civibusque solent rem divinam fa-

figuroit par là non seulement Nostre Seigneur comme Prestre, mais encore tous les Prestres, qui doivent selon leur ministere représenter à DIEU les besoins de tout le monde, prier pour tous, suppléer pour tous, & satisfaire à ce que chacun manque de rendre à cette suprême & adorable Majesté.

Le Prestre doit suppléer aux devoirs que les peuples sont obligez de rendre à DIEU, & que DIEU par leur infidelité ou par leurs distractions ne reçoit pas. Et parce que DIEU ne veut rien perdre de ses droits, il met les Prestres dans son Eglise, pour y satisfaire, & pour faire ce que Nostre Seigneur luy-mesme a fait pendant qu'il vivoit sur la terre.

DIEU doit trouver dans l'esprit & dans le cœur de ses Prestres, ce qu'on manque à luy rendre dans le monde.

d'honneur & de religion. Et c'est pourquoy plus les peuples sont dans la débauche & dans le peché, plus les Prestres doivent estre dans la priere & dans l'oraison, afin de suppléer alors à ce qu'on manque de luy rendre; & aussi afin de satisfaire à sa justice pour les pechez qui se commettent.

DIEU ne doit pas seulement estre honoré par des loüanges, & par des hommages religieux & pleins de reverence; mais encore il faut luy satisfaire pour les pechez que l'on commet contre sa Majesté: Et parce qu'en tout temps, mais particulièrement dans le temps des débauches, DIEU souffre beaucoup de deshonneur; qu'on le couvre de honte, & que presque personne ne fait penitence, & ne demande pardon pour son peché: de là vient que le Prestre vraiment religieux, & jaloux de rendre tous

cere. At Iudæorum Pontifex non solum pro toto genere humano, verum etiam pro naturæ partibus precatur & gratias agit. *Ibid.*

Ioël nobis luctū indicit, atq; altaris ministros premente fame in planctu versari jubet, tantum abest ut in aliorum calamitatibus eos deliciis indulgere permittat. Ac præterquam quod jejunium prædicat, insuper ipsos Sacerdotes hortatur, ut templum ingressi, atque in cinere & saccis demissa in terrâ prostrati humilitatem misericordiam attrahant. *Greg. Naz. or. 1.*

Non solum pro sua salute sed & vice & loco laicorum omnipotenti ministrant, iustumque iudicem non sibi duntaxat

at sed eis quo-
que quorum vi-
vunt stipendiis
placent & re-
concilient, &c.
Dionys. Carthus.
opuscul. de vi-
sa Sacerd. art. 30.

Cor in quo
Spiritus Dei est
abhorret omnē
divinam offen-
sionem cum ad-
versetur Deo di-
lecto suo. S.
Bern. Sen. 10. 4.
ser. 8. de mani-
fest. Spirit. sanct.
li. 2. c. 4.

sacerdotes veri
pondus populi
sibi commissi
viriliter susti-
nentes pro pec-
catis omnium
velut pro suis
infatigabiliter
supplicanti Deo,
ac velut Aaron
incensum con-
triti cordis &
humiliati spiri-
tus offerentes
quā placatur
Deus, avertunt
irā furoris ani-
madversionis à
populo. S. *Prosp.*
de vir. contemp.
lib. 2. c. 2.

si quando cō-
tigerit vestrum

les devoirs que DIEU doit re-
cevoir, & que pourtant il ne
reçoit pas, est obligé pour lors
plus particulièrement de satisf-
faire à sa justice, & de faire
penitence pour les hommes.

La Penitence est un acte que
la religion commande, entant
qu'elle regarde le culte de DIEU,
& que pour luy rendre l'hon-
neur qui luy est dû, elle nous
porte à reparer les injures qu'on
luy fait, à detester les pechez
qui l'offensent, & à condam-
ner comme Nostre Seigneur
faisoit incessamment, tout ce
qui choque sa Majesté.

C'est pourquoy le Prestre
comme animé de l'esprit de
Religion & chargé de tous les
devoirs de l'Eglise, aussi bien
que de ceux de IESUS-CHRIST,
avec lequel il ne doit estre
qu'un, doit condamner en son
cœur tous les pechez du mon-
de. Il doit les detester, il doit
en faire penitence, il doit en

gémir & en pleurer amèrement, il doit y satisfaire, portant sur foy comme le supplément des hommes, toutes les peines & les souffrances que méritent les crimes de tous les pecheurs.

quempiam peccare, dormienti mihi obversamini : videor similis dolore exanimatis. Etiam ipsum lumen oculorum meorum nō est mecū. *S. Chrysoft. ho. 3. in Act.*

C'est l'effet d'une vraie charité d'avoir horreur de tout peché en quelque sujet qu'il se rencontre. Car comme la charité pure ne va pas à detester seulement nostre propre peché, parce qu'il merite l'enfer; mais encore parce qu'il offense DIEU & qu'il luy déplaist, elle nous le fait detester en quelque personne que ce puisse estre, parce que par tout sa Majesté en est infiniment offensée.

Debet esse seipsum lugens sive sua, sive aliena delicta... Ideo suspiret & plangat. *S. Chrysoft. ho. 10. in c. 5. Math.*

Necesse est ut oderit omnem iniquitatem, amor justitiæ. *S. Aug. in Psalm. 118.*

Toutes les personnes qui sont animées du pur amour se trouvent toujourns établis dans cette disposition. Mais les Prestres y sont encore plus spécialement obligez par leur estat. Car ils sont choisis au

Ecce abundet in te charitas, & plus dolebis peccantē. Quanto in te major charitas est, tanto amplius te torquet quem toleras : non torquetur tanquam irascētē illi, sed tanquam dolentem pro illo. *S. Aug. in Ps. 98.*

Ex hominibus assumptus pro

hominibus cō-
stituitur in iis
quæ sunt ad
Deum ut offe-
rat dona & sa-
crificia pro pec-
catis. Qui con-
dolere possit iis
qui ignorant &
errât *Ad Hebr.*
5. v. 10 & 2.

Ministris Ec-
clesiæ Clericis
convenit atque
injungitur divi-
no cultui insi-
stere ; orationi,
contemplationi
ac laudib⁹ crea-
toris vacare, &
omnipotentem
tam sibi ipsis
quam proximis
... exhibere
propitium ac
placatum. *Dio-
nys. Carth. o-
pusc. de vir.
Sacerd. art. 5.*

Sacerdos pro-
curator Eccle-
siæ, ab ea missus
ut oret pro om-
nibus. *Guillel.
Paris. de Sacr.
Ord. c. 4.*

Velut litteræ
deprecativas
ex parte Eccle-
siæ orationes e-
jusdem ad Deū.
Ibid.

nom de tous, ils sont commis
pour tous, ils sont mis au mi-
lieu de tous, afin de satisfaire
à DIEU pour tous. Le Prestre
est choisi du milieu des hom-
mes, & établi de DIEU pour
recevoir par luy les devoirs
que tous les hommes sont obli-
gez de luy rendre. Il doit donc
luy demander pardon pour les
pechez de tous comme pour
les siens propres, & il le doit
non seulement par le titre de
la charité pure & du vray a-
mour de DIEU, qui porte à
detester tous les pechez, mais
encore par celuy de son obli-
gation comme Prestre.

Comme il est personne pu-
blique, il doit entrer dans les
interests de tous, & doit aussi
donner à DIEU pour tous ce
qui luy appartient. Ainsi ce
n'est pas à titre de dévotion &
de pieté singuliere, mais c'est
par le titre de sa charge &
des obligations qui y sont at-

tachées, & dont il ne peut se dispenser, qu'il est chargé de ces devoirs.

C'est pourquoy la dignité d'un Prestre est d'une étendue effroyable, & d'une obligation inconcevable. Car il doit estre l'homme de tous, il doit agir pour tous, il doit rendre pour tous, ce que tous ensemble doivent à DIEU. Et ce qui perd la pensée, & abyfme la conception, c'est de comprendre comme DIEU qui est infiniment vaste, & qui estant le centre universel de toutes choses, doit recevoir de toutes mille regards & mille reconnoissances, ait chargé le Prestre de tous ces devoirs, & que luy seul soit obligé pour toutes d'y satisfaire.

Or comme le Prestre est obligé de rendre à DIEU tant de devoirs, & qu'il ne peut pas s'en acquitter pour chaque personne en particulier par une

Grave onus & ponderosum. S.

Chrysoft.

Sacra moles.

S. Paulin.

Onus onerum.

Perr. Dam.

Onus Angelicis humeris formidandum.

Conc. Trid.

Quasi circa centrum, sic circa Deum regem omnium sunt universa, à quibus omnia, & propter quem omnia. Prima (scilicet que mente prædita sunt) circa ipsum, propter Dei desiderium & amorem versantur: Sensibilia vero per prima circa illum pro captu tripudiât.

Ex S. Maxim. in cap. 7. Hierar. h. vol. S.

Dionys.

Curam totius universalis Ecclesie, totius humanæ sanctificationis Sacerdotium puræ creaturæ habere non decuit. . . . sed neque pura creatura quod offerret pro tot milli-

bus, &c. *Gwill. Paris. tract. Cur Deus homo c. 7.*

De te Domine suppleo, quod minus habeo in me. *S. Bern. ser. 1. de Epiph.*

Participes illius redditi, per Spiritum obfignati sumus ad similitudinē ipsius & ad exemplarem formam illius imaginis conscendimus.

Cyroll. A'ex. 1. 2. in Ioan.

Deus cordis mei & pars mea Christe Iesu, deficiat cor meum spiritu tuo, & vivas tu in me, & concalescat in spiritu tuo amoris tui. *S. Anselm. Medi.*

Naturæ illæ quæ circa divinitatem sunt, primæ post Deū locatæ & quasi in ejus vestibulo sitæ, multis modis illā participant. Et unumquodq; eorum nomen, declarat earum similitudinis Dei proprietates. *Ex S. Dionys. de celesti Hierarch.*

veuë distincte, il faut qu'il se donne à l'Esprit de Nostre Seigneur pour y pouvoir satisfaire. Car c'est en cét Esprit qu'il se doit perdre en IESUS-

CHRIST, pour entrer dans une religion envers DIEU qui soit parfaite, qui embrasse tous les devoirs possibles, & qui regarde tellement toutes les qualitez diverses & ses grandeurs, qu'il n'en laisse aucune sans luy rendre l'honneur & le respect qui luy est dû.

Les Anges par leur condition semblent avoir en partage quelque chose de DIEU à honorer, & quelque attribut auquel dans chaque Ordre ils sont plus spécialement appliquez. Les Seraphins honorent particulièrement son amour; les Cherubins sa lumiere; les Trônes son repos & sa paix; les Dominations sa souveraineté & son domaine; les Puissances sa puissance & sa force, &c.

Les Religieux dans l'Eglise font sur la terre à l'égard de Nostre Seigneur, ce que les Anges font à l'égard de DIEU dans le Ciel. Car ils ont dans chaque Ordre, selon la doctrine de saint Thomas, quelque vertu particuliere de IESUS-CHRIST à honorer. C'est pourquoy il dit qu'il ne faut point instituer de nouveaux Ordres de Religieux dans l'Eglise de DIEU, s'ils ne regardent quelques vertus, ou quelques pratiques de vertu qui soient distinctes de celles que les autres Ordres déjà établis respectent.

Un Religieux de saint François avec ce saint Patriarche & tout son Ordre, est pour honorer la pauvreté de IESUS-CHRIST, qu'il doit toujours avoir devant les yeux. Saint Dominique & tout son Ordre doit avoir le zele de sa predication. Les Augustins doivent

Seraphim ardent. Cherubim lucent, &c. S. Anselm. *infra*.

Vita Religiosa, vita Angelica, vocatur, à SS. Bernard. & Basil.

Status Religionis est quoddam exercitium quo aliquis exercetur ad perfectionem charitatis. Sunt autem diversa charitatis opera, & diversi modi exercitiorum: Et ideo religiones distingui possunt dupliciter. Vno modo secundum diversitatem eorum ad que ordinantur; sicut si una religio ordinetur ad peregrinos suscipiendos, & alia ad redimendos captivos. Alio modo potest esse diversitas religionum secundum diversitatem exercitiorum, &c. *D. Th. 2. 2. q. 188. a. 1.*

Ex doctrina S. Thomæ communiter ab omnibus probata

receptaque, tot ordinibus religiosi fieri possunt, quot sunt opera misericordiz & charitatis quæ pro fine particulari suscipiuntur. *Nigron. reg. comm. Societ. Jes. rit. part. 3. n. 8.*

Sicut in naturæ ordine tanta à Deo rerum varietas inducta est, ut variaz ejus perfectiones, quo pluribus communicarentur, eo magis innotescerent; ita in hoc ordine gratiæ, ista multiplicatione statuum, officiorum ac munerum id agitur, ut variis modis & à variis membris participetur illa plenitudo gratiæ, quæ à Christo Domino & Salvatore nostro ut capite promanat. Ex quo major utique ipsius Christi gloria existit. *D. Thom. apud Bar. de bono Relig. lib. 2. c. 24.*

relever sa charité ; les Chartreux sa solitude ; les Carmes son oraison ; enfin chaque Ordre en particulier rend hommage à quelque vertu particulière de JESUS-CHRIST : de sorte qu'ils sont proprement les Religieux de JESUS-CHRIST, comme les Anges sont les Religieux de DIEU.

Tous les Religieux assemblez en leur diversité, honorent tout JESUS-CHRIST dans son étendue, sans toutefois comprendre en détail toutes ses vertus ; y en restant encore une infinité à respecter, qui ne sont pas connues ny découvertes aux yeux des hommes.

Ainsi les Anges dans leur multitude innombrable adorent les grandeurs & les perfections innombrables de DIEU ; & ils luy rendent des devoirs differents & distincts à l'infini, sans toutefois remplir l'étendue des hommages qui luy

font deûs. Il n'y a que la personne de son cher Fils, il n'y a que JESUS-CHRIST seul qui comprend tous les devoirs qu'on luy peut rendre.

JESUS-CHRIST seul rend à DIEU les hommages de tous les Anges, & tous ceux encore qui restent à luy rendre par toutes les autres creatures: Si bien qu'il est luy seul le vray & le parfait Religieux de DIEU, qui est incessamment appliqué à l'honorer, qui le respecte autant qu'il se peut & qui le louë infiniment plus que ne pourroient faire tous les Anges & tous les hommes ensemble, & mesme toutes les pures creatures possibles.

JESUS-CHRIST comme Verbe & comme Fils de DIEU represente tout son Pere, & le louë parfaitement en sa Personne, disant tout ce qu'il est, & l'exprimant en toutes ses beautés, & en toutes les per-

Christus ta e
quid dedit ad
honorem illius,
cui quidquid
Deus non est
comparari non
potest. *S. Am-
selm. lib. 2. Cur
Deus homo c.
19.*

Vera religio
est qua & Deo
digna veneratio
impenditur, &
cultoribus con-
grua sanctifica-
tio. Et propter
hoc necesse fuit
esse Sacerdotiũ
& Sacerdotem
(Christum) &c.
*Guille'm. Paris.
tract. Cur Deus
homo. cap. 7.*

Filius splendor
gloriæ & figu-
ra substantiæ
Patris. *Ad Hebr.
1.*

Non imitatio-
ne figura, hæc
est imago: sed
fi: tanquam si-
gillo quodam
tota Patris na-
tura impressa
est Filio. . . Totũ
in se Patrem
exhibens, & ex
tota illius glo-
ria resplendens.
*S. Basl. lib. 2.
adv. Eunom.*

Christe IESU,
 amabilis Domi-
 ne, spiramentū
 suavitatis tuæ
 de longinquo
 venit ad me.
 Nonne tu ama-
 bilis & deside-
 rabilis es super
 omnia quæ a-
 mari & deside-
 rari possūt? Abs-
 te habet quid-
 quid habet om-
 nis creatura de-
 coris & pretii.
 Et quid mirum
 si omnia solus
 excellis, &c.
 Per te Seraphim
 ardet. Per te
 Cherubim lu-
 cet. Per te Thro-
 ni judicant. Per
 te Dominatio-
 num sublimitas
 sancta adorat,
 &c. S. Anselm.
 lib. Meditar. 10.

Tua est, ô vir-
 tus Patris, omnis
 mirificetia bea-
 tarum Virtutū,
 &c. *Ibid.*

Ô sapientia
 sola gyrum cœ-
 li circuiens; ex
 te lucent, can-
 dont, rubent, in
 sapientia mul-
 ta, in castitate
 vltiginea, in cha-
 rritatis ardori-
 bus sempiter-
 nis. *Ibid.*

fections; & comme homme, il le loue, il le benit, il le glorifie, il l'adore en toutes ses grandeurs.

C'est une chose inconcevable de voir le cœur de IESUS-CHRIST comprenant toutes les louanges des Esprits bienheureux; & ramassant en luy seul, tout ce que les Anges en leur vaste étendue rendent à DIEU d'hommage, d'amour, & de devoirs. Quelle celeste & divine harmonie!

O cœur divin qui comprenez tous les neuf Chœurs des Anges, qui renfermez en vous toutes ces saintes Hierarchies, & toute l'Eglise du Ciel! Quand nous vous tenons dans nos mains, nous pouvons bien dire à DIEU, que son nom est sanctifié en la terre comme au Ciel en toute son étendue.

JESUS nostre Maistre ne rend pas à DIEU ses devoirs & ses

hommages seulement par intervalle, mais il les rend continuellement, il les offre sans interruption, & il ne cesse jamais d'adorer, d'aymer, & de glorifier son Pere en toutes les manieres qui sont possibles.

Et c'est ce qui devoit encore nous obliger de nous tenir unis à luy incessamment, pour suppléer en luy au défaut de nostre religion sur la terre. Car les hommages que nous y rendons à DIEU sont à toute heure interrompus : les necessitez mesme de la vie ne nous permettent pas de nous en acquitter à tout moment. Et cependant nostre religion envers DIEU devoit estre continuelle, les respects que nous luy rendons ne devoient point estre interrompus ; & comme il est toujourns infiniment adorable & digne de louanges, nous devrions aussi, s'il se pouvoit, l'adorer, l'aymer, &

Benedicā Dominum in omni tēpore, semper laus ejus in ore meo. Dicit Christus, dicat & Christianus: *S. Aug. in Ps. 33. v. 1.*

Officium divinum in Ecclesia Spiritus sanctus ordinavit : ut nosmetipfos sic assidue ad devotionem excitemus ; & ignē amoris Dei per hoc nobis, ne per desidiā, seu alias occupationes tepescat ; continuē reacendamus ; sicut jussit Dominus Moyfi dicens : Ignis est iste perpetuus, qui nunquam deficiet, quem nutrit Sacerdos in altari subjiiciens manē ligna. Ignis, est devotionis fervor, qui semper in altari cordis debet ardere, quem Sacerdos devotus semper subjiendo ligna divinæ laudis, debet nutrire, ne aliquādo extingatur.

Vnde dicit Psal-
mista : Benedic-
cam Dominum
in omni tem-
pore , &c. S.
*Bonav. opusc. de
sex alis Scraph.
cap. ult.*

quia laicis Ip-
sis non vacat
jugiter oratio-
nibus atque di-
vinis obsequiis
immorari ac
inhærerè mini-
stri Ecclesiæ Cle-
rici suppleant
vices, & imper-
fectum laicorū
orando ac mi-
nistrando, &c.
*Dionys. Car-
thus. opusc. de
vit. Sacerd. a. 2.*

Sacerdotes vi-
ces gerunt sum-
mi Sacerdotis
Christi. *P. Lau-
rent. Iust. In-
noc. 3. de myst.
Miss. lib. 1.*

Sine Christo
nulum munus
acceptabile Pa-
tri offertur. Vnde
Ecclesia so-
let orationes ad
Petrem dirige-
re per Christū.
*Durand. de di-
vin. offic. lib. 1.
c. 2.*

le louer incessamment.

Ce sacrifice perpetuel , au-
prés duquel les Prestres de l'an-
cienne loy devoient estre conti-
nuellement , exprime l'assidui-
té que ceux de la nouvelle
doivent avoir auprès du tres-
saint Sacrement , pour offrir
perpetuellement à DIEU leurs
hommages. Et c'est là la vo-
cation dont DIEU nous a dai-
gné favoriser , lors qu'il nous
a choisi d'entre les peuples
pour luy offrir tous leurs de-
voirs , & pour suppléer sain-
tement au défaut de leur reli-
gion. Ils devoient continuel-
lement adorer DIEU pour
ses bien-faits continuels, & ren-
dre à toute heure leurs hom-
mages à sa divine Majesté , qui
est toujours également adora-
ble. Mais comme ils n'y satis-
font pas , il faut que les Pre-
stres s'en acquittent pour eux ;
Car ils tiennent la place de
JESUS - CHRIST , & con-
tinuent

tinuent sa condition de Prestre, par laquelle il avoit esté appelé de son Pere pour l'honorer, au lieu & à la place des hommes: Ce qu'ils ne sçavoient faire que par IESUS-CHRIST meisme, en union duquel ils trouveront le moyen d'y satisfaire.

Per ipsum er-
50 offeramus
hostiam laudis
semper Deo.
Ad Hebr. 13. v.

Deus Pater,
clarificatus est
in Filio. *Ioan.*
13. v. 52. Cyrillo
hic.

Vitam, quæ
pretiosior est
quã omne quod
Deus non est.
Christus sponte
dedit de suo ad
honore Patris.
S. Ansel. m. d.

Nostre grande obligation est de continuer cette vie de IESUS-CHRIST Prestre, rendant à son Pere les devoirs de tous les hommes. Pendant sa vie luy seul suffisoit pour luy rendre tous ces honneurs. C'est pourquoy il ne voulut point élever ses Apostres au Sacerdoce jusques à la veille de sa mort: mais comme il souhaite que cette vie religieuse soit continuée visiblement sur la terre jusqu'à la fin des siecles, de mesme qu'il la veut continuer à jamais dans le Ciel, il les fait Prestres avant que mourir, & trouve le moyen de vi-

4°
In qua nocte
tradebatur. . . .
dixit, Hoc fa-
cite. *1. ad Cor.*
11. v.

Christus novo
functus Sacer-
dotio, discipu-
los suos hujus
Sacerdotii con-
stituit successo-
res illis præci-
piens: Hoc fa-
cite. *Ivo Car-*
not. ep. 63.

Dicit Christus,
dicat & Chri-
stianus, quia in
corpore Christi
est: Benedicam
Dominum in
die meo, semper

laus ejus in ore
meo. *S. Aug.*
in Ps. 33.

Quæ est laus
justi? De omni
corde suo lau-
davit Dominum.
Ecce opus fa-
mulatus tui. *S.*
Anselm. l. 10.
Medit. 1.

Lauda igitur
& dignè lauda,
ut nulla in te
cura, nulla in-
tentio, nulla
cogitatio, nulla
solicitude mè-
tis in quantum
tibi virtus sup-
petit à laude
Dei sit vacua.
Ibid.

Psalm. 21. Nar-
rabo nomen tuum
fratribus meis
In medio Ec-
clesiæ laudabo
te: scilicet, per
totum orbem
terrarum. *Aug.*
hic.

Laudate Do-
minum: sed lau-
date totis votis,
de totis vobis;
ut non solum
lingua & vo-
vestra, laude
Deum, sed &
conscientia ve-
stra, vita vestra,

vre ensuite dans tous les Pre-
stres de l'Eglise, afin qu'estant
tous associez à sa Religion sur
la terre, comme tous les ju-
stes le sont dans le Ciel, ils
puissent en luy glorifier DIEU
parfaitement, le louer inces-
samment, & luy rendre sans
interruption les honneurs &
les loüanges qu'iluy sont deûs.

C'est donc cette Religion
parfaite & admirable de IESUS-
CHRIST envers DIEU,
dans laquelle le Prestre doit
entrer. C'est ce vaste abyfme,
& cette immense ocean d'a-
mour, d'adoration, de loüan-
ge & de respect, où nous de-
vons nous perdre.

Nous devons avoir un cœur
vaste & étendu comme celuy
de IESUS-CHRIST. Nous de-
vons avec luy rendre à DIEU
nos devoirs pour tout ce qu'il
est en luy-mesme, & non pas
retressir & borner nostre loüan-
ge & nostre occupation à un

seul attribut , & à une seule perfection divine , comme les Anges. Nous devons comme Prestres entrer dans toute la Religion de JESUS-CHRIST envers son Pere , & nous tépandre en son interieur , pour adorer DIEU avec luy en toute ce qu'il est , comme il le fait luy-mesme , afin de ne rien laisser d'adorable en luy , que nous n'adorions parfaitement : car c'est pour cela qu'il nous fait Prestres.

facta vestra. s.
Aug. in Ps. 148.

Apud te , laus
mea Deus. Psal.
210

Qui in spiritu
(id est spiritu
sancto) & veri-
tate (id est Fi-
lio) orat , non
amplius laudes
Dei ex creatu-
ris celebrat , sed
potius ex ipso
ipsum laudat.

S. Nil. de orat.
c. 55. & 56.

Secundum no-
men tuum , sic
& laus tua in
fines terræ

Ps. 47. v. 11.

Et adorabūt de
ipso semper.

Ps. 71. v. 15.

In omni loco
offertur nomi-
ni meo oblatio
mūda. Malach.
Manifestē signi-
ficans quoniam
omni loco sa-
crificium offer-
tur Deo , & hoc
pūrum , & nomē
ejus glorifica-
tur in gentibus.

Iren. lib. 4. c.

32.

Ideo Euchari-
stiam gloriam

Et parce que sa Majesté est d'une telle grandeur qu'elle est infiniment adorable , JESUS veut que ses Prestres soient répandus par tout , afin que par tout ils adorent en luy cette Majesté souveraine , qu'ils ne respecterōt jamais assez , quand mesme un chacun l'honoreroit infiniment en tous les lieux du monde.

Nostre Seigneur l'adore infiniment sur une infinité d'Au-

Dei vocat. s. *Ignat. epist. ad Eph.*

Magnus Dominus & laudabilis nimis, & magnitudinis ejus non est finis. *Pf. 144. v. 3.*

Laudabilis est valdè. Et ideo dixit valdè quia magnitudinis ejus non est finis, &c. Noli ergo putare eum cujus magnitudinis finis non est, sufficienter posse laudare. *S. Aug. ibid.*

Laudem & gloriam Dei specialiter constituti sunt predicare. *Perr. Dam. lib. 5. ep. 3.*

Magnificate Dominum mecum, & exaltemus nomen ejus in idipsum. *Pf. 33.*

Quid dicit amator Dei? Magnificate Dominum mecum. Nolo solus magnificare Dominum; nolo solus amare; nolo solus amplecti. Omnes amplectantur & per-

tels, & il l'adore sans aucune interruption, n'y ayant aucun moment où il ne luy rende ses hommages. Mais quand tous ses hommages seroient encore infiniment multipliez, la grandeur incomprehensible de DIEU les meriteroit tous. Elle est si adorable, qu'elle ne peut jamais estre assez adorée, tant son essence est relevée, & tant sa grandeur est vaste & immense.

La religion de JESUS-CHRIST envers DIEU est proprement ce qui doit estre l'attrait du Prestre. C'est ce qu'il doit aimer & cherir par dessus tout: C'est ce qui doit faire sa grande application & son principal exercice. Estre dans les pratiques de la Religion & la dilater dans le monde pour la répandre dans tous les cœurs, & pour remplir toute la terre de la gloire de DIEU & de ses louanges, c'est tout l'em-

ploy du veritable Prestre, c'est son esprit, c'est sa grace, c'est sa vocation.

perfruatur. Clamate ergo: magnificate Dominum cum & exaltemus nomen ejus in idipsum. *S. Aug. in Ps. 33.*

Gloria Dei, & anima Sacerdotalis, panis tuus est. *Petr. Cellens. lib. de panibus. cap. 20.*

Hec planè sub compendio probabiliū ministrorum Christi est regula, ut orationi vacent, divinis die noctuque intersint laudibus, Domini voluntatē infatigabiliter compleant, ejus concupiscant præsentiam, honorique ipsius in cunctis, quæ agūt, intendāt. *B. Laurent. Justin. ser. de Euchar.*

In Ecclesiæ ordine constituti in hoc positi sunt, ut Deum repræsentent, non solum secundum quod in se est, sed etiam secundum quod aliis in-

Si le Prestre est vray Religieux de DIEU, si veritablement il honore & respecte sa Majesté, s'il est appliqué comme il doit à son culte, il mettra en cela toute sa joye, il sera ravi de pouvoir procurer son honneur & sa gloire, & il n'aura point de satisfaction plus sensible que de pouvoir estre un digne instrument de ses loüanges, capable de renouveler & mesme de dilater la Religion, qui estoit en IESUS-CHRIST envers son Pere.

C'est ce que Nostre Seigneur veut operer par les Prestres dans les Chrestiens. Et pour cela il donne aux uns & aux autres cét Esprit mesme de pieté qui l'animoit; cét Esprit qui luy faisoit rendre tant de devoirs à son Pere; cét Esprit qui est le seul vray principe de

fluit. *D. Tho.* la parfaite Religion. Mais s'il
supplem. qu. 34. le donne à tous, c'est nean-
 a. 1. moins avec une grande diffé-

A capite Chri-
 sto in membris
 spiritualiter in-
 fluitur virtus
 actualiter ope-
 randi. Vnde di-
 cit Apostolus:
 secundum ope-
 rationem in
 mensurâ unius-
 cuiusque mem-
 bri: Quasi dicat;
 Non solum à
 capite nostro
 Christo est mē-
 brorum compa-
 ctio per fidem,
 nec sola conne-
 xio vel colliga-
 tio per mutuam
 subministratio-
 nem charitatis:
 sed certè ab ip-
 so est actualis
 membrorum ope-
 ratio, sive ad
 opus motio se-
 cundum mensu-
 ram & compe-
 tentiam cuiuslibet membri.

D. Tho. in aap.
4. ep. ad Eph.

Si quid dulci-
 sonæ vocis ha-
 bet hæc decima
 chorda divinæ
 laudationis, sci-
 licet natura hu-
 mana, hoc tuus
 in ea suavis cō-
 tactus operatur,

Car il le donne aux
 Chrestiens, pour estre en eux
 comme dans ses membres, mais
 il le donne aux Prestres pour
 habiter en eux comme dans le
 chef.

Ainsi voyons-nous que s'il
 continuë sa Religion dans le
 corps de l'Eglise & dans le
 commun des Chrestiens, ce
 n'est que comme dans ses mem-
 bres, & mesme selon la pro-
 portion de chaque membre &
 selon la place que chacun oc-
 cupe dans son corps: En sorte
 qu'il ne donne l'Esprit & l'ope-
 ration que selon la mesure de
 la vie que chacun d'eux re-
 quiert: Mais il continuë sa re-
 ligion dans les Prestres comme
 chef, & comme ne faisant tous
 qu'un chef avec luy. De sorte
 qu'ils doivent honorer DIEU
 comme JESUS-CHRIST mes-

me l'honore en tant que Chef, c'est à dire comme personne universelle qui represente toute la creature qui rend à DIEU des devoirs pour tout le monde, qui satisfait particulièrement aux obligations de tous ses membres.

O DIEU quelle merveille ! IESUS-CHRIST en qualité de Chef rend à DIEU ce que les membres ne peuvent rendre ; & comme la teste parle, voit, & conçoit pour tout le corps qui ne le peut faire, & qu'elle supplée ainsi à l'infirmité d'une masse pesante & grossiere : De mesme Nostre Seigneur quoy qu'il anime par son Esprit le corps de toute l'Eglise & la masse des Chrestiens, toutesfois parce qu'ils sont si grossiers & si stupides qu'ils ne peuvent parler à DIEU, ny s'entretenir avec luy, & qu'ils ne peuvent rien voir ny comprendre de ses mysteres, il faut que

dum in Psalterio decacordo psallis gloriam Patris. Psalle ut psallis Domine; modulare dulce melos Patri. S.

Anselm. lib. 10. Medit. 10.

Tangendo sentis in cæteris membris; In capite autem & vides & audis, & olfacis, & gustas & tangis. Si tanta est excellentia capitis ad membra cætera, quanta est excellentia capitis universalis Ecclesie, id est Filii hominis? S. Aug. in Ps. 29.

Pro corpore (id est Ecclesia) in terra laborante, caput (Christus) de cælo clamar. S. Aug. in Ps. 130.

Putasne Sacerdos tantus sit est populi, sic universitatis oblitus, ut sibi soli omnium legatus adesset, ut advocatus omnium pro se singulariter oraret: ut tantū

V iij

Pontificatus officium intra domesticas ardeat curas, inter familiares clauderet & occuparet angustias & incensum totius plebis in solum desiderium proprii pignoris addiceret veteranus antistes...
 Absit, fratres, absit. *S. Petr. Chrysol. serm. 88. de Zachar. Sacerdot.*

Populorum Patres, intercessores mundi, Christi ministri, Ecclesiarum duces.
S. Laurent. In fin. serm. de Euchar.

Magnum est & admirabile reuera munus Deo assistere & ministrare. *S. Cyrill. de ador. in spir. & ver. lib. 16.*

Magnis additus es, noli minimis occupari. *Petr. Bles. de Insit. Episc.*

Ex quadam obligatione, que tuo annexa est

luy-mesme en qualité de chef y supplée.

Il faut qu'il demande à DIEU tous les besoins du corps, qu'il parle pour le corps, qu'il voye pour le corps, qu'il entende la voix du Pere pour le corps, en un mot qu'il fasse tout pour le corps, & à la place du corps comme en estant le chef & le veritable supplément.

Et c'est là aussi ce que le Prestre doit faire dans l'Eglise. Car Nostre Seigneur veut vivre en luy, & luy communiquer sa vie de Prestre & de chef pour les besoins & les necessitez de l'Eglise; en sorte qu'il doit estre le supplément des fidelles, qui sont ignorans, muets, aveugles, insensibles à leurs devoirs.

Que si le Prestre sans avoir aucun employ particulier ny aucun benefice dans l'Eglise qui le charge des ames, est neanmoins chargé de tous ces devoirs en qualité de simple Pre-

stre, & en vertu du seul Sacerdoce, que n'est-il pas obligé de faire en suite ? Quelle sainteté ne doit point estre en luy ? Quelle oraison ne doit-il point pratiquer ? Quels devoirs de Religion ne doit-il point rendre à DIEU pour satisfaire à ses obligations immenses ?

Il n'y a aucune sorte de pénitence, il n'y a aucune espee de loüanges, il n'y a point de sentiment d'amour & de reconnoissance, il n'y a point de genre d'honorer DIEU qui ne luy doive estre familier.

Il doit estre plus affectif, plus reconnoissant, plus contrit, & plus religieux envers DIEU que ne l'estoit David, qui n'estoit point Prestre. Ainsi il ne doit point cesser de lire les Pseaumes, & de s'occuper dans ces devoirs de religion si differents qui s'y rencontrent.

Il n'y a sorte de loüange où il ne se doive répandre avec ce

o ficio exigitur a te spiritualiū frugum mensura propensior, ut sis devotior in oratione, in castitate cautior, parcior in sobrietate, patientior in duris. . . profusior in lachrymis, in charitate ferventior. *Ibid.*

Quomodo Sacerdotis nomen subire auderem, priusquam lingua exultatione impleta fuisset, divinæque melodix plectrum effecta, à gloria excitata diluculo exurgens, atque eo usque laboras, ut faucibus ipsis adherat? *S. Greg. Naz. orat. 1.*

Laudate eum in tympano & choro, laudate eum in chordis & organo, &c. *Psalm. 150.* Vos estis tuba, psalterium, cithara, tympanū, chorus, chordæ, & organum, & cymbala jubilationibus benè sonantia. Vos

estis. hæc om-
nia. S. Aug. in
Ps. 150.

Confitebor tibi
Domine in toto
corde meo. To-
tum cor meum
in aram tuæ
confessionis im-
pono; holocau-
stum laudis tibi
offero. . . .
Totum cor meum
flamma tui a-
moris accēdat,
nihil in me re-
linquatur mihi,
nec quo respiciam
ad meipsum; sed totus
in te æstuum,
totus in te ar-
deam, totus dili-
gam te, tan-
quam inflam-
matus abs te.
S. Aug. in Ps.
117.

Spiritualis
omnis imperii
finis est, ubique
privata utilita-
te neglecta cō-
modis aliorum
consulere. . . .
Pro omnibus
dimicat, pro
omnibus preca-
tur. Zelo om-
nes profequi-
tur, pro omni-
bus inflamma-
tur, tam à lege
alienis, quam
legi subjectis;

Prophete. Il n'y a genre de
contrition, de douleur & de
confusion, dans laquelle il ne
se doit épancher avec luy : Il
n'y a sorte de reconnoissances
& de remerciemens qu'il ne
doive pratiquer avec ce mesme
Saint. Enfin il n'y a point de
sentiment d'amour ny de loüan-
ge dans lequel il ne doit en-
trer, à cause qu'il continuë la
vie de **IESUS-CHRIST** comme
Pasteur & comme le chef des
hommes, qui en cette qualité
est chargé d'aimer, d'hono-
rer, de louer & de remercier
DIEU pour tous les hommes,
portant la douleur du peché
de tous, & desirant de mourir
& de souffrir pour tous.

La Religion ne voit point
de devoirs ny d'hommages à
offrir à **DIEU**, qu'elle ne se
croye indispensablement obli-
gée de luy rendre. C'est à
quoy elle porte interieurement
le véritable Religieux, c'est là

le sentiment ordinaire qu'elle luy inspire, c'est l'exercice continuel qu'elle luy donne. De là vient qu'il se plaît à pouvoir honorer son DIEU par sa destruction, qu'il est toujours prest en esprit de mourir afin de le satisfaire pour tous, & qu'il est dans une continuelle disposition de se sacrifier soy-mesme pour le contenter & l'honorer au nom de tous.

L'ame vraiment religieuse ne regarde pas ce qu'elle doit à DIEU, mais ce que DIEU desire & ce qu'il merite. C'est pourquoy le vray Prestre vraiment religieux, qui envisage DIEU dans son étendue, & dans le total de l'honneur qui luy est dû, s'employe pour tous; & apres avoir fait pour eux ce qu'il peut, il y sollicite les autres, pour répandre ainsi en tous la Religion de JESUS-CHRIST.

Il n'est pas content d'adorer

V. vj

Gentium concionator, ludæorum patronus. Quin etiam majus aliquid pro suis secundum carnem fratribus ausus est (ut ipse quoque aliquid audeam hoc dicens) eos ad Christum loco suo introduci pro sua charitate optat. S. Greg. Naz. or. 1.

O ingentem animi præstantiam! O ingentem animi fervorem! Christum qui nostra causa maledictum factus est, qui inimitates nostras suscepit & morbos portavit, imitatur: Aut ut moderatius dicam, prius post Christum, eorum causa, etiam tanquam impius perpetrari non recusat, modo ipsæ salutem consequantur. *Ibid.*

Vera religio est qua & Deo di-

gna veneratio
inpenditur, &
cultoribus con-
grua sanctifica-
tio. . . Sacerdo-
tium utriq; de-
servit, scilicet
divinæ volun-
tati, & humanæ
sanctificationi.
*Guillelmo. Paris.
tract. Cur Deus
homo. c. 7.*

DIEU tout seul, mais il desire que tout le monde l'adore. Il parle & presche pour cela, & il prie pour tous, afin que tous s'acquittent de leurs obligations, & qu'ils se mettent en devoir d'honorer DIEU, & de rendre à sa Majesté ce qu'elle merite.

Intelligent
(Clerici) se cū
in Dei militia
adscripti sunt,
non ad com-
moditates aut
voluptates, sed
ad labores ac
solicitudines
vocatos esse; &
in iis numerari,
quos dedit Deus
in opus mini-
sterii. *Conc.
Mediol. 1. p. 2.
tit. de vit. &
hon. Cler.*

Un Prestre vraiment Reli-
gieux & veritablement Pre-
stre, ne cherche point pour luy
seul les dons de DIEU. Il n'est
point dans la jalousie des E-
pouses, qui desirant de rece-
voir elles seules les faveurs &
les dons de l'Epoux. Il ne
pense qu'à rendre ses devoirs
à son DIEU, & ne s'occupe
qu'à l'honorer, à le servir, à
l'adorer, & à l'aymer en pu-
reté.

Fidelis servus
es, si non quæ
tua sunt quæris,
sed quæ IESU
Christi, & in
symbolum pu-
blicæ utilitatis
conferas, quod
tibi cœlestis

C'est le propre des épouses
de recevoir les dons & les dou-
ceurs de leurs Epoux, & pour
cela les plus aymées en reçoivent
aussi davantage. Mais les

vrais serviteurs de DIEU, & les Prestres de IESUS-CHRIST ne sont appliquez qu'à ses propres interets, & ne desirent que de le glorifier & le faire honorer par tout le monde.

Ce n'est pas à eux à s'enivrer dans l'amour & à se perdre en ses douceurs : Ils laissent faire à leur Maistre ce qui luy plaist en eux : Et s'abandonnant & confiant en sa bonté pour ce qui les touche, ils s'appliquent de tout leur cœur à procurer sa gloire, se rendant pour cela attentifs aux besoins de tout le monde, & se tenant toujours prests à le servir en toutes choses.

C'est pour cela qu'il ne doit point y avoir de momens oisifs & inutiles dans la vie d'un Prestre, & qu'il ne faut pas qu'il ait d'application à soy, ny qu'il recherche de satisfaction sensible dans les douceurs de l'amour. Cela seroit bon

gratia prærogavit. Quære ergo non quod tibi expediat, sed quod multis. *Perr. Bles. de Instit. Episc.*

Sit in vobis iste fervor. Si amatis Deum, rapite omnes ad amorem Dei. Rapite eos ad fruendum, & dicite: Magnificate Dominum mecum, & exaltemus nomen ejus in idipsum. Rapite quos potestis, hortando, portando, rogando, &c. Rapite ad amorem, ut magnificent Dominum. *S. Aug. in Ps. 33.*

Sacerdotum est quidquid possunt ad utilitatem gregis sibi commissi facere: quod autem vires suas excedit Domino devotissime commendare. *Hug. à S. Viâ. de Sacram. lib. 1.*

Nullum tempus feriatu habebas. *Petr. Bies. de Instit. Episc.*

Nullum tempus te inveniat ociosum. *Ibid.*

Recedat ab animo meo omnis delectatio quæ extra illu est, nullus viæ præsentis affectus, nullu mihi solatium blandiatur. *S. Anselm. lib. 10. Medit 1.*

pour une épouse à qui appartient de goûter ces plaisirs : Mais pour le Prestre , comme il doit estre toujourns libre d'esprit , toujourns attentif à DIEU, toujourns perdu en JESUS-CHRIST , pour rendre en luy à DIEU tout ce qui luy est dû de la part de tout le monde , il doit estre dégagé de toutes ces delicateffes , & de tout amusement à ces douceurs.

Or quand je dis que le Prestre doit estre toujourns perdu en JESUS-CHRIST , j'entends qu'il doit estre si étroitement & si intimement uni à JESUS-CHRIST , & avoir son ame tellement abyfmée en luy, qu'il en prenne les sentimens, les dispositions, & tous les mouvemens ; & qu'il entre totalement dans les applications de JESUS-mesme envers son Pere.

Je sçay des Prestres qui dans l'union qu'ils ont au Fils de DIEU, se sentent vivement

Ad propitiatorium, & sanctum sanctoru dulci affectu pura & defœcata intentione intrat Sacerdos cum sanguine jam veru in sanguine agni immaculati offerens, & communicans passionibus Christi. Unde frequenter quadã beata extasi exiens à se & transiens in dilectum, unusque Spiritus factus cum eo, intra quasdam divinæ suavitatis experientias officium propi-

penetrez & tout remplis de
 les mesmes dispositions envers
 toutes choses. Quelquefois ils
 sentent une charité immense
 pour le prochain : d'autrefois
 ils se trouvent tout pleins de
 ses loüanges envers DIEU :
 Souvent ils sentent les mouve-
 mens de son amour ardent ; &
 toujourns ils ont le cœur brû-
 lant de son zele pour la Ma-
 jesté de son Pere.

Ce qui est admirable , & que
 le commun des Chrestiens ne
 conçoit pas , est qu'il s'en est
 veu , & j'en ay mesme connu
 quelques-uns, qui se sentoient
 comme s'ils eussent esté par
 tout le monde dans les cibo-
 res , & qui estoient rendus
 participans des loüanges & des
 devoirs envers DIEU, que IESUS-CHRIST
 luy rendoit par
 tout dans le saint Sacrement.
 Ce qui fait bien connoistre
 quelle est la communication
 que Nostre Seigneur IESUS-

tionis exequi-
 tur, &c. Perr.
 B'ef. ep. 139.

Qui mihi mi-
 nistrat, me se-
 quatur : & ubi
 ego sum, illic
 & ministrer meus
 erit. Ioann. 12.

In his verbis
 aperte signifi-
 catum est, qui
 sint veri mini-
 stri Dei, Domi-
 no in veritate
 fervientes, illi
 videlicet qui
 Dominum se-
 quuntur. Quo-
 modo, inquis,
 sequuntur? Quo-
 cunque & qua-
 litercunque il-
 los trahit. Quo-
 rum ergo tra-
 hit? Vbi ipse est,
 hoc est ad om-
 nia opera, vias
 & modos. . . .

Itaque oportet
 hominem in
 cunctis actibus
 & modis suis
 mente esse prę-
 pta & devo-
 ta, ut quasi di-
 cat; Deus meus,
 & si possem gra-
 tum tibi face-
 re, idque omni-
 bus in locis, &

apud quoscun-
que. *Thauler.*
ser. de S. Lau-
renr.

Sequantur ag-
num quocun-
que ierit. *Apos.*
14. v. 4.

Vbi fides Chri-
stum non se-
queretur? Si af-
cenderit in cœ-
lum, ipsa illic
est. Si descende-
rit in infernum.
Et si sumpserit
pennas diluculo
& habitaverit
in extremis
maris, illuc, ait,
manus tua de-
ducet me, & te-
nebit me dex-
tera tua. S.

Bern. ser. 79. in
Cant.

Mihi vivit
Christus est.
Philipp. 1. v. 21.

Vivit in me
Christus. *Gal. 2.*
Non humana est
ejusmodi vita,
videlicet ipse
Christo vivente
in nobis, hoc
est, agente ac
dominante. S.
Chrysoft. bic.

Quid non in-
venit fides? Ac-
tingit inaccu-
sa, deprehendit
ignota, com-

CHRIST fait au Prestre de ses
dispositions interieures, & de
ses mouvemens plus purs en-
vers son Pere.

Cette grace est commune à
ceux qui veulent vivre selon
la foy, & jouir des privileges
des saints Prestres, c'est à dire
qui veulent s'unir interieure-
ment à IESUS-CHRIST, se lier
à luy d'affection, & demeurer
toujours perdus en luy, pour
s'élever en luy incessamment
à DIEU.

C'est là la vie du Prestre,
que de vivre uniquement pour
DIEU en IESUS-CHRIST, c'est
à dire en sa vertu, en sa grace,
en son esprit, en ses mœurs,
& en toutes ses saintes & a-
dorables dispositions. Ce qui
semble difficile à concevoir,
est, comment le Prestre, qui
ne voit pas ainsi que JESUS-
CHRIST, tout ce qui est ado-
rable en DIEU, peut nean-
moins comme luy l'honorer &

le glorifier. Mais c'est là le privilege de la foy, qu'il faut admirer, quand mesme on ne le comprendroit pas.

La foy propose DIEU tel qu'il est en tous ses attributs, & en toutes ses grandeurs: Elle le propose adorable comme il est en luy-mesme; elle le propose tel que IESUS mesme le connoist. La foy s'étend à

tout ce que IESUS-CHRIST voit; & il n'adore rien, qu'il ne nous le propose aussi par la foy à adorer. De sorte qu'en nous presentant par la foy devant DIEU tel qu'elle nous le montre, nous le voyons en tout ce qu'il est adorable.

Or avec la foy qui est le fondement de nostre Religion qui nous propose DIEU non seulement tel que nous le voyons, ou tel que nous le concevons, mais qui nous le montre tel qu'il est en luy-mesme, & qui a cét avantage

prehendit immensa, apprehendit novissima, ipsam denique æternitatem suo illo vastissimo sinu quodammodo circumcludit; Fidenter dixerim, æternam beatamque Trinitatem, quam non intelligo, credo, & fide teneo quod non capio mente.

S. Bern. ser. 76. in Cantic.

Papæ! quale illud est, fides, quod talem facit rerum evidentiam, qualis est, dum res ipsæ palam proponuntur. S. Chrysoft. in ep. ad Hebr. hic.

Fides Religionis fundamentum. S. Chrysoft. serm. de fide, spe, & charit.

Quidquid est illud, quod videt Angelus, hoc mihi umbra fidei servat. S. Bern. ser. 31. in Cant.

Pia fides sine spe & charitate esse non vult.

S. Aug. epist. 222.

Contemne spiritum tuum: accipe spiritum Dei: Non timeat spiritus tuus, ne cum coeperit in te habitare spiritus Dei, angustias patiat in corpore tuo.

S. Aug. de verb. Apost. ser. 15.

Dic ergo ei: Scio quod plura quam ego, me diligis. De me igitur amplius non curabo, sed solum tuis deliciis inhaerebo, & tu mei curam habeto, &c. Tu intende mihi & meae infirmitati ut ipsam subleves, &c. S. Barnab. stim. amor. part. 2. c. 2.

quand elle est vive, de porter toujours dans l'ame avec elle l'esperance & la charité, nous avons encore ce bonheur de posseder le saint Esprit qui satisfait à tous nos devoirs: Car alors il n'est point arresté ny restraints par nos veuës ny par nostre propre activité. Il rend en nous à DIEU tous les devoirs de nostre vocation, & satisfait à toutes les obligations, de nostre ministere. Ainsi en nous laissant à luy, en nous abandonnant à sa vertu, & ne cherchant que DIEU seul, & son divin service, nous nous trouvons en estat de remplir toutes nos obligations, de satisfaire à tous nos devoirs, & de répondre à tous les desseins que Nostre Seigneur a pû avoir sur nous, en nous appelant au Sacerdoce.



[CHAPITRE VII.

*Profession des Prestres pour
se conformer à IESUS-
CHRIST hostie au tres-
saint Sacrement.*

COMME l'estat de IESUS-CHRIST hostie dans le saint Sacrement, est un estat qui doit servir de modele à tous les Prestres, tous ceux qui seront appellez au Sacerdoce, doivent selon l'avis que l'Evesque leur donne en leur Ordination, avoir un tres-grand soin de s'y rendre conformes, & de se tenir dans les dispositions necessaires, pour estre avec ce divin Sauveur de saintes hosties consommées à la gloire de DIEU.

Pour cela ils seront morts à tout l'exterieur du monde, & ne s'y laisseront non plus aller, que s'ils estoient morts & en-

Imitamini
quod tractatis.
Pontif. Rom in
ordin. Presbyt.

Qui vult pro-
ximus Deo esse,
debet imitari
hoc esse quod
Deus est. S.
Max. hom. in
Litan.

(Christus in
Eucharistia)
mortificationis
exemplum reli-
quit. Cyprian.
credir. serm. de
passion. Dom.

Animam ac-
cedere oportet
ad verum Pon-
tificem Chri-
stum, maereri,
& mori mundo,
ac priori vitæ,
atque transponi
in alteram vitæ
& educationem
divinam. Quæ-

admodū si quis
moritur in ci-
vitate, neque
voces illorum
qui ibi degunt,
neque sermo-
nem, neque so-
num exaudit, &
transponitur in
alium locum,
ubi nullæ sunt
voces, nulli
clamores illius
civitatis. Sic &
anima, &c. S.
Macar. hom. 1.

Ipse non sibi,
sed Christo &
prædicationi
vivens, mun-
dumque sibi ipsi
crucifigens, ac
mundo & rebus
iis quæ in aspe-
ctum cadunt
crucifixus, par-
va omnia, & cu-
piditate sua in-
feriora existi-
mat. S. Greg.
Naz. orat. 1.

Signum est
Christum nos
habere, spiri-
tumque in no-
bis esse, cū cor-
pora nostra ab
iis corporibus
nihil differunt,
quæ tumulis re-
condita jacent.
S. Chrysost. ho.
13 in cap. 8. ep.
ad Rom.

sevelis dans le tombeau, imi-
tant Nostre Seigneur au tres-
saint Sacrement, qui envelop-
pé sous les especes, ne se laisse
point toucher de l'honneur, des
richesses, ny des plaisirs de la
terre.

Ils feront morts aux coûtumes
du siecle & aux usages
du monde, n'en suivant point
les modes, & retranchant de
leurs entretiens, de leurs ve-
stemens, de leur conversation,
tout ce qui pourroit s'y trou-
ver de conforme. Car estant
morts en esprit au monde, &
à leur premiere generation, ils
ne doivent plus adherer ny
donner aucun signe qu'ils vi-
vent encore à ce premier estat.

Ils feront aussi morts à eux-
mesmes, & ne se soucieront
non plus de ce qui les regarde,
que s'ils n'estoient plus, estant
consommez en JESUS-CHRIST,
qui les fera vivre pour DIEU
seul, s'estimant morts, com-

me dit saint Paul, & vivans à DIEU en JESUS-CHRIST.

Tunc homo seipsum commutat in Deum, quando eligit & diligit se odire, & solum Deum diligere, & circa nihil aliud vult affici, & de nihilo curat nisi de ipso Deo, & totaliter fit quomodo per se vel per alios honorificetur Dominus Deus suus. *S. Bonav. s. serm. amor. p. 3.*

Ils seront tellement aneantis en eux-mesmes & vivans de IESUS-CHRIST seul, qu'ils ne penseront plus qu'à glorifier DIEU, & à le faire honorer par tout le monde, brûlans du zele de son Fils, qui n'est que feu dans le tres-saint Sacrement.

s. serm. amor. p. 3. c. 2.

Ils souffriront qu'on les foule aux pieds, qu'on les batte, qu'on les oppresse sans rien dire, de mesme que les especes du pain & du vin, qui ont esté traittées de la sorte, pour estre mises en estat de renfermer Nostre Seigneur en elles. Car les unes ont esté sous la meule, les autres sous le pressoir, les autres foulées aux pieds; & mesme leur substance a esté toute aneantie, pour estre totalement convertie en IESUS-CHRIST.

sicut frumenti grana gradatim arte humana proficiunt ad panis complementum ... Ad hoc enim quod de eis panis & hostia fiat, primo durities eorum conteritur, & in minimas partes deducitur: secundo à furfure emundatur: tertio admixta farina ad invicem per aquam, demum per ignem decocta in panem seu hostiam solidatur. Sic, &c. *S. Bernard. Sen. co. 4. serm. de prepar. Sacram.*

Ils seront ravis d'estre trait-

Ut possimus perfectè Deum diligere, debemus nos perfectè odire. . . . Tunc aurè perfectè te odis, quando non solum vis ab hominibus conculcari, sed etià teipsum tantum abhorres, ut vix teipsum valeas tolerare, & velles etià à creaturis irrationalibus & insensibilibus impugari.

Fidelis Pontifex qui bona quælibet per manus suas transeuntia sive divina beneficia ad homines, sive hominum vota ad Deum columbino intuens oculo, nihil sibi retentat ex omnibus. Nec populi requirit datù, sed lucrum. Nec Dei gloriam usurpat sibi, acceptù talentum non ligat in sudario, sed partitur numulariis, à quibus & usuras recipit non sibi sed Domino. S. Bern. ep. 42. ad Henr. Seno. 6.3.

tez de la sorte, & n'auront point de plus pressans desirs, que de passer exterieurement par les mortifications, par les outrages, & par les persecutions, & de souffrir interieurement d'estre aneantis par l'Esprit de Nostre Seigneur, qui les consume dans sa vie, afin d'estre ainsi des hosties mortes à l'exterieur, & vivantes à DIEU dans l'interieur.

Ils ne desireront point d'estre ayez ny estimez, ne devant plus y avoir en eux d'estre propre que l'on puisse remarquer. Que s'ils s'apperçoivent que l'on estime leurs personnes, ils s'humilieront & se confondront devant DIEU, d'avoir encore en eux quelque chose de vivant & de propre, que l'on ayme, & que l'on estime. Il faut souffrir avec grande peine que l'on porte de l'amour & de l'estime à ce qui n'est pas DIEU.

Que s'ils remarquent que ce sont les dons de DIEU, que l'on estime en eux, & non pas leurs personnes, ils auront un tres-grand soin de l'adorer pour les dons, & de le prier que luy seul en soit honoré, sans qu'il souffre que la creature ait la moindre part aux reconnoissances, & aux hommages qu'on luy en doit rendre uniquement.

Non inſentur officioſis occurrentium ſalutationibus ſed graventur; nec honorari ſe, ſed onerari ſalutationum ſibi laudibus quaerant. *S. Proſp. de vit. Sacerd. c. 2. ult.*

Omnia ſpiritualis exercitij lucra referas ad illius gloriam, qui eſt Rex gloriae. Fur enim & latro eſt, ſi tibi aliquid inde aſurpare preſumas. Illuc unde flumina exeunt revertantur. Animalia apud Ezechiele ibant & revertantur. Quidquid gratiae conferebatur eis ad Dominum referebant. *Petr. Bleſ. de Inſtit. Episc.*

Il faut auffi que les Prestres ſoient ſi fort aneantis en eux-mesmes, qu'ils ne pensent plus en ſervant DIEU à la recompense qu'ils en eſperent, mais ſeulement à ſa plus grande gloire, qu'ils doivent avoir uniquement en veüe.

Ils ne doivent plus rien regarder de ce qui les touche, à cause qu'eſtant conſommez avec JESUS-CHRIST en DIEU, ils n'ont plus rien à eux, & ne ſont plus à eux-mesmes. Il ne doit plus y avoir de moy dans

Tui omnes in IESUM & ſenſus dirigantur & ſus. *S. Bern. ſer. 15. in Cant.*

Moribus ac praedicationibus ſuis non

R

suam sed Christi gloriâ querant: nec verba aut facta sua in pretium favoris conciliandi, sed quidquid sibi sacerdotally viventibus atque docentibus honoris impenditur, Deo semper adscribant. *S. Prosp. de vit. conf. Sacerd. l. 1. c. ult.*

Iam non nostram, sed Christi vitam, sed Christum ipsum vivimus. *S. Ambros.*

Tuo corpori incorporare nos voluisti, & tuo nos potare sanguine, ut sic tuo inebriati amore tecum unum cor, & unam animam haberemus. *S. Bonav. sim. a. mor. p. 2. c. 2.*

Etenim hodie Christus ipse est qui omnia operatur, & tradidit, quemadmodum tunc, quando scilicet seipsum in cœna dedit discipulis suis. *S. Chryso. bo. 27. in c. 11. ep. 1. ad Cor.*

un Prestre : Car le moy des Prestres doit estre converti en IESUS-CHRIST ; qui leur fait dire à l'Autel , *cecy est mon Corps* ; comme si le corps de IESUS-CHRIST estoit le corps mesme du Prestre.

Ils ne doivent plus avoir de vie interieure que celle du Fils de DIEU, qui les doit mettre en estat de pouvoir dire comme saint Paul : *Vivo, jam non ego, vivit vero in me CHRISTUS : Je vis, non ce n'est plus moy qui vis, mais c'est IESUS-CHRIST qui vit en moy* : Vie qui demande qu'ils ayent le mesme esprit que IESUS-CHRIST, qui leur donne les mesmes dispositions, qui les anime des mesmes sentimens, & qui les applique & les eleve à DIEU pour luy rendre les devoirs qu'il luy rend luy-mesme incessamment en qualite de Prestre.

Les Prestres sont les suppléments

mens de IESUS - CHRIST qui accomplissent ce qui manque à sa Religion : Car il se sert d'eux pour se multiplier luy-mesme ; & en se multipliant, multiplier les loüanges, les respects, les adorations, les sacrifices qu'il veut offrir à DIEU son Pere, & qu'il souhaiteroit de luy rendre par tout le monde, à cause que par tout son Pere habite, & que par tout il merite de recevoir ses hommages.

Dominus noster Iesus Christus, à terris ascensus, ad cœlos, Sacerdotes sui ipsius vicarios reliquit. *Conc. Trid. sess. 14. c. 5.*

Sacerdos jugo ac continuum debet esse perfectionis holocaustum. *Hesych. lib. 6. in Levit.*

Le Prestre doit donc estre comme un IESUS-CHRIST loüant, adorant, benissant, glorifiant son Pere. Il doit estre une hostie de loüange, dont le cœur doit estre occupé & converti en benedictions, en hommages, & en reverence perpetuelle, qui est l'estat de Nostre Seigneur au tres-saint Sacrement de l'Autel, où il est hostie vivante, hostie religieuse, hostie qui rend à DIEU le plus

Dicamus illi & nos : In me sunt Deus vota tua quæ reddâ laudis tibi. Ara tua conscientia tua. Immola Deo sacrificium laudis; Et redde Altissimo preces tuas. Hoc ordine Dominus delectatur. *S. Aug. in Ps. 49.*

Ecce advocatus apud Patrē :
Ecce Pontifex

X

summus : Ecce
 hostia sancta,
 beneplacens, &
 perfecta, in o-
 dorem suavita-
 tis, & oblata &
 accepta. *S. An-*
selm. lib. 10.
Medit. alloq.
caest. 3.

Vbi fuerit cor-
 pus, ibi con-
 gregabuntur &
 aquilæ. *Matth.*
 24. v. 28.

Panem nostrû
 quotidianû, &c.
 Bone IESU, qua-
 re dixisti quoti-
 dianum? Nonne
 sufficit, si per
 diem unam in
 nobis habitas,
 & moraris no-
 biscum? Quid
 fecimus tibi,
 &c. Aliud nef-
 cio dicere, nisi
 ex quo vis sem-
 per esse nobis-
 cum, nos omni
 tempore simus
 tecum; & nun-
 quam à te, spõ-
 so benignissimo,
 specioso, cibo
 suavissimo re-
 cedamus. *S.*
Ronav. stim. a-
mor. p. 3. c. 17.

Ita, Domine,
 tuo amore &
 devotione nos

parfaitement qu'il se puisse
 concevoir, tous les devoirs de
 la Religion.

Les Prestres feront encore
 profession d'adorer le tres-saint
 Sacrement, & d'avoir une ve-
 neration toute particuliere pour
 JESUS - CHRIST en ce myste-
 re. Car c'est principalement
 par l'adoration frequente des
 mysteres qu'on en obtient la
 grace. Ainsi ils s'y rendront
 presens autant qu'ils pourront,
 & seront tres-assidus à luy ren-
 dre leurs hommages, & à luy
 procurer tout l'honneur qu'il
 leur sera possible parmi les peu-
 ples.

Quand ils seront presens à
 ce tres-adorable Sacrement, ils
 demanderont à DIEU avec in-
 stance qu'il fasse connoistre &
 honorer son Fils, sur tout en
 ce divin mystere. Ils le prie-
 ront d'éclairer le monde de sa
 divine lumiere, afin qu'en dé-
 couvrant son amour, & l'ex-

cez de la bonté, qui le porte à se donner ainsi en nourriture à tous les hommes, il opere en tous les cœurs un general embrasement, & qu'il n'y en ait pas un qui ne soit consommé dans ce divin amour.

conglutines tecum, ut nō possimus à te recedere, nec velimus. Sic panem nostrum quotidianum da nobis hodie. *Ibid.*

Dicit Isaias: Faciet Dominus Sabaoth convivium omnibus gentibus: bibent lætitiam, bibent vinum: Vngentur unguento in mōte illo. Trade hæc omnia gentibus, &c. Mysterium novi Testamenti à Christo conditi significans. *Euseb. demonstr. Evang. lib. 1. c. 10.*

Ils demanderont aussi tres-assiduëment à DIEU, qu'il luy plaise faire porter ce divin Sacrement jusqu'au bout du monde, afin que par ce moyen il reçoive par tout en son Fils des loüanges & des adorations parfaites, & qu'il n'y ait point de lieu, s'il est possible, sur la terre, où il ne soit honoré autant qu'il le veut estre.

Eucharistia vocatur, Gloria Dei. *S. Ignar. epist. ad Eph.*

DIEU ne peut estre honoré davantage que par cette divine hostie: Car elle comprend en soy toute la Religion & tout le culte de DIEU. Il n'y a sorte de loüange, de respect & d'hommage qu'elle ne renferme, & qui d'elle ne soit derivée dans l'Eglise.

Nunc carnaliū sacrificiorum varietate cessante, omnes differentias hostiarum, una corporis & sanguinis Domini implet oblatio. *S. Leo. ser. 8. de Passione c. 7.*

Hostia unica
& perfecta Ec-
clesiaz. *Euseb.*

Canticum no-
vum immissum
in os nostrum :
Carmé Deo no-
stro. *Euseb. ac-
monst. Evang.
lib. 1. c. 10.*

Sacro-sanctum
ac Deo plenum
sacrificiū. *Ibid.*

Nullo alio sa-
crificio honorifi-
centius lauda-
tur Deus, quam
per altaris im-
maculatam ho-
stiam, quā præ-
cipuè ob divinæ
laudis exhibi-
tionem com-
piendam, Eccle-
siaz suæ Christus
offerendam in-
stituit. *B. Laur.
Justin. serm. de
Euchar. n. 26.*

Hostia omnis
Sacerdotum.
S. Paulin. ep. 5.

Nunc clarifi-
catus est filius
hominis, &
Deus clarifica-
tus est in eo.
Joan. 13. v. 31.

Hoc de Eucha-
ristia quam S.
Ignatius *Gloriâ*

Cette divine hostie est l'abre-
gé de toute la Religion : De
sorte que celuy qui l'offre à
DIEU, luy offre en mesme
temps tous les honneurs, tous
les hommages, tous les Canti-
ques, tous les Pseaumes, tou-
tes les Hymnes qui se recitent
dans l'Eglise ; & en mesme
temps il luy offre tout le res-
pect, toutes les reverences, &
toutes les adorations qu'on luy
presente dans les Cieux. C'est
pourquoy nous avons grand
sujet pour la gloire de DIEU,
de le prier avec instance de
faire porter par tout le monde
cette adorable hostie, afin que
par tout il reçoive les louan-
ges qui sont justement deuës
à sa grandeur.

Les Prestres sont sur tout
obligez de faire honorer le tres-
saint Sacrement, parce que
c'est la victime que DIEU leur
a mise entre les mains, & que
pour faire estimer la valeur du

Sacerdoce & du sacrifice qu'ils offrent, ils doivent faire honorer autant qu'ils peuvent la dignité de leur hostie.

Ils doivent encore faire honorer le tres-saint Sacrement pour faire honorer DIEU. Car celui qui sçait la valeur de cette divine hostie, & qui ensuite connoist qu'on l'immole à DIEU, & qu'elle est consommée pour sa gloire, conçoit quelque chose de la grandeur de DIEU: Et d'autant plus qu'il honore l'hostie, d'autant plus estime t'il la majesté de DIEU à qui elle est offerte.

Il faut encore pour le profit des peuples, que les Prestres travaillent à faire glorifier le tres-saint Sacrement, afin qu'ils établissent leur confiance en luy, & qu'ils en sentent tous les effets, n'y ayant rien qu'on ne doive esperer par la seule presence, & par la simple offre & representation qu'on

Dei vocat, intelligunt quidā interpretes. Nihil enim potuit Christo accedere gloriosius, quā ita destrui in Dei honorē, & nihil etiam potuit Deo accedere gloriosius, quam talis tamque nobilis hostiæ immolatione coli à Christo, & ab ejus ministris. Si quidem cum ipsius Christi exinanitio sit hoc tremendū sacrificium, ut loquitur .S. Dionys. Alex. in ep. ad Paul. Samosat. Fieri non potest ut non cedat in summum Dei honorem, ejusque supremum cultum. Quantum enim Christus hic dejicitur depressus usque ad nihilū, tantundem extollitur Deus.

Quid dulcius quam genitorē in nomine unigeniti exorare, Patrem recollectione Filii ad pietatem accende-

re Regem charissimæ prolis denotatione mitigare, &c. Sic rei solent non solum vitâ, sed insuper nancisci insolitam gratiam, &c. sic delinquentes servuli evadunt supplicia dominorum, dum pro eis intervenit dulcedo filiorum. *S. Anselm. lib. 10. Medit.*

Omnes nos victimæ Dei sumus. *S. Hieron. credit. in Ps. 19.*

si teipsum exueris, & per hunc modum in Deum intraveris, cave ne extra ipsû possis aliquo modo inveniri. *S. Bernardus. stim. amor. p. 3. c. 2.*

Cum prophetarent in castris cucurrit puer, & nuntavit Moyfi, dicens : Eldad & Medad prophetant in castris. Statim Iosue filius Num, minister Moyfi, & electus è pluribus, ait : Domi

fait à DIEU de Nostre Seigneur JESUS-CHRIST son cher Fils en ce mystere.

Les Prestres doivent estre comme cette sainte hostie, dont tout l'exterieur ne paroist que du pain, mais tout le fond est JESUS-CHRIST : Ainsi ils doivent n'estre plus eux-mesmes, mais estre entierement convertis en JESUS, n'ayant que l'exterieur de l'homme. Ils doivent estre totalement morts à tout interest propre, & n'avoir en eux que les interests de DIEU. Ils doivent estre tellement zelez pour sa gloire, qu'ils souhaitent ardemment qu'elle soit procurée par toutes les creatures que DIEU voudra, telles qu'elles puissent estre, sans qu'ils entrent en jalousie lorsqu'ils voyent que ce n'est pas par eux, mais que c'est par d'autres qu'elle s'établit.

Ils doivent estre ravis que DIEU soit glorifié en ce Sacre-

ment par la communication de ses dons : Car cette liberalité est une des voyes qui le magnifie davantage. Mais ils doivent desirer cette communication si purement, qu'ils ne la souhaitent que pour ceux que DIEU desire, sans s'y mêler eux-mesmes, ne voulant que ce que DIEU veut, & ne desirant rien que selon la mesure de la gloire qu'il pretend en retirer.

Le Prestre estant entré dans l'Esprit de Nostre Seigneur IESUS-CHRIST Prestre, entrera dans ses desseins pour DIEU, qui sont sa gloire & le bien de son Eglise, dont il demandera l'avancement, souhaitant pour chacun la grace qu'il luy a preparée, & la demandant pour soy, comme pour un des membres de l'Eglise, selon la mesure qu'il luy a destinée, le priant instamment qu'il ne souffre point qu'il apporte aucun empêche-

ne mi Moyſes prohibe eos. At ille: quid inquit; æmularis pro me? quis tribuat ut omnis populus prophetet, & det eis Dominus Spiritum ſaum? Num. II. v. 27. 28. & 29

Solummodo circa Deum debemus affici, ſive in ſe abſolute, ſive etiam in quantum iſti tanta dona largitur, &c. Unde qui vult Deū & proximū diligere ſolū Dei honorem ſtiet, nihil aliud intendens in omnibus. S. B. 1. 2. c. 10.

quis adeo dignus, quis adeo eſt habilis ad ſuſceptionē huius Sacramenti, ad offerendum Filium Deo Patri ut ille qui ſe totum Deo obtulit, totum ſe in ſacrificio cōſummavit; qui in ſe annullatus eſt, & in Deum totus illatus, qui non quæ ſua ſunt quærit, ſed

quæ IESU Christi.
Ri. S. Bonav. sim. amor. p. 30. c. 17.

Mediatorem illum Dei & hominum, id est, Christum imitantur. *S. Cyrill. lib. 16. de ador. in spir. & ver.*

Imponent, inquit, filii Israël manus suas super capita Levitarum. Ut enim Levitæ super victimarum capita, & animalium pro ipsis in Christi figuram immolandum manus imponebant, idque non ut benedicerent, sed ut illa manuum impositione quodâmodo indicarent Deum peccata nostra ferentem ac pro nobis immolatum. Sic populi qui electos homines pro se ad sacrificandi ministeria Deo addixissent, ita manus illis imponebant. *S. Cyrill. Alex. de ador. in spir. & verit. lib. II.*

Vadit descen.

ment au dessein qu'il a de luy bien faire.

Les Prestres auront en eux un vray esprit de penitence, comme estant hosties & sacrificeurs pour les pechez du monde; imitant l'exemple de Nostre Seigneur, qui dans l'exercice de son Sacerdoce selon l'ordre d'Aaron durant sa vie voyagere, a porté la peine de nos pechez; & qui maintenant sur l'Autel, où il est Prestre selon l'ordre de Melchisedech, en porte toujours l'aversion, ne pouvant plus dans l'estat de la gloire où il est, en supporter la peine.

Ainsi ils feront soigneux de demander à Nostre Seigneur la communion à son Esprit de penitence, pour accomplir en eux l'obligation de leurs charges, qui les oblige à porter sur eux les pechez de tout le monde.

C'est ce qui fut dit à saint

Pierre, lors que Nostre Seigneur luy montrant sous la forme de bestes immondes & d'animaux impurs, les pechez de tout le monde, il entendit ces paroles: *Occide & manduca: Tuë & mange* ces monstres: consume en toy tous ces crimes horribles, c'est à dire prens sur toy ces pechez, comme j'ay fait apres m'estre chargé moy-mesme au Iourdain des crimes de tout le monde, pour en porter la peine.

dens vas quoddam, velut linteum magnum, in quo erant omnia quadrupedia, & serpentina terræ & volatilia cœli. Et facta est vox ad eum: surge, Petre, occide & manduca. *Matth. 10.*

Occide quod sunt, & fac quod es. *S. Aug.*

Macta & manduca, quod mactatur quippè à vita occiditur: id vero quod comeditur, in comedētis corpore commutatur. Macta ergo & manduca dicitur, id est, à peccato eos in quo vivunt interfice, & à se ipsis illos in tua membra converte. *S. Greg. 18. Mor. c. 20.*

Affectuosis officii in visceret sibi peccatorè, donec vitæ redatur. *Perr.*

Dam. ser. 29.

(Sacerdotes) testificatores voluntatis Dei. Deficta omnium portantes. *Imi-*

Il faut donc que les Prestres imitant Nostre Seigneur Prestre & hostie pour les pechez du monde, se regardent comme actuellement chargez avec luy de tous les crimes imaginables, & que dans cette veüe ils entrent en horreur contre eux-mesmes, & en zele contre leur propre personne, sentant en eux l'aversiõ que DIEU & IESUS - CHRIST ont pour le peché.

tatores Christi.
S. Clem. confitio.
1. ost. lib. 2. c.
 25.

Omnis enim
 pœnitens irascitur
 sibi, & vindicat in se
 quod displicet
 sibi. *S. Aug. ser.*
 3. *de divers.*
 cap. 50.

Qui amat animam
 suam perdet eam, si
 ve ponedo ut martyr,
 si ve affigendo ut
 pœnitens.
S. Bern. ser. 30.
in Cantic.

Quem & pœnitet,
 pœnitet, pœnitet se
 ipsum. *S. Aug.*
in Ps. 58. Conc.
 1.

Pœnitens aduersum se
 officium exercere
 videtur & accusatoris
 & testis & tortoris.
Ex S. Ambr. lib. de Pœnit.
 c. 1. & 2.

Semper tibi
 occurre vel ad
 disciplinas, vel ad
 lachrymas, vel ad
 alia, quæ citra
 hominis testimonium
 solus agere pote-

Il faut qu'ils agissent contre eux, comme contre une autre personne qu'ils auroient à punir, pour les offenses qu'elle auroit commises contre DIEU, à cause qu'ils sont plus à luy qu'à eux-mêmes, & qu'ils vivent plus à sa gloire qu'à leurs propres interests.

Il ne faut point qu'aucune consideration les empesche d'entrer dans les interests de DIEU, & dans ses sentimens contre le peché pour le punir en quelque sujet qu'il se trouve, sans s'épargner eux-mêmes; & pour le traiter toujours comme il merite.

Il faut comme IESUS-CHRIST nous animer du zele de DIEU contre nous-mesme. Il estoit tout plein de l'Esprit de DIEU, & sentoit en soy tous les mouvemens & tous les sentimens de son Pere, qui le faisoit agir & vivre selon luy, & dans son mesme Esprit. Ainsi animé de

son mesme zele, il agissoit sur soy comme sur un pecheur, il agissoit contre soy-mesme comme contre un étranger & contre un coupable, & se condamnoit comme il auroit fait un criminel qui ne l'eut point touché.

De sorte que IESUS-CHRIST comme innocent, se condamnoit comme coupable : IESUS-CHRIST comme DIEU se condamnoit comme homme ; & souffroit, selon saint Paul, une contradiction étrange contre luy-mesme, ayant un zele furieux contre les pechez, & se voyant pourtant chargé de ces mesmes pechez, & comme coupable de ces mesmes offenses. C'est de ce mesme zele dont les Prestres de IESUS-CHRIST doivent estre animez, ne s'épargnant jamais en rien pour abolir le peché, & pour satisfaire à la justice de DIEU.

Enfin il n'y a rien à quoy un

ris, impone tibi jugum Domini-
nicæ servitutis.
Perr. Bles de
Instit. Episc.

Ministri Christi sunt, inquit Paulus, & ego: Vt minùs sapiens dico, plus ego. In laboribus plurimis, in carceribus abundantius, in plagis supra modum, in mortibus frequenter. In his tibi gloriandi forma præcessit. Ibid.

O commutatio desiderabilis ! Totus est in Deum. . . . Cor suum plenum est ipso Deo, se exuit, & Deum induit, zelo Dei sibimet guerram facit tanquam crudelissimo hosti. S. Bonav. sim. amor part. 3. c. 2.

Male in nos murmur homi-

num, quam in Deum esse. Bonum mihi si dignetur me uti pro clypeo. Libense excipio in me venenata spicula blasphemorum ut non ad ipsum perveniant. Nō recuso inglorius fieri ut non irruatur in Dei gloriam *S. Bern. libr. 2. de consid. c. 1.*

Prestre ne doive s'exposer quand il y va des interests de DIEU & de sa gloire. Mon DIEU, luy doit-il dire, mille croix, mille tortures, & mille morts, pourveu que tout cela aboutisse à vostre gloire; que je perisse mille fois, pourveu que ce soit pour vostre service; j'en suis content. L'ayme mieux perir en vous honorant & en vous servant, que subsister sans vostre honneur & sans vostre gloire.

Fautes survenues en l'Impression.

- P**age 51. ligne 21. *euvent. lif. peuvent.*
 Page 58. ligne 2. *utilitatem. lif. vilitatem.*
 Page 140. ligne 3. & 4. *re-peçts. lif. respects.*
 Page 165. ligne 21. *evêtus. lif. revêtus.*
 Page 169. ligne 1. &. *lisez est.*
 Page 237. ligne 13. *Syngogue. lif. Synagogue.*
 Page 239. ligne 8. *releve. lif. revelc.*
 Page 264. ligne 20. *de le faire lif. exorciser.*
 Page 273. ligne 22. *lumicte. lif. lumiere.*
 Page 295. ligne 4. *les Soudiacre. lif. les Soudiacres.*
 Page 329. ligne 21. *delectation. lif. dilaration.*
 Page 349. ligne 21. *des animanx. lif. animaux.*
 Page 355. ligne 11. *apres qui. adioustez avec le Pere.*
 Page 359. ligne 27. *apres le Prestre. adioustez de.*
 Page 360. ligne 6. *le Prestre. lif. le Pere. ligne 7. San-*
ctificateur. lif. Sacrificateur.
 Page 376. ligne 14. *qui serve. lif. servent.*
 Page 389. ligne 22. *aussi-tost. lif. aussi tout.*
 Page 399. ligne 13. *recl. lif. naturel.*

E R R A T A.

- Pagina 6. *linea ultima actenus. lege hactenus.*
 Pag. 54. *lin. 8. in facie. lege in faciem.*
 Pag. 120. *lin. 9. si. lege sic.*
 Pag. 130. *linea 6. Chrysofomo. lege Gregorio.*
 Pag. 147. *lin. 3. portio. lege portio.*
 Pag. 152. *lin. 20. obequiis. lege obsequiis.*
 Pag. 180. *lin. 12. adispicuntur. lege adipiscuntur.*
 Pag. 200. *lin. 22. & 23. lege sunt de Sacerdotio.*
 Pag. 227. *lin. 7. ostiarum. lege ostiarium.*
 Pag. 250. *lin. 19. ilil. lege illi.*
 Pag. 252. *lin. 8. forma a. lege forma est.*
 Page 258. *linea 24. uus est. lege usus est.*
 Pag. 271. *lin. 5. exigedat. leg exigebat.*
 Pag. 314. *lin. ult. torum. lege totum.*
 Pag. 322. *lin. 7. couvicta. lege conviria.*
 Pag. 330. *lin. ult. oporte. lege oportet.*
 Pag. 314. *lin. 9. ad presbyteratos. lege presbyteratus.*
 Pag. 316. *lin. 38. prarogat. lege prærogat.*

Y

- Pag. 348. *lin. 8.* morificat. *lege* mortificat.
Pag. 365. *lin. 14.* stupendum. *lege* stupendum.
Pag. 371. *lin. 2.* in Psal. 66. *lege* 65. *id. p. 439.*
Page 383. *linea 38. 11.* *lege* ut.
Pag. 388. *lin. 26.* sumi. *lege* sum.
Pag. 407. *lin. 27.* alvatoris. *lege* Salvatoris.
Pag. 409. *lin. penult.* petitorios. *lege* petitorio.
Pag. 439. *lin. 33.* nostrum. *lege* nostram.
Pag. 453. *lin. ult.* tae. *lege* tale.
Pag. 458. *lin. 38. vo.* *lege* vox. *ib. lin. 39.* laude. *lege* laudet.
Pag. 491. *lin. penult.* male. *lege* malo.